THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/procesverbauxetm1903acad

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1903

BESANÇON

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE JACQUIN

1904

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

PROCÈS-VERBAUX & MÉMOIRES

ANNÉE 1903

BESANÇON

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE JACQUIN

1904

THE GETTY CENTER
LIBRARY

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1903

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 15 janvier 1903.

Étaient présents : MM. Boutroux, président ; le docteur Baudin, Mgr de Beauséjour, évêque élu de Carcassonne ; Boussey, Estignard, Giacomotti, Guillemin, Isenbart, docteur Ledoux, Lieffroy, Lombart, l'abbé Perrin, Pingaud, le comte de Sainte-Agathe, le chanoine Suchet, le vicomte de Truchis, Vaissier, le marquis de Vaulchier, le chanoine Louvot, curé de Gray, membre honoraire ; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 1902 est adopté.

M. R. de Lurion, nouveau secrétaire perpétuel, remercie l'Académie de la confiance qu'elle lui a témoignée et de l'honneur qu'elle lui a fait, comptant sur l'indulgence de la compagnie dans l'accomplissment de sa lourde charge.

M. le maire de Besançon a écrit qu'il met la salle de l'hôtel de ville à la disposition de l'Académie pour le 29 janvier prochain.

M. Gautherot, pensionnaire Suard, dans une lettre adressée le 11 janvier dernier au secrétaire perpétuel, annonce son départ

de Paris. L'Académie, sur la communication de cette lettre, décide de demander à son pensionnaire de vouloir bien expliquer comment il compte poursuivre ses études.

M. de Lurion lit le rapport de la commission des élections, établissant la liste des candidats à élire le 29 janvier.

M. le chanoine Louvot, curé de Gray, admis à l'honorariat après un trop court séjour parmi nous, donne lecture à l'Académie du travail qu'il avait préparé pour son discours de réception : *Un érudit alsacien en Franche-Comté à la fin du XVIIIe siècle.*

M. Boussey lit le rapport de la commission du prix Marmier. Il en résulte qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix cette année. Deux mémoires avaient été présentés : par MM. Henri Cordier, *Échos du Mont-Dore*, contes et chansons, et par M. le curé de Mailleroncourt-Charette (Haute-Saone), une monographie de ce village.

La commission conclut à ce que le prix de 300 fr. soit joint à celui de l'année prochaine ; l'Académie, après discussion, vote les conclusions de la commission.

M. l'abbé Perrin lit la poésie de M. Frédéric Bataille, membre correspondant, *A la mémoire d'Édouard Grenier.*

MM. Ledoux et de Sainte-Agathe sont nommés membres de la commission du banquet qui aura lieu le 29 janvier.

L'Académie décide d'inviter à la séance publique et au banquet MM. les Présidents des Sociétés d'émulation du Doubs et de Montbéliard.

La séance est levée.

Le Président, BOUTROUX.

Le Secrétaire perpétuel, R. DE LURION.

Séance publique du 29 janvier 1903.

Étaient présents : MM. BOUTROUX, président ; Mgr DE BEAUSÉJOUR, évêque élu de Carcassonne ; Gaston DE BEAUSÉJOUR, BOUSSEY, docteur GAUDERON, GIRARDOT, GUICHARD, LIEFFROY, MAIROT, l'abbé PERRIN, PINGAUD, le comte DE SAINTE-AGATHE, le vicomte DE TRUCHIS, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER; R. DE LURION, secrétaire perpétuel.

Mgr l'archevêque de Besançon était présent.

M. le général Dessirier, commandant le 7e corps d'armée, retenu par un deuil, n'a pu venir à la séance à laquelle il avait promis d'assister; M. le premier président de la Cour d'appel et M. le maire de Besançon s'étaient excusés.

MM. les présidents de la Société d'émulation du Doubs et de la Société d'émulation de Montbéliard, invités, s'étaient également excusés.

M. le docteur Dufour, de Lausanne, associé étranger, assistait à la séance.

La séance a eu lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville.

Les lectures suivantes ont été faites : *De l'air liquide*, par M. Boutroux, président;

Un érudit alsacien en Franche-Comté à la fin du XVIIIe siècle, par M. le chanoine Louvot, curé de Gray, membre honoraire ; réponse à M. le chanoine Louvot, par M. Boutroux ;

Étude sur le docteur Coutenot, par M. le docteur Gauderon ;

A la mémoire d'Édouard Grenier, poésie par M. Frédéric Bataille, membre correspondant, lue par M. l'abbé Élie Perrin.

M. le secrétaire perpétuel a annoncé que l'Académie ayant décidé de ne pas récompenser les deux mémoires envoyés au concours Marmier cette année, le prix de 300 francs sera réservé pour être ajouté à celui de 1904, s'il y a lieu.

A l'issue de la séance, l'Académie, à laquelle se sont joints MM. le docteur Baudin, Chipon, Estignard, Isenbart, Lambert, Ledoux, Lombart, le chanoine Suchet, a élu :

Dans l'ordre des associés résidants :

MM. le général Alexandre Jeannerod, ancien commandant du 7e corps d'armée, commandeur de la Légion d'honneur ; Jean Guiraud, professeur à l'Université de Besançon; le chanoine Rossignot, curé de la Madeleine ; Émile Cretin, ancien professeur de mathématiques au lycée Saint-Louis, examinateur pour l'École de Saint-Cyr ; Louis Baille, artiste peintre ;

Dans l'ordre des membres correspondants nés dans l'ancienne province de Franche-Comté :

MM. Piot-Bey, vétérinaire en chef des domaines de l'État, ancien secrétaire de l'Institut égyptien, au Caire (Égypte) ;

Le comte Henri de Menthon, ancien lieutenant de vaisseau ;

Le comte Henri d'Ollone, capitaine d'infanterie, explorateur ;

Dans l'ordre des correspondants nés hors de l'ancienne province de Franche-Comté :

MM. l'abbé Ingold, rédacteur de la *Revue d'Alsace*, à Colmar;

Et Joseph Aubert, artiste-peintre, à Paris.

Le soir, à sept heures, a eu lieu un banquet auquel assistait, comme invité, M. le docteur Dufour, associé étranger.

Le Président, L. Boutroux.

Le Secrétaire perpétuel, R. de Lurion.

Séance du 19 février 1903.

Étaient présents : MM. Boutroux, président ; Louis Baille, Boussey, Em. Cretin, Gauthier, Guichard, Guiraud, Isenbart, le général Jeannerod, le docteur Ledoux, Lieffroy, Lombart, l'abbé Perrin, Pingaud, le chanoine Rossignot, le comte de Sainte-Agathe, le vicomte de Truchis, Vaissier, le marquis de Vaulchier ; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux de la séance du 15 janvier et de la séance publique du 29 janvier sont adoptés.

M. le président souhaite la bienvenue aux cinq nouveaux membres résidants de la compagnie, présents à la séance.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance, qui comprend notamment des lettres de remerciement de MM. le vicomte d'Ollone, le comte Henri de Menthon, M. J. Aubert et M. l'abbé Ingold, récemment élus membres correspondants de l'Académie.

Sur la proposition de M. Ingold, l'Académie décide d'échanger son volume de *Mémoires* avec la *Revue d'Alsace.*

L'Académie a reçu en hommage : *Les suppressions de traitements ecclésiastiques, lettre aux souscripteurs qui m'ont rendu le mien*, par Mgr Touchet, évêque d'Orléans ;

Vie de Mgr Besson, par l'abbé *Bascoul,* curé de Rochefort-du-Gard, 2 vol. in-12, 1903 ;

Lettres de Mme Roland, publiées par *Cl. Perroud*, tome second (1788-1703). Paris, imprimerie Nouvelle, 1902, 1 vol. gr. in-8.

M. le vicomte de Truchis présente les comptes de M. le trésorier pour l'année 1902, ainsi que le rapport de la commission des finances. L'Académie donne décharge au trésorier. Elle adopte ensuite le projet élaboré par la commission et présenté par M. de Truchis, pour l'année 1903.

Ce budget est ainsi établi :

BUDGET DE 1903

Recettes.			Dépenses.		
Rentes sur l'État, 3 °/₀ .	2,834	»	Pension Suard	1,500	»
Cotisations de 37 membres résidants . . .	740	»	Prix à décerner en 1903.	1,000	»
Cotisations de 3 membres honoraires ou anciens résidants	30	»	Impression des *Mémoires* de 1902 et divers . .	1,200	»
Cotisations de 24 membres correspondants .	240	»	Frais des séances publiq.	100	»
Subvention du Conseil général du Doubs . .	300	»	Rétribution à l'agent du secrétariat (60 fr.) et remboursement des affranchissem. (20 fr.).	80	»
Vente des publications de l'Académie	50	»	Traitement du concierge.	60	»
En réserve pour la publication du tome VIII des *Mémoires* et *Documents inédits*	1,506	»	Dépenses d'administration.	117	50
Intérêt de cette somme en banque, à 1/2 °/₀ . .	7	50	Impression du tome VIII des *Documents inédits* .	1,650	»
Total des recettes.	5,707	50	Total des dépenses.	5,707	50

L'Académie, à propos du budget, adopte la subvention de vingt-cinq francs pour la *Société de protection des paysages de France ;* puis elle émet le vœu que le pensionnaire Suard donne des explications catégoriques au sujet de la continuation de ses études.

M. Pingaud lit la première partie d'un travail de feu M. Albert Mallié, secrétaire perpétuel, sur la *Principauté de Neuchâtel sous le prince Berthier.*

M. Boussey lit une poésie de M. Mercier intitulée *Fleurs jaunes, idylle.*

L'Académie élit ensuite comme secrétaire adjoint M. l'abbé Perrin ; elle élit M. Guiraud membre de la commission des publications, après avoir renommé MM. Suchet, Gauthier, de Sainte-Agathe, l'abbé Perrin, qui faisaient déjà partie en 1902 de cette commission.

La séance est levée.

Le Président,
L. Boutroux.

Le Secrétaire perpétuel,
R. de Lurion.

Séance du 19 mars 1903.

Étaient présents : MM. Boutroux, président ; docteur Baudin, Boussey, Chipon, docteur Gauderon, Gauthier, Guiraud, docteur Lebon, Lieffroy, Lombart, Mairot, l'abbé Perrin, Pingaud, le chanoine Rossignot, le comte de Sainte-Agathe, le vicomte de Truchis, Vaissier, le marquis de Vaulchier ; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 19 février est adopté.

M. Chipon prend la parole pour renseigner l'Académie au sujet du pensionnaire Suard, rentré à Paris, où il poursuit ses études en vue du diplôme de licencié en droit et de sa thèse de doctorat d'histoire.

M. Alfred Marquiset fait hommage à la compagnie d'un volume de poésies intitulé *Claironnées*.

M. Piot-Bey écrit à l'Académie pour la remercier de son élection comme membre correspondant.

La prochaine séance est fixée au 30 avril, à cause des vacances de Pâques. A cette séance, l'Académie décidera s'il y a lieu de faire des élections à la séance publique du mois de juin.

M. Pingaud lit la deuxième partie du travail de feu M. Albert Mallié sur la *Principauté de Neuchâtel sous le prince Berthier ;* et M. Boussey fait une lecture sur *les Franc-Comtois à l'Université de Ferrare au XVIe siècle*, d'après un travail récent.

La séance est levée.

Le Président, L. Boutroux.

Le Secrétaire perpétuel, R. de Lurion.

Séance du 30 avril 1903.

Etaient présents : MM. le docteur Baudin, Boussey, Gauthier, Guichard, Guillemin, Guiraud, Lieffroy, Lombart, Mairot, comte de Sainte-Agathe, Vaissier, le marquis de Vaulchier ; de Lurion, secrétaire perpétuel.

M. Gauthier préside la séance, comme plus ancien membre

présent, en l'absence de MM. Boutroux, président, indisposé, et Giacomotti, vice-président, empêché.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars est adopté.

M. Gauthier prononce quelques paroles d'adieu à l'adresse de M. l'abbé Perrin, secrétaire adjoint, auquel l'Académie a rendu le matin même les derniers devoirs ; le discours de M. Boutroux, président, prononcé sur la tombe de notre regretté collègue, sera imprimé suivant l'usage, dans le volume de l'année courante, sans préjudice d'une autre notice, s'il y a lieu. Puis M. Gauthier fait part à la compagnie d'une nouvelle perte faite par elle dans la personne de M. Eugène de Beauséjour, ancien magistrat, membre correspondant, décédé le 28 avril à Lons le Saunier ; dans l'incertitude où l'on se trouve au sujet de ses obsèques, il est décidé d'écrire à sa famille pour exprimer tous les regrets causés à l'Académie par ce triste événement. M. Lieffroy se charge de présenter à l'Académie la notice d'usage.

Après la lecture de la correspondance, l'Académie accepte une proposition de M Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, sollicitant pour son dépôt un certain nombre des volumes annuels de l'Académie qui ne lui sont pas parvenus, lacune regrettable pour les érudits demandant à consulter cette collection.

M. Poête, associé résidant, nommé bibliothécaire de la ville de Paris, passe au rang des honoraires.

L'Académie, après discussion, décide qu'il n'y aura pas d'élections au mois de juin 1903.

La prochaine séance privée est fixée au 28 mai, et la séance publique au 25 juin.

La commission de publication, réunie avant la séance, avait prié un de ses membres, M. de Sainte-Agathe, de vouloir bien se charger du volume en cours d'impression, en remplacement de M. l'abbé Perrin ; l'Académie ratifie ce choix.

L'Académie a reçu en hommage : *L'industrie du sel en Franche-Comté avant la conquête française*, par M. Prinet, membre honoraire de la compagnie, et le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle du Doubs*, 1902, 4e trimestre.

M. le chanoine Rossignot donne le compte rendu de la *Vie de Mgr Besson, évêque de Nimes*, par M. l'abbé Bascoul, curé de Rochefort-sur-Gard.

M. Gauthier lit la préface de la 2e série des *Ex Libris et marques de bibliothèques comtoises*, composée en collaboration avec M. R. de Lurion.

L'Académie nomme membres de la commission du prix Weiss :

MM. Boussey, Guiraud, Pingaud ; de la commission du prix de poésie: MM. Guichard, Guillemin, le marquis de Vaulchier.

La séance est levée.

Le plus ancien membre de la compagnie, présidant la séance,
J. Gauthier.

Le Secrétaire perpétuel,
R. de Lurion.

ANNEXES

Discours prononcé aux obsèques de M. l'abbé Élie PERRIN, le 30 avril 1903

Par M. Boutroux, président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Messieurs,

Au nom de l'Académie de Besançon, je viens dire un dernier adieu à l'un de ses membres qu'elle s'honorait le plus de posséder et dont la perte lui laisse les plus vifs regrets.

Just-Joseph-Elie Perrin naquit en 1860, à Dommartin (Doubs). Enfant d'une famille très nombreuse, il fut envoyé, pour faire ses études, au petit séminaire d'Ornans, où il se fit immédiatement parmi ses condisciples une place hors ligne. Il fit ensuite sa philosophie à Vesoul et sa théologie à Besançon. Dès sa sortie du séminaire (1883), il y fut retenu comme directeur. Il y professa la liturgie pendant trois ans; puis, entre 1886 et 1888, nous le trouvons à Rome, comme chapelain de Saint-Louis des Français. Il y fut reçu docteur en théologie, et revint au séminaire de Besançon, où il professa successivement le droit canonique, l'histoire, et enfin, pendant douze ans, la dogmatique spéciale.

Ses anciens élèves sont unanimes à déclarer que son enseignement était d'une clarté admirable pour le fond en même temps que d'une forme impeccable, et qu'il savait toujours le rendre intéressant et attrayant, même lorsqu'il traitait les matières les plus arides.

D'un caractère constamment gai, il a justifié par l'exemple de sa vie une idée qu'il exprimait si bien dans un de ses ouvrages. « La vie chrétienne bien comprise, dit-il, est une vie joyeuse : joyeuse, malgré la lutte inévitable à qui veut servir Dieu ; joyeuse

jusque dans la souffrance et presque jusque dans la mort ; les saints sont allés jusque-là, les catholiques pieux s'en rapprochent sans y atteindre toujours. » Il s'en est rapproché dans une mesure qui émerveillait son entourage. Irrémédiablement atteint, et le sachant, non seulement il fit, avec un courage édifiant, le sacrifice de sa vie, mais pendant la période relativement longue qui s'écoula encore avant le départ définitif, il demeura de bonne humeur, aimable pour chacune des personnes qui l'approchaient, comme il l'avait toujours été dans l'état de santé.

Voilà le professeur et l'homme. Vous me permettrez maintenant, Messieurs, de parler des qualités qui l'avaient plus particulièrement désigné aux suffrages de l'Académie. Ce théologien était aussi un amateur passionné des choses de l'esprit. Il ne connaissait pas d'autre distraction que le livre. Très érudit, il s'occupait beaucoup de questions archéologiques et artistiques ; il était membre de la Société des antiquaires de France, et, même au séminaire, il a professé l'archéologie.

Élu membre de notre compagnie le 7 juillet 1898, il y apporta l'autorité d'un écrivain qui a déjà fait ses preuves, et en même temps les habitudes de travail et de zèle d'un homme dont la vie entière avait été volontairement consacrée au bien des autres. Pendant les quatre années qu'il a passées au milieu de nous, que de gages de son activité il nous a laissés ! Outre son discours de réception, étude très applaudie sur Nicolas Perrenot de Granvelle, ministre de Charles-Quint, il nous a donné des comptes rendus d'ouvrages envoyés à l'Académie, un rapport sur le prix d'éloquence ; il était membre, et membre très actif, de plusieurs de nos commissions.

Dans son œuvre, je ne ferai qu'indiquer sommairement son *Journal de voyage en Calabre*, ses discours et mémoires sur *la Cloche dans le culte chrétien*, sur l'*Archéologie chrétienne en Franche-Comté*, sur les *Vitraux de l'église de Saint-Ferjeux*.

Son ouvrage capital, ce sont ses deux volumes intitulés l'*Evangile et le temps présent*, ouvrage qui ne saurait être apprécié du point de vue du dilettante, car il est loin d'avoir été écrit dans cet esprit. Il ne nous est pas interdit pourtant d'en louer la clarté et la logique de l'exposition, le style substantiel, la simplicité élégante de la phrase. Mais l'auteur y a mis, outre ses qualités littéraires d'écrivain, ses qualités morales d'homme et de citoyen, ses vertus de chrétien et d'apôtre. Chaque page y respire l'indépendance la plus noble, le zèle le plus ardent et en même temps le plus sage. Loin de redouter la science, il s'approprie le mot de

Joseph de Maistre : « La science est une espèce d'acide qui dissout tous les métaux, excepté l'or. » Et il compte sur cette action corrosive de la science pour dégager de tout alliage l'or pur de la vraie doctrine.

Le but général de cet ouvrage est l'adaptation parfaite de l'enseignement de la religion à la vie actuelle, condition de l'adaptation réciproque de la vie du chrétien à sa religion.

Nous étions fondés à attendre de notre jeune et sympathique confrère de nouvelles œuvres capables de faire honneur à notre compagnie. La Providence en a disposé autrement. Mais son influence se perpétuera parmi nous par le noble exemple qu'il nous laisse, l'exemple de l'infatigable activité au travail pour le bien.

Au nom de l'Académie de Besançon, adieu, cher confrère, ou plutôt au revoir.

Vie de Mgr Besson, *évêque de Nîmes, Uzès et Alais*, par M. l'abbé Louis Bascoul, curé de Rochefort-du-Gard. — Compte rendu par M. le chanoine Rossignot, curé de Sainte-Madeleine, associé résidant.

Mgr Besson, notre compatriote, mort évêque de Nimes le 18 novembre 1888, a eu, dans la chaire et dans la presse, des éloges dignes de lui. L'éloquent évêque de Montpellier, Mgr de Cabrières, a prononcé son oraison funèbre. M. Henri Chapoy a rendu dans la *Revue franc-comtoise*, en 1889, un hommage reconnaissant à son ancien maître ; l'année suivante, Mgr Gilly publiait un volume sur l'épiscopat de son prédécesseur au siège de Nimes ; enfin, M. le chanoine Suchet, en des pages inspirées par l'amitié, nous a montré Mgr Besson orateur. Une vie complète de l'illustre prélat nous manquait ; M. l'abbé Bascoul vient de nous la donner en deux volumes.

Il a attendu, dit-il, l'*heure où les faits sont mieux connus et affranchis de la discrétion par le temps.* Même avec cette liberté de parole qu'attendait l'auteur, on ne voit aucune indiscrétion dans son ouvrage très complet, d'une lecture agréable et riche de documents. La suite des temps et des événements en fait la division et réunit souvent, en un même chapitre, les choses les plus diverses. On n'y voit pas moins clairement et sans confusion le prêtre érudit et zélé, l'éducateur, l'écrivain, l'orateur, l'évêque.

Les brillantes études et les succès de l'abbé Besson le placent

d'abord au premier rang des prêtres du diocèse de Besançon. Ses débuts dans l'enseignement sont contrariés, au collège de Gray, par les événements de 1848 ; une bagarre l'en chasse sans diminuer ses mérites ni sa réputation. Après deux ans de vicariat, il prend la direction du nouveau collège libre de Saint François-Xavier, auquel il consacre la meilleure et la plus longue part de sa vie. Là M. Bascoul le suit pas à pas. Il nous le montre non seulement dans le gouvernement de sa maison, la direction des études et des âmes, mais à cette Académie où il parle, dans les chaires où il prêche, spécialement à la cathédrale où il donne ses belles conférences sur l'Homme-Dieu, l'Église, le Décalogue, les Sacrements. Toutes les biographies qu'écrit l'infatigable supérieur sont signalées. On pourrait reprocher à M. Bascoul d'entrer dans certains détails, s'il négligeait l'essentiel ; mais rien ne lui échappe, et les principaux ouvrages de l'abbé Besson ont la place qui convient à leur importance.

M. le curé de Rochefort avertit ses lecteurs qu'ils ne trouveront pas dans ses livres *un éloge sans restriction ;* il n'entend pas imiter son héros qui, suivant lui, a quelquefois, dans ses panégyriques, trop écouté la *complaisance de l'amitié* et les *accents du cœur*. Il suivra bien en de longues analyses et de nombreuses citations M. Besson de son premier sermon à son dernier discours ; il ne veut pas qu'on doute de *la puissance de l'orateur franc-comtois*, qui est *un maître de la chaire chrétienne*, mais il ne s'interdit pas de le discuter. Il le dit d'abord comparable à Fléchier par la construction de la phrase, à Bossuet par la noblesse du langage et la lucidité de l'exposition. A ceux qui trouvent trop nombreuses les citations de l'évêque de Meaux, dans les écrits de l'évêque de Nimes, M. Bascoul répond avec M. de Pontmartin qu'il nous en donne *l'illusion, jamais le pastiche ou la copie*. Ces citations, on les accueille avec plaisir, car il semble qu'*on ne change pas de compagnie tant est grand l'art de l'abbé Besson*. Cet art comprend aussi une grande habileté à *manier le fait historique et à en tirer des enseignements pratiques*.

Mais après ces éloges très justifiés, viennent des critiques qui ne sont pas sans intérêt. M. Bascoul blâme, en certains sermons, la multiplicité des *apostrophes* et des *interjections ;* des *énumérations trop longues*. Suivant lui, l'*abus de l'antithèse* dégénère en un *excès d'oppositions de pensées et de mots ;* il voudrait la construction des phrases moins symétrique et *les légendes* plus rares, afin de ne *pas nuire à la gravité de l'histoire*.

Sur le siège de Nîmes, Mgr Besson reste un grand orateur et

devient un grand évêque. Il apparaît ainsi dans un cadre dont les dimensions semblent parfois exagérées. Un coup d'œil sur l'Europe et sur la situation faite à l'Église chez les différents peuples n'était pas indispensable pour nous montrer l'évêque de Nimes *ranimant les courages, soutenant les forces encore agissantes* et conseillant la prière. Nous voyons mieux, dans son diocèse, sa généreuse sollicitude créant ou soutenant les bonnes œuvres ; l'éducation des enfants à l'école libre, leur instruction religieuse à l'église et au catéchisme. Au dehors, son éloquence intervient dans les questions religieuses, politiques ou sociales ; il prend la plume ou la parole pour plaider la cause des universités catholiques, dénoncer l'influence croissante de la franc-maçonnerie ou les funestes effets de la loi du divorce.

M. Bascoul a photographié l'évêque de Nimes et, pour l'avoir plus vrai, il a voulu un portrait sans retouches. C'est pour cela qu'il n'hésite pas à rappeler, à tout propos, un défaut de notre vénérable compatriote : sa *causticité*, qu'il dit être comtoise. Non seulement l'*abbé Besson joignait à un esprit caustique un caractère noble et un excellent cœur,* mais il portait cet esprit partout. Quand il arrive à Rome, avec son ami l'évêque de Langres, qu'il devait assister au concile, il fait d'abord *cueillette de bons mots dans les salons, avec son habituelle causticité, et promène la plaisanterie sur tous les sujets, même les plus graves.* On peut, avec l'auteur, désapprouver *tout éloge* qui *est presque sans restriction.* On excuse plus aisément avec lui un homme et même un évêque qui *maintient son autorité, résiste à la force* et ne rend pas même *justice contre son gré.* On lui pardonne les méprises inévitables qui blessent ceux qui sont *éconduits.* L'homme le plus *accueillant* peut cesser de l'être *quand une aventure inconnue du quémandeur a troublé son humeur.*

M. Bascoul pouvait dire tout cela, et il le dit fort bien, sans gâter un portrait qui n'est pas pour déplaire à celui qu'il représente. Celui-ci plaisantait lui-même spirituellement un journaliste de Cauterets qui l'avait *compté parmi le beau monde.* Lui attribuer cet avantage, même en sa jeunesse, serait, disait-il, braver la vérité.

Au moral, comme au physique, il se connaissait des défauts ; il avait trop d'esprit pour n'en pas convenir, et sa franchise, toute comtoise, n'aurait jamais imposé à son biographe la discrétion de n'en rien dire.

Séance du 29 mai 1903.

Étaient présents : MM. Boutroux, président; L. Baille, Boussey, Chipon, Guichard, Guillemin, Guiraud, Isenbart, Lombart, Mairot, Pingaud, le vicomte de Truchis, le marquis de Vaulchier ; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril est adopté.

L'Académie a reçu en hommage les ouvrages suivants :

Alfred Marquiset, *Grayloiseries*, poésies.

Docteur Ch. Holder, *Les visites pastorales dans le diocèse de Lausanne, depuis la fin du XVIe siècle; — Une page d'histoire des relations diplomatiques entre la république de Fribourg et la France sous Louis XIV.*

Le chanoine Suchet, *La chronique de l'église de Saint-Pierre de Besançon.*

Envois du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts : Ulysse Robert, *Les testaments de l'officialité de Besançon, 1265-1500*, t. I.

F. Mazerolle, *Les médailleurs français du XVe siècle au milieu du XVIe*, 2 vol.

E. Langlois, *Recueil d'arts de seconde rhétorique.*

M. le président annonce à l'Académie le décès du doyen des associés correspondants, M. Jean Petit, statuaire, mort à Paris le 6 mai 1903, à quatre-vingt-quatre ans.

M. Pingaud lit une notice sur M. Albert Mallié, secrétaire perpétuel, et M. Boutroux une autre notice sur M. Reboul, membre honoraire, ancien titulaire, doyen honoraire de la Faculté des sciences de l'Université d'Aix-Marseille.

M. le docteur Baudin lit un important travail sur *Arcier, histoire d'une source*, que la compagnie retient pour la prochaine séance publique.

L'Académie établit ensuite le programme des prix pour 1905, avec ce seul changement au programme actuel du prix d'histoire ou d'archéologie qu'on ajoutera aux sujets déjà adoptés la « publication de documents précédée d'une étude-préface ».

La séance est levée.

Le Président, L. Boutroux.

Le Secrétaire perpétuel, R. de Lurion.

Notice sur M. REBOUL.

Par M. Boutroux

M. Reboul (Pierre-Edmond), né à Montpellier le 13 février 1829, débuta dans l'enseignement comme professeur adjoint au lycée de Lille, le 10 novembre 1852 ; il ne resta que peu de temps dans l'enseignement secondaire. Après avoir travaillé comme préparateur dans un laboratoire de la Faculté de médecine de Paris, il fut nommé chargé de cours de chimie à la Faculté des sciences de Besançon, le 25 février 1861. Titulaire de sa chaire en 1863, il fut nommé doyen de la Faculté en 1874 et occupa encore sa chaire quatre ans. C'est là qu'il exécuta les plus importants de ses travaux.

Élu membre de l'Académie de Besançon le 26 août 1875, il n'eut pas le temps de laisser de trace importante de son séjour parmi nous.

En 1878, il devint professeur et doyen de la Faculté des sciences de Marseille. C'est dans cette ville qu'il est mort le 23 décembre 1902.

Les travaux de M. Reboul sont d'un ordre trop spécial pour pouvoir être analysés ici. Il débuta, en 1860, par un important mémoire « sur les éthers du glycide ». Ce travail et ceux qui le suivirent furent récompensés en 1874 par l'Académie des sciences, qui accorda à l'auteur une partie du prix Jecker. En 1878, il fut de nouveau lauréat de l'Institut ; cette fois la totalité du prix Jecker lui fut décernée.

C'est alors qu'il quitta Besançon pour Marseille, où il continua à bien mériter de la science. Le 25 janvier 1886, il fut élu correspondant de l'Institut (Académie des sciences, section de chimie).

Les travaux de M. Reboul ne consistent pas seulement en découvertes heureuses : ils ont contribué pour une bonne part à l'établissement des théories générales au moyen desquelles les chimistes représentent la structure des molécules des corps composés, théories qui, malgré des résistances célèbres, se sont imposées au monde savant par leur incontestable fécondité.

LISTE DES TRAVAUX PUBLIÉS PAR M. EDMOND REBOUL

1. Éthers du glycide et leurs relations avec les éthers glycériques. *Ann. de chim. et de phys.*, 1860, t. LX.

2. Quelques éthers de la glycérine (en commun avec Lourenço). *Comptes rendus Acad. d. Sc.*, 1861, t. LII.

3. Quelques éthers éthyliques des alcools polyglycériques (en commun avec Lourenço). *Ibid.*

4. Bromures d'éthylène bromés. *C. R.* (1), 1862, t. LIV.

5. Acétylène bromé. *C. R.*, 1862, t. LV.

6. Sur un nouvel homologue de l'acétylène, le valérylène. *C. R.*, 1864, t. LVIII.

7. Bromures et bromhydrates de valérylène. *C. R.*, 1864, t. LVIII.

8. Sur quelques corps non saturés appartenant au groupe des éthers mixtes. *Ibid.*

9. Sur un nouveau carbure d'hydrogène, le valylène. *C. R.*, 1865, t. LX.

10. Sur quelques nouveaux dérivés du valérylène. *C. R.*, 1867, t. LXIV.

11. Sur les polymères du valérylène. *C. R.*, ibid.

12. Sur un isomère de l'éther éthylamylique, l'éthylate d'amylène; observations relatives à la production des éthers mixtes (en commun avec Truchot). *C. R.*, ibid.

13. Recherches sur l'isomérie dans la série acétylénique. *C. R.*, 1867, t. LXV.

14. Combinaisons des hydracides avec l'éthylène et le propylène bromés. *C. R.*, 1870, t. LXX.

15. Iodhydrates et chlorhydrates d'éthylène et de propylène monobromés. *Ibid.*

16. Sur deux nouveaux isomères du bromure de propylène. *C. R.*, 1872, t. LXXIV.

17. Bromhydrates et chlorhydrates d'allylène. *Ibid.*

18. Identité des bromhydrate et iodhydrate de propylène bromé avec les dibromhydrate et iodobromhydrate d'allylène. Dibromhydrate d'acétylène. *Ibid.*

19. Sur les divers chlorures de propylène. *C. R.*, 1873, t. LXXVI.

20. Chlorobromures de propylène. Propylglycol normal. *C. R.*, 1874, t. LXXVIII.

21. Éthers du propylglycol normal. *C. R.*, 1874, t. LXXIX.

22. Constitution du propylène bromé ordinaire. *Ibid.*

23. Sur un nouveau propylène chloré. *C. R.*, 1876, t. LXXXII.

---

(1) C. R. désigne les comptes rendus de l'Académie des sciences.

24. Sur l'acide pyrotartrique normal. *Bull. Soc. chimique*, 1876, t. XXV.

25. Acide pyrotartrique normal. *C. R.*, 1876, t. LXXXII.

26. Sur quelques dérivés de l'acide pyrotartrique normal. *Ibid.*

27. Recherches sur la synthèse des acides des séries $C^nH^{2n-2}O^2$ et $C^nH^{2n-4}O^2$: acides allyl- et diallylacétiques. *C. R.*, 1877, t. LXXXIV.

28. Faits pour servir à l'histoire des acides pyrotartriques (en commun avec Bourgoin). *Ann. de chim. et de phys.*, 1877, t. XI.

29. Transformation de l'acide pyrotartrique en acide dibromopyrotartrique et en acide dibromosuccinique (en commun avec Bourgoin). *C. R.*, 1877, t. LXXXIV.

30. Électrolyse de l'acide pyrotartrique ordinaire (en commun avec Bourgoin). *Ibid.*

31. Recherches sur le propylène normal (en commun avec Bourgoin). *Ibid.*

32. Recherches sur l'isomérie dans la série du propylène. *Ann. de chim. et de phys.*, 1878, t. XIV.

33. Sur les vins de raisins secs. *Journ. de pharm.*, 1880, t. II.

34. Recherches sur les monamines tertiaires : I. Action de la triéthylamine sur les propylènes monobromés. *C. R.*, 1881, t. XCII.

35. Recherches.... II. Action de la chaleur sur le bromure d'allyltriéthylammonium. *Ibid.*

36. Recherches.... III. Action de la triéthylamine sur les éthers à hydracides des alcools secondaires et tertiaires. *C. R.*, 1881, t. XCIII.

37. Action de la triéthylamine sur l'épichlorhydrine. Composés de l'oxallyltriéthylammonium. *Ibid.*

38. Action de la triéthylamine sur la trichlorhydrine symétrique et sur les deux glycides dichlorhydriques isomères. *C. R.*, 1882, t. XCV.

39. Recherches sur les ammoniaques composées oxygénées : I. Hydroxallyl-diamines. *C. R.*, 1883, t. XCVII.

40. Sur une monamine oxygénée incomplète, l'oxallyl-diéthylamine. *Ibid.*

41. Éthers butyliques mixtes et proprement dits. *C. R.*, 1889, t. CVIII (deux notes).

42. Recherches sur les butylènes monobromés. *C. R.*, 1891, t. CXIII.

Séance du 24 juin 1903.

Étaient présents : MM. Boutroux, président ; le docteur Baudin, Boussey, Guichard, Guillemin, Guiraud, Lombart, Mairot, Pingaud, le docteur Roland, chanoine Rossignot, le comte de Sainte-Agathe, le vicomte de Truchis, Vaissier ; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 29 mai est adopté.

M. le président fait part à la compagnie du décès de M. le docteur Lebon, mort le 21 juin ; M. le docteur Baudin veut bien se charger de la notice d'usage.

La Société d'émulation de Montbéliard a invité le président de l'Académie à sa séance publique du 25 juin, suivie d'un banquet ; M. le secrétaire a remercié de l'invitation et a exprimé ses regrets que la séance publique de l'Académie tombant le même jour empêchât le président de prendre part à cette réunion.

L'Académie décide que la séance publique, avancée au 25 juin, tiendra lieu de séance de juillet, la plupart des membres de l'Académie quittant Besançon à ce moment.

M. le président donne lecture de son discours pour la séance publique, *sur les progrès accomplis depuis Pasteur dans la science qu'il a fondée.*

M. Guiraud, rapporteur du prix Weiss, conclut à ce qu'une médaille de 300 fr. soit donnée à l'auteur du mémoire n° 2, sous la devise *Streb ! empor*, travail relatif à la seigneurie d'Andelot-lez-Coligny et aux villages de Nantel et Ecuria, principalement au XVIIIe siècle.

L'Académie vote les conclusions du rapporteur.

M. Guichard, auteur du rapport du prix de poésie, pour lequel quatre mémoires ont été présentés, conclut à ce que trois d'entre eux soient l'objet de récompenses.

L'Académie, entrant dans les vues de la commission, vote pour ce prix 300 fr., ajoutant aux 200 fr. du prix de poésie une somme de 100 fr. non distribuée au prix Weiss, pour cette année seulement, et sans que cela tire à conséquence pour l'avenir.

En conséquence, l'auteur de la pièce de vers n° 4, sous la devise : *Dans le camp tout entier, les soldats faisaient leur testament*, reçoit une médaille de 150 fr. ; une médaille de 75 fr. est attri-

buée à chacun des mémoires n° 2 et n° 3, l'un sous la devise : *Streb ! empor*, l'autre sous la devise :

Couronnés de thym et de marjolaine,
Les elfes joyeux dansent dans la plaine.

La séance est levée.

Le Président, BOUTROUX.

Le Secrétaire perpétuel, R. DE LURION.

Séance publique du 25 juin 1903.

La séance a eu lieu dans la grande salle de l'hôtel de ville, à deux heures.

Étaient présents : MM. BOUTROUX, président ; le docteur BAUDIN, BOUSSEY, ESTIGNARD, docteur GAUDERON, GUICHARD, GUIRAUD, le général JEANNEROD, LOMBART, le chanoine ROSSIGNOT, le chanoine SUCHET, le vicomte DE TRUCHIS, VAISSIER, le marquis DE VAULCHIER, le comte DE VORGES, membre honoraire ; R. DE LURION, secrétaire perpétuel.

Mgr l'archevêque de Besançon, M. le premier président, M. le préfet du Doubs, directeurs-nés, et M. le maire de Besançon, académicien-né, s'étaient excusés de ne pouvoir assister à la séance.

M. Boutroux, président annuel, lit son travail *Sur les progrès accomplis depuis Pasteur dans la science qu'il a fondée.*

M. Guiraud présente son rapport sur le concours Weiss, à l'issue duquel M. le président proclame le nom de l'auteur auquel est décernée une médaille de 300 fr. sur ce prix, M. Xavier Brun, docteur ès lettres, professeur au lycée de Lyon-Saint-Rambert, auteur d'un travail intitulé : *Renseignements sur les communautés de Nantel et d'Écuria et en général sur la seigneurie d'Andelot-lez-Coligny, notamment au XVIIIe siècle, où elle fut possédée avec une partie de Civria par la famille Guyénard.*

M. le docteur Baudin lit son étude sur *Arcier, histoire d'une source.*

M. Paul Guichard lit son rapport sur le concours de poésie. M le président proclame les noms des auteurs auxquels ont été décernées les médailles : MM. E. Langlade, à Sannois (Seine-et-Oise), une médaille de 150 fr. pour la pièce : *Fastes bisontins,*

Jules César; M. Xavier Brun, docteur ès lettres, professeur au lycée de Lyon-Saint-Rambert, une médaille de 75 fr. pour sa pièce, *Pour Lacuzon et le baron du Saix d'Arnans;* Mme A. Sauget-Boudringhin, à Grenoble, une médaille de 75 fr. pour sa pièce : *Les bonnes fées de Palente et la dame verte de Thise.*

A l'issue de la séance publique, l'Académie, à laquelle s'étaient joints MM. Baille, Isenbart, Ledoux et Pingaud, a procédé à l'élection du président et du vice-président de la compagnie pour 1903-1904; M. Victor Guillemin a été élu président, et M. Boussey, vice-président.

La séance est levée.

Le Président, BOUTROUX.

Le Secrétaire perpétuel, R. DE LURION.

Séance extraordinaire du 1er septembre 1903.

Étaient présents : MM. GIACOMOTTI, vice-président, présidant la séance en l'absence du président; BAILLE, docteur BAUDIN, CHIPON, docteur GAUDERON, GUILLEMIN, général JEANNEROD, LAMBERT, MAIROT, PINGAUD, les chanoines ROSSIGNOT et SUCHET, DE TRUCHIS, VAISSIER ; docteur LEDOUX, trésorier, faisant fonction de secrétaire en l'absence de M. le secrétaire perpétuel; M. M. PRINET, membre honoraire.

M. Ledoux donne lecture de trois lettres en date des 23, 29, 31 août 1903, de Me Demanche, notaire à Paris, et des actes testamentaires de M. Jean-Claude Petit, statuaire, décédé à Paris le 6 mai 1903, qui formulent, au profit de l'Académie, les dispositions suivantes dans un testament du 15 juillet 1884, maintenues dans un codicille du 24 février 1902 et dans un dernier testament du 23 mai 1902 :

. . . . . .

« .... Je donne et lègue à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la ville de Besançon, en témoignage de reconnaissance des encouragements dont j'ai été l'objet de sa part, une somme de dix mille francs, dont la rente servira à la création d'un concours annuel de composition historique de peinture et de sculpture, dont les sujets, laissés au gré des concurrents ou désignés par l'Académie, devront être spécialement puisés dans l'histoire de la Franche-Comté.

« Ce concours sera alternatif pour chacune des deux branches de l'art ci-dessus mentionnées. En ce qui concerne la sculpture, il sera bon de spécifier si c'est un groupe, une statue ou un bas-relief que les concurrents auront à traiter.

« L'œuvre couronnée chaque année restera en possession de l'Académie, qui en formera une collection pour orner la salle de ses séances.

. . . . . .

« Tous les legs ci-dessus désignés devront être payés intégralement et les frais d'impôt prélevés sur mon avoir. »

. . . . . .

L'Académie accepte avec une profonde reconnaissance le legs, à elle fait par M. Jean Petit, d'une somme de dix mille francs, et salue, dans un hommage respectueux et unanime, la mémoire de l'éminent statuaire élu en 1856 membre de la compagnie, après en avoir été pendant trois années le pensionnaire, par l'attribution, en 1844, du bénéfice de la pension Suard. L'Académie éprouve, à l'égard du bienfaiteur, une gratitude d'autant plus vive qu'il a ajouté à son don généreux un témoignage particulier d'estime et de confiance par la mission de contribuer, en décernant des récompenses et des encouragements à de jeunes artistes, au développement de l'art en Franche-Comté.

Elle considère que cette donation, en souvenir du secours reçu autrefois de l'Académie par son auteur, est faite pour que le revenu du capital légué soit attribué dans un esprit de justice et de bienfaisance, sous forme de prix, à des jeunes gens qui montrent des dispositions artistiques et ont besoin d'aide pécuniaire pour se livrer à leurs études ; qu'évidemment le testateur, ancien élève de l'école de dessin de la ville de Besançon, a présumé que les avantages de sa fondation reviendront principalement aux élèves de ladite école, en très grande majorité fils d'ouvriers.

Sous réserve de l'autorisation par M. le préfet du Doubs de recevoir le capital légué, l'Académie accepte, dans les conditions précitées, la mission à elle confiée, qui sera surtout une œuvre charitable en faveur de jeunes artistes, et s'engage à assurer fidèlement l'exécution aussi exacte que possible des volontés de Jean Petit, en la part qui la concerne.

La compagnie désigne le président et le trésorier pour, avec la qualité de ses mandataires, prendre toutes dispositions, faire toutes démarches, recevoir les fonds, donner toutes signatures et décharges, près de l'administration préfectorale, du notaire,

de l'exécuteur testamentaire, M. Théodore Lambert, architecte à Paris.

L'Académie confirme sa décision antérieure de confier à M. V. Guillemin, peintre et critique d'art, l'un de ses membres, président élu pour 1903-1904, le soin d'établir une notice biographique sur Jean Petit et une étude sur son œuvre. Cet éloge de l'artiste qui a honoré par son caractère et son talent, qui a embelli d'un monument et d'ouvrages de sculpture distingués, sa ville natale, Besançon, sera lu devant l'Académie dans une de ses prochaines séances et ensuite inséré dans ses mémoires.

L'Académie apprend, avec reconnaissance, que, dans sa session d'août 1903, le Conseil général du Doubs a voté le maintien de sa subvention habituelle en faveur des prix de l'Académie.

La séance est levée.

Le Trésorier,
faisant fonction de secrétaire,
E. Ledoux.

Le vice-Président,
F. Giacomotti.

Séance du 19 novembre 1903.

Étaient présents : MM. Boutroux, président; L. Baille, docteur Baudin, Boussey, Gauthier, Giacomotti, Guillemin, Isenbart, docteur Ledoux, Lombart, Mairot, Pingaud, le chanoine Rossignot, Vaissier, le marquis de Vaulchier; le comte de Vorges, membre honoraire; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

Les procès-verbaux de la séance du 24 juin, de la séance publique du 25 juin, et de la séance extraordinaire du 1er septembre sont adoptés.

M. le président annonce la mort de M. Ulysse Robert, inspecteur général des archives et bibliothèques, membre correspondant comtois de l'Académie, décédé à Paris le 5 novembre 1903. M. Gauthier se charge de la notice d'usage. M. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, membre correspondant, est décédé à Dijon, le 14 novembre dernier; M. Gauthier donne sur lui la notice d'usage; enfin M. le président annonce la mort de M. Bollati de Saint-Pierre, membre correspondant étranger, décédé à Turin dans l'été de 1903.

M. Boutroux remercie l'Académie de la bienveillance qu'elle

lui a témoignée pendant cette année, et souhaite la bienvenue à M. Guillemin, nouveau président annuel, auquel il cède le fauteuil. M. Guillemin remercie également la compagnie et exprime ses regrets que des raisons de santé le forcent à s'éloigner de Besançon pendant cet hiver.

M. le ministre de l'instruction publique annonce pour le mardi 5 avril 1904, à la Sorbonne à Paris, le 42e congrès des Sociétés savantes, dont le programme est déposé sur le bureau de l'Académie.

A signaler, parmi les publications adressées à l'Académie, les volumes et brochures suivants, la plupart accompagnés d'un hommage : *Réminiscences poétiques*, par L. de Piépape ; *Politique extérieure de Pierre le Grand*, par Roger Roux, juge au tribunal civil de Vesoul ; *Les accidents du travail dans les prisons*, par le même ; *L'industrie cotonnière au pays de Montbéliard et ses origines*, par Léon Sahler ; *Bulletin de la Société pour la protection des paysages de France*, premier trimestre 1903 ; *Dictionnaire topographique du département de la Haute-Marne*, par A. Roserot ; *La malaria bovine en Égypte*, communication faite à l'Institut égyptien, par Piot-Bey, directeur du service vétérinaire en Égypte ; *Vers inédits d'Édouard Grenier*, par L. Thiot ; Lettre circulaire de Mgr l'évêque d'Orléans, *à propos de la troisième congrégation du procès canonique de la vénérable Jeanne d'Arc.*

M. Baille, artiste peintre, se propose d'exécuter pour l'Académie une copie du portrait de l'historien Dunod de Charnage, premier secrétaire perpétuel de l'Académie ; cette œuvre d'art lui tiendra lieu de discours de réception.

M. Guillemin donne lecture de son discours pour la séance publique de janvier 1904, étude sur *le statuaire Jean Petit, sa vie et son œuvre.*

L'Académie décide de pourvoir, au mois de janvier 1904, à la vacance de plusieurs places dans ses diverses sections. En conséquence, elle élit la commission des élections, composée de MM. Lombart, Isenbart, le marquis de Vaulchier, l'abbé Rossignot, le docteur Gauderon, M. Boutroux et M. Cretin.

MM. Vaissier, Baudin et Gauthier sont élus membres de la commission du prix Marmier.

La séance est levée.

Le Président,
V. Guillemin.

Le Secrétaire perpétuel,
R. de Lurion.

ANNEXE

Notice sur M. Joseph GARNIER, membre correspondant

Par M. Jules Gauthier.

L'Académie vient de perdre, le 13 novembre dernier, le plus laborieux de ses correspondants français dans la personne de M. Joseph Garnier, conservateur des archives départementales de la Côte-d'Or, chevalier de la Légion d'honneur, qui lui appartenait comme associé depuis 1877.

Joseph Garnier était né le 24 avril 1825, dans un modeste foyer de la rue Berbisey, à Dijon. A quinze ans il entrait comme employé aux archives départementales sous les ordres d'un érudit dont le nom fait autorité pour l'histoire de Bourgogne : Joseph Boudot. Initié aussi bien par son chef que par les leçons d'une petite école des chartes, momentanément instituée à Dijon, et où il eut pour condisciple Quantin, l'érudit archiviste de l'Yonne, Garnier, très intelligent et passionné pour le travail, devait s'élever peu à peu, malgré son éducation première, privée de tout diplôme, à une connaissance parfaite de l'histoire locale, de ses sources, de ce langage latin et roman dont la technique infinie ne s'apprend point dans les grammaires. Il devait surtout, grâce à une vocation irrésistible, devenir le plus habile et le plus consciencieux des archivistes, en mettant toute son activité, toute sa haute intelligence à l'organisation, à la création d'un vaste dépôt qui n'a son rival en France que dans les brumes du Nord. Ce métier d'archiviste, que la superbe de certains esprits continuera longtemps à traiter comme autrefois Scaliger traitait Du Verdier et La Croix du Maine, « amateurs de matériaux qui nous sont parfois utiles à nous autres grands savants » ! Garnier sut en faire apprécier l'utilité, l'abnégation et le dévouement. Simple subordonné de MM. Baudot et Maillard de Chambure, titulaire des archives municipales de Dijon, conservateur des archives de la Côte-d'Or en 1862, au départ de M. Rossignol, il fut durant soixante-treize années, pour Dijon et pour toute la Bourgogne, l'initiateur de toute entreprise intelligente en matière d'archéogie ou d'histoire, le conseiller éclairé de tous les travailleurs, l'arbitre désintéressé et respecté de toutes les polémiques, le collaborateur précieux et anonyme de toutes les publications d'histoire, après avoir été le guide de toutes les recherches.

Non content de remplir consciencieusement sa tâche en publiant dix volumes d'inventaires qui resteront des modèles du genre, en accumulant des inventaires manuscrits qui rendent accessibles toutes les séries d'un vaste dépôt, Garnier tira des archives dijonnaises la matière de nombreux écrits. Je ne citerai que la Correspondance des maires de Dijon, les trois volumes des Chartes de franchises bourguignonnes, véritable *Corpus* de droit public auquel il ne manque qu'une introduction magistrale, que l'Artillerie des ducs de Bourgogne et que la Monographie du vieil Hôtel de ville de Dijon, devenu le palais des archives départementales.

Les *Mémoires de l'Académie de Dijon* et de la *Commission des antiquités de la Côte-d'Or* doivent à la plume de Joseph Garnier autant de travaux que l'administration de ces deux sociétés savantes a dû de services à son initiative, à son jugement sûr et droit.

Garnier était aussi digne d'estime et de respect par sa haute valeur scientifique que par la noblesse de son caractère. Sa franchise parfois brusque était frappée au coin de la plus nette loyauté; ses jugements sur les hommes et sur les choses ne relevaient jamais que d'une conscience délicate et sûre, et sa bonté savait en faire pardonner la rigueur.

A quatre-vingt-huit ans, il était resté aussi vivant de cœur et d'esprit, aussi laborieux qu'aux jours de sa jeunesse, et s'est éteint possédant toute son intelligence, toute sa volonté; sa mémoire ne laisse à aucun le moindre souvenir amer ; des amitiés sincères et dévouées ont entouré sa vie ; c'est l'unique récompense terrestre d'une vie d'honneur et de travail.

Joseph Garnier est mort pauvre, il était désintéressé et charitable et ne connut point l'égoïsme. Demain les seuls trésors qu'il laisse : ses livres et ses manuscrits, seront dispersés et vendus, et le produit de cette vente servira encore à un dernier bienfait!

Séance du 18 décembre 1903.

Etaient présents : MM. Boussey, vice-président, présidant la séance ; Mgr de Beauséjour, Gaston de Beauséjour, Boutroux, Cretin, docteur Gauderon, Gauthier, Girardot, Guichard, Isenbart, docteur Ledoux, Lieffroy, Lombart, Mairot, Pingaud, le

chanoine Rossignot, le comte de Sainte-Agathe, le vicomte de Truchis, Vaissier, le marquis de Vaulchier ; R. de Lurion, secrétaire perpétuel.

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre est adopté.

L'Académie a reçu en hommage du général de Piépape, membre honoraire, ancien titulaire, une pièce de vers intitulée *Un épisode de la bataille de Sedan.*

L'Académie fixe sa prochaine séance privée au jeudi 21 janvier 1904, et sa première séance publique de 1904, au 28 janvier, s'il y a possibilité d'obtenir pour ce jour-là la salle de l'hôtel de ville.

M. Lieffroy lit une notice sur M. Eugène de Beauséjour, ancien magistrat, membre correspondant, décédé le 28 avril 1903, et M. Jules Gauthier sur M. Ulysse Robert, inspecteur général des Archives, membre correspondant, décédé le 5 novembre 1903.

M. le chanoine Rossignot, curé de la Madeleine, lit son discours de réception sur *Hugues Ier, archevêque de Besançon,* destiné à la prochaine séance publique.

L'Académie procède ensuite à l'élection de la commission des finances ; MM. Girardot, Guichard et de Truchis sont réélus.

La séance est levée.

Le vice-président, A. Boussey.

Le secrétaire perpétuel, R. de Lurion.

ANNEXES

Notice nécrologique sur M. Eugène DE BEAUSÉJOUR, membre correspondant

Par M. Lieffroy.

Le 28 avril dernier, l'Académie a perdu, en la personne de M. Eugène de Beauséjour, l'un de ses membres les plus distingués, tant par la noblesse de ses convictions et de son caractère que par l'élévation et la culture de son esprit.

Né à Vesoul le 17 juin 1836, il se prépara par de fortes études classiques au collège de sa ville natale, puis au collège Saint-François-Xavier de Besançon, à une vie de travail, de labeur

consciencieux, d'honneur, dont il trouvait dans les traditions de famille et de parenté les plus constants et les plus fortifiants exemples. Après ses études de droit terminées en 1859, il fut attaché au barreau de Vesoul jusqu'en 1864 ; après avoir été nommé juge suppléant à Dole et à Vesoul, il fut appelé en 1865 aux fonctions de substitut à Pontarlier, en la même qualité à Dole en 1867 et à Besançon en 1873. En 1876, il fut nommé juge à Lons-le-Saunier. C'est dans cette situation qu'en 1883, il donna sa démission, ne voulant pas accepter sa nomination comme juge à Baume-les-Dames, nomination qu'il considérait à juste titre comme une disgrâce. C'était le moment où le ministre de la justice, Martin-Feuillée, en frappant des magistrats intègres et incorruptibles, faisait ce qu'il appelait l'épuration de la magistrature.

En 1860, Eugène de Beauséjour avait épousé Mlle Louise Clerc, la deuxième fille du président Édouard Clerc, dont personne n'a oublié ici la belle et sereine figure d'érudit et de magistrat sachant allier aux austères devoirs de ses fonctions les patientes recherches de l'historien scrutant les archives et les antiques annales de notre belle province. Le mariage de M. de Beauséjour, qui fut heureux sous tous les rapports, décida pour ainsi dire de sa carrière et de son avenir. Il le détermina à entrer dans la magistrature, il l'encouragea aussi à profiter de ses moments de loisir pour rechercher dans ses papiers de famille, dans les bibliothèques publiques et privées, les secrets d'un passé qui aime à se dévoiler à ceux qui ont la passion de l'interroger curieusement.

En sa double qualité de magistrat et d'écrivain, n'était-il pas le continuateur, du moins le disciple d'Édouard Clerc ? Aussi, le 24 juillet 1890, l'Académie de Besançon, se souvenant de celui qui avait été toujours l'honneur de la compagnie, tenant compte également des éminentes qualités et des goûts littéraires de M. de Beauséjour, fut-elle heureuse de lui ouvrir ses rangs en lui conférant le titre de membre correspondant.

Il aimait à assister à nos banquets, à nos réunions, où chacun de nous le recherchait à cause de l'amabilité de son caractère, de la facilité de ses relations, de la grâce courtoise d'une conversation où l'on devinait les trésors d'un cœur d'élite, d'un esprit ouvert à toutes les généreuses aspirations. N'était-il pas pour tous un ami, plus qu'un ami, un modèle, dont, à travers les difficultés de la vie, on pouvait invoquer les conseils et l'exemple ? N'avait-il pas su briser volontairement, d'une main virile, une

carrière qu'il aimait pour suivre dans la retraite des hommes dont il était fier d'avoir été le collègue et dont il retrouvait ici même la société précieuse et l'inaltérable affection ? Oui, il était heureux d'être des nôtres, et s'il ne nous a pas donné quelques produits de son travail, ne savions-nous pas que pour la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, dont il était membre depuis de longues années, il avait publié différents écrits que je rappellerai brièvement aujourd'hui.

Parmi ces écrits, il en est deux qui méritent d'attirer plus particulièrement l'attention.

Le premier a pour titre : *Le bailliage présidial de Vesoul (1676-1790)*, et a paru en l'année 1896.

Le bailliage présidial de Vesoul est sans doute une page de l'histoire générale de la province, mais pour M. de Beauséjour, il a été, à son début du moins, un épisode de la vie de ses aïeux maternels. En consultant les archives de sa famille, il avait été frappé de ce fait que pendant toute la durée du bailliage présidial de Vesoul, de 1696 à 1790, le siège de président ou de président premier, comme on l'appelait alors, n'avait été occupé que par deux titulaires, Jean-Claude Fyard et Claude-Louis Fyard, fils du précédent, lesquels avaient tenu cette charge pendant plus d'un siècle. Les archives de la famille Fyard étant entre les mains de l'auteur, la monographie du bailliage devenait quelque peu la monographie d'une famille. M. de Beauséjour compléta ses notes familiales, agrandit son sujet, traita la question de l'institution même du bailliage et de fait laissa une monographie aussi complète que possible et de l'institution elle-même et des familles vésuliennes dont les membres en firent partie.

Le second a pour titre : *Quelques documents inédits relatifs à la terre, à la seigneurie et au nom de Granvelle (1516-1805)*, et a paru dans l'année 1899.

Ces documents tirent leur origine du même ordre d'idées que le précédent travail. C'est encore dans les archives de sa famille qu'il en trouva tous les éléments et tout l'intérêt. La terre de Granvelle ayant été acquise en 1768 par le conseiller-maître à la Cour des comptes, Jean-François Raillard, de Vesoul, qui dès lors porta le nom de Raillard de Granvelle, les divers actes de propriété et papiers relatifs à cette terre passèrent aux mains du nouvel acquéreur et, par voie d'hérédité, en celles de Mme de Beauséjour de Mercey. Or, parmi ces pièces, plusieurs originales et inédites ont paru à M. de Beauséjour avoir plus qu'un intérêt domestique et mériter une publication.

M. de Beauséjour était aussi membre des Sociétés d'émulation du Doubs et du Jura.

Après sa retraite anticipée, en dehors de ses études et de ses travaux littéraires, il se consacra aux devoirs de la famille qu'il chérissait et aux œuvres charitables auxquelles il ne marchanda jamais tout son dévouement et auxquelles il se consacra jusque dans ses derniers instants. Frappé inopinément par une maladie redoutable, il vit venir la mort dont la foi adoucit pour lui les approches.

Des funérailles imposantes par leur grandeur et leur simplicité furent un dernier hommage rendu par ses concitoyens à celui dont nous déplorons la perte. Je ne puis mieux faire, en terminant cette notice consacrée à sa mémoire, que de citer cette phrase écrite par lui et on peut dire pour lui : « Sachons garder culte et souvenir aux seules choses qui demeurent parmi tous les changements, je veux dire aux vertus qui ont été pratiquées et aux bienfaits qui ont été accomplis. »

Notice sur M. Ulysse ROBERT, correspondant franc-comtois.

Par M. Jules Gauthier.

Le 5 novembre dernier mourait subitement à Paris, au cours d'une réunion amicale de Franc-Comtois qu'il avait fondée, un érudit que sa naissance, que ses travaux, que ses affections liaient intimement à notre sol et qui comptait depuis 1880 parmi les correspondants de cette Académie.

Né à Blancheroche (Doubs), le 5 août 1845, d'un père suisse et d'une mère comtoise, sa famille le destinait aux études ecclésiastiques. A dix-huit ans, il passa du petit séminaire de Consolation au séminaire de philosophie de Vesoul. Sa véritable vocation, éveillée par vos concours d'histoire et justifiée par des aptitudes toutes spéciales pour la carrière de l'érudition, s'y fit jour, aux yeux de ses maîtres comme aux siens; il quitta Vesoul en 1866 pour devenir maître d'étude au lycée de Besançon. Après y avoir gagné son diplôme de bachelier, il fut admis en 1869 à l'École des chartes, dont il sortit en 1873 pour occuper un petit poste au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Ses parents étaient sans fortune et les six années qu'il dut

traverser avant d'obtenir un emploi avaient exigé de sa part un double labeur tant pour gagner son pain que pour suivre avec application et succès cours ou conférences. A la Bibliothèque nationale, les débutants doivent se résigner, malgré leurs diplômes, à de rudes travaux mal rétribués, et faire pendant vingt ans double journée en copiant durant la nuit des textes pour les éditeurs, pour les sociétés savantes, pour les amateurs opulents qui veulent bien cueillir les fleurs de la science sans en connaître les épines. Ce fut la vie de Robert qui, marié de bonne heure, connut tous les soucis mais aussi toutes les joies d'un heureux foyer. Au travail il apportait cette robustesse et cette endurance que les terrassiers italiens montrent dans les chantiers français ; dans le caractère il avait une force de volonté qui lui permit de mener à bien certaines tâches de service qui lui méritèrent des encouragements et plus tard des récompenses. Je citerai par exemple la mise en ordre du cabinet des titres et des 40,000 documents originaux amassés par les Chérin, les Clairambault, les d'Hozier. La publication du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de province, certains travaux auxquels il collabora sans y attacher son nom, lui valurent vers 1890 l'emploi d'inspecteur général des bibliothèques et archives au ministère de l'instruction publique. C'est alors qu'il se démit de l'emploi d'auxiliaire de l'Institut et qu'il put entreprendre ou compléter certaines publications qui lui acquirent, en 1874 et 1890, des mentions honorables, en 1891 le second prix Gobert, en 1901 une portion du prix Bordier à l'Académie des inscriptions. Une *Histoire* et un *Bullaire de Calixte II*, un *Catalogue des documents franc-comtois conservés dans les dépôts parisiens*, un *Choix de testaments franc-comtois de l'officialité de Besançon*, dont un seul volume a paru, une *Histoire*, en deux volumes, *de Philibert de Chalon, général des armées de Charles-Quint*, tels sont les principaux titres d'Ulysse Robert à la reconnaissance des érudits franc-comtois. Le soin et l'activité qu'il apporta à la publication du catalogue des manuscrits provinciaux lui sont un titre supérieur à la reconnaissance de l'érudition française.

Robert est mort avec un regret, celui de n'être point entré à l'Institut, où deux échecs consécutifs à l'Académie des inscriptions lui furent sensibles ; il pensait essayer de forcer les portes de l'Académie des sciences morales et politiques, et voilà qu'en vue de la terre promise, vers laquelle il orientait ses dernières ambitions, sa carrière prématurément prend terme. On lui doit cette justice, qu'il s'est acharné durant quarante ans, avec hon-

neur et conscience, aux labeurs d'un métier pénible qui n'est pas toujours apprécié comme il devrait l'être, et qui fait difficilement vivre ses ouvriers, s'il les fait aisément mourir à la tâche. Il est mort trop tôt pour les siens, trop tôt pour ses amis et ses confrères, trop tôt pour l'histoire de Franche-Comté à laquelle il pouvait rendre encore de nombreux et sérieux services.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1904 et 1905

Prix a décerner en 1904

1° **PRIX D'ÉLOQUENCE** (subvention du Conseil général du Doubs, 300 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Une étude sur un orateur, un poète, un philosophe, un jurisconsulte, un artiste, un économiste ou quelque autre homme éminent du XIXe siècle, originaire de Franche-Comté. — 2° Les peintres paysagistes en Franche-Comté. — 3° Les journaux et les revues en Franche-Comté pendant le XIXe siècle.

2° **PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE** (fondation Veil-Picard, 400 fr.)

Sujets proposés (au choix des concurrents) : 1° Les conditions de la vie de famille en Franche-Comté pendant les cinquante dernières années (dépenses de subsistance ; modifications dans les habitudes, dans le genre de vie ; conclusions). — 2° Une étude sur une des industries importantes de Franche-Comté depuis ses origines jusqu'à nos jours. — 3° Les organisations ouvrières dans les départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Haut-Rhin depuis la loi de 1884 (fédérations, syndicats, grèves).

Prix a décerner en 1905

1° **PRIX D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE** (prix Weiss, augmenté d'une subvention du Conseil général du Doubs, 500 fr.)

Ce prix sera décerné au meilleur mémoire, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (étude sur une époque d'histoire générale, histoire des institutions, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle,

abbaye, généalogie d'une famille illustre, publication de documents précédée d'une étude-préface), soit sur un sujet important d'archéologie ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

2° **PRIX DE POÉSIE** (subvention du Conseil général du Doubs, 200 fr.)

Ce prix sera décerné à la meilleure pièce de poésie, l'Académie laissant les concurrents libres de choisir leur sujet, d'adopter le genre et le rythme qui leur conviendront le mieux, et exigeant seulement que le sujet choisi se rattache, par un intérêt sérieux, à l'histoire et au sol de la province.

Pour les prix qui précèdent, les concurrents ne signeront point leurs manuscrits; ils y attacheront seulement une devise, qui sera reproduite au dos d'un billet cacheté, contenant leur nom et leur adresse.

Les ouvrages destinés aux concours de 1904 devront être parvenus francs de port, au secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 15 avril 1904, et ceux destinés aux concours de 1905, avant le 15 avril 1905. Ces termes sont de rigueur.

PRIX MARMIER (300 fr.)

Ce prix est décerné, chaque année, conformément au testament de M. Xavier Marmier, « à l'auteur d'une étude sur la Franche-Comté, spécialement sur les anciens monuments, les anciennes coutumes de cette province, ses traditions populaires, ses dialectes villageois. »

Les ouvrages présentés pour le prix Marmier peuvent être manuscrits ou imprimés.

Ils devront parvenir au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er décembre 1904.

Les ouvrages présentés aux divers concours doivent rester dans les archives ou dans la bibliothèque de l'Académie.

Le secrétaire perpétuel.

MÉMOIRES

SUR L'AIR LIQUIDE

Par M. Léon BOUTROUX

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 29 janvier 1903)

Quand on songe au développement prodigieux qu'ont pris les sciences expérimentales dans la seconde moitié du XIXe siècle, on est forcé de reconnaître qu'elles ont acquis une importance de premier ordre dans l'ensemble des objets de la pensée humaine, en sorte que de nos jours il est impossible à un esprit éclairé, quelle que soit d'ailleurs la direction préférée de ses préoccupations intellectuelles, de rester absolument étranger au mouvement scientifique. Pour cette raison, vous me pardonnerez, j'espère, de proposer aujourd'hui à votre attention l'une des plus remarquables parmi les découvertes récemment faites dans le domaine de la chimie, la production de l'air liquide.

Autrefois on pouvait distinguer deux sortes de fluides aériformes bien différents : les vapeurs, qui pouvaient se transformer en liquides, et les gaz, qui n'étaient connus que sous un seul état physique.

Deux procédés pouvaient servir à réaliser la transformation d'une vapeur en son liquide.

Introduisons une carafe d'eau froide dans une chambre chaude : la vapeur d'eau contenue dans l'air de la chambre se condense au contact de la carafe. Quelle est ici la cause du changement d'état ? C'est le refroidissement.

D'un autre côté, enfermons quelques gouttes d'éther

dans un espace vide limité : cet espace se remplit de vapeur d'éther. Comprimons maintenant la vapeur par un procédé quelconque : nous verrons le volume du liquide augmenter ; une partie de la vapeur a été condensée, cette fois, par la compression. Refroidissement et compression, tels sont les moyens depuis longtemps connus, par lesquels on peut faire passer une vapeur à l'état liquide.

Or, dans des expériences de compression faites sur un gaz, le gaz ammoniac, Van Marum le premier, vers la fin du XVIIIe siècle, vit ce corps prendre, lui aussi, l'état liquide. Vers la même époque, un autre gaz, le gaz sulfureux, soumis à l'action d'un mélange réfrigérant par Monge et Clouet, se liquéfia également.

Mais il faut arriver à 1823 pour voir, entre les mains de Faraday, ces faits se généraliser de telle sorte qu'il devint impossible de maintenir une distinction essentielle entre vapeurs et gaz. Ce physicien créa une méthode générale au moyen de laquelle il appliquait à un gaz à la fois les deux procédés par lesquels on condense les vapeurs, la compression et le refroidissement. Dans cette première série d'expériences, plusieurs gaz furent obtenus à l'état liquide. A partir de ce moment, les mêmes moyens, employés d'une manière plus énergique, soit par Faraday, soit par d'autres savants, permirent de liquéfier presque tous les gaz connus, et même d'en solidifier un certain nombre. Cependant quelques-uns résistèrent ; parmi ceux-ci se trouvaient l'hydrogène et les gaz de l'air, oxygène et azote. Les compressions les plus fortes, poussées jusqu'à 2,000 atmosphères, ne purent amener ces gaz à l'état liquide, et les physiciens se virent obligés d'admettre l'existence de gaz dits permanents, c'est-à-dire n'existant qu'à l'état gazeux.

En 1877, les mémorables expériences de M. Cailletet vinrent abolir la notion de gaz permanents. Ce physicien, dans le célèbre appareil qu'il imagina, utilisait, outre les

deux moyens que nous avons déjà signalés, à savoir le refroidissement et la compression, un troisième moyen qui est opposé au second, mais qui rentre dans le premier, à savoir la détente. Quand dans une pompe à air on comprime de l'air, celui-ci s'échauffe, tellement que si le corps de pompe est mauvais conducteur de la chaleur, s'il est par exemple en verre, et qu'on enfonce brusquement le piston, un morceau d'amadou, fixé à la face inférieure de ce dernier, prend feu. C'est l'expérience de cours dite du briquet à air. Si, inversement, de l'air se trouvant sous une certaine pression initiale, on vient à le raréfier brusquement, il devra se refroidir, en sorte que si cet air est chargé de vapeur d'eau, la détente pourra déterminer la condensation de la vapeur. C'est ce qui est réalisé dans un jouet d'enfant fort instructif, le pistolet à air. Dans un tube de laiton fermé à une extrémité par un bouchon, on enfonce à l'autre extrémité un piston : l'air se comprime, ne s'échauffe que peu à cause de la conductibilité du tube qui disperse la chaleur produite ; quand la pression est suffisante, le bouchon est projeté au dehors, et l'enfant voit avec admiration sortir du tube, derrière le projectile, un peu de fumée ! Cette fumée est un nuage produit par la condensation de la vapeur d'eau contenue dans l'air expulsé, condensation due à la détente qui s'est produite dans l'air au moment où le bouchon a cédé à la pression.

Dans l'appareil de M. Cailletet, d'une construction moins simple, les choses se passent de même. Un gaz pur et sec, convenablement refroidi, est comprimé à 300 ou même jusqu'à 500 atmosphères, puis brusquement détendu : à ce moment on voit apparaître un nuage : c'est le gaz liquéfié. Tous les anciens gaz permanents furent obtenus sous cette forme de nuage, bien visible, quoique fugitive.

C'était un résultat d'importance capitale au point de vue théorique ; mais les physiciens étaient plus ambitieux ; ils

auraient voulu avoir de l'oxygène liquide, de l'hydrogène liquide, en masse suffisante pour en pouvoir remplir des flacons, c'est-à-dire, suivant une expression usitée, à l'état de liquide statique. Puisque la détente suffisait pour qu'on en pût obtenir quelques goutelettes, et que la détente ne pouvait agir que comme cause de refroidissement, c'était en perfectionnant la réfrigération qu'on pouvait espérer arriver au but.

Le progrès de l'étude de la liquéfaction dans les cas connus vint préciser les conditions à satisfaire. On connaissait déjà d'anciennes expériences, dues au Français Cagniard de Latour, dont on n'avait pas tiré tout le profit possible : de l'eau, enfermée dans un récipient parfaitement clos et chauffée, n'entre pas en ébullition ; elle émet de la vapeur qui acquiert une pression rapidement croissante à mesure que la température s'élève. Quand celle-ci atteint 365°, l'eau, comme l'avait vu Cagniard de Latour, se vaporise entièrement, sans être entrée en ébullition, quelle qu'en soit la masse, et dès lors, si l'on continue à chauffer, cette vapeur ne se comprime plus que comme un gaz ordinaire. On savait donc qu'il existe, pour les liquides, une température de vaporisation totale, au-dessus de laquelle la vapeur se comporte comme un gaz. Cette température est très élevée pour les liquides ordinaires.

En étudiant les gaz que l'on pouvait déjà obtenir à l'état de liquide statique, on constata qu'il existait aussi pour eux une température au-dessous de laquelle ils pouvaient bien se condenser en liquide, et au-dessus de laquelle ils ne le pouvaient pas : c'était leur température de vaporisation totale ; on crut devoir l'appeler d'un nom nouveau : on la nomma la température critique, ou le point critique.

Cette température varie notablement d'un gaz à un autre. Les gaz dont la température critique dépasse + 15° peuvent être liquéfiés à la température ordinaire par le seul emploi de la pression : c'est le cas, par exemple, du gaz car-

bonique, dont le point critique est de + 31°. Mais les gaz autrefois réputés permanents ont des températures critiques très basses, qui n'avaient jamais été atteintes dans les essais de liquéfaction.

On perfectionna donc la réfrigération en employant comme réfrigérants les gaz liquéfiés, dont on abaissait encore la température par une évaporation rapide. On put ainsi obtenir à l'état de liquide statique l'oxygène, dont le point critique est — 119°; puis, avec l'oxygène liquide, bouillant dans le vide, pour réfrigérant, l'azote, dont le point critique est — 146°.

La liquéfaction des gaz de l'air était ainsi obtenue, mais ce n'étaient là que des expériences de laboratoire, portant sur quelques grammes de matière, expériences suffisantes pour permettre l'étude scientifique de l'oxygène liquide, de l'azote liquide, mais incapables de se prêter à des applications industrielles.

En 1895, Carl Linde construisit à Munich un appareil qui permettait de liquéfier l'air par kilogrammes à la fois. Son principe est d'abaisser la température de l'air le plus bas possible, en employant comme unique moyen de réfrigération la détente, mais la détente à effets successifs accumulés, la détente continue. On n'a recours à aucun agent étranger. On comprime d'abord à 220 atmosphères de l'air ordinaire, au moyen d'une pompe; puis, ouvrant un robinet qui laisse entrer cet air comprimé dans un nouveau récipient clos, on le force à se détendre brusquement de 220 à 20 atmosphères, sans déplacer aucun obstacle. L'air, qui n'est pas ce que les physiciens appellent un gaz parfait, exige un travail intérieur pour l'écartement de ses molécules; ce travail est emprunté à la chaleur qu'il possédait; il subit donc un refroidissement, qui est, d'après les données de Thomson et Joule, d'un quart de degré pour une diminution de pression d'une atmosphère: dans la machine de Linde, où la pression diminue de

200 atmosphères, le refroidissement s'élèvera environ à 50°.

L'air ainsi refroidi servira à refroidir une nouvelle masse d'air comprimé. Pour cela on le fait retourner au compresseur par un serpentin de cuivre de 15 mètres de long, qui enveloppe un second serpentin de même longueur, où se trouve l'air comprimé à 220 atmosphères. Ce dernier est donc refroidi d'avance, puis détendu, ce qui le refroidit encore de 50°. On recommence ainsi indéfiniment.

Les deux serpentins entre lesquels les températures s'échangent sont renfermés dans une caisse de bois garnie de laine brute pour éviter le réchauffement par l'air ambiant.

Par chutes successives de 50° à partir d'une température chaque fois de plus en plus basse, la température de l'air arrive à s'abaisser assez pour que le gaz se liquéfie dans le réservoir où se fait la détente.

Une de ces machines est installée à Paris, depuis plusieurs années, au Collège de France ; elle fournit un litre d'air liquide à l'heure, en dépensant un peu moins de trois chevaux. Les machines industrielles de Linde donnent 60 kilogrammes d'air liquide à l'heure.

C'est à partir dè — 140° que l'air se liquéfie, sous une pression inférieure à 40 atmosphères.

Si nous nous reportons aux températures critiques de l'oxygène, — 119°, et de l'azote, — 146°, nous voyons que cette température de — 140° est inférieure au point critique de l'oxygène, et supérieure à celui de l'azote. Par conséquent, l'azote de l'air n'est pas proprement liquéfié, il est dissous dans l'oxygène liquide.

A cette température de — 140° le liquide n'est stable que sous une pression d'environ 35 atmosphères. Si l'on veut qu'il subsiste sous une pression moins élevée, il faut en abaisser la température ; en particulier, si l'on veut l'obtenir sous la pression atmosphérique, en vase ouvert, il faut arriver jusqu'à — 191°.

Voilà donc l'air liquide obtenu en grand au moyen de la machine de Linde. Dans cette machine la détente n'est accompagnée d'aucun travail extérieur. Un Français, M. Georges Claude, a cherché à améliorer le rendement en substituant à la détente sans travail extérieur une détente avec travail extérieur récupérable. Les plus grandes difficultés pratiques semblaient rendre chimérique toute tentative faite dans cette voie : c'était notamment l'impossibilité d'avoir, à la basse température où se trouve l'air dans l'appareil, des substances lubrifiantes qui ne soient pas gelées, pour diminuer les frottements des pièces en mouvement. Pourtant l'inventeur, encouragé par MM. Potier et d'Arsonval, a persisté dans ses efforts, et a réussi l'année dernière, 1902, à produire l'air liquide dans les conditions qu'il s'était fixées. Comme substance lubrifiante il emploie finalement l'air liquide lui-même, et la principale difficulté est ainsi surmontée.

Enfin, il a pu, dès maintenant, construire une machine qui fournit environ 20 litres d'air liquide à l'heure, en absorbant une puissance d'un peu plus de 30 chevaux et restituant 6 à 7 chevaux, ce qui fait environ un litre par cheval et par heure ; et il espère améliorer encore le rendement par des perfectionnements de détail. Tel qu'il est, ce rendement est presque double de celui des meilleurs appareils existants.

Disons encore que des essais en cours d'exécution, tentés par M. Cailletet, pour la liquéfaction industrielle de l'air par d'autres procédés, donnent aussi de belles espérances.

Nous avons obtenu l'air liquide : il s'agit maintenant de le recueillir et de le conserver dans des conditions qui en permettent l'emploi pratique, c'est-à-dire sous la pression atmosphérique. Il faut pour cela des récipients qui ne se laissent réchauffer par le milieu extérieur que le plus lentement possible. Or, Dulong et Petit ont montré qu'un

corps placé dans une enceinte vide se refroidit (ou se réchauffe) de vingt à vingt-cinq fois plus lentement que dans l'air atmosphérique. Dès l'année 1887, M. d'Arsonval construisit, d'après ce principe, des vases destinés à conserver les gaz liquéfiés. Ce sont des vases de verre, à double paroi, construits de telle façon qu'on puisse faire le vide entre les deux parois. Le vide fait, l'intérieur ne pourra recevoir de chaleur du milieu environnant ni par conduction ni par convection ; pour qu'il n'absorbe pas non plus de chaleur par rayonnement, argentons la surface extérieure du vase, et nous aurons ce qu'on appelle maintenant le flacon de Dewar, du nom d'un physicien anglais.

Dans un tel flacon, tout ouvert, l'air liquide se conserve d'une manière surprenante : on peut le garder pendant plusieurs jours. Mais la composition n'en demeure pas invariable. Nous avons vu que ce n'est pas proprement de l'air liquéfié, mais bien une solution d'azote dans l'oxygène liquide. Sous la pression atmosphérique l'oxygène bout à — 184° et l'azote à — 194°. La température que prend l'air liquide, — 191°, est plus élevée que le point d'ébullition de l'azote, et plus basse que celui de l'oxygène. Aussi l'azote du liquide va-t-il s'évaporer notablement plus vite que son oxygène. Dans des expériences où l'on a suivi la variation de composition de l'air liquide (1), on a trouvé que le liquide aussi récent que possible contenait 53,80 pour 100 d'oxygène, mesuré en volume à l'état gazeux (l'air atmosphérique n'en contient que 21 pour 100). Au bout de quelque temps le liquide contenait 64,0 pour 100 d'oxygène ; enfin, au bout de deux ou trois jours, quand le liquide avait perdu tout ce qu'il pouvait abandonner d'azote, il contenait 93,6 pour 100 d'oxygène.

Si, comme l'a fait M. Ramsay, on continue à laisser éva-

---

(1) Ladenburg et Krügel, *Berichte d. deut. chem. Gesell.*, 1899, p. 46.

porer lentement le liquide, son oxygène disparaît à son tour, et quand il ne reste plus à l'état liquide que la soixante-quinzième partie du volume primitif, ce résidu est riche en *argon* (gaz connu depuis peu d'années, que l'on confondait autrefois avec l'azote, et qui bout à — 187°) ; il contient aussi un nouveau gaz qui a été découvert dans cette expérience même, et nommé par M. Ramsay le *krypton* (c'est-à-dire caché), gaz moins volatil que l'azote, l'oxygène et l'argon.

Outre le krypton, MM. Ramsay et Travers ont extrait de l'air liquide, par le même moyen, deux nouveaux gaz qui restent associés à l'argon, et qu'ils ont nommés le *néon* et le *métargon ;* ce dernier est solide à la température d'ébullition du mélange. On le sépare par filtration.

On voit que l'air liquide se prête à une véritable distillation fractionnée d'un grand intérêt.

Dès que la machine de Linde eut permis d'obtenir des litres d'air liquide à la fois, on s'empressa naturellement d'en étudier les propriétés ; jamais on n'avait pu manier librement une matière aussi froide.

Que ferait une goutte de ce liquide versée sur la peau? L'expérience faite, on constata que cette goutte commence par se comporter comme une goutte d'eau qu'on laisse tomber sur une plaque de fonte chauffée au rouge : elle prend la forme d'une boule entourée de vapeur et ne touche pas la peau, en sorte qu'on n'éprouve aucune impression douloureuse. Si cependant la peau est mouillée et que le contact s'établisse, on éprouve, au bout d'un certain temps, une sensation de brûlure, mais d'une brûlure superficielle : c'est que les tissus sont protégés par une couche de glace qui se forme instantanément. Aussi une personne a-t-elle pu, dans un banquet, avaler rapidement, sans en être incommodée, 10 à 15 centilitres d'air liquide mêlé à du champagne.

Il était intéressant de savoir quel effet un refroidisse-

ment aussi intense pourrait produire sur les microbes, dont quelques-uns sont pour nous de mortels ennemis. Les expériences exécutées sur ce sujet par M. d'Arsonval ne font que confirmer les résultats précédemment obtenus avec les températures les plus basses qu'on pouvait alors produire : un séjour de plus de cent heures dans l'air liquide n'a pas tué les microbes essayés ; un simple ralentissement de la vie en a été la conséquence.

Différentes expériences chimiques ont été effectuées avec l'air liquide.

D'abord on peut très facilement s'en servir à liquéfier la plupart des gaz, à solidifier la plupart des liquides.

Si dans un flacon de Dewar, en partie rempli d'air liquide, on dirige un jet de gaz carbonique, celui-ci se précipite immédiatement en une neige blanche qui se rassemble au fond du vase.

Si l'on verse de l'air liquide sur du mercure, au bout de quelque temps le métal est devenu solide comme du plomb et garde assez longtemps cet état pour qu'on en puisse étudier à loisir les propriétés.

Si l'on verse de l'alcool dans de l'air liquide, il ne s'y dissout pas, mais forme de grosses gouttes qui cristallisent immédiatement en masses dures de forme peu géométrique.

Un tube plein d'acétylène étant plongé dans l'air liquide, l'acétylène se solidifie immédiatement, sans passer par l'état liquide, avec une structure cristalline ; on peut ensuite le faire sortir du tube et l'allumer comme une bougie. Il brûle avec une flamme fumeuse qui rappelle celle du camphre.

Les applications les plus riches de promesses qu'on ait faites jusqu'ici de l'air liquide sont celles où il est employé comme source d'oxygène. Nous avons vu qu'il suffit de l'abandonner à l'évaporation lente pour en tirer de l'oxygène liquide presque pur. Si on laisse prendre à

ce dernier l'état gazeux pour l'utiliser, le froid produit par l'évaporation pourra être récupéré, de même que celui qui résultait de l'évaporation préalable de l'azote, et employé à la réfrigération d'une nouvelle quantité d'air à liquéfier. Une machine, construite par M. Linde d'après ce principe, permet d'extraire de l'air atmosphérique plus de six mètres cubes d'oxygène gazeux pur par cheval-heure.

Mais même sans subir aucune préparation, l'air liquide, employé tel quel, est un agent d'oxydation d'une puissance incomparable. Le forgeron, en dirigeant au moyen d'un soufflet un grand volume d'air sur son charbon embrasé, obtient un feu beaucoup plus chaud que par la simple combustion de ce charbon à l'air libre. Or s'il versait sur son foyer un demi-verre d'air liquide, il s'en dégagerait environ 80 litres d'un air beaucoup plus riche en oxygène que l'air ordinaire, et la combustion serait bien plus vive que celle que lui procure le soufflet de forge.

Une application de ce genre a été faite dans des opérations de chimie qui exigent les températures les plus élevées possibles : il s'agit de la préparation du tungstène et de l'uranium par réduction de leurs oxydes. Ici le combustible employé comme réducteur ne sera pas du charbon, mais de l'aluminium en poudre : on met dans un creuset un mélange convenable de l'oxyde et du réducteur, auquel on a préalablement incorporé le tiers de son volume d'air liquide ; on met le feu à l'aluminium, et grâce à la présence de l'air liquide, ce métal brûle en dégageant brusquement une énorme quantité de chaleur ; la masse est portée au rouge blanc, l'oxyde se laisse immédiatement réduire par l'aluminium, et abandonne un culot du métal parfaitement fondu et pur. On atteint dans ces expériences les températures les plus élevées qui aient jamais pu être obtenues.

Nous pouvons donc, au moyen de l'air liquide, produire les températures les plus hautes comme les plus basses.

Pour les basses températures, nous devons dire cependant que l'air liquide est dépassé par l'hydrogène liquide, obtenu lui-même en grand par M. Dewar, grâce à l'emploi de l'air liquide comme réfrigérant. En évaporant l'hydrogène liquide, on peut arriver à — 243° ou — 253°, c'est-à-dire à 20° ou 30° seulement au-dessus du 0° absolu.

En somme, la liquéfaction de l'air est, par la simplicité des moyens employés et par la grandeur des résultats obtenus, une des plus brillantes découvertes du siècle qui vient de finir.

Elles sont nombreuses, les brillantes découvertes dont la science contemporaine s'enrichit chaque jour. Me sera-t-il permis d'en apprécier les conséquences philosophiques?

Plus le domaine de la science s'accroît par l'accumulation des conquêtes, plus ses limites se précisent. Il fut un temps où les découvertes de la physique, de la mécanique ou de l'astronomie ouvraient des horizons nouveaux à l'esprit, dans son effort à la recherche des causes premières. Aujourd'hui, on peut dire que les progrès de la méthode expérimentale tendent plutôt à mieux faire sentir à l'homme l'impuissance radicale de l'investigation scientifique à pénétrer le sens des choses; plus elle accumule les données relatives aux effets, plus les causes se dérobent à son regard, pourtant de plus en plus clairvoyant.

On ne peut pas percevoir les odeurs avec les yeux; on ne peut pas non plus connaître l'absolu avec des méthodes qui, par essence, n'atteignent que le relatif. Faut-il en conclure que l'absolu n'existe pas? De quel droit? Dira-t-on que, sans le nier, on ne s'en préoccupe pas? C'est renoncer à ce qu'il y a de plus noble dans la nature humaine, renonciation plus facile, d'ailleurs, à déclarer qu'à pratiquer. Combien il est plus naturel, plus humain, de reconnaître qu'en dehors du champ de l'investigation scientifique il existe un domaine peuplé de choses tout aussi réelles

(plus sûrement réelles, peut-être) que celles qui tombent sous les sens.

Seulement, l'attitude de l'homme est bien différente, selon qu'il pousse son investigation dans l'un ou l'autre de ces deux domaines.

Dans celui de la science positive, l'homme se sent grand; ce faible roseau, en sa qualité de roseau pensant, agit en souverain sur la nature brute; il s'asservit des forces infiniment supérieures à celles que ses muscles débiles peuvent fournir; il met en mouvement ses puissantes machines au moyen de chutes d'eau, même éloignées; il transmet ses paroles avec la vitesse de l'éclair à travers les océans; il transforme le sable qu'il foule aux pieds en un verre dont il fait des instruments au moyen desquels tantôt il scrute les astres, en fixe les images et découvre la nature chimique des matériaux dont ils sont formés, tantôt il observe les êtres infimes dont dépendent, sur toute la surface du globe, la vie et la mort; il intervient efficacement dans l'œuvre de ces perpétuels transformateurs de la matière organique, et convertit, à son profit, des agents de destruction en agents de préservation; il pétrit, pour ainsi dire, la matière à sa convenance; il produit à volonté des températures assez élevées pour fondre et vaporiser toutes les matières solides, des températures assez basses pour liquéfier et solidifier tous les gaz, jusqu'à l'air atmosphérique. Contemplant son œuvre, il peut s'enorgueillir.

Au contraire, dans ce domaine que sa science n'atteint pas et où l'attire un appel irrésistible, il se sent petit, incapable d'avancer par ses propres forces, réduit à l'humiliation de se laisser conduire et de recevoir de la révélation ses connaissances les plus précieuses. Et alors, quelquefois il recule; il se rend volontairement captif de ce monde matériel où il croit régner.

Mais si, au contraire, il a le courage d'accepter cette humiliation, il découvre bientôt d'autres merveilles qui, sans

éblouir l'imagination par la nouveauté, comme les merveilles scientifiques, car elles sont immuables, le ravissent aussi d'admiration, et d'une admiration plus noble ; car tandis que les merveilles du monde observé nous charment surtout par la satisfaction du besoin de bien-être matériel, ou, pour les esprits supérieurs, par celle du besoin intellectuel d'expliquer les faits les uns par les autres, de faire rentrer les phénomènes particuliers dans des lois générales, de vérifier par l'expérience les résultats prévus par la déduction ; les merveilles du monde révélé nous ravissent par la satisfaction de nos besoins moraux, besoin de justice, besoin d'amour, besoin de perfection, besoin d'éternel, besoin d'infini.

UN

ÉRUDIT ALSACIEN

EN FRANCHE-COMTÉ

A LA FIN DU XVIIIE SIÈCLE

Par M. le chanoine LOUVOT

MEMBRE HONORAIRE

(Séance publique du 29 janvier 1903

En venant occuper aujourd'hui une place que je dois uniquement à la bienveillance extrême de l'Académie, je sens que ma dette envers vous, Messieurs, comporte autant d'excuses que de remerciements. Aussi la reconnaissance et la confusion se mêlent si bien en moi à cette heure, que je ne sais insister ; et avec une humilité très sincère, je vous prie d'en agréer le double hommage.

Admis dans votre compagnie, je suis heureux de retrouver dans vos annales un nom auquel me rattache un lien d'affection familiale, celui de mon grand-oncle, le premier président Louvot (1), qui fut longtemps membre titulaire de cette Académie. En me présentant à vous aujourd'hui, il me plaît de me placer sous ce patronage, car je crois trou-

---

(1) Louvot (Claude-Joseph), baron, premier président, né à Besançon le 7 août 1750, élu le 30 décembre 1805, mort à Paris le 7 août 1824.

ver par là un moyen de faire honneur à l'accueil que je reçois.

J'oublierais mon devoir si, ayant à payer ici mon *billet d'entrée*, je cherchais mon sujet ailleurs que dans notre histoire locale. Celui dont les loisirs sont rares et brisés ne peut que difficilement aborder les études approfondies d'histoire et d'archéologie ou les hautes spéculations philosophiques qu'il admire chez vous. Aussi bien, puisque dans ces dernières années j'ai été appelé à publier la correspondance de plusieurs savants franc-comtois avec l'abbé Grandidier, l'illustre historien de l'Église de Strasbourg, il m'a semblé qu'il serait intéressant de faire revivre la figure de cet érudit alsacien du XVIIIe siècle, qui fut membre de l'Académie de Besançon et entretint pendant plusieurs années des relations étroites avec les hommes les plus distingués de notre province.

Cette étude ne paraîtra point déplacée dans la bouche d'un membre d'une Compagnie dont le but est d'étudier tout ce qui, de près ou de loin, se rapporte au passé de notre chère Comté ; elle sera écoutée avec indulgence par ceux pour qui cette histoire n'est pas sans attraits.

Grandidier a été déjà loué ici le 2 janvier 1788 par son ami dom Grappin ; mais ce discours, fait au lendemain de la mort de Grandidier, était plutôt une oraison funèbre.

Je voudrais aujourd'hui, tout en retraçant la biographie de ce savant, dire avec plus de détails les liens qui l'unissaient à notre province.

Ces liens étaient des plus étroits; j'oserai même dire que si l'Alsace n'avait pas tous les droits à le revendiquer comme une de ses plus pures gloires, cet honneur reviendrait à la Franche-Comté.

Je veux moins parler des liens du sang qui le rattachaient à notre province, que de ses relations d'amitié, et encore plus de la préoccupation constante de notre

histoire qui hantait son esprit, et dont ses ouvrages nous donnent la preuve à tout moment.

Mais auparavant, donnons une idée générale de sa vie et de ses travaux.

I.

Aujourd'hui, Grandidier a été bien étudié grâce à deux savants alsaciens, mon cousin feu M. Liblin et mon excellent ami, l'abbé Ingold. Tous deux, chose digne de remarque, non seulement ont consacré une partie de leur activité littéraire à Grandidier, mais le premier, fondateur et directeur pendant cinquante ans — rare exemple — d'une de nos meilleures revues provinciales, *la Revue d'Alsace*, voit son œuvre patriotique continuée et développée par M. Ingold, à qui nous souhaitons de la transmettre également dans un demi-siècle à d'aussi vaillantes mains.

De 1865 à 1867, M. Liblin publia six volumes d'œuvres inédites de Grandidier. De 1897 à 1900, M. Ingold a fait paraître cinq volumes de nouvelles œuvres inédites, dont le premier, consacré presque exclusivement à la biographie et à la bibliographie de Grandidier, nous servira surtout pour esquisser cette intéressante figure de savant.

Né à Strasbourg en 1752, Philippe-André Grandidier eut « *presque dès le berceau le goût et l'amour du travail* », c'est l'expression de dom Grappin : elle n'est nullement exagérée, puisqu'à dix ans Grandidier avait composé une mythologie et un abrégé de l'histoire romaine.

A quatorze ans, il publia une rhétorique qui fut, dit-on, imprimée ; à quinze ans, un plan sage et bien raisonné d'un nouveau bréviaire pour le diocèse de Strasbourg ; et à seize ans des sermons et panégyriques qui annonçaient un habile orateur.

A vingt et un ans, Grandidier était nommé archiviste du diocèse de Strasbourg, ce qui décidait sa vocation et fixait l'emploi de ses extraordinaires talents.

Dès lors, en effet, sous les auspices du cardinal Louis-Constantin de Rohan, Grandidier entreprend d'écrire l'*Histoire des évêques de Strasbourg*, dont le premier volume, grand in-octavo de 526 pages, paraissait en 1776 ; Grandidier avait vingt-quatre ans. Le deuxième volume parut en 1778 ; la suite, interrompue en raison du manque d'appui du nouveau cardinal de Rohan, ne devait être publiée que par M. Liblin.

Ce fut le premier et le principal ouvrage de notre historien. Il convient de le caractériser pour donner une idée de sa manière.

Malgré son jeune âge, Grandidier se mit à l'œuvre sans témérité, mais après une étude attentive des sources. « Quel sera son guide dans cette entreprise longue et ardue ? a écrit l'un de ses biographes, M. Spach (1). Il le proclame lui-même ; son guide sera la vérité ; et il tient parole. Grandidier est impartial ; l'étude des documents originaux fortifie l'intelligence et assainit le jugement ; c'est l'eau limpide des montagnes qui désaltère la soif de l'ouvrier. Grandidier applique partout et toujours les règles d'une saine critique aux traditions et aux faits indistinctement transmis par les siècles ; en scrutant les origines de l'Église, il fait la part de l'alliage qui s'est mêlé à l'or pur ; chrétien, il respecte les dogmes, mais il discute la légende, et ne craint point de déclarer que tel fait, réputé certain, est controversé ; fils soumis et respectueux de l'Église, il ne cache point les fautes commises à l'abri de sa main protectrice ; il flétrit les abus introduits dans les siècles barbares ; c'est une âme candide qui craindrait de ternir sa virginité, si la

(1) Éloge de Grandidier (*Revue d'Alsace*, 1850, p. 465), reproduit dans les *Nouvelles œuvres inédites de Grandidier*. Ingold, I, p. 1.

mission de l'historien n'était pour elle un véritable sacerdoce. »

Aussi est-il absurde et choquant de l'accuser de supercherie ; ce qu'a tenté de faire, pour rabaisser cette gloire catholique alsacienne, un professeur de l'Université de Strasbourg. Ces accusations non fondées ont été solidement réfutées dans deux brochures qui nous appartiennent un peu, puisqu'elles ont pour auteur un Alsacien, M. Gasser, qui, après l'annexion, est venu demander un asile à notre hospitalière Franche-Comté (1).

Plus récemment encore, Grandidier était vengé dans l'un des organes les plus autorisés de la science historique française, *la Revue historique*, par la plume de M. Reuss, maître de conférences à l'École pratique des hautes études (2).

En étudiant et en écrivant, Grandidier a d'ailleurs un autre but encore. Il met son cœur à découvert dans la préface d'un autre ouvrage, qui parut une dizaine d'années plus tard. J'en extrais ces lignes qui peignent d'un seul trait l'homme et le penseur : « Né avec un goût décidé pour l'histoire et surtout pour celle de notre patrie, nous nous sommes vu, dès nos plus jeunes années, entraîné par une impulsion irrésistible dans la carrière des lettres. C'est en les cultivant que nous avons cherché le bonheur et le repos, et nous y avons du moins rencontré le premier, si nous n'y avons pas toujours trouvé le second. L'étude est devenue pour nous une amie éclairée et sensible qui, nous délivrant du joug des passions, dans un âge où l'on ne se soustrait guère à leur empire, nous a conduit à cette philosophie religieuse et tranquille qui nous a fait un devoir *d'aimer les hommes sans les craindre et de vivre avec eux sans les haïr.* »

---

(1) *Grandidier est-il faussaire?* Paris, Picard, 1898. *Les prétendues falsifications de Grandidier.* Paris, Picard, 1899.

(2) Compte rendu sur les nouvelles œuvres inédites de Grandidier, publiées par M. Ingold. Extrait de la *Revue historique*, 1902.

« D'où vient l'amertume que respirent ces lignes? s'est demandé M. Spach. Comment Grandidier a-t-il pu arriver à l'une de ces maximes que La Rochefoucauld n'aurait peut-être pas reniées? *Aimer les hommes sans les craindre, vivre avec eux sans les haïr?* Peut-être se demandera-t-on avec étonnement comment on a pu attaquer un écrivain qui ne traitait aucune question contemporaine et qui se réfugiait dans les études les plus sévères pour échapper, comme il le dit lui-même avec naïveté, *au joug des passions....* C'est qu'on lui fit la guerre dans l'ombre et avec des armes peu courtoises : pour irriter le littérateur, on suspectait sa foi. Le cardinal Constantin de Rohan était mort, et par un de ces revirements trop communs dans la vie des auteurs qui sont protégés par les grands, son successeur ne lui était plus ni favorable ni même indulgent. « Mon cœur m'inspire un silence respectueux, écrit-il un jour, en embrassant la main qui paraissait frapper un ingrat, tandis qu'elle n'accablait qu'un homme toujours vrai, toujours reconnaissant, naturellement timide, *et peut-être trop modeste.* »

Si l'homme profondément malheureux se peint dans ces premières lignes, l'homme de lettres se révèle tout entier dans le dernier trait.

Guidé par d'excellents principes de critique historique qu'on croirait d'aujourd'hui, Grandidier a laissé deux grandes œuvres qui suffisent à immortaliser son nom : l'*Histoire des évêques de Strasbourg* et l'*Histoire de la province d'Alsace*, pour laquelle, nous allons le voir, il demanda et obtint la collaboration de plusieurs savants franc-comtois.

Le début de l'*Histoire des évêques de Strasbourg* est d'une facture majestueuse. Aussi ne résisterai-je pas au plaisir d'en citer un fragment qui donnera en même temps une idée du style de l'auteur.

« Une antiquité qui remonte aux temps apostoliques; le

dépôt sacré de la foi conservé pendant plusieurs siècles dans une suite non interrompue d'évêques, la sainteté des pontifes, la haute naissance des prélats, la régularité du clergé, les sciences cultivées dans les anciens et célèbres monastères, sont de glorieux titres qui assurent à une église un droit incontestable à la vénération publique, et celle de Strasbourg les réunit à tous égards. Elle nous retrace sans cesse dans la liste de ses évêques une espèce de nécrologe, où, comme dans une galerie immense, elle rappelle à l'Allemagne et à la France les noms des anciennes maisons par qui elle a été décorée, les grands services des prélats qui l'ont enrichie et soutenue, et les vertus des saints pasteurs qui l'ont édifiée.

« Recommandables par leurs vertus, leurs mérites, leurs talents, on a vu les évêques de l'Église de Strasbourg s'illustrer dans tous les genres. Les uns ont obtenu les honneurs de la sainteté, les autres ont éclairé l'univers par leurs écrits.... Aussi propres aux exercices du ministère sacré qu'au métier bruyant des armes, dans les diètes de l'Empire, dans les armées des empereurs, tour à tour ministres de la religion et soutiens de l'État, nos évêques ont souvent arrêté la chute de l'empire opprimé dans l'anarchie ou ébranlé par les guerres du sacerdoce.

« Parcourez la longue suite de ses pontifes, vous compterez presque autant de fils des anciens ducs d'Alsace que d'évêques.... Fils, frères, neveux.... d'empereurs, de rois, de princes, tels sont les titres de noblesse que plus de quatre-vingt-dix évêques ont laissés à l'évêché de Strasbourg, titres qui l'ont fait et le feront à jamais passer pour une des plus anciennes et des plus nobles églises du monde. »

Quelque court que soit ce passage, il laisse entrevoir les qualités de l'écrivain. « On a pu reconnaître, dit avec raison M. Spach, dans cette phrase à la fois ample et limpide, dans cette coordonnance sonore, dans cette allure

majestueuse, une réminiscence des grands siècles de notre littérature. »

Énumérer les dissertations, mémoires et documents publiés par Grandidier, dans les journaux de France et d'Allemagne, serait fastidieux, tant la liste en est longue. Et quand on songe que c'est là l'œuvre d'une vie très courte, on conviendra avec dom Grappin que *cela tient du prodige*. Tant il est vrai que dans le champ de l'Église les chênes croissent toujours et qu'on doit leur être fort obligé, suivant le mot de Fontenelle, des services qu'ils rendent et des exemples qu'ils laissent.

« Des hommes tels que Thiers et Guizot nous font mourir de honte », a dit Jules Simon ; j'en dirai volontiers autant de Grandidier.

Épuisé par un travail incessant et une activité dévorante, Grandidier mourut à trente-quatre ans. Au sujet de sa mort, je ne puis mieux faire que de citer notre Grappin, qui tenait ces détails sur les derniers instants de Grandidier de son frère même qui y avait assisté.

« Grandidier a terminé sa vie, *martyr de son goût pour les recherches historiques*, à l'abbaye de Lucelle, le 11 octobre 1787.

« Frappé d'une maladie inflammatoire que ses travaux et ses veilles n'avaient pas peu contribué à rendre mortelle, Grandidier jouit jusqu'au dernier moment de sa présence d'esprit et de la plus grande tranquillité. Il eut assez de force et d'égalité d'âme pour consoler ses frères et tous ceux qui environnaient son lit de mort, et ce fut sans regret comme sans crainte qu'il vit approcher sa dernière heure. Il demanda lui-même à être muni des sacrements des mourants et les reçut avec la plus édifiante piété ; répondant à voix haute aux prières qu'on faisait sur lui, et ayant assez de fermeté et de connaissance pour chercher dans le rituel les rubriques qui devaient diriger le prêtre administrant l'extrême-onction, trop ému et trop

consterné pour les trouver lui-même. Il mourut le cinquième jour de sa maladie, dans le sein de la religion dont les vérités avaient presque toujours été sur ses lèvres, et pour lesquelles toutes ses productions décèlent le plus tendre attachement. »

II.

En 1786, Grandidier était déjà membre de vingt Académies. Le 5 juillet 1786, il avait été élu membre de notre Compagnie.

Le P. Dunand, un des correspondants franc-comtois de Grandidier, était un des assidus à nos séances et, de même que dom Grappin, il en donnait fréquemment des nouvelles à l'historien alsacien. Ce dernier en conçut le désir de faire partie de ce corps savant, où il était, du reste, avantageusement connu par ses travaux. Il fut présenté dès l'année 1783. « Vous étiez du nombre de ceux qui ont été présentés pour la place vacante par la mort de M. Duhamel de Montceau, lui écrit le P. Dunand, le 12 mars 1783. Vous étiez en bonne et nombreuse compagnie. M. Droz fit mention de plus de quarante savants. A chacun d'eux il ajouta l'énumération de leurs titres et de leurs ouvrages. Vous étiez avec des Suisses, des Allemands, des Parisiens, des Provençaux, des Italiens, etc. M. Godefroi, connu dans cette province, l'a emporté. »

Ce M. Godefroi était officier de la chambre des comptes à Lille ; il ne l'emporta que d'une voix sur le P. Chrysologue de Gy, un autre correspondant de Grandidier.

Le 15 avril 1785, le P. Dunand lui annonce qu'il présente à l'Académie le prospectus de l'*Histoire ecclésiastique d'Alsace* que lui a envoyé Grandidier et qui y est accueilli avec le plus grand intérêt.

Enfin, le 6 juillet 1786, Dunand lui écrit d'enthousiasme : « C'en est fait : vos vœux et les miens surtout sont accom-

plis. Hier, 5 du courant, vous fûtes nommé par acclamation et d'une voix unanime. Nous avions trois places d'associés étrangers à donner. Celle du R. P. Pacciaudi, théatin à Florence, et que vous ne nommez pas dans votre lettre. M. Droz, notre secrétaire perpétuel, n'eut pas ouvert la séance qu'il parla de vous avec éloge. Il présenta également M. de Lentzbourg, évêque de Lausanne, qui a rendu des services à l'Académie; M. Guyton de Morveau, avocat général honoraire au parlement de Dijon, physicien distingué et chimiste célèbre ; M. des Fosseux, de l'Académie d'Arras ; M. Sylvestre, principal du collège de Prague, et quantité d'autres. Mais il insista sur les trois premiers. M. Perreciot releva et répéta avec zèle votre nom. Dom Grappin l'appuya et je les soutins. Avant la séance, j'en avais parlé à deux de mes amis, et plusieurs fois antérieurement, j'avais eu l'honneur d'en parler en pleine Académie. Il m'arriva même, il y a trois ans (en 1783), lors d'une nomination pour la classe des étrangers, de vous présenter et de citer fort au long vos travaux et vos talents. Je fus alors sincèrement mortifié de n'avoir pas réussi, mais hier votre mérite réunit à l'instant *tous* les suffrages, et votre *nom seul* a opéré votre nomination. Vos amis et les nôtres n'ont eu que la vive satisfaction d'applaudir, et je m'empresse de vous faire mon tendre compliment. J'ai vu tous mes confrères dans cet instant exprimer une joie, un empressement qui ne se rendent point. Il semblait que vous étiez au milieu de nous et que nous conversions tous ensemble. Il me semblait entendre les sciences prononcer elles-mêmes votre nom et vous placer au milieu de nous. Il nous semblait à tous voir les neuf muses vous présenter et vous marquer un rang parmi nous. Non! jamais séance ne nous plut davantage. Le public et surtout les savants en connaissaient l'objet et y prenaient part. Elle s'est augmentée, cette part, et on nous l'a témoignée.

« Jugez, je vous prie, de mes dispositions à votre égard. Je n'ai reçu votre lettre du 1er de ce mois que ce matin, et par conséquent le lendemain de votre nomination. Que je suis flatté d'avoir pu servir les sentiments que vous m'avez inspirés depuis dix-huit ans ! Qu'il me tardait de trouver cette faible occasion, et d'avoir le bonheur de former avec vous un lien que je respecte de tout mon cœur.

« Mais dites-moi, s'il vous plaît, Monsieur, cette nomination ne vous amènera-t-elle point ici pour la séance publique du 24 du mois d'août ? Vous avez des amis dans cette ville, vous y avez eu des parents ; vous y êtes désiré. Vous nous devenez plus cher que jamais, vous nous *devez un savant discours, au moins dans une séance solennelle.* Vous l'aviez promis dans les vacances de l'année dernière. Que de dettes vous acquitteriez dans un seul voyage ! Que de motifs pour vous y déterminer (1) !.... »

Dom Grappin, Droz et Perreciot, qui ne désiraient pas moins que le P. Dunand la nomination de Grandidier, s'empressèrent également de la lui annoncer et de l'inviter dans des termes non moins affectueux et pressants.

Le 6 juillet, bien matin, dom Grappin écrivait : « J'aime mieux qu'il vous en coûte sept sous pour le port de cette lettre, et avoir le plaisir de vous apprendre quelques heures plus tôt que, hier soir, votre élection à l'Académie fut unanime.... M. Perreciot, qui n'assiste presque jamais, arriva un des premiers.... Je me tenais à la salle un grand quart d'heure avant tout le monde, sauf l'abbé Durand, un de nos grands vicaires, qui m'y attendait déjà, et à mesure que ces messieurs arrivaient, tous nous assuraient de leurs suffrages. Enfin, mon ami, ce qui ne s'est pas encore vu, c'est qu'on n'est point allé au scrutin, et que vous avez été élu par acclamation (2).... »

---

(1) *Les correspondants de Grandidier : le P. Dunand*, publié par Gasser et Ingold. Paris, Picard, 1897.

(2) *Ibidem : D. Grappin*, publié par Ingold et Louvot Paris, Picard, 1898.

Ce fait prouve que les paroles du P. Dunand n'étaient pas trop exagérées.

Le même jour, *Perreciot* (1) annonçait également l'événement à l'élu, et le 15 juillet M. Droz le lui mandait officiellement, en insistant sur l'importance des travaux de Grandidier et le rapport qu'ils ont avec notre province. Et il ajoutait : « Dom Grappin m'apprend à l'instant que vous serez ici au mois d'août. Notre séance publique est le 24. Si vous avez quelque chose à y dire sur notre histoire, sur le Sundgau ou l'évêché de Bâle, dépendant des Rauraques et des Séquanais, on vous entendra avec plaisir et l'on *vous donnera publiquement les éloges que vous méritez, quoique notre usage soit d'abréger les compliments actifs et passifs* (2). »

Grandidier fut en effet très heureux de sa réception ; il en remercia dom Grappin dès le 8 juillet et lui annonça son arrivée. De son côté, Grappin s'occupa aussitôt de la séance de réception. « Vous me préviendrez de ce que vous ferez, afin que j'en avertisse le président de l'Académie *pour que sa réponse se trouve prête.* »

Le 12, Grandidier s'informe des détails : « Dites-moi en quoi doit consister le discours de remerciements. Je crois que le plus court sera le meilleur. Mais je vous prie de me guider dans ce point.... Si j'avais le temps, je composerais un discours sur la connexion que peuvent avoir entre elles l'histoire de la Franche-Comté et celle de l'Alsace.... Encore un mot : quel est, dans l'habillement, le costume pour paraître à l'assemblée de la séance publique ?.... »

Le 18 et le 20, dom Grappin envoyait les renseignements demandés : « Plus court sera votre remerciement et meilleur. N'oubliez pas de dire un mot pour MM. de Haller et Maret, comme ami de ces deux confrères, et une petite

(1) *Les correspondants de Grandidier : Perreciot*, publié par M. Louvot. Paris, Picard, 1899.

(2) *Ibidem : Eugène Droz*, publié par M. Louvot. Paris, Picard, 1895.

page ou à peu près sur le P. Pacciaudi. Vous ferez bien de m'adresser ce petit discours quand vous l'aurez fait. J'en ferai part à l'Académie, car c'est une de nos lois de ne *rien lire en séance publique qui n'ait été lu en séance particulière*. Réservez à un autre temps ce que vous aviez à dire sur la connexion que peuvent avoir entre elles l'histoire de la Franche-Comté et celle de l'Alsace.... Les ecclésiastiques étrangers paraissent en habit court à Besançon. Vous serez plus qu'à merveille dans ce costume, surtout en y ajoutant le manteau court qui annonce ordinairement ici un homme étoffé. »

Dans une lettre suivante, dom Grappin avait invité Grandidier à descendre non à Besançon, mais à la maison de Saint-Ferjeux.

Grandidier lui annonce son arrivée par une lettre du 3 août et se défend, étant accompagné de son frère et d'un domestique, d'être indiscret en acceptant à trois l'hospitalité de Saint-Ferjeux : « *Je n'oserai accepter vos offres si vous ne me l'ordonnez.* » Et Grappin de répondre : « Eh bien, mon très aimable confrère, *j'ordonne, j'ordonne, j'ordonne*.... Nous vivons très frugalement, mon cher abbé, et vous vivrez comme nous ; voilà ce qu'il faut pour un homme de lettres. M. votre frère vous accompagne ! Tant mieux, il faut que les jeunes gens s'accoutument à la sobriété. Vous avez cocher, laquais et chevaux ! Tant mieux encore, nous avons du pain et du vin pour les uns, et du foin pour les autres. Ne vous attendez pas à voir une abbaye d'Allemagne : Saint-Ferjeux n'est qu'un ermitage : mais on y vit, on y rit, et au besoin on y joue aux cartes. »

Arrive enfin le fameux jour tant attendu de Grandidier et de ses amis. Le discours de réception, qui a été retrouvé parmi les manuscrits de Grandidier, conservés aux archives de Carlsruhe, a été publié récemment par M. Ingold (1).

---

(1) *Grandidier orateur*. Paris, Picard, 1900.

Ce discours n'est pas long, comme on le lui avait recommandé, mais il est délicat et simple, autant que le langage du temps le permettait, car Grandidier le remarque lui-même. « .... Les moyens de vous peindre la sensibilité dont je suis pénétré sont devenus d'autant plus rares qu'on en fait un usage plus fréquent. » — Puis il parle des raisons qui l'ont fait admettre à l'Académie : « Le goût que j'ai eu dès mon enfance pour les antiquités et pour l'histoire m'a tenu lieu de mérite auprès de vous. Vous m'avez su gré d'aimer les lettres, et vous m'avez pardonné de les cultiver avec plus de passion que de succès. Je dois encore cet honneur à des causes plus flatteuses pour moi, à l'amitié qui, depuis quelques années, m'unit à plusieurs d'entre vous. » Plus loin il parle de ses travaux : « Un même point nous est commun, c'est l'amour des lettres, c'est le patriotisme. L'histoire et les antiquités de ma patrie furent, dès mes plus tendres années, l'objet de mes principales études et de mes plus sérieuses recherches. Un prélat bienfaisant, feu M. le cardinal de Rohan, dont je regrette tous les jours la perte, avait agréé les premiers essais de ma jeunesse. J'entrepris sous ses auspices l'histoire des évêques ses prédécesseurs. Cet ouvrage fut honoré, Messieurs, de votre approbation.... Chargé aujourd'hui par le gouvernement de l'histoire d'Alsace, j'y retrouve surtout des rapports essentiels avec celle d'une province dont ma famille se fait gloire d'être originaire, avec les travaux de l'Académie qui vient de m'adopter. »

Précédemment, il dit un mot des membres défunts, MM. de Haller et Maret, puis plus longuement du P. Pacciaudi, auquel il succédait, et à propos duquel nous trouvons cette charmante phrase : *L'étude des antiquités n'a pas coutume de laisser en paix ceux dont elle a une fois pris possession.* Enfin, il termine ainsi : « Vos exemples m'encouragent et me font espérer la même indulgence qui m'a valu vos suffrages. J'ose vous prier de me faire grâce

sur l'expression et de ne point juger de la vivacité de ma reconnaissance sur la faiblesse de mon remerciement. »

III.

Pendant une dizaine d'années, Grandidier fut le correspondant assidu de plusieurs des membres les plus distingués de l'Académie de Besançon.

Le premier en date est Eugène Droz : j'ai publié dans les *Annales franc-comtoises* les lettres qu'il adressa à Grandidier et l'histoire de leurs relations. Par l'intermédiaire de Droz, Grandidier entra bientôt en relations avec Claude-Joseph Perreciot, trésorier de France, originaire de Roulans, et qui fut élu maire de Baume-les-Dames en 1768 ; leur correspondance nous a paru également mériter les honneurs de l'impression. La collection des *Correspondants de Grandidier*, dans laquelle ont été insérées les lettres à Droz et à Perreciot, contient encore d'autres correspondances qui intéressent la Franche-Comté : les lettres du bollandiste dom Berthod, celles du capucin Chrysologue de Gy et celles de son confrère, le P. Dunand.

La correspondance la plus importante et la plus intéressante pour notre province est celle de Dom Grappin, que j'ai insérée en 1898 dans la *Revue catholique d'Alsace*.

Comme toutes ces lettres ont été publiées, nous préférons citer quelques extraits d'une autre correspondance comtoise, *encore inédite*, dont les originaux se trouvent à la bibliothèque de Colmar.

En 1747, était mort, à Strasbourg, le haut et puissant seigneur Antoine Prosper, marquis de Jaquot d'Andelarre, baron de Rosey, seigneur du Vernois, etc., etc. Enterré selon l'usage de l'époque pour les personnages de haut rang, dans la cathédrale de Strasbourg, sa sépulture était restée sans épitaphe.

Une trentaine d'années plus tard, son fils, venu en

Alsace avec le régiment de Beauffremont, où il était capitaine, entrait en relations, par l'intermédiaire de dom Grappin, avec Grandidier, et par son entremise — on se rappelle que Grandidier était chanoine du grand chœur de la cathédrale de Strasbourg — obtint de faire graver dans le collatéral septentrional de la cathédrale une belle inscription à la mémoire de son père. Elle fut libellée par Grandidier lui-même.

En reconnaissance du service rendu par Grandidier, le marquis d'Andelarre entretint dès lors, avec ce savant historien de l'Alsace, une correspondance que la mort prématurée de Grandidier devait, hélas ! bientôt interrompre.

« Il ne m'est pas possible, monsieur l'abbé, de vous exprimer toute la reconnaissance que je dois, des bontés dont vous m'avez comblé, par le service que vous m'avez rendu », lui écrivait-il le 29 mai 1783. Le noble marquis trouvait cependant, peu après, le moyen de donner à Grandidier une marque sensible de cette reconnaissance en lui faisant adresser, juin suivant, un panier de trente-six bouteilles de *vieux vin d'Arbois*. « C'est du vin comtois, expliquait la lettre d'accompagnement, qui a un certain mérite pour les amateurs d'un vin mousseux doux : les dames en font grand cas (1). » — Ce vin fut du goût de Grandidier; aussi une lettre suivante, du 21 juillet 1783, en annonçait un nouvel envoi.

Quelques jours plus tard, nouvelle lettre du marquis. Il s'agit, cette fois, d'établir l'arbre généalogique d'une de ses parentes, Mlle de Nardin, mariée à un baron de Rathsamhausen, dont le fils voulait entrer dans l'ordre de Malte. Pour arriver à dresser cet arbre généalogique,

(1) Sully raconte comment, aux noces de Marie de Médicis, les dames d'honneur de la nouvelle reine se laissèrent gagner aux séductions traîtresses, au charme enivrant de ce joli vin qu'elles goûtaient pour la première fois.

Grandidier est invité à se servir du concours de M. Maire, « secrétaire de M. le maréchal de Contades ». « *C'est un Comtois*, dit notre marquis, sur l'amitié duquel je compte. » (Lettre du 14 janvier 1783.)

Un accident de santé arriva sur ces entrefaites à Grandidier, ce qui alarma tous ses amis, et est le sujet de deux lettres du marquis d'Andelarre, la première du 21 juillet 1783, la seconde d'octobre de la même année. Cette dernière contient ce joli passage : « Je vois, avec un plaisir extrême, que les eaux et l'air de la campagne vous ont parfaitement rétabli. Quand je ne vous aurais pas, monsieur l'abbé, toutes les obligations de vos bontés pour moi dans l'affaire où vous avez bien voulu m'aider et me protéger, pour le mausolée de mon père, il ne faut que vous voir et vous connaître, pour vous aimer et prendre le plus vif intérêt à vous. En tous les pays, les hommes de votre esprit, de votre figure, sont très rares. Vous faites l'ornement de l'Alsace par toutes sortes d'endroits.

« Venez voir l'ami dom Grappin, et débarquez chez moi, pour qu'il se fasse honneur en Franche-Comté d'avoir un ami tel que vous. Je suis bien charmé, Monsieur, que vous ayez trouvé le vin d'Arbois bon, je vous demande la permission de réparer les bouteilles cassées : ce sera dans un temps où il y aura moins à craindre : les chaleurs ont causé cet accident ; il m'en est arrivé autant et plus. »

Un peu plus loin, la même lettre donnait de curieux détails sur un événement qui émut tout Besançon à cette époque, bien qu'il soit oublié aujourd'hui. « Nous venons d'éprouver en cette province des banqueroutes énormes : un nommé Lambert, maître de forges, en a fait une de 1,700,000 livres ; un nommé Fleur cadet, banquier à Besançon, frère de l'abbé Fleur, chanoine à la Madeleine de Besançon, qui fut pendu à Paris, il y a vingt-cinq ans, pour faux billets de banque, vient de se jeter dans le Doubs, de dessus les remparts, et s'est noyé avec les papiers qui

justifiaient qu'il avait fait passer de l'argent à l'étranger, pendant cette guerre. On lui allait faire son procès. Il aurait au moins été attaché au même signe patibulaire que son digne frère l'abbé. Cette révolution a ruiné et fait mettre le bilan, au greffe, aux sieurs Pellier et Pochet et au sieur Agniel, les plus fameux banquiers et commerçants de Besançon, ces derniers sont sans tache autre que ce malheur. Tous ces événements fâcheux ont rendu l'argent très rare dans cette province, et je me trouve avoir besoin de vingt mille livres pour faire, à ma belle-sœur, un remboursement de sa dot, qui est de quarante mille livres, que je lui dois sur une terre considérable que mon frère m'a laissée. On m'a assuré qu'à Saint-Pierre-le-Jeune, à Strasbourg, on pouvait trouver cette somme. J'ai 33,000 livres de rente affermées en fonds de terre ; je donnerais toute sûreté. Si vous pouviez me procurer cette somme, je joindrais cette obligation à toutes celles dont je vous suis redevable ».

Dans les dernières lettres conservées du marquis d'Andelarre, nous trouvons les mêmes compliments, exprimés dans les mêmes termes. « Quand bien même, dit-il, je ne vous aurais pas toutes les obligations dont je vous suis redevable, je me ferais gloire de vous les offrir toute ma vie. »

« Il est impossible, dit-il encore, de vous voir et de vous connaître sans avoir pour vous les sentiments les plus tendres et les plus sincères. »

En effet, c'était l'impression de tous : c'est encore la nôtre aujourd'hui ; par tout l'ensemble de sa vie, Grandidier était une figure éminemment sympathique. Aussi sa mémoire n'est-elle pas de celles qui s'oublient, et mort, il demeure, comme dit Dante, « *un des guides de ceux qui savent.* »

IV.

Ces relations franc-comtoises de Grandidier eurent pour conséquence d'attirer particulièrement son attention sur l'histoire de la Comté. Notre histoire est, du reste, trop mêlée à celle de l'Alsace, pour qu'il ait pu la négliger.

Aussi, dès 1777, après l'apparition du premier volume de l'*Histoire des évêques de Strasbourg*, Droz lui écrivait : « Si notre diocèse ne touche pas immédiatement celui de Strasbourg (rappelons-nous qu'avant la Révolution, Strasbourg était de la métropole de Mayence et que la Haute-Alsace seulement faisait partie du diocèse de Bâle et de la province ecclésiastique de Besançon), nous ne laissons pas de puiser des choses dignes de piquer notre curiosité aux articles de Murbach et de Hohenbourg. » En effet, les abbayes de Murbach et de Lure étaient réunies sous la même crosse abbatiale : d'autre part, sainte Odile, fondatrice et abbesse de Hohenbourg, avait été élevée à l'abbaye de Baume-les-Dames.

En ce qui concerne l'*Histoire d'Alsace*, le même Droz et dom Grappin, chargés de faire un rapport à l'Académie de Besançon sur cet ouvrage, déclaraient qu'ils l'avaient trouvé « très intéressant, non seulement pour la province qui en fait l'objet principal, mais encore en particulier pour l'histoire de la *Maxima Sequanorum* et de la portion de cette province qui s'étendait le long des bords du Rhin, tant en Suisse qu'en Alsace et en Franche-Comté ».

Il suffit, en effet, de feuilleter rapidement ce magistral ouvrage, pour voir combien nous y trouvons de renseignements pour notre propre histoire. Je ne parlerai que pour mémoire de deux grandes dissertations que Perreciot, le savant auteur de l'*État civil* et l'ornement de notre Académie à la fin du siècle dernier, y a insérées.

Dans l'*Histoire d'Alsace*, en racontant les origines du

christianisme en Alsace, Grandidier nous rappelle celles de Besançon et l'arrivée, dans notre région, des saints Ferréol et Ferjeux, disciples de saint Irénée. Déjà, dans son *Histoire des évêques de Strasbourg*, Grandidier avait raconté l'apostolat de saint Ferjeux, et ses manuscrits, conservés à Carlsruhe, contiennent un travail sur la chronologie des évêques de Besançon.

Plus loin, Grandidier revient sur les évêques de Besançon au IVe et au Ve siècle.

Il les énumère tous, et à la fin de cette énumération, dans une note, critique le bréviaire de 1761 du cardinal de Choiseul, où, dit-il, « il y a de très bonnes choses, mais outre qu'on est révolté de trouver un grand nombre de fautes d'impression dans un livre d'un usage journalier, nous avons été étonnés du peu de critique qui règne dans certaines légendes, et dans le récit de plusieurs faits apocryphes et incertains, ainsi que du mauvais goût qui caractérise les proses ou hymnes rimées qui se disent aux secondes vêpres des fêtes doubles. »

Ici, il mentionne les écoles de Besançon au IVe siècle, alors si célèbres, dit-il ; ailleurs, c'est l'invasion de notre province par les Bourguignons, dont le récit vient sous sa plume.

Mais en feuilletant ainsi le volume, nous arrivons vite au bout, car malheureusement il s'arrête au VIe siècle. Je me persuade que si le jeune savant n'avait pas été si prématurément enlevé, le reste de son beau travail eût été également émaillé de faits intéressant notre province.

Vous jugerez, Messieurs, je l'espère, qu'à plus de cent ans de distance, aujourd'hui qu'il est plus que jamais honoré dans son pays (car les deux villes de Strasbourg et de Colmar ont donné son nom à deux rues), Grandidier méritait encore d'être loué au milieu de nous.

LE PROFESSEUR COUTENOT

1823-1904

LE PROFESSEUR COUTENOT

MÉDECIN EN CHEF DE L'HOPITAL SAINT-JACQUES

Par M. le docteur GAUDERON

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 29 janvier 1903)

Au début de l'année 1901, aux premiers jours de ce siècle, l'Académie a perdu un de ses membres dont la distinction, le savoir, le dévouement aux malades de toutes les catégories sociales, avait, pendant plus d'un demi-siècle, été l'honneur de cette ville, qui l'avait vu naître; de notre corporation médicale, qu'il représenta si noblement dans sa double mission de médecin de ville et de médecin d'hôpital; l'honneur aussi de notre Compagnie, dans laquelle il tenait depuis plus de vingt ans une place des plus honorables.

L'Académie a bien voulu confier à celui qui, pendant le même laps de temps, fut le collaborateur et l'ami de ce vénéré confrère, le soin de faire revivre devant elle sa vie, ses œuvres, ses mérites; puisse le portrait que je vais essayer de tracer ne pas être trop au-dessous du modèle accompli que fut le docteur Coutenot, de regrettée mémoire.

Né à Besançon le 20 août 1823, François-Marie Coutenot ne connut que pendant les premières années les ten-

dresses de ses parents, qu'il perdit durant son enfance; mais il eut le bonheur de trouver dans la personne d'une tante, à qui il voua une filiale affection, l'appui de ses jeunes années, le conseil éclairé dans la carrière qu'il désirait courir et les études qu'il allait entreprendre.

Le Collège royal de Besançon lui offrit toutes les ressources désirables pour la formation de son esprit très vif et très curieux des connaissances de tout ordre; et les succès qu'il y obtint le préparèrent aux études médicales qu'il commença dans l'Ecole de médecine récemment réorganisée dans notre ville, et qui comptait des professeurs de mérite tels que le savant pharmacien Desfosses, dont le jeune Coutenot devint le préparateur, le distingué professeur Villard et le chirurgien habile qu'était le docteur Corbet.

Après avoir parcouru dans cette école le cycle de l'enseignement médical élémentaire, fréquenté avec assiduité les cliniques des hôpitaux de la ville, Coutenot alla poursuivre à Paris le cours de ses études théoriques et pratiques; il trouva, à la Faculté de médecine, des maîtres dont les talents, la réputation étaient universellement reconnus comme supérieurs; la médecine était alors représentée par les Bouillaud, les Chomal, les Andral; Lisfranc et Dupuytren se disputaient le sceptre de la chirurgie.

A l'école de ces maitres émérites, le jeune Coutenot paracheva les études médicales ébauchées dans la ville natale, élargit les horizons scientifiques déjà ouverts à son esprit investigateur, se construisit une synthèse des connaissances médicales acquises jusque-là par l'analyse, put se faire de l'homme à l'état de santé, de l'homme à l'état de maladie, une théorie générale, et se rattacher dès lors à une école de philosophie de la médecine; enfin, ce long labeur achevé, il demanda à la Faculté de Paris la consécration de ses études par le diplôme de doctorat, qu'il obtint le 17 mars 1848, à la suite de la soutenance

d'une thèse appréciée sur le *Sang dans les phlegmasies.*

Quelques mois après, il s'installait dans sa ville natale, où la fortune lui sourit de prime abord, et le succès lui arriva avec la confiance qu'inspirèrent à ses premiers clients ses manières distinguées, sa physionomie intelligente et douce, l'élégance de sa tenue, la dignité de sa vie, la discrétion et l'attention qu'il apportait toujours à l'examen de ses malades, la patience avec laquelle il écoutait les moindres de leurs doléances, l'affectueuse obstination avec laquelle il recherchait les moyens de soulager leurs souffrances; pour arriver à ce but final de la pratique médicale qui est la suppression de la douleur, du mal physique, le docteur Coutenot appelle à son secours les ressources les plus variées, les moyens les plus puissants de l'arsenal thérapeutique, dont les richesses ne s'accroissent jamais au gré du désir qu'il a de procurer la guérison à ses malades; se sent-il impuissant à obtenir, avec les moyens physiques, ce résultat ambitionné, il saura ne jamais abandonner ses chers malades, et leur ouvrir, en dernier ressort, les trésors si bien connus de lui de la médecine morale, trésors si précieux pour la consolation des malheureux auxquels tout espoir de guérison est interdit.

Pour exercer son art, le docteur Coutenot ne connaît pas la fatigue, il ne distingue pas entre les heures du jour, du moment qu'il est appelé à porter secours à son semblable; ses forces semblent inépuisables et resteront telles jusqu'à un âge où les plus vaillants s'avouent vaincus par le poids des années et la dureté du labeur.

Aussi, grâce à ce dévouement dont il donne chaque jour la preuve à tous ceux qui lui confient le soin de leur santé, est-ce une séduction véritable qu'il exerce sur les malades qu'il approche; et de cette conquête des sympathies à une affection réciproque du malade et du médecin, il n'y a qu'un pas bien vite franchi, et le docteur devient l'ami de

ses malades ; c'est avec tout son cœur qu'il se livre à l'exercice de son art, c'est par une affectueuse reconnaissance que lui répondront toujours les générations successives qui, dans les familles de notre ville, ont fait appel à ses lumières et à son dévouement.

Tel nous le voyons dans la nombreuse, distinguée et riche clientèle qu'il s'était rapidement créée, dans l'aristocratie et la bourgeoisie de notre ville, tel nous retrouvons le bon docteur au chevet des pauvres, et combien de traits sublimes d'une charité discrète resteront à jamais ignorés, à côté des récits que la plume d'un disciple aimé a pu retracer devant une société savante de notre ville ! Combien de malheureux n'ont-ils pas reçu à la fois, du docteur Coutenot, le conseil expérimenté du médecin et l'offrande discrète du chrétien !

Suivons-le encore sur un autre terrain, ce praticien charitable qui donne les premières, les meilleures heures de la journée aux malades de l'hôpital Saint-Jacques, de cet hôpital où il remplit, pendant plus de quarante ans (1861-1898), les fonctions de médecin en chef ; cet hôpital, où il se sent toujours si vaillamment secondé dans son action charitable par les Religieuses hospitalières formées par lui à l'école du dévouement et de l'habileté professionnelle, dans des cours qu'il a été des premiers à fonder en France pour l'instruction d'infirmières compétentes ; cet hôpital, dis-je, il en a fait comme son second foyer, et il ne le quittera définitivement qu'à la veille de sa mort.

Les malades de l'hôpital l'ont connu, pendant sa longue carrière hospitalière, toujours aussi assidu à leur donner ses soins, aussi appliqué à la tâche qu'il s'était donnée d'écarter d'eux la souffrance, dont l'idée répugnait à son cœur sensible et compatissant ; auprès de ces déshérités de la fortune, le docteur Coutenot sait se faire meilleur encore que pour les heureux du jour ; il accueille leurs plaintes avec une sympathie à laquelle on ne pourra repro-

cher rien que de toucher parfois à l'excès ; il craint que les noms de maladie inscrits sur les cahiers de visite ne soient connus de quelques malades, et ne jettent dans leur âme des germes de désespérance, et bientôt il prend l'habitude de se faire, pour certaines maladies trop connues, pour la phtisie pulmonaire entre autres, un vocabulaire dont la richesse réussit à en imposer aux malades les plus perspicaces, et à leur donner cette idée que des vocables variés employés pour désigner la même maladie recouvrent des maladies d'un pronostic bien différent. Le dévouement du docteur Coutenot pour les pauvres hospitalisés de Saint-Jacques ne connaît pas de bornes, et bien des fois, durant sa longue carrière, c'est nuitamment et sans appel qu'il franchit les portes de l'hôpital et vient y vérifier un diagnostic dont l'idée lui est venue, ou y appliquer sans retard un mode de traitement dont l'inspiration s'est imposée à lui durant les heures d'insomnie.

Non content de procurer à ses chers malades de Saint-Jacques les remèdes appropriés à leurs maux, il veut épargner à ceux qui sont moins souffrants ou déjà convalescents les spectacles pénibles inséparables du traitement en salles communes ; il veut, en même temps, éviter aux malades atteints de maladies graves les ébranlements, les bruits si fatigants pour eux, et le docteur Coutenot sait obtenir de l'Administration hospitalière deux institutions qui font honneur à sa générosité.

Éclate-t-il une épidémie aux cas nombreux et graves, ce n'est pas dans la salle commune que seront traités ces malades ; mais, isolés dans une salle spéciale, ils jouiront des précieux avantages d'un air plus abondant et plus pur, d'un calme parfait et de soins plus spécialement adaptés à leur maladie.

Mais parmi les affections contagieuses, il en est une dont la contagiosité contestée autrefois, incontestable aujourd'hui, fait courir les plus grands dangers de contagion

aux malades indemnes de cette maladie, mais obligés, pour le traitement d'un mal quelconque, de faire un séjour plus ou moins long dans une salle d'hôpital ; c'est une maladie qui menace les familles et les races d'étiolement et même d'extinction ; dans une province qui peut s'honorer des médecins qui ont été des premiers à signaler la contagiosité de cette maladie, de la phtisie pulmonaire (docteur Bruchon, à Besançon; docteur Bergeret, à Arbois, etc.), le docteur Coutenot ne veut pas rester en retard et, en fondant à l'hôpital Saint-Jacques une salle d'isolement pour les hommes tuberculeux (1892), il donne, le premier en France, l'exemple d'un progrès qui s'annonce comme devant être des plus importants, quand l'idée de l'isolement des tuberculeux aura pris les développements logiques nécessaires, et passé dans la pratique ; si le docteur Coutenot ne peut pas encore procurer à ses malades les bienfaits d'un isolement complet dans l'air vivifiant des montagnes, au voisinage des forêts de résineux, au moins il les confine dans une salle d'angle de l'hôpital Saint-Jacques, où ils trouvent un air pur, une vue agréable, un calme parfait, et les avantages d'un traitement spécial.

La charge de médecin d'hôpital est déjà bien lourde en temps normal et tranquille ; le docteur Coutenot y suffisait avec une facilité qu'explique l'habitude de la pratique et l'activité de tous les instants ; mais combien cette charge s'aggrava encore dans cette période lamentable de notre histoire où une guerre malheureuse et des désastres inouïs jusque-là vinrent accumuler, dans l'hôpital Saint-Jacques comme dans les ambulances de la ville, les cas de ces maladies meurtrières entre toutes, compagnes inséparables des grands désastres ; c'est contre ces véritables fléaux que le docteur Coutenot eut à lutter durant les sombres journées des derniers mois de 1870 et des premiers mois de 1871 ; il sut, malgré les difficultés de la tâche, rester à la hauteur de sa mission charitable, et c'est

en récompense des signalés services rendus à l'humanité et à la patrie que le ministre de la guerre, le général de Cissey, voulut placer lui-même sur la poitrine du docteur Coutenot le signe de la bravoure et de l'honneur (1872).

C'est dans le milieu hospitalier que le docteur Coutenot recueille les plus précieux documents pour l'enseignement clinique, que, en sa qualité de Professeur de clinique médicale, il a distribué pendant plus de trente ans (1862-1893) à de nombreuses générations d'étudiants en médecine ; c'est à son école, on peut bien le dire, que la majorité des médecins, pratiquant actuellement encore dans les villages et les villes de notre Comté, ont appris les qualités d'observation attentive et patiente, de thérapeutique savamment combinée de prudence et d'audace, qui était dans le tempérament du docteur Coutenot, et que définit si bien la devise adoptée par lui : *Time, sed aude.*

Chez le professeur Coutenot, les étudiants trouvèrent non seulement un maître d'érudition considérable, de conscience parfaite, ne comptant ni son temps ni sa peine quand il fallait donner une démonstration, interpréter un fait clinique, apprendre à connaître et à apprécier un remède nouveau, une méthode thérapeuthique jusque-là inconnue, guider leur intelligence encore inexpérimentée au milieu du dédale d'un examen de malade ; il fut aussi pour les médecins, qui s'honoraient toujours d'avoir été ses élèves, un maître, le plus souvent un ami, un guide de sens très sûr, aux avis duquel ils ne cessèrent jamais d'avoir le confiant recours qu'inspire et justifie l'autorité scientifique et la droiture du caractère.

Devenus ses confrères, ses anciens élèves ont toujours part à sa sollicitude ; il est des premiers qui aient pensé à établir des liens d'une association confraternelle entre les médecins de France, à solidariser les efforts de tous pour préserver de la misère, durant la vieillesse, les

membres du corps médical, vaincus dans le toujours dur combat pour la vie.

Ce n'est donc pas à lui qu'on pourra jamais reprocher d'être devenu, au milieu de la fortune et des succès, oublieux de ses devoirs envers ses confrères moins favorisés que lui ; il veut les savoir à l'abri du besoin, dans leurs vieux jours, quand la fortune a trahi leurs efforts et n'a pas récompensé leurs rudes labeurs ; aussi est-ce avec empressement qu'il se fait, parmi ses confrères de Besançon, le promoteur de cette Association générale des médecins de France dont il a pu voir les ressources modestes d'abord s'accroître dans des proportions qui assurent désormais à tous les médecins prévoyants une garantie contre le malheur des temps et les misères de la vieillesse.

S'il a été des premiers à répondre à l'appel fait à ses sentiments confraternels pour la fondation d'une Association générale des médecins de France, le docteur Coutenot n'a pas mis moins d'empressement à s'enrôler dans une corporation de médecins chrétiens ; homme de foi avant tout, il n'a jamais consenti à accepter comme vraie cette incompatibilité que, dans un sot orgueil, certains savants ont cherché à établir entre la science et la foi ; c'est avec bonheur qu'il s'est associé à des médecins animés des mêmes sentiments chrétiens que lui, pour fonder et propager la Corporation des médecins de Saint-Luc, dont il est resté, jusqu'à sa mort, le vénéré président pour le groupe de l'est de la France.

Dès le début de sa carrière, le docteur Coutenot fut et resta un laborieux ; il était à peine installé à Besançon, qu'il se créa pour l'avenir des sujets d'étude, constituant dans leur ensemble comme une sorte de *curriculum studiorum ;* quelques-unes de ces études sont des hypothèses à vérifier par l'observation clinique et la pratique médicale ; dans quelques autres, nous trouvons des aperçus lumineux, des vues en quelque sorte prophétiques sur

des sujets scientifiques bien obscurs jusqu'alors ; c'est ainsi que le docteur Coutenot fait sienne une opinion qui voit dans la rage une maladie infectieuse, qui la rapproche de la variole, et entrevoit pour elle un traitement qui pourra, quelque jour, consister en une sorte de vaccination ; on ne pouvait ni mieux dire ni prévoir plus juste ; c'est ainsi encore que j'ai retrouvé, parmi les manuscrits de ses publications imprimées, l'idée nettement énoncée de semences que l'air charrie dans ses tourbillons, de leurs relations avec les maladies épidémiques ; quelque quarante ans plus tard, Pasteur devait donner à ces deux idées, sans fondement jusque-là, la confirmation de l'expérience scientifique.

Plusieurs de ces études ont été menées à bonne fin, et publiées sous forme de mémoires, d'observations, dans les recueils médicaux de Belgique, de Franche-Comté, de Touraine; plusieurs de ces travaux présentés à des Sociétés médicales furent accueillis avec faveur et valurent à l'auteur des récompenses et des titres flatteurs; la société de médecine d'Indre-et-Loire, celle du Nord, celle de la Flandre orientale, lui offrirent le titre de membre correspondant. L'Académie de médecine de Paris lui décerna une médaille d'argent et lui destinait une place parmi ses membres correspondants, quand la mort vint le surprendre.

Le docteur Coutenot est un observateur minutieux des faits de la médecine, il en relève les moindres détails, bien persuadé que, dans une observation médicale, comme dans une instruction judiciaire, le diagnostic se trouve comme l'instruction souvent s'éclaire par un fait d'abord insignifiant en apparence.

Le docteur Coutenot est, de plus, un observateur philosophe et, en dehors de la sanction thérapeutique toujours recherchée par lui, il veut aussi tirer de ses travaux quelque observation philosophique; tel fait consolide à ses

yeux la doctrine vitaliste qu'il a adoptée et lui montre que, en médecine, si la lésion est importante à connaître, elle n'est pas la cause mais l'effet de la maladie; en conservant cette foi doctrinale intacte, le docteur Coutenot a eu raison, puisque les doctrines microbiennes n'ont fait qu'appuyer la médecine hippocratique de leurs découvertes merveilleuses; cette foi doctrinale vitaliste était pour lui le fruit de l'observation, et comme le dit le professeur Bouchard, dans un cours où il montre que la conciliation est possible entre l'organisme et le vitalisme : « C'est à cette médecine d'observation que nous devons la connais-« sance des crises dans les maladies, et les travaux contemporains ont donné une pleine consécration aux assertions des médecins hippocratistes. »

Toutes les publications du docteur Coutenot sont marquées au coin de l'utilitarisme médical le plus louable.

C'est d'abord la maternité, avec ses charges et ses douleurs, qui excite le zèle du docteur Coutenot, et son ingéniosité à trouver des adoucissements à des devoirs toujours si pénibles.

Puis sa sollicitude est appelée sur l'enfance et sa faiblesse, sur l'antinomie qui paraît exister entre cette époque où tout invite à la vie, et où la mort est plus avide, semble-t-il, des proies plus tendres de cet âge; il se trouve un jour en face d'une femme qui va succomber à la phtisie pulmonaire; un enfant vit encore dans son sein ; le docteur se propose dès lors de remplir, en cette dramatique circonstance, les graves devoirs inhérents à son ministère ; il attend que la vie ait abandonné le corps de la mourante et, par l'opération césarienne pratiquée *post mortem*, il amène l'enfant à la vie; il a été ainsi fidèle à un devoir impérieux pour le médecin, et il a sauvé, dit-il, « les droits imprescriptibles confiés sans contrôle à « la volonté du médecin, le droit de vie de l'enfant, celui « de communion religieuse et celui de participation aux

« institutions sociales, en tant qu'il se trouve en mesure « avec l'exigence de la loi civile. »

Rencontre-t-il dans sa carrière des cas rares et difficiles, mal connus encore dans la pratique médicale infantile, sa science éprouvée, aidée de son dévouement, saura en avoir raison, et c'est ainsi que, à une époque où la trachéotomie était encore rarement pratiquée, il sauve, par cette opération, un enfant menacé d'asphyxie par le croup.

C'est ainsi encore que, dans un cas de tétanos infantile, maladie très rare dans nos contrées, plus commune et le plus souvent mortelle dans les pays tropicaux, il applique une méthode thérapeutique peu connue, un traitement d'audace ; aux grands maux les grands remèdes, dira-t-on avec le bon sens populaire, et cet aphorisme n'est que la traduction concise de celui d'Hippocrate, que je trouve dans un mémoire du docteur Coutenot sur l'iléus : *ad summos morbos summæ ad unguem adhibitæ curationes optimè valent* (Aph. Hipp., 6, sect. 1). Le docteur Coutenot a étudié, en 1852, les vertus de la belladone, dans un mémoire adressé à la Société médicale de Gand ; il se rappelle en 1857 les effets thérapeutiques de cette plante, les applique à ce cas de tétanos, et a le bonheur inespéré de sauver son petit malade.

Hypocrate, dans un de ses traités, certainement lu et médité par le jeune docteur Coutenot, avait montré l'importance pour le médecin de l'étude de l'air, des eaux, des lieux ; notre confrère pratiquait la médecine depuis quelques années à peine, quand l'épidémie de choléra (1854-1855), qui sévissait en France, signala son passage à Dole et à Gray par des cas nombreux et meurtriers, et ne fit à Besançon qu'une apparation discrète, limitée à quelques cas répartis dans certains quartiers de la ville en rapport plus direct et plus journalier, par les voitures publiques, avec les villes éprouvées par le fléau.

Pénétré de cette idée que je trouve énoncée dans son

curriculum studiorum, à savoir que, en temps de maladie épidémique, de choléra, par exemple, l'air atmosphérique doit en véhiculer les germes morbides, le docteur Coutenot se demande comment on pourrait démontrer la présence de ces germes dans l'air ; on a bien cherché à le faire, à l'aide du microscope, mais on n'a pas réussi ; il échoue de son côté dans les tentatives faites pour concentrer sur un espace restreint ces corpuscules épars dans l'air, et pour arriver ainsi à les mieux observer ; mais, à défaut de ces germes qu'il n'était pas possible à la science de ce temps de découvrir dans l'air, n'y avait-il pas dans la composition de l'air des altérations capables de favoriser l'apparition et la propagation des maladies épidémiques ?

Schœnbein venait de découvrir à Bâle la présence de l'ozone dans l'air, à l'état normal; des médecins allemands, Ruggendorf et Clemens, avaient démontré que ce gaz existait en excès dans l'air, durant l'épidémie de grippe de 1847, la dernière observée après celle de 1829. Les médecins chercheurs, avides de connaître la cause des maladies épidémiques, se demandaient si le choléra, la malaria, les maladies gastro-intestinales ne devenaient pas épidémiques à la faveur de la présence de l'ozone en excès dans l'air; de là la nécessité de déterminer exactement la quantité d'ozone contenue normalement dans l'air, de faire ensuite l'étude exacte des variations de quantité de l'ozone dans l'air, et c'est ainsi que fut créée l'ozonométrie.

A l'exemple de nombreux médecins et savants, le docteur Coutenot commença en 1855, continua en 1856 et 1857 des recherches très longues, très patientes, très minutieuses, sur l'ozonométrie, la thermométrie, l'hygrométrie, la direction et la vitesse des vents non seulement à Besançon, mais encore dans diverses localités où il établit des stations d'observations sous le contrôle et avec la collaboration de personnalités instruites et dévouées aux choses de la science : M. Remy et M. Sire, le docteur Le-

bon et le docteur Sanderet de Valonne à Besançon, le docteur Thomas à Cendrey, le médecin Vaillandet à Émagny, le colonel Paris à Pin.

Les résultats de ces recherches sont condensés dans un volumineux mémoire manuscrit qui n'aboutit à aucune conclusion scientifique et pratique; il n'en est pas moins vrai que, dans l'état d'ignorance où se trouvaient les savants de la nature insoupçonnée alors, mais démontrée depuis, des germes morbides du choléra, de la grippe, de la malaria, et de tant d'autres maladies épidémiques, l'effort tenté par le docteur Coutenot et ses collaborateurs était bien méritoire; il nous donne une idée de l'ardeur tenace, du zèle persévérant apporté à la recherche des causes morbides par ce praticien sagace qui pressentait clairement que, une fois les causes morbides connues, on arriverait rapidement, sinon à la guérison, du moins à la préservation des maladies épidémiques.

Le docteur Coutenot, qui avait si bien compris l'importance de l'étude de la composition normale et des altérations de l'air atmosphérique, ne devait pas aussi bien saisir l'influence considérable des eaux de boisson sur la santé publique.

Il avait commencé ses études médicales à Besançon, quelques années après l'époque qui marque le début de ces épidémies de fièvre typhoïde, très rares, paraît-il, avant 1832, et qui, par leur réapparition presque annuelle pendant une longue série d'années, avaient valu à Besançon une réputation d'insalubrité, de pays à fièvre typhoïde, réputation qu'il ne mérite certainement plus depuis quelque vingt-sept ans.

L'attention du docteur Coutenot, installé à Besançon vers 1848, se porta tout naturellement sur cette maladie, dont il eut bien des fois, comme médecin de l'hôpital Saint-Jacques, l'occasion de constater les ravages dans la population civile et militaire de la ville.

L'étude de cette maladie, poursuivie pendant toute sa carrière médicale hospitalière et urbaine, inspira au docteur Coutenot une savante et compendieuse monographie de la fièvre typhoïde à Besançon; après un historique très complet des épidémies typhiques observées à Besançon depuis le début du XIXe siècle, le docteur Coutenot se livre à une longue discussion des théories proposées sur les origines de ce fléau, par les médecins contemporains; il les rejette toutes également, aussi bien celle qui attribue la maladie aux altérations de l'eau de boisson, que celle qui invoque les variations de la nappe des eaux souterraines, et il conserve ferme la croyance à l'origine de cette maladie par un foyer d'infection comparable, pour les épidémies observées après 1874, au cloaque qu'étaient les fossés de Chamars, comblés à cette époque, et accusés jusqu'en 1886 d'être la cause des épidémies typhiques à Besançon.

Pour n'avoir pu se décider à attribuer à l'altération des eaux potables distribuées à Besançon l'origine des épidémies de fièvre typhoïde, pour être resté ferme et inébranlable dans ses opinions de jeunesse et d'âge mûr sur l'origine de cette maladie, le docteur Coutenot a très probablement commis une erreur; il n'en est pas moins vrai que ses études prolongées sur la fièvre typhoïde nous auront valu de cette maladie un traité didactique très complet. Après une analyse très bien faite des différentes formes de cette maladie, il prend à part chacun des symptômes, l'étudie avec un soin minutieux, le décrit avec une rare précision, en apprécie la valeur diagnostique et pronostique, et termine cette œuvre magistrale par un exposé des plus complets de tous les modes de traitements employés jusqu'ici contre cette redoutable maladie; il compare et juge ces traitements si divers, les plus anciens comme les plus récents, aussi bien les traitements systématiques comme la saignée, qu'il a vu employer à Paris

par Bouillaud, que les traitements antiseptiques dérivés les uns de l'observation et de l'empirisme hippocratique, les autres des théories pastoriennes; puis il se rallie au traitement éclectique, le seul digne d'être adopté par le médecin à l'esprit observateur et critique, à qui l'étude de l'homme malade a appris quelle différence de symptômes et d'évolution impriment à une maladie les variétés de l'âge, du sexe, du tempérament et du climat; de ces différences de réaction des organismes humains contre une même cause morbide, quel médecin observateur n'a pas été frappé et n'a pas cherché, par tous les moyens, à adapter son traitement aux variétés morbides personnelles. Dans un même climat, les maladies peuvent différer d'aspect, d'évolution, exiger des traitements différents, suivant les localités où elles sont observées; *la médecine est locale*, a pu dire le docteur Coutenot, et cette formule aphoristique, fruit de ses observations, est d'une vérité incontestable pour les cliniciens; elle trouve sa justification, en particulier, dans les caractères de plusieurs maladies observées dans notre province.

Mais le docteur Coutenot ne voit pas dans la médecine que l'art de guérir; à côté de son rôle charitable, il connait le rôle moral et religieux du médecin chrétien; s'il est un homme de science, il est aussi un homme de foi, et quand il a vu la science échouer dans la lutte entreprise contre la maladie, quand il lui arrive, comme si souvent à tout médecin, d'être mandé auprès d'un moribond chez qui tout signe d'intelligence fait défaut, tout phénomène de conscience paraît aboli, il se demande si tout est fini de ce moribond, ou si seulement ce sont des voiles qui obscurcissent ces foyers des lumières intellectuelles et morales de l'homme; quand le dernier soupir est exhalé, il se demande s'il ne reste plus rien déjà de l'union de ces deux éléments, corps et âme, fusionnés pour constituer la nature humaine; il ne peut accepter que la vie tout entière

s'éteigne si promptement; il réserve son avis, et s'indigne même quand il voit trancher facilement, par des gens graves, mais insuffisamment autorisés, cette question difficile entre toutes; c'est avec empressement qu'il consigne dans ses notes l'avis compétent de Brown Séquard (C. R. Ac. Sc., 1886), à savoir que la rigidité du cadavre est encore, par certains côtés, un acte de vie; que les muscles restent encore vivants, se contractent et se relâchent alternativement un grand nombre de fois avant la putréfaction, seul signe incontestable d'une mort certaine; c'est avec enthousiasme qu'il accueille la très précieuse découverte du docteur Laborde, montrant que, par des tractions rythmées de la langue, il est possible, dans des cas nombreux et graves, de ramener à la vie des noyés, des asphyxiés, des empoisonnés, des blessés chez qui la vie, *supprimée en apparence*, n'était que *suspendue* et n'attendait que la production d'un mouvement respiratoire par une excitation réflexe pour ranimer un malheureux qui, faute de cette excitation par les tractions rythmées, allait à un trépas certain.

Combien de temps la vie qui paraît en réserve, en sommeil dans le centre bulbaire, pourra-t-elle persister? Au bout de combien de temps les excitations réflexes deviendront-elles impuissantes à réveiller l'action du bulbe et la mort sera-t-elle consommée? Est-ce une heure, deux heures, trois heures même après une immersion dans l'eau, une asphyxie par les gaz toxiques, que la vie aura cessé? Autant de questions posées par le savant et laissées sans réponse certaine, autant de situations extrêmes dans lesquelles, le doute profitant à la victime de l'accident, le prêtre devra, sous condition, administrer des secours religieux, pendant que le médecin cherchera, par des tractions rythmées et les autres moyens employés antérieurement, à stimuler le bulbe et à réveiller les mouvements respiratoires. Le docteur Coutenot nous a donné le très

émouvant récit d'un de ces cas où, par l'emploi des tractions rythmées, il a pu rendre à une jeune fille considérée comme morte de méningite quelques mouvements respiratoires, coïncidant avec un retour de quelque coloration de la face et de quelque apparence de vie.

Il distingue, dans un autre travail, les cas où la mort survient par suite d'extinction progressive de la vie, comme dans les cas de maladies épuisantes ; dans ces cas, le retour des fonctions extérieures par les tractions rythmées n'est que partiel, momentané, mais utilisable cependant pour l'administration des secours religieux ; et, d'autre part, les cas où la mort apparente n'est qu'une suspension de la vie, comme dans les cas de morts subites et imprévues, dans les submersions, les syncopes, les asphyxies, les congestions, hémorragies, schocks traumatiques, etc.; et, dans ces cas, un retour total de la vie est possible après une, deux et même trois heures de manœuvres capables d'exciter l'action des nerfs de la respiration.

Dans cette étude de la mort apparente, le docteur Coutenot avait trouvé aux tendances religieuses de son esprit une satisfaction qu'il devait chercher encore dans l'étude de sujets qui confinent à la science et à la religion. Il n'avait qu'ébauché un travail sur le coup de lance donné au Christ en croix par un soldat romain; mais nous avons de lui un travail sur la sueur de sang du Christ au jardin des Oliviers ; cette question a occupé, depuis plusieurs siècles, l'attention des théologiens et des savants, et récemment encore, elle a été soulevée avec une certaine animation ; cette sueur de sang du Christ est-elle un fait naturel ou relève-t-elle du miracle ? Les médecins ont bien pu, dans une longue pratique, observer quelques cas bien rares de sueurs de sang, mais localisées en des régions spéciales du corps, et dans des cas morbides bien particuliers ; ces faits n'ont rien que de naturel, quoique déjà ils

soient bien rares et extraordinaires ; mais que penser d'une sueur de sang étendue à toute la surface du corps et assez abondante, comme celle du Christ, d'après le récit évangélique, pour ruisseler sur le sol ? Contraste étrange et bien fait pour montrer la liberté laissée aux catholiques dans les questions en dehors de la foi, ce sont les théologiens, aussi bien les anciens (Suarez, Cajétan, Benoît XIV, etc.) que les modernes (P. Coconnier, etc.), qui voient dans la sueur de sang du Christ un phénomène naturel, tandis que les médecins chrétiens (docteur Surbled, docteur Imbert-Gourbeyre, etc.) en affirment le caractère miraculeux : pour le docteur Coutenot, « la sueur de sang « du Christ est un fait unique dans l'histoire ; il n'appar- « tient pas à la science.... et tient à la fois de la nature, « du mystère et du miracle. »

C'était à de semblables travaux médicaux et juxta-médicaux que notre confrère avait formé le projet de consacrer les années d'une retraite qu'il voulait studieuse ; les matériaux accumulés par lui durant sa longue pratique hospitalière et urbaine étaient abondants, recueillis avec soin, classés avec méthode. Nous aurions eu de notre confrère, si le temps lui en eût été laissé, une sorte de testament médical dans lequel, après un inventaire des théories médicales, des observations, des médicaments, il les aurait passés au crible de sa critique autorisée et de son expérience, les aurait soumis au contrôle de la clinique, juge en dernier ressort de toutes les questions de la médecine, et nous aurait indiqué ce qui devait être conservé de ces théories, de ces faits, de ces remèdes, au milieu du conflit d'opinions qui est le propre de ce temps.

Cette manière de testament eût été d'autant plus intéressant pour nous que le docteur Coutenot avait eu la bonne fortune de vivre de la vie pratique médicale, au milieu des doctrines médicales les plus diverses ; il était entré dans la carrière au moment où la doctrine physiolo-

gique de Broussais régnait encore en maîtresse, puisque Bouillaud la propageait, et que la thèse de notre confrère était consacrée à l'étude de la saignée, grand et presque unique remède d'une école qui ne voyait partout qu'irritation et inflammation ; puis il avait assisté, dans le cours du XIXe siècle, aux progrès d'une école qui, se confinant dans l'étude des organes considérés isolément, abstraction faite des liens sympathiques qui les unissent, et de l'impulsion commune qu'ils reçoivent, ne voient dans le jeu des organes que des actes dus à l'exercice des forces physico-chimiques ; puis, dans le dernier quart de ce siècle, il a assisté aux merveilleuses découvertes de Pasteur, dont l'application en chirurgie a ravi à la mort un nombre considérable de blessés et d'opérés, et dont l'emploi en médecine a donné de non moins précieux résultats ; grâce aux doctrines pastoriennes, en effet, n'avons-nous pas vu l'hygiène s'établir sur des bases désormais inébranlables, le nombre des maladies infectieuses diminuer tous les jours, et la thérapeutique faire la conquête simultanée de moyens à la fois préventifs et curatifs contre les fléaux les plus redoutables à l'espèce humaine ? Le docteur Coutenot arrivait à la vieillesse au moment où la science confirmait, aux lumières éclatantes de l'observation et de l'expérience, les croyances médicales de sa jeunesse, au moment où l'édifice de la médecine traditionnelle hippocratique, élevé par les observateurs de tous les siècles, était définitivement consolidé par l'expérience scientifique des savants de laboratoire.

Si le docteur Coutenot a toujours été passionnément épris des choses de la médecine, s'il a cherché toujours à faire profiter l'art qu'il exerçait des découvertes de la science, il a toujours eu pour sa petite patrie provinciale, la Franche-Comté, pour ses grands hommes, un culte filial, et sa gratitude envers les maîtres de sa jeunesse, envers ses prédécesseurs dans sa chaire de médecine,

nous ont valu des œuvres biographiques pleines d'intérêt. C'est d'abord la biographie du professeur Rougnon, professeur de médecine à l'Université de Besançon, créateur, au XVIIIe siècle, d'un type clinique qui, depuis, a fait beaucoup et peu avantageusement parler de lui, j'ai nommé l'angine de poitrine, étudiée à Besançon par Rougnon en même temps que par Heberden en Écosse (1769); dans cette biographie, nous trouvons un aperçu très bien ordonné de la médecine du XVIIIe siècle en France, à Besançon en particulier, et une intéressante analyse des œuvres de ce grand médecin ; — c'est ensuite l'éloge du professeur Sanderet, si parfait de forme et si rempli de mots heureux ; puis la notice si concise, mais si substantielle, consacrée à un médecin dont la mémoire est particulièrement chère à l'auteur de ces lignes, au docteur Bergeret (d'Arbois); puis, laissant de côté et médecine et médecins, le docteur Coutenot est tenté par une des grandes figures de l'épiscopat français au dernier siècle; il est vrai que cette Éminence vécut nombre d'années avec son médecin sur le pied d'une affectueuse confiance, grâce à laquelle ce dernier a pu nous donner les si intéressants souvenirs du cardinal Mathieu, d'illustre mémoire.

Ces portraits tracés avec tant de vérité, dans un style qui a quelque chose de tout à fait personnel à cause du choix des expressions et du tour particulier et original de la phrase, nous font regretter que le temps n'ait pas été donné à notre confrère de faire revivre à nos yeux la figure d'un savant professeur et chimiste, le pharmacien Desfosses, inventeur de la solanine, et dont le docteur Coutenot avait été autrefois le préparateur, et aussi celle d'un autre maître, le professeur Villard, qui avait pratiqué et professé avec un certain éclat l'obstétrique à Besançon. Ces biographies, dont je retrouve quelques linéaments dans les notes de notre confrère, auraient eu leur place marquée dans les recueils de l'Académie, dans lesquels

nous retrouvons le discours de réception prononcé par le docteur Coutenot, dans l'année qui suivit son élection, en 1881. Le choix du sujet de ce discours est significatif; c'était bien là le discours qu'il fallait attendre d'un homme tel que le docteur Coutenot; une étude du cœur humain dans ses manifestations d'indépendance fonctionnelle et de dépendance morale s'était, en quelque sorte, imposée au choix de cet excellent praticien, en qui vivait une de ces *âmes tendres et courageuses* qui sont, d'après lui, la caractéristique de l'homme de cœur; nul n'était mieux qualifié que lui pour parler, en termes éloquents et vrais, des répercussions du cœur moral sur le cœur physique, pour nous montrer, après Claude Bernard, qu'il n'y a pas contradiction entre les données scientifiques et le langage populaire, quand il veut exprimer les sensations éprouvées du côté du cœur, et pour nous donner la clef de ces « altérations incurables observées dans la matière et les « forces du cœur, à la suite des ébranlements passionnels « trop vifs et trop répétés. »

A ces études spéculatives, à ces travaux professionnels, le docteur Coutenot avait usé ses forces, sans épuiser son courage, et le moment de la retraite était venu pour lui; l'heure de la retraite et du recueillement, mais non de l'inaction, du repos oisif, car, pour un homme de son caractère et de sa trempe morale, les jouissances et les soins de la famille pouvaient avoir désormais une large part dans les jours de sa vieillesse, mais il entendait bien aussi réserver une part de son temps aux études que, comme tous les médecins très recherchés, il avait toujours projeté d'achever ou de mettre au point, sans que jamais sa clientèle si nombreuse et si choisie lui en eût laissé le temps.

Pour sa famille, quelle tendresse de père! quelle affectueuse vénération pour la si digne compagne de sa vie! avec quelle intensité son cœur aimant vibrait sous l'in-

fluence des joies du foyer! quel ébranlement violent lui procuraient les peines inséparables de la vie de famille!

Hélas! le docteur Coutenot connut dans sa vieillesse, qu'il avait entrevue calme, recueillie, studieuse, plus de deuils que de joies, et il eut la douleur de voir disparaître du foyer un grand nombre des êtres qui lui étaient le plus chers.

Mais la tendresse paternelle et conjugale n'exclut pas le courage, et nul ne réalisa plus parfaitement l'union de ces deux qualités essentielles de l'homme de cœur; sa foi vive et sincère lui donna la force de supporter sans défaillir les épreuves qui auraient brisé tous les ressorts moraux d'un homme autre que lui; blessé profondément dans l'intime de ses affections, mais non abattu, il reprit ses travaux favoris et les continua jusqu'au jour où il se trouva lui-même et presque subitement aux prises avec la maladie; il fut implacable, ce mal, qui mit à l'épreuve la plus cruelle sans les épuiser sa douceur, sa patience, sa résignation, et auquel il succomba sans avoir jamais laissé paraître aucune faiblesse, le crucifix dans les mains, l'œil fixé vers le ciel où l'attendait Celui à l'exemple duquel il avait aimé et servi surtout les pauvres.

Ses obsèques furent suivies par la foule nombreuse et attristée de tous ceux qui avaient conservé de son dévouement, de sa science, de sa charité, un souvenir reconnaissant; toutes les classes de la société étaient représentées dans le cortège funèbre formé autour de la dépouille mortelle de cet homme de bien; les déshérités de la fortune, les congrégations religieuses, dont il avait été toujours le médecin, le conseiller et l'ami, y occupaient une place d'honneur; ce vaillant chrétien n'avait rien voulu de la pompe habituelle des cérémonies funèbres; à ces obsèques où la nature elle-même semblait avoir pris le deuil, les prières de ses clients, les larmes de ses amis, tenaient place des discours et des fleurs, dont il avait refusé l'étalage vain à ses yeux.

De fait, la pompe extérieure était inutile pour honorer le bon chrétien, le charitable médecin, dont la vie, toute de dévouement et d'honneur, restera la gloire de notre corporation médicale bisontine.

N'est-ce pas de ce confrère qui a passé sa vie en faisant le bien, qui a donné toujours à la médecine morale, à la thérapeutique par les moyens moraux, une place grande et légitime dans son action sur les maladies, qu'il est permis de dire qu'il a élevé sa profession à la hauteur d'un véritable sacerdoce?

L'Académie, qu'il a honorée par la haute dignité de sa vie, conservera pieusement le souvenir de cet homme de science, de cœur et de foi que fut le docteur Coutenot.

NOTICE

SUR

M. ALBERT MALLIÉ

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Par M. Léonce PINGAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL HONORAIRE

(Séance du 29 mai 1903)

Il y a deux ans passés, lorsque l'Académie était appelée à choisir son secrétaire perpétuel, on disait parmi nous : Certes, la fonction est difficile à remplir; elle implique charge d'âmes, selon le mot de l'abbé Besson, et en tout cas, nous devons souhaiter chez son titulaire tout un ensemble de qualités : d'abord l'intelligence générale de ce qui fait l'objet de nos travaux, les sciences, les belles-lettres, les arts, puis la connaissance de nos usages, de notre ménage intérieur, de façon à assurer, avec la continuité du travail, le respect des précédents, l'interprétation libérale du règlement, l'esprit de concorde et d'estime mutuelle. Si le secrétaire nous apporte en outre l'autorité qu'il peut puiser dans ses origines et ses traditions de famille, qu'aurons-nous à désirer de plus ?

Quelque temps après, au bas de ce portrait idéal, la grande majorité d'entre nous inscrivait un nom, celui

d'Albert Mallié. Bien que celui qui le portait nous ait été presque aussitôt enlevé, vous ne douterez pas, en repassant nos communs souvenirs, de la parfaite convenance entre l'homme que vous aviez choisi et les fonctions qu'il tenait de vos suffrages.

M. Mallié (Marie-Joseph-Charles-Albert) était né à Besançon le 8 avril 1841. Il appartenait à une famille originaire du Lyonnais; mais il a pu rappeler, en arrivant au milieu de vous, les liens qui le rattachaient à notre pays, en invoquant deux mémoires estimées et honorées, celles de son aïeul et de son oncle, tous deux membres de l'Académie et maires de la ville de 1832 à 1848. Il commença ses études au collège Saint-François-Xavier, et les acheva à Paris chez les Jésuites de Vaugirard. Après avoir fait son droit, il revint dans sa ville natale, où devait le fixer un heureux mariage, ainsi que sa nomination comme juge suppléant au tribunal (juin 1870). Démissionnaire en 1876, il se consacra tant à élever sa nombreuse famille qu'à servir librement des causes dont ses plus chères convictions l'appelaient à devenir le défenseur et l'apôtre. Il donna donc dès lors son concours assidu aux œuvres qui, par l'exercice de la charité ou la diffusion de l'enseignement, secondent l'action nécessaire et salutaire de la religion dans la société.

De plus, il était, par ses instincts comme par son éducation, un esprit droit, ouvert, épris de tout ce qui peut, par la culture du beau, accroître l'empire du bien et du vrai. Ceux qui l'ont fréquenté savent à quel point il aimait, jusque dans sa conversation, au lieu d'effleurer les idées, les approfondir, en épuiser le développement au cours d'une discussion courtoise, parfois subtile, souvent féconde. Écrivain, il a très peu travaillé pour la publicité. Quelques articles insérés dans les *Annales franc-comtoises*, c'est tout ce qu'il a laissé imprimer de son vivant, avant son entrée à l'Académie. Il n'en aimait pas moins à traduire,

pour sa satisfaction personnelle ou dans le cercle intime de la famille et de l'amitié, ses sentiments, ses impressions, en un mot, ce qui, dans l'homme, exalte la partie divine de son être. Une lecture qui avait frappé son esprit, un aspect inattendu et imposant de la nature extérieure servaient facilement de thème à sa verve admirative ou critique. Il explorait ainsi la plume à la main, un peu à l'aventure, tous les domaines et accroissait en lui la somme de connaissances et de croyances qui constitue la principale richesse de l'homme en ce monde.

Les études religieuses ont d'abord attiré ce fervent et solide chrétien, car il s'est essayé pour ses débuts d'écrivain à discuter la fameuse *Vie de Jésus* de Renan, et plus tard il s'initiait, à la suite de l'abbé de Broglie, aux problèmes que soulève cette science nouvelle qu'on appelle l'histoire comparée des religions. Dans le domaine des sciences, il explorait principalement celles qui unissent aujourd'hui dans leurs préoccupations les économistes et les politiques et ont trait à l'amélioration du sort des faibles et des petits. Qu'il s'agît du travail agricole ou de l'influence du luxe sur les mœurs, de l'instruction publique ou de la colonisation, il s'était fait sur ces questions mieux qu'une opinion de commande, c'est-à-dire une conviction mûrie, raisonnée, appuyée sur des recherches et des autorités sérieuses. Disciple de Le Play, il poursuivait l'application des idées réformatrices de ce grand esprit, notamment de celle qui attribue une portée sociale de premier ordre à la loi du repos dominical. Aussi devait-il être, à Besançon, l'organisateur et le président de la *Ligue populaire pour le repos du dimanche ;* et cette Ligue, représentée par un membre de son bureau central, lui a témoigné sur place, quelques mois avant sa mort, le cas qu'elle faisait de son zèle et de ses services.

Des lettres proprement dites, il s'occupait aussi volontiers. Bien entendu, s'il goûtait la fiction romanesque ou

poétique, c'était à condition qu'elle joignît au charme de la forme un fond sérieux d'idées et une haute valeur morale. Il se laissait aller à analyser telle ou telle œuvre, séduisante de forme et de couleurs, de d'Annunzio, mais pour en mesurer aussitôt le danger, et l'*Étape* de Paul Bourget a été une de ses dernières et de ses plus vives admirations. Quant à la poésie, il en usait à huis clos, pour voiler et montrer à demi les pensées que lui suggéraient les événements, les anniversaires heureux ou douloureux de sa vie domestique. Quelquefois, à la campagne, au milieu des montagnes et des bois, ses impressions solitaires se fixaient dans son esprit sous une forme rythmée, témoin ce sonnet écrit un soir d'automne, le lendemain du jour des Morts, où il note comme à regret, d'un trait rapide, le rapprochement que la saison éveille en lui entre la chute des feuilles et la fuite des ans :

Adieu, zéphyrs et fleurs de la saison jolie !
Un souffle de tempête assombrit l'horizon,
Gronde sous les grands bois ; et l'homme en sa maison
Se renferme à regret, pris de mélancolie.

Là, tandis qu'au foyer flambera le tison,
Il verra de la vitre où sa tête s'appuie,
Hacher par la rafale un lourd rideau de pluie,
Et l'hiver menaçant va murer sa prison.

Si l'été n'emportait que les claires journées !
Mais avec les saisons s'envolent les années.
Pendant six nouveaux mois, grande nuit, petit jour.

Que ne peut-on, voyant partir les hirondelles,
Quand le soleil chez nous ne fait plus long séjour,
Vers les plages d'azur suivre les infidèles !

En face de la nature, les mystères d'un lointain passé comme les accidents de l'heure présente avaient le don de l'émouvoir. Un jour, appelé à Jersey par un devoir de famille, il est saisi par le spectacle de ce petit monde anglo-normand qui a vécu longtemps immobile dans ses vieux cadres politiques et sociaux, fidèle à sa langue et

qui commence à se décomposer sous la lente action de la domination britannique; alors, complétant par ses observations personnelles les données de l'histoire, il se demande, pèse et démêle pour son instruction les raisons complexes de cette étrange destinée. Un autre jour, en novembre 1892, à la faveur de l'été de la Saint-Martin, parcourant les promenades publiques de Besançon, il leur découvre un charme inattendu, ressuscite une à une les figures ou les choses mortes dont ces lieux ont été témoins, se rend compte des transformations subies au cours des siècles écoulés. Enfin de ce chalet des montagnes où il passe la belle saison, en pays neuchâtelois, il jette un regard plus curieux sur le pays qui l'entoure, interroge ses annales à l'époque où la France, représentée par Napoléon, le façonnait à son empreinte; puis, à l'aide des éléments recueillis tant à Besançon qu'à Neuchâtel, il recompose à son usage un chapitre peu connu de notre histoire régionale.

Amateur en toutes choses, il l'était avec prédilection en ce qui concerne les beaux-arts. Non seulement il se plaisait à être entouré de tableaux et de livres de choix, à parcourir les recueils où les divers procédés de la gravure vulgarisent les chefs-d'œuvre des maîtres; mais, pour fixer ses connaissances et ses préférences, il refaisait l'inventaire de l'art français au XIXe siècle, et il y donnait, bien entendu, une place de choix à son compatriote d'origine, Hippolyte Flandrin, l'interprète par excellence de l'Ancien et du Nouveau Testament. A Besançon, il s'intéressait aux entreprises où le souci du beau entre pour quelque chose; nous en avons pour preuve sa collaboration aux travaux de la Société des amis des beaux-arts. Il fit constamment partie du conseil de cette Société et y exerça, pendant plusieurs années, les fonctions de vice-président.

En 1896, il y lut, à l'occasion du projet de construction

d'un nouvel hôtel de ville, un rapport proposant l'envoi à la municipalité d'une pétition tendant à la conservation de l'ancien édifice. D'après lui, ce dernier monument, d'un style où se confondent les deux influences flamande et florentine, méritait non seulement d'être restauré, mais complété dans sa partie supérieure et couronné d'un campanile. Il émettait en même temps le vœu d'un concours entre les architectes et les dessinateurs franc-comtois pour l'étude des moyens propres à réaliser ce projet. Ce concours, dont il avait contribué à régler le programme, ne donna que des résultats insuffisants. Du moins, la pétition envoyée à la municipalité réussit, car l'idée de la démolition de l'hôtel de ville fut définitivement écartée par le conseil, grâce au partage des voix et au suffrage prépondérant de M. le maire, académicien-né.

Quelques mois auparavant (10 février), l'Académie avait inscrit M. Mallié parmi ses associés résidants. Il paya heureusement et promptement son tribut à la compagnie, d'abord par son discours de réception sur le mouvement artistique à Besançon au XIXe siècle; puis, par sa dissertation sur l'art décoratif, celui qu'on appelle spécialement art nouveau, où, avec sa répugnance instinctive pour tout ce qui affecte le mépris de la tradition, il ne voulait voir qu'« une sorte de floraison sur une tige déjà ancienne; » enfin, par sa pièce de vers *Les astres témoins*, écho mélodieux de la note spiritualiste et religieuse qui a jadis charmé les lecteurs de Lamartine. Ces œuvres annonçaient en lui des aptitudes variées que l'Académie voulut reconnaître et mettre à profit; elle lui conféra, le 20 décembre 1900, les fonctions de secrétaire perpétuel. Il les avait acceptées avec une grande défiance de lui-même; il les remplit trop peu de temps, avec un zèle qui s'étendait à tout, jusqu'à la maladie qui le tint près d'un an éloigné de nos séances et finit par le terrasser d'un coup soudain, à sa campagne du Chauffaud, le 30 août 1902.

En 1861, à l'époque où M. Mallié avait vingt ans, un aimable écrivain qui vient de mourir presque centenaire, Ernest Legouvé, caractérisait ainsi, dans la préface d'une de ses pièces, la vie idéale sur laquelle notre secrétaire perpétuel avait sans effort modelé la sienne : « Qui de nous n'a rencontré quelqu'une de ces natures heureuses et ouvertes à tout, que la multiplicité même de leurs goûts et de leurs aptitudes rend impropres à la constance d'un état unique.... qui vont, qu'on me pardonne ce mot, flânant dans les professions de tout le monde pour en cueillir la fleur, pour encourager ceux qui les exercent et qui, dans notre ardente société où l'on ne voit que lutte, travail, rivalité, production, représentent, eux, la sympathie, la jouissance, l'enthousiasme, le goût. L'Évangile a dit : Les lis ne filent pas, les lis ne travaillent pas, et cependant quels rois de la terre sont plus splendidement vêtus qu'eux?.... Conduits par une transition naturelle de l'amour du beau à l'amour du bien, (ils) en arrivent par degrés à s'apitoyer sur tout ce qui souffre, comme ils s'enthousiasment sur tout ce qui brille et s'élèvent peu à peu dans ces hautes régions du monde moral où n'arrivent guère que les âmes qui ont pour seul objet d'admirer et d'aimer ! »

LA

PRINCIPAUTÉ DE NEUCHATEL

SOUS LE MARÉCHAL BERTHIER

(1806-1814)

Par M. Albert MALLIÉ

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

(Séances des 19 février et 19 mars 1903) (1)

La haute chaîne du Jura, qui sépare la France de la Suisse, malgré la puissante barrière qu'elle élève entre les deux pays, n'a jamais fait obstacle aux nombreuses relations politiques et commerciales que leur voisinage a rendues nécessaires. La Franche-Comté est, de toutes nos provinces, celle dont les intérêts y ont été le plus souvent en jeu, et le canton de Neuchâtel, en particulier, se trouve être, de nos jours, celui avec lequel nos rapports sont le plus fréquents. Avec ce petit pays, les échanges des industries sont aujourd'hui quotidiens ; il est de fait le plus rapproché de nous, puisque le département du Doubs en marque la frontière sur une longueur d'environ cinquante-

---

(1) Cette œuvre posthume de M. Albert Mallié a été présentée à l'Académie par M. Pingaud.

cinq kilomètres ; on y parle notre langue, et, sans rappeler la communauté probable d'origine, les Neuchâtelois peuvent lire dans leur histoire qu'autrefois leurs souverains voyaient régler l'ordre de leur succession par l'official de Besançon. Sans remonter si haut, on se souviendra qu'après l'année néfaste qui vit sombrer avec le second Empire la puissance militaire de la France, notre dernière armée, épave de la suprême défaite, oubliée par le gouvernement d'alors, vint se jeter sur le territoire de ce canton, où elle déposa ses armes et où elle trouva un refuge en même temps qu'une bienveillante hospitalité.

Ces considérations permettront de prendre quelque intérêt à l'étude que je me propose de faire sur une courte époque de l'histoire de l'État de Neuchâtel, en revenant d'un siècle en arrière, alors qu'il allait être donné en apanage à l'un des plus illustres et des plus heureux généraux du premier Empire, le maréchal Berthier.

I.

Ce fut, dans le cours des âges, un territoire des plus disputés que celui de Neuchâtel. Objet de compétitions ardentes, et n'ayant cependant subi que fort rarement les maux de la guerre, il a été soumis à bien des maîtres ; tout d'abord comté, puis principauté, il a vu se succéder plusieurs familles de souverains, avant de recouvrer sa pleine indépendance et de se faire admettre l'un des derniers au nombre des vingt-deux cantons qui forment à présent la Confédération helvétique. Ce n'est pas qu'il pût jadis offrir de grandes ressources à ses possesseurs, mais ceux-ci attachaient de l'importance à une situation avantageuse, en ce qu'elle commandait d'une part les défilés des montagnes, et qu'elle ouvrait de l'autre des communications faciles d'un côté avec Bâle, de l'autre avec Berne

et Fribourg. Cette contrée, habitée à l'origine par des lacustres, occupée ensuite par les Romains, puis conquise par les Burgondes, avait fait partie jusqu'en 1032 des deux royaumes de Bourgogne; elle avait vu naître Neuchâtel sous les rois rodolphiens, qui s'y étaient construit une demeure, et c'est comme héritier du dernier d'entre eux que l'empereur d'Allemagne, Conrad le Salique, s'en empara. Ce souverain constitua la région en comté, et le remit en fief à la maison de Fenis, originaire de Thun, dont les seigneurs fixèrent leur résidence à Neuchâtel et octroyèrent à la ville en 1214 sa première charte de franchises. Ils le possédèrent jusqu'à la fin du XIVe siècle. Mais dans l'intervalle, en 1288, l'un d'eux, Rodolphe IV, avait remis Neuchâtel, fief direct de l'empire, à l'Empereur, qui l'inféoda à Jean de Chalon, et celui-ci le restitua à Rodolphe comme arrière-fief de l'empire. Telle est l'origine des droits de la maison de Chalon, qui devaient être invoqués après plus de quatre siècles et sortir leur plein effet en faisant tomber la principauté aux mains du roi de Prusse en 1707.

En vertu de cette suzeraineté, on voit un procureur des princes de Chalon former opposition au testament de la princesse Isabelle, morte sans enfants en 1395; mais ce ne fut que pour la forme. Le testament avait été ouvert par le bailli d'Aval en Franche-Comté; il appelait à la succession la maison de Fribourg en Brisgau, et reçut une pleine exécution. D'ailleurs le comte de Neuchâtel, ayant épousé, en 1416, une fille de Jean IV de Chalon et de Marie, princesse d'Orange, réunit sur sa tête la qualité de vassal à celle de suzerain, et affermit ainsi le comté dans sa maison.

Cinquante et un ans plus tard, cette seconde dynastie s'étant éteinte, nouveau procès de succession entre le prince d'Orange et Rodolphe de Hochberg, héritier par la ligne maternelle. L'official de Besançon fut appelé à le

trancher et se prononça en faveur de ce dernier; cette sentence fut confirmée par le pape.

Les cours de France et d'Autriche cherchaient alors l'une et l'autre à captiver les Suisses, divisés par cette rivalité; la France l'emporta, et ce fut par un mariage que le comté de Neuchâtel passa à la maison d'Orléans-Longueville, qui devait le posséder pendant cent cinquante-quatre ans, et en pleine souveraineté après la mort de Philibert de Chalon. Si les comtes n'avaient plus alors à recevoir l'investiture du bailli d'Aval ou de l'official de Besançon, l'intervention autoritaire de Louis XIV devait s'y faire sentir à plusieurs reprises. Le comté était devenu principauté; cela n'empêcha pas l'héritage de tomber en quenouille. A la mort de la duchesse de Nemours, qui ne laissait pas d'enfants, quinze prétendants se présentèrent. Il est facile de concevoir quelles intrigues s'agitèrent autour des États assemblés à Neuchâtel et des magistrats chargés de vider une question aussi épineuse. Toujours est-il que le roi de Prusse, fils de Louise de Nassau-Orange, fut préféré à tous ses compétiteurs. Une sentence plus sentimentale que juridique le proclama légitime héritier des droits de Guillaume, prince d'Orange, depuis roi d'Angleterre, successeur des comtes de Chalon, mort sans enfants en 1702; en conséquence, le roi de Prusse fut reconnu, en 1707, prince de Neuchatel.

Un siècle se passe. La Révolution française a bouleversé le monde; tous les trônes sont ébranlés : voici venir le grand conquérant qui a parcouru en vainqueur toute l'Europe et qui disposait des couronnes.

II.

En 1803, par *l'acte de médiation*, le Premier Consul Bonaparte donna une organisation nouvelle à la Suisse,

que la victoire de Masséna à Zurich avait maintenue sous le joug de la France. Après Austerlitz, en 1805, la Prusse avait accepté le Hanovre contre Anspach, Clèves et Neuchâtel. L'empereur érige Neuchâtel en principauté et la donne au maréchal Berthier, qui prend le titre d'Altesse Sérénissime, prince et duc de Neuchâtel ; il signe ses décrets : Alexandre, et l'empereur l'appelle : *mon cousin.* D'où lui venait cette haute faveur ?

Pierre-Alexandre Berthier, né à Versailles le 20 novembre 1753, était, à dix-sept ans, lieutenant au corps royal d'état-major. Capitaine en 1778 au régiment de Soissonnais, il passa en Amérique avec Rochambeau, et rentra en France avec le grade de colonel. En 1789, Louis XVI le nomma major général de la garde nationale de Versailles ; il maintient l'ordre aux journées d'octobre, et quand, l'année suivante, il commande seul cette garde, il ne cesse de protéger la royauté. A la fin de 1791, il est élevé au grade d'adjudant général, et devient, un an après, chef d'état-major de Lückner. A cette occasion, son général eut à le défendre des attaques portées contre lui à la Convention, et ses attaches royalistes faillirent le perdre. Mais après la mort du roi, il servit la république, fit des prodiges de valeur à la bataille de Saumur ; il fut envoyé à l'armée d'Italie, à la suite du 9 thermidor, comme chef d'état-major de Kellermann, puis de Bonaparte, comme général de division. C'est, dès lors, pour le jeune commandant en chef, le compagnon indispensable qui ne le quittera plus : il devient son confident et son ami.

De cette époque datent sa faveur croissante et sa haute fortune. Les rapports au Directoire du général Bonaparte ne tarissent pas en éloges sur son compte. Dans sa lettre d'envoi du traité de Campo-Formio, il le proclame « une des colonnes de la république ; l'histoire retracera ses services ; l'opinion de toute l'armée fondera ce témoignage de l'histoire. » Et ailleurs : « Talent, activité,

courage, caractère, tout pour lui. » Il lui confie les missions les plus honorables, lui laisse même le commandement en chef de l'armée pendant son voyage à Rastatt, et le charge de proclamer au Capitole la république romaine, le 15 février 1798.

Ici se place un intermède qui tint une grande place à cette époque dans la vie de Berthier, et faillit compromettre toute sa carrière ; il en fut beaucoup parlé alors. Pendant son séjour en Lombardie, il avait rencontré Mme Visconti, qui lui avait inspiré une violente passion. Il quitta Rome pour aller la rejoindre à Milan. En abandonnant le commandement de l'armée, il renonçait à tout rôle politique et sacrifiait sa position. A son retour, Bonaparte traita cette aventure de feu de paille, et en partant pour l'expédition d'Égypte, il emmena Berthier. Celui-ci ne renonça pas pour autant à son culte, et l'on raconte que, dans le camp, auprès de sa tente, il avait élevé une sorte de chapelle avec le portrait de sa maîtresse, qu'il y passait des heures en contemplation, et qu'il y brûlait parfois de l'encens. Aussi, quand il fut question d'aller en Syrie, il déclara qu'il voulait rentrer en France ; sourd aux remontrances, il fut plusieurs fois sur le point de se séparer de Bonaparte. Enfin, son devoir l'emporta sur son amour, et il revint en pleurant près de son général. On voit par là qu'il était bien de son temps où, par un singulier contraste, on dressait des autels aux cœurs sensibles à côté des prétoires meurtriers de la Terreur ou des champs de bataille.

Bonaparte lui pardonna sans arrière-pensée ; plus tard même il récompensa par des faveurs éclatantes le sincère attachement dont il avait eu la preuve. Berthier fut le premier de la promotion des dix-huit maréchaux créés par l'empereur en 1804. Déjà il avait reçu de lui le splendide cadeau de la terre de Grosbois, payée un million. En 1807, Napoléon lui fait contracter une alliance illustre dans des

circonstances qui valent d'être rapportées. L'empereur donnait audience à Paris au duc Guillaume de Bavière-Birkenfeld. Au cours de l'entretien, il dit brusquement au prince : « Vous savez, je marie votre fille. » Pris au dépourvu, Guillaume reste stupéfait. « Je la donne au maréchal prince de Neuchâtel, » ajoute l'empereur. Le saisissement du duc de Bavière fut tel qu'il faillit se trouver mal; mais il fallut bien consentir, et c'est ainsi qu'en épousant Marie-Élisabeth, Berthier entra dans une famille souveraine. On prétend que Mme Visconti, devenue libre à cette époque, lui avait refusé sa main ; il avait cependant quelques droits de porter ses prétentions à la hauteur de sa constance.

Avant son mariage, il avait reçu le titre de vice-connétable. Au début de la campagne de 1809, il est nommé général en chef de l'armée d'Allemagne; mais il ne la commande en réalité que peu de temps, et sans qu'une initiative complète lui soit laissée. Enfin, le 15 août de cette même année, à toutes les dignités qu'il lui avait déjà conférées, l'empereur ajoute le titre de prince de Wagram, puis le charge, en 1810, d'aller demander à la cour de Vienne la main de l'archiduchesse Marie-Louise. Berthier était au comble des honneurs, et ses richesses n'étaient pas moindres. Napoléon disait de lui à Sainte-Hélène : « Je lui ai donné quarante millions. » Cette parole était-elle dite pour stigmatiser l'ingratitude, ou était-elle arrachée par l'amertume de la disgrâce? Toujours est-il que ce grand favori devait en 1814, à Fontainebleau, quitter son empereur, se rallier aux Bourbons et, tout couvert qu'il était de l'hermine, des couronnes et des broderies impériales, oser se rendre à Compiègne devant Louis XVIII, pour y porter la parole au nom des maréchaux.

Telles sont les principales étapes de cette brillante carrière. Pour faire connaître l'homme, son caractère, son rôle actif, je ne saurais mieux faire que de reproduire ici

le portrait qu'en a tracé M. Bachelin, de Neuchâtel, dans la notice historique qu'il lui a consacrée, aussi intéressante que documentée, où il fait ressortir avec précision, avec un remarquable relief, la figure de notre personnage.

« Berthier résume le type le plus complet du chef d'état-major, et les généraux, ses collègues, ne le jugent pas autrement. Tous lui rendent justice, même ses ennemis; et Berthier en avait plus que personne; n'accordant pas avec affabilité et refusant avec dureté, selon l'expression de Bourrienne, assez égoïste, brusque, tranchant; appelé par sa position à donner des ordres aux maréchaux, ses égaux, il n'eut pas le talent de se faire des amis.

« De petite taille, mais doué de muscles d'acier, il endurait les nuits d'insomnie, les rigueurs du bivouac et toutes les intempéries des saisons sans se plaindre; passant les jours à cheval, écrivant au débotté pour remonter à cheval ensuite, sans s'étonner en rien ni se douter même de sa force (on dit qu'il passa huit jours et huit nuits sans dormir). Complet dans sa spécialité, rouage admirable et nécessaire de cet édifice gigantesque de la Grande Armée dont il prépara toutes les campagnes, rédigea tous les ordres du jour et tous les bulletins, la trituration des combinaisons militaires lui était devenue si familière, qu'il savait l'effectif de chaque corps, son aptitude spéciale et qu'il n'ordonnait sa mise en mouvement qu'à coup sûr.

« Sa mémoire était prodigieuse; il rendait un compte exact d'un régiment, en expliquait la formation, la composition, donnait les noms des officiers les plus inférieurs, indiquait les cantonnements et les munitions; c'était un effectif vivant que l'empereur consultait à coup sûr. Admirablement placé comme chef d'état-major, il ne donnait son avis que lorsqu'il était consulté; s'effaçant toujours devant le génie du maître, il ne faisait qu'aider et compléter les grandes combinaisons de Napoléon, dont on l'avait surnommé le bras droit. Ce bras droit agissait, exécutait

religieusement et ne cherchait pas à faire triompher ses opinions, dont il était sobre du reste; il n'inventait pas, mais il agissait vite et bien; il énonçait ses ordres nettement et brièvement et sortait du dédale des évolutions militaires les plus embrouillées avec une lucidité remarquable.

« Berthier était nécessaire à Napoléon, dont il comprenait et saisissait la pensée; Napoléon l'aimait, il avait l'habitude de son *Berthier*, il lui avait appris sa manière, et il pouvait dire de lui ce mot un peu brusque prononcé à Sainte-Hélène : « C'est moi qui en ai fait un aigle. »

« Il ne cherchait pas à briller par l'esprit et la conversation; on l'accuse même d'une certaine lourdeur qui tenait sans doute à la brusquerie de son caractère peu enjoué; il avait en outre une prononciation désagréable qui lui nuisait comme homme de société.

« Plein de zèle et de déférence pour l'empereur, il était en revanche hautain avec ses collègues. S'il fut susceptible de grandes passions amoureuses, l'amitié n'était pas solide chez lui; aussi devint-il odieux à tous les partis, et sa fin misérable parut-elle à chacun comme une juste rémunération. »

Je dirai plus tard quelle fut cette fin.

L'exposé qui précède, bien que dépassant un peu le cadre de cette étude, semble nécessaire pour se faire une opinion sur la personne de celui qui fut, pendant huit années, le souverain, plus nominal que réel, des Neuchâtelois.

III.

On a vu à quelles conditions s'était fait l'échange de la principauté entre la France et la Prusse; il y a lieu maintenant d'examiner les actes officiels qui accompagnèrent la cession, et les circonstances dans lesquelles elle fut

effectuée. Quand le roi Frédéric-Guillaume III était devenu, en 1797, souverain de Neuchâtel, il avait prêté, comme ses prédécesseurs, le serment de conserver la principauté « dans toute son indépendance, inaliénabilité, indivisibilité, sans que lui ni ses successeurs pussent jamais la donner en apanage à aucun prince cadet, ni en fief ou arrière-fief à qui que ce soit, ni en quelque manière que ce pût être. » Or, avant de délier ses sujets de leur serment de fidélité, il commença par se délier du sien. Il est curieux de voir sur quels singuliers considérants il s'appuie, et de quels fallacieux prétextes il s'efforce de colorer une décision si injustifiable, que l'historien auquel j'emprunte ces détails n'hésite pas à la qualifier d'acte honteux qui eût dû déchirer à tout jamais les liens qui unissaient le peuple neuchâtelois aux princes prussiens.

Dans le rescrit qu'il adressa, le 28 février 1806, à ses amés et féaux sujets, il expose que des considérations de la dernière importance ont rendu ce changement nécessaire; que cette résignation volontaire est préférable pour eux, attendu que la distance où, par sa situation géographique, leur pays se trouve du centre de ses États, ne lui permettant pas de le faire jouir d'une protection directe et suffisante, cette situation le faisait nécessairement dépendre de l'empire français, tant pour ses approvisionnements que par les relations de culture, de commerce et d'industrie; ce qui permet de penser que les liens plus étroits qui vont l'attacher à cet empire pourront devenir pour ses habitants une source de bien-être et de prospérité. Il délègue comme commissaire royal le baron de Chambrier d'Oleyres pour opérer la remise des pouvoirs.

A la réception de cette pièce si importante, le peuple ne fut pas consulté. C'est le conseil d'État qui se réunit et adresse une lettre au roi pour lui témoigner ses regrets sincères et sa profonde vénération. Cette lettre porte vingt et une signatures où l'on relève les noms de : de

Boyve, de Pury, d'Ivernois, de Sandoz, de Montmollin, de Tribolet, de Meuron, de Rougemont, de Marval, de Pourtalès, de Chambrier. Le même jour (9 mars), les mêmes signataires envoient à l'empereur des Français une adresse inspirée par l'ardent désir de lui être agréable, déposant au pied du trône le plus respectueux hommage de leurs concitoyens, dont le bonheur dépend désormais de la magnanime bienveillance de Sa Majesté, qu'ils assurent pareillement de leur profonde vénération.

Est-ce à dire que la population ne s'émut pas d'une transformation aussi brusque? Sans doute il n'y eut pas de protestation; la révolte eût été difficile; en outre, l'organisation politique des partis, le sentiment public, le goût de l'indépendance, avaient bien moins de vitalité qu'un siècle plus tôt. Les perturbations qui avaient bouleversé l'Europe, le prestige de la force triomphante, laissaient dans les esprits l'impression de l'inévitable, plongeaient les âmes dans une sorte d'inertie et de stupeur. A cela se mêlait peut-être aussi le pressentiment inconscient qu'il n'y avait là que du provisoire. Ce ne fut pas, au surplus, sans quelque difficulté et même sans de sérieux malaises que le nouveau régime fut établi. Mais ce qui contribua le plus à la pacification, ce fut la sagesse des dispositions concertées pour la prise de possession, et ce résultat est dû à l'excellent choix qu'on fit pour l'effectuer du général de division Oudinot, futur duc de Reggio.

Quand il reçut l'ordre d'occuper la principauté de Neuchatel, il ramenait ses troupes harassées de fatigue après la victoire d'Austerlitz et par un hiver des plus rigoureux. C'est par le Locle et la Chaux-de-Fonds qu'il pénétra en Suisse; il y avait six pieds de neige, et les malheureux soldats grelottaient en plein air. — « Tiens, ce n'est que ça, les Français, » disaient quelques voix; mais cette parole fut relevée avec crânerie, en patois du pays, par un vieux sergent.

« Nos grenadiers, a écrit dans son *Journal* le général Fantin des Odoards, avançaient lentement sur une file, s'enfonçant jusqu'au genou dans la neige et tombant fréquemment. Les chevaux avaient encore plus de peine ; plusieurs ont été engloutis; d'autres se sont cassé les jambes. Quant à l'artillerie, on a fait des efforts inouïs pour lui faire franchir cette barrière; mais ç'a été inutilement. Force a été de l'abandonner çà et là. Des pièces et des caissons ont été précipités, avec leur attelage, dans des gouffres d'où on ne pourra les retirer que dans trois mois; le général Oudinot paraissait d'autant plus contrarié de ce contretemps qu'il allait se montrer sans artillerie dans un pays où il ne savait pas encore si nous serions reçus en amis ou en ennemis. Voulant du moins être à même de faire usage, au besoin, des armes de son infanterie, il a fait mettre quelques caissons de cartouches sur des traîneaux, et c'est tout ce qui a pu nous suivre d'un matériel si considérable.... En approchant des frontières neuchâteloises, on a fait charger les armes de notre avant-garde et nous avons marché avec autant de précaution que le terrain et la neige le permettaient, incertains de la réception qui nous serait faite; mais bientôt on a vu arriver une députation chargée de nous assurer des dispositions très pacifiques de la principauté, et la division a reçu ordre de se comporter comme en pays ami. La manière dont nous ont accueillis les habitants de la Chaux-de-Fonds, chez lesquels nous avons passé la nuit, a été telle que cette députation nous l'avait annoncée. J'avoue qu'il est dur de ne devoir les empressements de l'hospitalité qu'à la peur ou à la politique (1). »

---

(1) Lettre de Saint-Blaise, 26 mars 1806.

Dans la lettre suivante du 19 avril, Fantin raconte l'hospitalité qu'il a reçue à Saint-Blaise chez M. Bugnot, jadis consul de Hollande à Marseille, qui vivait là entre sa sœur octogénaire et sa nièce âgée de trente-deux ans. La première l'a pris pour partenaire au jeu de dames et lui a

Bientôt, en effet, la commisération fit taire les sentiments de sourde hostilité, et triompha de l'indifférence. On offrit du vin aux pauvres troupiers, les habitants s'empressèrent de les loger; d'ailleurs, Oudinot se hâta de descendre à Neuchâtel, où il entra avec six mille hommes. Il prit possession le 18 mars, et le 22 eut lieu au château la remise solennelle, qui fut faite par M. de Chambrier au nom du roi de Prusse. Après le serment de fidélité à l'empereur, un grand festin fut donné et présidé par le général. Il avait, dans une proclamation, promis qu'il maintiendrait une rigoureuse discipline; il tint parole, et s'attira promptement la sympathie des Neuchâtelois.

Logé dans la maison du général de Meuron, au faubourg, près du lac, il y donne des dîners célèbres. Soldat enjoué, facile, il est partout bien reçu. On le voit se promener en fumant sa pipe, adresser familièrement la parole à ceux qu'il rencontre. En revanche, quand la licence apportée des camps, et les déprédations d'officiers trop disposés à traiter la ville en pays conquis, commencent à indisposer la population, il réprime sévèrement ces écarts. Oudinot commanda pendant sept mois, et le souvenir de son autorité à Neuchâtel est demeuré sans tache. Il fut très aimé et regretté à son départ.

Quand il quitta le pays, le 23 septembre, la ville lui fit don d'une épée d'honneur, qui fut exécutée à Paris, et lui octroya le droit de bourgeoisie.

Les lettres de grande bourgeoisie témoignent « l'attachement, la confiance et la reconnaissance » des habitants. Elles sont données pour « lui et ses perpétuels descendants, nés et à naître en loyal mariage, être et devoir être bourgeois internes et coutumiers de cette bonne ville de

---

souvent parlé de Jean-Jacques Rousseau, qu'elle avait beaucoup connu; la seconde l'a présenté dans toutes les maisons du voisinage et l'a soigné pendant une maladie.

Neuchâtel, et participer à tous les biens, avantages, droits, franchises, libertés et privilèges.... »

Oudinot, en recevant ces lettres, serra le parchemin sur son cœur, déclara qu'elles lui étaient très chères, et embrassa individuellement tous les membres de la députation. Une garde à cheval l'accompagna jusqu'à la frontière. Il embrassa le vicomte d'Andrié, seigneur de Gorgier, qui la commandait : « Je viens, leur dit-il, de passer les six mois les plus heureux de ma vie. » Les cavaliers, agitant leurs sabres, répondirent : « Quand le général Oudinot reviendra, nous irons encore plus loin au-devant de lui. »

Ce n'était pas la sympathie pour le régime nouveau et imposé qui inspirait ces manifestations, mais la reconnaissance envers un homme aimable, simple, en même temps rempli de prudence, de fermeté, de probité. Sa capote de bataille, sa grosse pipe de porcelaine, sa démarche un peu lente (car il avait déjà reçu vingt-deux blessures), qui laissait néanmoins sa taille droite et bien prise, sa physionomie loyale et fine et son grand air de bonté l'avaient rendu populaire. Le portrait de ce gouverneur de passage est ici bien à sa place, puisque le véritable souverain ne se montra pas.

IV.

L'acte par lequel Napoléon transférait à son « cousin », le maréchal Berthier, la principauté de Neuchâtel, avec le titre de prince et duc de Neuchâtel, est daté des Tuileries, le 30 mars 1806 (1). Aussitôt le conseil d'État de Neuchâtel voulut envoyer une adresse à Berthier, comme il s'était

(1) Napoléon fut donc, en droit comme en fait, pendant un mois environ, prince de Neuchâtel. Aussi son portrait figure-t-il à son rang, parmi ceux des souverains du pays, dans le Musée historique de la ville de Neuchâtel.

empressé d'en envoyer une à l'empereur (1). Berthier y répondit de Munich, le 24 avril, et signa : « Le maréchal prince Alexandre, prince et duc de Neuchâtel et Valengin. » Il écrivait en même temps à Oudinot : « Parlez quelquefois de moi aux habitants de Neuchâtel, du désir que j'ai de faire le bonheur d'un peuple dont je deviens et serai le père. » Gédéon Jarry, adjudant général, fut chargé de le représenter après le départ d'Oudinot, et ordonna un serment provisoire au prince le 7 octobre. La solennité eut lieu devant les milices du pays : ce serment est connu sous le nom de *serment des bottes rouges*, parce que Jarry, vêtu de l'uniforme de colonel de cavalerie légère, portait des bottes de maroquin rouge.

Ce provisoire menaçait de durer longtemps, parce que le prince, toujours absent, se voyait retenu par les campagnes ininterrompues et par ses multiples fonctions auprès de l'empereur. Son premier acte avait été de conserver l'administration soit civile, soit judiciaire, de la principauté, et de maintenir dans leurs fonctions tous les magistrats et officiers civils de justice et de police en activité ; c'était une heureuse inspiration. Il prit alors la détermination d'envoyer, en qualité de commissaire général et extraordinaire, M. François de Lespérut, membre du Corps législatif de l'empire français, et membre de la Légion d'honneur : c'est devant ce haut fonctionnaire qu'eut lieu la prestation solennelle des serments au prince.

La cérémonie fut très imposante. Les salves d'artillerie résonnaient dès la matinée; deux mille hommes de troupes

---

(1) La députation envoyée à Paris à l'empereur se composait de MM. de Rougemont, procureur général ; de Sandoz-Rollin, secrétaire du conseil d'État ; de Sandoz-Travers, châtelain de Thiele, et de Pourtalès, maire de Bondevilliers.

Celle qui fut reçue par le maréchal, à Munich, comprenait : MM. de Pierre, maire de Neuchâtel, Aug. de Montmollin, maire de Valengin, tous les deux conseillers d'État, et le lieutenant-colonel Perregaux.

formaient la haie jusqu'au Temple Neuf décoré à l'intérieur de tentures bleues semées d'abeilles d'or; une estrade élevée au milieu du temple était surmontée des armes du prince (1); on y avait disposé sur une table, devant le fauteuil du commissaire général, le sceptre de la principauté et le volume des Évangiles, et tout autour, les sièges des conseillers d'État. M. de Lespérut, précédé d'un cortège de sept cents fonctionnaires et d'une garde d'honneur à cheval, commandée par M. le vicomte d'Andrié, fut reçu à l'entrée du temple par le lieutenant-colonel Perregaux. Après un sermon du doyen des pasteurs, il lut la formule du serment, qui fut prêté par chaque membre des autorités civiles et militaires; puis il prononça un discours vraiment paternel, et qui partait d'un bon et généreux cœur.

Les historiens qui ont publié la relation de ces événements et auxquels je me réfère sont citoyens du canton de Neuchâtel; l'un d'eux au moins y a pris une part personnelle; d'autres témoignages contemporains sont rapportés. S'il y a quelques divergences de détail, tous s'accordent pour louer l'attitude que sut prendre M. de Lespérut, pour lui accorder leur sympathie, et cela, malgré leurs sentiments personnels nettement opposés au nouveau régime. Plusieurs mesures, telles que l'abolition du droit de chasse, l'augmentation de certains impôts, la perte de quelques libertés, mécontentèrent la population. D'autres causes plus générales, il faut le croire, influèrent sur la situation économique ; ce n'est pas en tous cas de la confiance et de la prospérité que les écrits du temps nous ont laissé le tableau.

Voici des extraits de la correspondance du baron de Sandoz-Rollin, ancien représentant du roi de Prusse à Pa-

(1) Berthier blasonnait : d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent, au chef brochant d'azur à l'aigle de l'empire empiétant un foudre, le tout d'or.

ris. Il écrit en 1806 : « J'ai trouvé la disposition des esprits dans mon pays fort mutinée. Tout y est au surplus en consternation. La dissension est dans les familles comme dans les membres de la société. Ce que j'ai vu me confirme toujours davantage dans l'idée que je n'ai plus de patrie.... On ne chante plus, on ne danse plus à la saison des foins.... Ce pays offre un spectacle de tristesse qui m'est pénible. Le séjour continué des troupes, l'incertitude de l'arrivée du prince et l'incertitude de la constitution future sont la cause de la stupeur qui règne ici.... M. de Lespérut est venu me surprendre dans ma petite solitude, où j'étais alors bien souffrant; il me comble d'amitié, mais il ne pourra pas réaliser ses promesses. »

En 1807 : « Ce pays a bien changé en toutes choses! Les banqueroutes y sont multipliées et effrayantes, et l'argent y est d'une rareté extrême. »

En 1808 : « Je viens de supprimer entièrement l'usage du café et du sucre, depuis que le prix en est monté à 4 fr. 19 sous pour l'un, à 3 livres pour l'autre (1). »

Il est vrai que M. de Sandoz-Rollin avait été privé d'une pension annuelle de 12,000 fr. que lui servait l'État prussien ; mais le prix des denrées est autrement significatif que les regrets du vieux diplomate.

Il ne faut pas oublier que ce pays, malgré son organisation féodale qui a duré jusqu'en 1848, avait joui depuis longtemps des franchises auxquelles il attachait un grand prix. La charte qui lui avait été accordée par Ulrich III est de l'an 1214, antérieure d'une année à la Grande Charte d'Angleterre; cet acte est resté le fondement de l'édifice social pendant plus de vingt générations. Les redevances servies aux souverains l'ont été en nature pendant des siècles ; elles consistaient en toile, chanvre, poules, planches, huile, cire, beurre, fromage, fers de chevaux, sou-

(1) *Musée neuchâtelois*, octobre 1867. Art. du docteur Guillaume.

liers et jusqu'à des écuelles de bois; il n'y avait que très peu d'argent versé, c'était donc un système d'impôt très paternel. Des modifications apportées coup sur coup à ces vieilles coutumes devaient amener un sérieux malaise. Il faut ajouter à cela les souffrances causées par les guerres continuelles. Cependant il est juste de constater que l'aggravation des impôts a eu pour résultat des améliorations durables, qui subsistent encore; et, chose remarquable, dans cette courte période de 1806 à 1814, malgré les levées d'hommes et les vides qui se sont produits, la population s'est augmentée de près de 2,000 habitants. C'est maintenant le cas de présenter dans un tableau d'ensemble l'état de la principauté.

V.

La superficie totale de l'État de Neuchâtel était en 1806 de 806 kilomètres carrés; elle est aujourd'hui de 808, parce que, en 1814, la commune de Cerneux-Péquignot, et quelques parcelles de celle du Locle, ont été détachées du département du Doubs et réunies à la principauté (1). Il s'étend entre le Jura, le lac de Neuchâtel, l'extrémité du lac de Bienne, et a pour États limitrophes la France, le pays de Vaud, les cantons de Fribourg et de Berne. Il était divisé en 22 juridictions: 15 mairies, 4 châtellenies et 3 seigneuries. La population totale était, en 1806, de 48,737 habitants, et en 1814, de 50,497; elle en comprend aujourd'hui 125,000.

Voici, d'une façon succincte, quels étaient, il y aura bientôt cent ans, les rouages du gouvernement. L'autorité

(1) De grandes bornes en pierre, qui subsistent numérotées, portent gravée en creux la date de 1819, et montrent en relief sur une face, une ou trois grosses fleurs de lis, sur l'autre, l'écusson de la principauté.

du prince est absolue, c'est en son nom que tous les pouvoirs sont exercés. Un gouverneur, qu'il choisit comme bon lui semble, est le chef de l'administration. Tous les autres offices ne peuvent être conférés qu'à des Neuchâtelois.

Le gouverneur préside le conseil d'État, auquel est confiée l'administration générale; elle est exercée sous ses ordres par des fonctionnaires spéciaux.

Chaque juridiction a son chef civil et son tribunal civil de première instance; dix sont en même temps cours de justice criminelle. Les appels des jugements civils sont portés devant les trois États de Neuchâtel ou de Valengin, suivant le ressort; quant aux sentences criminelles, il n'y a recours qu'à la grâce du prince.

La force militaire consiste dans les milices réparties en quatre départements, dont chacun a pour chef un lieutenant-colonel. Elle forme un effectif de 5,500 hommes, plus un corps d'artillerie de 200 hommes.

Les finances ressortissent à la Chambre des comptes. Toutes les impositions et taxes, les unes affermées à bail, les autres tenues en régie, sont centralisées sous une administration unique, ce qui constituait un grand progrès en donnant un caractère de fixité aux recettes comme aux dépenses, tout au moins pour l'établissement du budget.

Pour les cultes, la partie catholique, ne comprenant que deux paroisses, dépendait de l'évêque de Lausanne. Mais le 12 mai 1806, une lettre du ministre des cultes de l'empire, Portalis, à Mgr Le Coz, archevêque de Besançon, lui notifie la volonté de l'empereur de distraire d'une juridiction étrangère l'organisation religieuse des grands fiefs, et lui demande son consentement canonique à la réunion spirituelle des territoires de la principauté à son diocèse. Quatre jours après, sur l'invitation du cardinal Caprara, légat *a latere*, l'archevêque envoie son acceptation, et le 29 mai, l'évêque et comte de Lausanne, Maxime Guisolan,

de l'ordre des Capucins, remet ses lettres de cession. Le décret du rattachement canonique ne fut expédié que le 18 août, et le 25 octobre 1806, un décret impérial en ordonna la publication. A cette date, Mgr Le Coz est officiellement archevêque de Besançon et de Neuchâtel, et quand il veut demander des instructions à Portalis, celui-ci lui prescrit de s'adresser directement à Berthier (1). Ce changement amena quelques difficultés, soulevées principalement par l'établissement de la cure de Neuchâtel.

La partie réformée, divisée en trente-deux paroisses, est administrée, sous la suprématie du prince, par la compagnie des pasteurs.

Tel est, en abrégé, le mécanisme administratif de la principauté. Le chiffre des traitements était fort peu élevé ; c'est même cette semi-gratuité des fonctions qui sembla attribuer au personnel dirigeant un caractère aristocratique. A part le traitement attribué au gouverneur, qui est de 10,000 fr., et celui du trésorier général, qui est de 1,610 fr., tous les autres varient de 150 à 900 fr. M. de Lespérut, d'abord commissaire général, ne fut nommé gouverneur qu'en 1809. Il avait conservé tous les anciens fonctionnaires royaux ; ceux-ci, réunissant dans leurs mains le pouvoir législatif et exécutif, se vengèrent de l'opposition violente qu'ils avaient souvent rencontrée dans les communes et la bourgeoisie, et les décrets que Berthier signait de loin ne furent que la consécration d'un pouvoir absolu. Il venait d'entrer à Berlin, après Iéna, quand son peuple lui prêta serment; et il ne vint jamais à Neuchatel. Il avait accordé l'amnistie aux proscrits politiques ; en six années il fit publier près de deux cents décrets, lesquels inauguraient un régime de progrès, mais faisaient disparaître bien des libertés. Aussi, pour les faire respecter, avait-il paru nécessaire d'organiser la police;

(1) Archives de l'archevêché de Besançon.

c'est dans ce but que fut créé pour la première fois un corps de gendarmerie régulière.

Les revenus qui pouvaient enrichir la caisse particulière du prince n'étaient en somme pas considérables. Les bâtiments seigneuriaux se composaient de 5 châteaux, 11 maisons ou fermes, 4 caves et 14 cures : leur entretien constituait une assez lourde charge. Les forêts, d'une contenance totale de 1,148 hectares, ne donnaient qu'un produit moyen annuel de 5,030 livres 2 sous et 4 deniers. Elles étaient évaluées en 1806 à 293,060 fr. Il faut croire que les arbres étaient jeunes, et qu'en tout cas elles ont été sagement administrées, car aujourd'hui encore, dans le beau domaine de la Joux, qui en faisait partie avec ses trois fermes, on peut voir les chemins d'exploitation pavés en partie de larges dalles, et les majestueux sapins, de l'âge de Berthier, dont les troncs superbes et la tête altière couronnent les hauteurs qui dominent le village des Ponts, et sont une des beautés du pays (1).

M. Bachelin avance, non sans quelque amertume, d'après le seul document relatif aux finances qu'il dit avoir trouvé dans la chancellerie de l'État, qu'en 1812, le revenu de la principauté fut de 136,977 livres 17 sols 10 deniers, qui avaient passé dans la caisse du prince. Ses recherches n'ont pas été poussées bien à fond, car il ressort des chiffres officiels qui m'ont été communiqués, que durant sept exercices le solde porté à l'actif n'a été que de peu supérieur à la somme de 29,000 livres. Les recettes en 1807 étaient, en nombres ronds, de 120,000 livres; elles avaient passé en 1813 à 255,000 livres; mais, en regard, les dé-

---

(1) Quand la principauté passa dans la maison d'Orléans, c'est ce vaste domaine que Louis d'Orléans, petit-cousin du roi Louis XII, céda à la bourgeoisie de Neuchâtel pour le modique entrage de dix florins. Un peu plus tard, en 1549, le duc et le cardinal de Guise, tuteurs de l'héritier d'Orléans, avaient offert de vendre la souveraineté intégrale pour 100,000 écus ; mais cette négociation fut déjouée.

penses s'étaient élevées de 91,000 à 225,000 livres, et il est juste de reconnaître que le pays en avait profité.

La création de nombreuses voies de communication et l'amélioration de routes jusqu'alors dans un état déplorable fut un grand bienfait. Les travaux publics reçurent une vive impulsion. Dès 1806, la construction de la belle route de Neuchâtel au Locle et à la Chaux-de-Fonds avait été décidée. Par un décret daté de Varsovie le 18 janvier 1807, Son Altesse Sérénissime donna sur sa cassette, pour son établissement, une somme de 60,000 livres; les souscriptions des bourgeoisies et communes et celle des particuliers s'élevèrent chacune à environ 50,000 livres; le coût total de ce beau travail fut de 164,851 livres.

Pour unir la ville de Neuchâtel au hameau de Serrières, devenu un centre si industriel, un grand pont fut jeté pardessus le ravin encaissé du Seyon; il reçut le nom de pont Alexandre; sa construction, commencée en 1807, nécessita une dépense de 67,701 livres.

L'initiative privée n'était pas éteinte, car cette même année, M. Jacques-Louis de Pourtalès fut autorisé à construire l'hospice qui porte son nom.

Le beau château, dont la silhouette pittoresque couronne si fièrement la colline qui domine la ville, fut l'objet d'embellissements de la part du prince, bien qu'il ne désirât pas y fixer sa résidence; il en fit élargir les terrasses décorées de balustres, et y joignit un grand jardin, lequel, vendu après lui, est devenu depuis la propriété de la ville. Il fit reconstruire la fontaine élevée dans la cour, qui portait auparavant les armes sculptées des Longueville, et où l'eau arrive des champs de Peseux, en traversant les fossés par un aqueduc souterrain.

Il y eut de haute antiquité, sur cette position, une forteresse, à laquelle furent ajoutées successivement d'autres constructions. La tour César restait seule debout quand, au milieu du XIVe siècle, le comte Louis, époux de Jeanne

de Montfaucon, y bâtit ce qu'on appela le Nouveau Château (1), tel qu'on le voit encore, avec ses salles voûtées aux nervures gothiques et sa belle église collégiale. En 1501, Philippe de Hochberg, comte de Neuchâtel, ferma la cour du château par un beau portail en pierre jaune sculptée, le même qui livra passage aux Français en 1806, quand ils prirent possession de cette demeure seigneuriale. L'écusson placé au-dessus fut effacé, et remplacé par ce que M. Bachelin appelle « l'aigle vorace de Napoléon. »

Quelle est donc la proie qu'il s'est adjugée? La réponse sera donnée en montrant le rôle militaire que les Neuchâtelois furent appelés à jouer sous l'influence directe de Napoléon; de tous les impôts nouveaux qui pesèrent sur eux, le plus lourd leur parut être celui du sang, la contribution en hommes.

VI.

Les Suisses ont été de tout temps un peuple de soldats. Charles le Téméraire, à Morat et à Granson, ressentit durement leur vaillance; François Ier éprouva leur valeur à Marignan; Louis XVI, à Versailles et aux Tuileries, connut leur fidélité. Il y avait là des ressources que l'empereur ne pouvait négliger. Aussi, bien qu'il eût confié à Berthier la principauté de Neuchâtel, pour la posséder en toute propriété et souveraineté, un décret du 11 mai 1807, signé Napoléon, ordonne la levée d'un bataillon dans la principauté, sous le titre de bataillon du prince de Neuchâtel. Le prince en aura, pendant sa vie, le commandement, ainsi que la nomination des officiers. Il se composera de six compagnies : une de grenadiers, une de voltigeurs et quatre compagnies ordinaires, formant au total un effectif

(1) Tous les restes du vieux château ont été démolis en 1826.

de 968 hommes. La solde sera la même que celle des régiments suisses au service de la France. Cinq jours après, Alexandre, par la grâce de Dieu, prince et duc de Neuchâtel et de Valengin, ordonne la publication du décret, en le faisant suivre de cette curieuse disposition : « Art. II. Nos sujets verront dans ce décret un nouveau témoignage de l'affection de l'empereur et roi. »

Si l'on s'en fût tenu là, passe encore ; mais ce n'était qu'un début. Un second décret du 27 août 1808 ordonna la levée d'une compagnie d'artillerie, pour laquelle une somme de plus de 2,000 livres, destinée à des primes, fut accordée par le prince. A partir de cette époque, il faut sans cesse réparer les pertes, tenir le bataillon au complet, et les enrôlements rencontrent toujours plus de difficultés malgré les primes promises. Berthier se fâche, menace de la conscription, et va jusqu'à réclamer d'un seul coup, en 1813, une levée de 500 hommes. De là les souvenirs désastreux restés au cœur des populations, et dont il faut expliquer les causes.

A l'origine, le prestige de la Grande Armée était tel qu'il fut aisé de recruter les cadres ; les jeunes volontaires s'enrôlaient avec entrain. Le bataillon s'organisait à Besançon, sous le commandement de M. de Bosset, et la compagnie d'artillerie au Havre, sous le commandement du capitaine Frédéric de Perrot. Il était attaché au bataillon deux canons de six, trois caissons de ce calibre, deux caissons d'infanterie et un chariot à munitions chargé d'outils.

Voici quel était l'uniforme : l'habit jaune à pans courts, avec revers et plastron rouges; la culotte blanche et collante, avec guêtres noires jusqu'à mi-jambe. Bonnet d'oursin comme ceux des grenadiers de la garde, mais sans plaque, ni tresses, ni plumet; épaulettes rouges pour les grenadiers, blanches pour le centre, vertes pour les voltigeurs; ils avaient en outre un shako avec aigle, tresses blanches et plumet ; l'armement était celui de la

ligne française. L'artillerie et le génie portaient l'habit bleu à longs pans, le pantalon bleu avec guêtres noires; shako avec tresses et plumet rouges, les épaulettes rouges. La cocarde était celle de l'armée française : rouge, blanche et bleue. La tenue de l'infanterie valut aux soldats du bataillon de Neuchâtel l'épithète de *canaris* en Suisse, de *serins* en France, et l'équivalent en Espagne.

La maréchale Berthier avait annoncé son intention d'offrir un drapeau fait de ses mains aux troupes du prince; elle ne l'exécuta point. En revanche, elle broda une bannière qui fut apportée à Neuchâtel, au mois d'avril 1808, par le général de division Dutaillis, nommé ministre plénipotentiaire et extraordinaire pendant une absence de M. de Lespérut. Cette bannière est en soie blanche, le manteau ducal est en velours pourpre à l'intérieur, les bâtons du maréchal sont en velours bleu avec des aigles d'or; l'autre côté porte : Alexandre, prince et duc de Neuchâtel — à sa bonne ville de Neuchâtel. — Elle est au musée historique de la ville.

Le bataillon, considéré comme garde d'un maréchal-prince, ne dépendait pas d'une division; il était considéré comme faisant partie de la garde impériale, avec laquelle il vivait; c'était d'ailleurs l'empereur qui lui donnait ses ordres. Il n'accompagne pas Berthier quand il se rend avec l'empereur en Espagne, à la fin de 1808, pour recevoir la reddition de Madrid. Son rôle militaire commence seulement l'année suivante avec la seconde campagne d'Autriche, où il débuta d'une manière brillante.

Après la prise de Vienne et la bataille d'Essling, il est cantonné dans l'île de Lobau, qui avait pris le nom d'île Napoléon, en même temps qu'une petite île voisine était appelée du prénom du maréchal Berthier, île Alexandre. C'est là qu'il prend part à la célèbre bataille de Wagram, qui valut à son souverain un nouveau titre de prince. Il est sous les ordres du général Reynier, et a pour mission,

de concert avec un bataillon badois, de défendre la tête du pont, avec six pièces de canon en batterie. Il voit le feu pour la première fois ; cependant quand, au début de la journée, l'aile gauche, commandée par Masséna et Bernadotte, est rompue, il soutient vaillamment le choc furieux des Autrichiens à la poursuite des fuyards, et les arrête par sa résistance opiniâtre. Durant la lutte terrible qui se poursuit, le quartier impérial change sept fois de position, le bataillon de Neuchâtel suit partout l'empereur et le major général, et les protège contre les colonnes ennemies; il mérite ainsi les félicitations que Berthier lui décerne pour la part qu'il a prise à cette glorieuse victoire, dans une lettre qu'il adresse de Schœnbrunn à son conseil d'État, le 24 octobre 1809.

Un des épisodes remarquables de Wagram est le passage du Danube à la nage par M. de Pourtalès, officier d'état-major du bataillon, qui désarma une sentinelle autrichienne, transmit un message destiné à relier les communications des îles avec les rives du fleuve et revint au quartier général, où l'empereur le décora sur le rivage.

A la fin de cette année, le bataillon de Neuchâtel quitte Vienne, est dirigé sur l'Espagne et arrive à Bayonne en janvier 1810, après un voyage de trois mois d'hiver. Il est dépêché de là sur Vittoria, puis ensuite sur Burgos, où il tient garnison pendant sept mois. Là, commence pour lui la plus terrible des campagnes, puisqu'il fut surtout employé contre les guérillas, guerre dont les horreurs sont restées légendaires. Il prend part, avec son artillerie, au siège et au bombardement de Ciudad-Rodrigo, sous le maréchal Ney. Plus tard, il entre dans la formation de la division Claparède. A Medina, à Pampelune, à Zamora, c'est une suite de corps à corps avec le redoutable Mina, toujours prêt aux surprises les plus audacieuses. S'il faisait parfois du butin et des prisonniers, ce qui faisait dire de lui dans un rapport du général Hugo : « Bons soldats, mais voleurs

et pillards », il avait à endurer les plus rudes fatigues et souffrait de la faim ; il perdait beaucoup de monde par le feu, et il en perdait aussi par la désertion, qui fut la plaie de l'armée après la retraite de Portugal.

Néanmoins ses services furent assez signalés pour que, à la suite de l'affaire de Ledenna, où le vicomte de Gorgier, capitaine au bataillon, montra la plus brillante valeur dans une charge à la baïonnette, Napoléon accordât cinq décorations de la Légion d'honneur pour les officiers, sous-officiers et soldats du bataillon de Neuchâtel. Berthier lui donna l'ordre, dans les premiers jours de 1812, de quitter l'Espagne pour prendre part à l'expédition de Russie.

Tant en officiers qu'en hommes, il devait y avoir bien des manquants, car c'est surtout dès cette époque et par la suite que les réquisitions de Berthier se font plus pressantes à Neuchâtel pour qu'on tienne l'effectif au complet. Les prisonniers faits par les Espagnols avaient bénéficié d'un traitement particulier; on ne les fusilla pas, ils furent expédiés en Angleterre.

Mêlé maintenant à la Grande Armée, il n'avait plus à redouter les embuscades meurtrières, l'égorgement par le couteau des femmes d'Andalousie, le poison, la mort à petit feu, les supplices les plus barbares, mais il marchait à la lutte contre celui que les Russes ont appelé le *général Hiver*. La campagne s'ouvre par des victoires, et il y fait figure. On raconte cependant que, pendant la marche sur Moscou, Napoléon remarqua que le bataillon de Neuchâtel n'était jamais placé en première ligne par son chef d'état-major dans les nombreux combats qui furent livrés : « Je ne vois jamais les *serins*, dit-il à Berthier, vous les ménagez. » Peu après, le prince de Neuchâtel mit son bataillon au poste le plus meurtrier ; un grand nombre de Neuchâtelois restèrent sur le carreau. Après l'affaire, Napoléon dit gaiement à Berthier : « Aujourd'hui j'ai vu les *serins*. »

Il est impossible de les suivre et de préciser leur rôle

au milieu des péripéties de l'épopée gigantesque où la bravoure comme aussi les privations et les souffrances furent le partage de tous. On sait seulement que, pendant la retraite, le major général, par une prévoyance toute paternelle, fit passer son bataillon l'un des premiers sur le pont de la Bérésina. On sait encore qu'il se joignit à la garde pour protéger l'empereur contre la poursuite des Russes, et que lors d'une de leurs charges furieuses, le commandant de Gorgier eut son cheval tué sous lui. A Lutzen, à Bautzen, il soutenait sa vieille réputation. Enfin, dans la campagne de France, après l'invasion de son pays, on le retrouve à la défense de Toul en janvier 1814, où il se battait pour la dernière fois pour le drapeau français, et après cela on perd sa trace.

M. Bachelin termine ainsi son histoire : « Parti pour l'expédition de Russie en 1812 avec un effectif de mille vingt-sept hommes, infanterie et cavalerie, nous le voyons au mois d'avril 1814 rentrer avec seize hommes à Besançon. Ces valeureux soldats qui, de 1808 à 1814, avaient glorieusement versé leur sang pour la France à Wagram, à Rodrigo, Bivisqua, Sabugal, à Krasnoé, Lutzen, Bautzen, Dresde, Leipzig et Hanau, rentrèrent de nuit dans un des forts de Besançon, où ils furent internés comme des malfaiteurs. Mais le 25 mai ils furent licenciés et rentrèrent en Suisse, emportant avec eux l'ingratitude de la France redevenue royaliste. Le dernier trait d'union de la Suisse française avec la France était à jamais brisé. » J'ai toujours accordé confiance à M. Bachelin comme à un historien consciencieux : je voudrais pouvoir ici révoquer en doute son témoignage.

Si je me suis plu à rapporter ici l'organisation et les hauts faits du bataillon de Neuchâtel, c'est pour montrer qu'il a laissé chez nous d'autres souvenirs. C'est, du reste, à cette époque, la plus haute manifestation de vie et d'action de la principauté.

VII.

L'empire avait sombré, et avec lui la souveraineté éphémère de Berthier. Il eût désiré établir sa cour à Neuchâtel. Par un décret daté de Dresde le 14 août 1813, un palais acheté 175,000 fr. à MM. de Pourtalès était déclaré inaliénable et affecté à la résidence des souverains de Neuchâtel; mais Berthier n'y vint jamais. J'ai trouvé l'indication d'une visite qu'il aurait faite à la Chaux-de-Fonds en 1806, et d'une cantate composée pour la circonstance, mais je n'ai pas vérifié le fait. Le roi de Prusse reprenait possession de la principauté par son commissaire extraordinaire, M, de Chambrier, dès le 14 janvier 1814; et le 3 juin, Berthier signait l'acte de renonciation à la souveraineté et au titre de prince de Neuchâtel et de Valengin. Sa fin fut misérable. Il abandonne Napoléon à Fontainebleau; quoique redemandé par lui en 1815, il se retire dans les terres de son beau-père, à Bamberg, en Bavière; puis, découragé, abreuvé d'amertume, dans un accès de fièvre chaude, il se jette par la fenêtre de son palais.

Il n'est pas sans intérêt de jeter un rapide coup d'œil sur les principaux événements qui se sont succédé depuis dans ce petit État. Le congrès de Vienne rétrocédait la principauté au roi de Prusse, mais consacrait en même temps son entrée dans la Confédération helvétique comme vingt et unième canton. Cette dualité était une anomalie; elle devait amener, elle amena en effet, la lutte des partis. L'enthousiasme des royalistes était fervent, mais le parti républicain prenait des forces. Il voulut en faire l'essai en 1831 par la prise du château : cette tentative de révolution échoua. Cependant, pas plus là qu'ailleurs, la paix n'était faite en Suisse. Le Sonderbund fut la cause d'une perturbation profonde. Cette ligue séparée de sept cantons catholiques avait été dissoute par les armes en 1847, quand

éclata la révolution de 1848. Le 1er mars, la république fut proclamée à Neuchâtel.

Cet événement décida la diète à reviser le pacte fédéral de 1815, et cette même année, le 12 septembre, une constitution fut proclamée loi fondamentale de la Confédération. La Suisse a subi depuis une épreuve suprême dont elle est sortie victorieuse. Une insurrection avait éclaté à Neuchâtel en 1856 pour soutenir les prétentions du roi de Prusse. Menacée par l'étranger, la Suisse entière se leva comme un seul homme pour défendre la patrie. Cependant le conseil fédéral, tout en se préparant à la guerre, n'avait pas cessé de négocier. Il fit des concessions qui remirent à la diplomatie la solution du différend. Enfin le roi de Prusse et la Suisse acceptèrent un ultimatum proposé par la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, consacrant la renonciation du roi à perpétuité, pour lui, ses héritiers et ses successeurs, aux droits souverains que l'article 23 du traité conclu à Vienne le 9 juin 1815 lui attribuait sur la principauté de Neuchâtel et le comté de Valengin. L'État de Neuchâtel, relevant désormais de lui-même, continuerait à faire partie de la Confédération suisse au même titre que les autres cantons. Le traité signé le 26 mai 1858 entre les grandes puissances garantit l'indépendance de Neuchâtel. Ce canton est aujourd'hui l'un des vingt-deux petits États souverains qui constituent la République helvétique.

La Confédération suisse ne forme pas une nation proprement dite; elle se compose de trois peuples différant de langue, de mœurs, d'idées; la religion, les partis politiques, font naître de profondes dissidences; mais de grandes fêtes publiques, nombreuses et célébrées périodiquement, renouvellent le sentiment national, et le lien fédéral se resserre par l'amour de la patrie commune et l'union pour sa défense. Ce lien ne fait point obstacle à l'existence complète et très particulière de chaque canton.

Plusieurs de leurs chefs-lieux sont de véritables petites capitales, et Neuchâtel est digne de l'être, non moins par l'agrément de sa situation que par le beau caractère des monuments qu'elle offre à l'admiration des étrangers.

Cette petite cité de 20,000 âmes est un foyer d'activité intellectuelle très intense. Outre son académie à quatre facultés, ses musées, ses grandes écoles professionnelles, on y compte plus de quarante pensionnats ou établissements d'instruction pour les deux sexes. Si l'on y remarque moins qu'ailleurs la circulation fiévreuse et le mouvement des grandes industries, on sent que la vie y est facile, calme et sérieuse ; on y trouve un air d'ordre, de bon goût, de solide aisance, qui dénote la sagesse de son administration autant que le travail fécond et prospère de ses habitants. La ville s'est étendue sur le versant des hauteurs rapprochées qui la dominent, puis elle a dû empiéter sur le lac pour élargir son port, lancer de riches avenues et construire de fastueux édifices.

Au milieu des somptuosités modernes, c'est encore le vieux château qui lui donne son véritable cachet d'originalité. Debout sur le roc central qui supporte sa vaste enceinte, il découpe la silhouette pittoresque de ses toitures, et profile vivement dans les airs les deux flèches aiguës de sa collégiale avec leur revêtement de tuiles vernissées formant mosaïque, dont on a terminé de 1867 à 1870 la grande restauration. Les autres bâtiments, déjà transformés en 1692, ont été restaurés en 1867. On y a transporté le siège de toutes les administrations ; j'ai voulu y glaner quelques souvenirs.

En pénétrant sur la terrasse, on voit encore les vénérables tilleuls plusieurs fois séculaires qui doivent dater de la dynastie des d'Orléans-Longueville ; on en a pieusement pansé les plaies et masqué les cicatrices. Là, se dressent les tours à mâchicoulis et les murailles de pierre au ton d'ocre jaune, qui vient des carrières du pays. La couleur

de l'or subsiste malgré la morsure des intempéries et la patine assombrie déposée par les siècles. La salle des États, qui remonte probablement au xve siècle, est au premier étage; c'est là que siégeaient autrefois le conseil et le tribunal souverain des Trois États, et qu'eurent lieu les grandes cérémonies dont l'histoire a fait mention. Une nouvelle salle du grand conseil ayant été inaugurée le 15 novembre 1875, elle est utilisée aujourd'hui par les tribunaux. C'est en la visitant que j'ai découvert le seul vestige du court passage du prince Berthier. Tout autour, à la partie supérieure des lambris, règne une large frise dans laquelle on a peint les armoiries de tous les souverains de Neuchâtel, et au-dessous celles des gouverneurs. Pour cette décoration commencée vers la fin du xviie siècle et restaurée en 1865, le peintre a pris le parti de placer sur tous les écussons la couronne fleurdelisée des Bourbons. Celui de Berthier s'y trouve en sa place avec le même timbre : les armes de Berthier, maréchal prince de l'Empire, au chef de l'Empire, timbrées de la couronne de saint Louis, c'est une conception quelque peu bizarre. L'antiquité a donc laissé partout et fait prévaloir une plus forte empreinte.

On la retrouve plus puissante encore en pénétrant dans la collégiale. La nef de ce monument du xiiie siècle est froide et nue, l'abside étant dépouillée de son autel. Mais dans la paroi gauche du chœur se trouve encastré en forme de chapelle le monument des comtes, érigé par le comte Louis en 1372. Ce cénotaphe, orné de douze grandes statues de pierre finement sculptées, les unes drapées, les autres couvertes d'armures, est d'un caractère naïvement archaïque, et offre un précieux échantillon de l'art ancien.

Au devant du portail, on a érigé, le 14 mai 1876, la statue de Farel ; son geste rappelle ses prédications enflammées ; il regarde le couchant. En se tournant à gauche, le spec-

tateur entend une autre leçon. Il a devant les yeux, par delà les rives du lac, le panorama grandiose qui s'étend du mont Blanc jusqu'aux cimes extrêmes des Alpes bernoises ; et de cette nappe tranquille, de cette éclatante ceinture qui forme l'horizon, se dégage une impression de calme et de lumineuse sérénité. Ces géants, qui s'unissent dans leur majestueux silence, dans leur immuable blancheur, et qui ont vu passer les générations, nous enseignent l'ordre providentiel des choses, la nécessité de la concorde et de l'union des cœurs.

En face d'eux, on se sent porté à oublier ce qui divise les hommes ou les sociétés, à souhaiter pour nous comme pour ces bons voisins, qui furent pour un temps nos compatriotes, cette paix durable qui est la bénédiction des peuples, en se rappelant que, là comme partout, elle n'est promise qu'aux hommes sincères et de bonne volonté.

SUR LES

PROGRÈS ACCOMPLIS DEPUIS PASTEUR

DANS LA SCIENCE QU'IL A FONDÉE

Par M. Léon BOUTROUX

PRÉSIDENT ANNUEL

(Séance publique du 25 juin 1903)

Peu d'années se sont écoulées depuis les derniers travaux de Pasteur ; il est mort le 28 septembre 1895. Mais les idées qu'il avait apportées à la science ne sont pas mortes en même temps que lui. Des armées de travailleurs ont surgi sur tous les points du globe pour exploiter le nouveau domaine qu'il avait ouvert à l'activité des chercheurs, et au cours de ces dix dernières années la science s'est enrichie, dans ce domaine, de nombreuses et inestimables découvertes. Les examiner par le détail exigerait des volumes ; mais il ne sera peut-être pas sans intérêt d'en exposer sommairement les résultats principaux.

I.

Parmi les progrès relatifs à la science pure, nous devons signaler surtout les connaissances acquises pendant ces derniers temps sur de très puissants agents chimiques, élaborés par les êtres vivants, mais capables d'exercer leur action en dehors de la vie, et que l'on désigne sous le nom générique de *diastases*.

Depuis très longtemps on sait qu'au moment de la germination du grain d'orge, par exemple, l'embryon sécrète un suc digestif particulier qui lui permet de rendre assimilable la matière nutritive de réserve dont il est entouré. Cet aliment de réserve est de l'amidon, substance insoluble dans l'eau, qui ne saurait entrer dans les tissus de la jeune plante. Le suc digestif émis par l'embryon, fixant chimiquement les éléments de l'eau dans les molécules de cet amidon, le transforme en sucre, substance soluble et directement assimilable. Le suc digestif en question a été nommé *diastase*.

Mais de nombreuses substances sécrétées par les êtres vivants sont capables de produire par un mécanisme semblable des réactions chimiques variées, ayant toujours pour résultat la transformation de substances inassimilables en substances assimilables ; et le mot « diastase », qui à l'origine désignait un agent spécial produisant une réaction chimique unique, est devenu, à la suite, notamment, de la magistrale étude de M. Duclaux, un nom générique désignant tout un grand groupe de substances distinctes, qui ont pour caractères communs d'être des substances azotées solubles dans l'eau, précipitables par l'alcool sans perte de leur fonction chimique, coagulables par la chaleur avec perte de cette fonction. La diastase qui dissout l'amidon s'appelle l'*amylase*, celle qui dissout le fromage s'appelle *caséase*, celle qui dissout les membranes des cellules s'appelle *cytase*, etc.

Les diastases que connaissait Pasteur avaient toutes un procédé commun pour attaquer la matière organique : elles scindaient tel ou tel édifice moléculaire en complétant par l'adjonction des éléments de l'eau les parties qui s'en détachaient, sorte d'action chimique connue sous le nom d'*hydrolyse*. On ne connaissait donc que les diastases *hydrolysantes*.

Non seulement le nombre de celles-ci a été augmenté,

mais des diastases douées d'actions chimiques différentes ont été découvertes.

M. de Rey Pailhade nous a fait connaître des diastases *hydrogénantes*, qui désoxydent une molécule organique en y introduisant deux atomes d'hydrogène.

Puis M. Gabriel Bertrand a découvert une diastase qui a la spécialité de fixer l'oxygène de l'air sur des substances qui ne seraient pas oxydées dans les mêmes conditions par l'air seul. Il l'a trouvée d'abord dans l'arbre à laque.

Quand on pratique une incision dans l'écorce de cette plante, il en sort un suc, nommé *latex*, ayant la consistance d'une crème épaisse, de couleur blond clair. Appliquée en mince couche à la surface d'un objet et exposée à l'air, cette matière se recouvre en quelques instants d'une pellicule d'un noir intense insoluble dans l'eau et dans les autres dissolvants usuels, pellicule qui s'épaissit progressivement et devient bientôt un vernis brillant et inaltérable. C'est ainsi que les Chinois et les Japonais fabriquent leurs meubles de laque, si recherchés dans le monde entier.

Or cette transformation est due à l'oxydation d'un principe contenu dans le latex, par l'oxygène de l'air, oxydation qui ne se produit rapidement que grâce à la présence de la nouvelle diastase, à laquelle M. G. Bertrand a donné le nom de *laccase*. C'est le type d'une nouvelle classe de diastases, des *diastases oxydantes*. Celles-ci sont très répandues dans le monde végétal ; par leur intervention s'expliquent généralement ces changements de couleur que prennent à l'air les tissus blessés de beaucoup de plantes : pomme, poire, champignon coupés. C'est également une diastase oxydante qui fait noircir à l'air la macération du son de blé dans l'eau, cause, pour une part, de la couleur du pain bis.

Les extensions successives qu'a prises la fonction des diastases ont donné à ce groupe de corps une impor-

tance de plus en plus grande, et l'on en est venu à se demander si les transformations multiples que font subir à la matière les différents microbes ne seraient pas produites, d'une manière générale, par l'intermédiaire de diastases.

Déjà Pasteur lui-même, ayant à expliquer des résultats divergents obtenus par plusieurs expérimentateurs dans l'étude d'une fermentation particulière, celle dans laquelle l'urée est transformée en carbonate d'ammoniaque, avait démontré que cette fermentation est toujours produite par une bactérie, mais que cette bactérie sécrète pendant sa vie une diastase capable d'opérer ensuite la transformation chimique en l'absence de la bactérie vivante.

Ce fut l'origine de nombreux travaux qui aboutirent à montrer des microbes exerçant leur action chimique par l'intermédiaire d'une diastase. Mais il subsistait toujours des fermentations dans lesquelles on n'avait pas pu déceler de tels intermédiaires. Ce rôle indispensable attribué à des agents vivants répugnait à certains esprits. C'est ainsi que Claude Bernard eut l'idée, publiée après sa mort, que la fermentation alcoolique du jus de raisin, au lieu d'être le résultat de l'action directe de la levure, était produite par une diastase existant à l'intérieur du grain de raisin. D'autres pensaient que si c'est la levure qui produit la fermentation, elle ne la produit que par l'intermédiaire d'une diastase sécrétée par elle. Pasteur démontra que le jus de raisin, réduit à ce que contient le grain de raisin lui-même, ne peut fermenter ; qu'il ne fermente que quand de la levure y est ajoutée; que cette levure, si elle sécrète une diastase capable de produire la fermentation, ne la laisse pas exsuder en dehors de son corps, et que par conséquent la fermentation alcoolique du jus de raisin est due à l'action directe de la levure.

L'hypothèse de l'existence d'une diastase alcoolique ne fut pas abandonnée pour cela. Un Allemand, Eduard Buch-

ner, constatant que cette diastase était introuvable en dehors des cellules de la levure, alla la chercher dans l'intérieur de ces cellules : il broya une grande masse de levure avec de la terre d'infusoires de manière à en déchirer les parois cellulaires ; puis il soumit le mélange à la presse hydraulique et en tira une petite quantité de jus. Ce jus, mélangé à une solution sucrée concentrée, avec un peu de toluène pour empêcher tout microbe de vivre dans le liquide, y produit une véritable fermentation alcoolique : des bulles d'acide carbonique se dégagent et de l'alcool apparaît dans la liqueur, sans qu'aucune cellule vivante s'y trouve. Le liquide de l'intérieur des cellules de levure contient donc une diastase capable de produire la véritable fermentation alcoolique, une *zymase*, comme l'appelle Buchner.

La fermentation ainsi obtenue n'est pas très active (1). Du reste, les cellules de levure ne sont pas toujours également riches en *zymase :* si l'on prépare le jus avec de la levure prise à différents moments d'une fermentation ordinaire, on trouve des proportions de zymase très différentes dans les prises successives.

Des expériences faites jusqu'à présent, il résulte que c'est bien dans l'intérieur des cellules vivantes de levure que se produit la réaction chimique par laquelle le sucre est dédoublé en alcool et acide carbonique. Par conséquent l'importante découverte de la *zymase* s'ajoute aux faits établis par Pasteur, sans rien renverser de l'édifice qu'il a construit. Nous pénétrons plus avant dans la connaissance des phénomènes qu'il nous a appris à étudier, et voilà tout.

---

(1) Dans une expérience (*Berichte der deutsch. Chem. Gesellsch.*, 1902), 100 centigr. de jus de levure, mêlés à 33 centigr. de solution de sucre de canne à 60 pour cent, et à un peu de toluène, n'ont développé, au bout d'une heure et demie, que 260 centim. cubes de gaz carbonique en moyenne.

L'extension et l'importance du groupe des diastases se sont encore accrues quand la science a été amenée à y faire entrer les poisons élaborés par les microbes pathogènes, ainsi que les venins sécrétés par certains animaux, substances dont nous aurons à reparler tout à l'heure.

II.

Quittons maintenant le point de vue de la science générale pour envisager les progrès les plus saillants accomcomplis dans la science des microbes appliquée à des sciences particulières, spécialement à la science agricole et à la médecine.

I. — En agriculture, un des problèmes qui ont le plus exercé la sagacité des savants est celui de la circulation de l'azote entre les végétaux et le milieu dans lequel ils vivent. On sait que c'est principalement à l'état de nitrate que l'azote est fourni directement aux plantes par le sol. De son vivant Pasteur avait eu la satisfaction de voir, grâce à l'emploi des méthodes qu'il avait indiquées, MM. Schlœsing et Müntz démontrer que la formation des nitrates dans le sol était due à des microbes. Cette étude a été approfondie par M. Winogradsky, qui a pu isoler à l'état pur les microbes doués du pouvoir de fabriquer les nitrates, et en étudier les fonctions vitales. Grâce à ces travaux nous connaissons bien maintenant la série des transformations que subit la matière azotée. Prenons un animal ou un végétal vivant : il y a de la matière organique azotée dans ses tissus. Après sa mort, les microbes de la putréfaction font passer cette matière azotée, après une série compliquée d'états intermédiaires, à l'état d'ammoniaque; c'est à ce point que s'arrête la série des transformations de la matière azotée dans les engrais. Mais quand ceux-ci sont incorporés au sol, un microbe, décou-

vert par M. Winogradsky, en présence de l'oxygène de l'air et du calcaire contenu dans la terre, y transforme l'ammoniaque en nitrite; puis un second microbe, isolé par le même savant, fixe encore de l'oxygène de l'air sur le nitrite et le transforme en nitrate. Sous cette forme l'azote est directement assimilé par les végétaux, qui en font de la matière organique azotée, et le cycle est fermé.

La connaissance exacte des conditions de la nitrification, c'est-à-dire du principal agent de la fertilité de la terre, a fourni à M. Dehérain la base de la théorie rationnelle qu'il a donnée pour l'emploi des engrais, le travail du sol, le choix et l'ordre des plantes à cultiver, l'utilité des cultures dérobées et des engrais verts, les avantages et les inconvénients de la jachère.

Ce qui domine toutes ces questions d'un si grand intérêt pour l'agriculture, c'est la réalisation des conditions qui favorisent la nitrification, à savoir l'entretien d'une réserve suffisante de calcaire dans le sol, celui d'une réserve convenable d'humidité dans le sol et dans le sous-sol, et surtout l'aération du sol par l'ameublissement fréquent. C'est aussi l'art de modérer à propos la nitrification. Car les nitrates sont extrêmement solubles dans l'eau, ne sont pas fixés par la terre, et, par suite, s'ils ne sont pas utilisés immédiatement par les racines des plantes cultivées, sont exposés à être entraînés, en pure perte, dans les couches profondes par les pluies abondantes, ce qui arrive souvent quand la terre reste découverte après la moisson. Ils ne peuvent d'ailleurs se reproduire par une nitrification nouvelle de la réserve azotée du sol pendant l'hiver, parce que les microbes nitrificateurs ne travaillent qu'à une douce température. De là l'utilité des cultures dérobées d'automne. Si, aussitôt le blé enlevé, on occupe la terre par une plante à végétation rapide, celle-ci utilise pour elle-même les nitrates présents; en même temps, par sa transpiration, elle rejette dans l'atmosphère la plus

grande partie de l'eau tombée, dessèche le sol, ralentit la nitrification, et conserve ainsi dans les couches superficielles la précieuse matière azotée ; puis, si on l'enfouit à temps, c'est-à-dire en automne, elle y ajoute la réserve de sa propre substance ; et ainsi l'épargne de la matière azotée non nitrifiée assurera pour le printemps prochain, dès que la température sera redevenue favorable, une nitrification abondante qui augmentera considérablement la récolte.

II. — Mais les nitrates ne sont pas la seule source de l'azote assimilé par les végétaux.

Depuis longtemps on soupçonnait que l'azote de l'air pouvait concourir à leur alimentation. Plusieurs savants, notamment Georges Ville, avaient réalisé des expériences qui démontraient l'utilisation de l'azote atmosphérique par les plantes. Cette notion était pourtant loin d'être universellement acceptée dans le monde savant : d'une part les démonstrations n'avaient pas toute la rigueur exigible, en ce que les résultats des expériences n'étaient pas toujours concordants ; d'autre part le mécanisme de cette utilisation était resté complètement inexpliqué.

L'expérience avait depuis longtemps montré aux agriculteurs le rôle améliorant des légumineuses pour le sol. Si, sans avoir fourni d'engrais à une terre, on y cultive du trèfle, du sainfoin, de la luzerne, il peut arriver qu'on en retire une belle récolte. Cette récolte contient deux fois plus d'azote que n'en contiendrait une récolte de blé faite sur la même surface du même sol, et pourtant si, à la suite de la récolte de légumineuses, on vient à ensemencer en blé la terre qui l'a fournie, aucun engrais n'ayant été ajouté, on obtient encore une belle récolte de blé. Il faut donc que la légumineuse, au lieu d'appauvrir le sol en azote, l'ait enrichi.

C'est à un savant allemand, Hellriegel, que nous devons l'explication de cette énigme. Comme Georges Ville, ce

savant pensa que l'azote gagné avait été emprunté à l'atmosphère, mais c'est le mécanisme de cet emprunt qu'il a découvert. Il eut l'idée de chercher s'il n'y avait pas là une intervention de microbes : selon la méthode pastorienne, il sema des légumineuses dans un sol dépourvu d'azote et stérilisé par la chaleur, et, comparativement, dans un sol de même nature, également stérilisé, mais auquel il ajouta une petite quantité de délayure de terre cultivée. La récolte de légumineuse obtenue sur le premier sol contenait un peu moins d'azote que la graine; celle que fournit le sol inoculé avec de la délayure de terre en contenait un excédent considérable.

Par conséquent sans microbes les légumineuses sont aussi incapables que le blé d'emprunter l'azote à l'atmosphère, tandis qu'avec le concours de microbes, dont les germes se trouvent dans la terre cultivée, elles sont capables de puiser à cette source.

Comment les bactéries interviennent-elles dans la végétation des légumineuses ? Hellriegel et son collaborateur Willfarth remarquèrent que dans tous les cas où la légumineuse assimile l'azote libre, sa racine se couvre de tubercules irréguliers, qu'on nomme ordinairement des nodosités, tubercules où vit une bactérie, et que dans tous les cas où la même plante vit sans assimiler d'azote libre, sa racine est dépourvue de semblables nodosités.

Ces nodosités peuvent être inoculées à des légumineuses croissant en terre stérilisée; à partir du moment de l'inoculation, ces dernières acquièrent à leur tour des nodosités, et dès lors absorbent l'azote de l'air et entrent dans une période de végétation prospère.

On n'a pas réussi d'abord à obtenir *in vitro*, en dehors de la racine des légumineuses, des cultures de la bactérie avec fixation de l'azote atmosphérique. Ce résultat fut obtenu en 1897 à l'Institut Pasteur par M. Mazé, qui sut fournir à cette bactérie un milieu nutritif non vivant aussi

rapproché que possible du milieu vivant qu'elle trouvait dans la racine des légumineuses. Les fonctions de ce microbe purent ainsi être étudiées en culture pure. On reconnut que l'azote libre ne lui suffit pas au début, qu'il a au contraire besoin de trouver une réserve de substance organique azotée pour assurer les premières phases de son existence, qu'il a besoin de beaucoup d'air, enfin qu'il est grand consommateur de matière hydrocarbonée : il détruit beaucoup de sucre pour assimiler peu d'azote. Quand il vit en association avec une plante légumineuse, on assiste à un cas touchant de solidarité : la plante verte fournit à la bactérie de la matière hydrocarbonée, la bactérie fournit à la plante verte de la matière azotée et tous les frais sont payés par l'air atmosphérique, qui fournit à la plante verte, comme matière première, l'acide carbonique, et à la bactérie, l'azote.

Il existe d'autres associations d'organismes qui peuvent de même fixer l'azote atmosphérique, notamment des associations d'algues et de bactéries, mais au point de vue agricole l'importance de ces associations est bien loin d'égaler celle des nodosités des légumineuses.

La connaissance de ces procédés par lesquels les plantes puisent leur azote les unes, à l'état combiné, dans le sol, les autres, à l'état libre, dans l'air, toujours grâce au concours des microbes, est un des plus beaux progrès qui aient jamais été faits en chimie agricole.

III.

Il nous reste à exposer les progrès accomplis dans la science des microbes appliquée à la médecine.

I. — Pasteur nous avait appris ce que c'est qu'un virus. Tout un immense programme était dès lors tracé à la médecine : il fallait découvrir le parasite spécifique de cha-

cune des maladies infectieuses, en étudier le mode de propagation, pour pouvoir protéger l'homme ou les animaux contre son invasion, et le mode d'action sur l'organisme, pour pouvoir lutter contre lui après qu'il a pénétré dans la place et annoncé sa présence par les symptômes de la maladie.

Ce programme s'exécute progressivement avec un brillant succès. Je n'énumérerai pas toutes les maladies dont le parasite a été reconnu et scientifiquement étudié : qu'il me suffise de citer au hasard le choléra, la tuberculose, la fièvre typhoïde, la diphtérie, la malaria, la peste, la fièvre jaune, et, chez les animaux, la péripneumonie, dont le microbe, découvert par MM. Nocard et Roux, est si petit qu'il atteint à peu près la limite de ce que le microscope le plus parfait permet d'apercevoir, enfin la fièvre aphteuse, dont l'agent, encore plus petit à ce qu'il paraît, passe à travers le filtre Chamberland et est absolument invisible, mais n'a pu échapper à la perspicacité de M. Lœffler, qui a su le cultiver et le mettre en évidence par ses méfaits.

Sur le mode de propagation des agents virulents nous avons acquis de précieuses connaissances : nous savons, par exemple, que la fièvre typhoïde et diverses maladies du tube digestif se propagent généralement par l'eau de boisson souillée des déjections des malades ; la tuberculose par l'air chargé des poussières qu'abandonnent les crachats desséchés des phtisiques ; la malaria par les moustiques, qui absorbent, avec le sang d'un malade, le parasite pathogène : on l'a vu se cultiver dans le corps de l'insecte, et donner naissance à des germes qui pénètrent dans les cellules de sa glande venimo-salivaire, d'où ils sont inoculés ensuite dans le sang d'un sujet sain ; nous savons que la peste franchit les mers avec les rats qu'on embarque au départ, et se transmet des rats à l'homme par la vermine que la maladie même force ces rongeurs à laisser, contrairement à leur habitude, pulluler sur leur

peau, d'où elle passe facilement sur de nouveaux hôtes. Tous ces moyens de propagation ont été reconnus et démontrés par des procédés analogues à ceux par lesquels Pasteur, pour la première fois, suivait les germes de la maladie charbonneuse du cadavre de la brebis profondément enfouie jusqu'au brin d'herbe d'un « champ maudit » en passant par le corps des vers de terre.

Et quant au mode d'action des virus sur l'organisme, quant au mécanisme par lequel ils produisent la maladie et la mort, on ne peut pas dire qu'il soit actuellement bien connu pour toutes les maladies infectieuses, mais pour quelques-unes nous sommes aujourd'hui bien renseignes.

Nous savons que le bacille de la diphtérie sécrète un poison, une sorte de diastase, qui se diffuse dans l'organisme et produit des désordres bien loin de la partie du corps, si restreinte, où il se cultive. MM. Roux et Yersin ont découvert et isolé ce poison, que l'on appelle la toxine diphtérique. En cultivant le bacille dans du bouillon et séparant ensuite, par filtration, le liquide des microbes qui y vivaient, on obtient une solution de la toxine dont quelques gouttes peuvent tuer une chèvre.

D'autres microbes produisent aussi des actions à distance par des toxines qu'ils sécrètent : la toxine du bacille du tétanos, par exemple, est le plus terrible des poisons connus. Une simple écharde peut faire pénétrer ce bacille dans nos tissus : il se cultive dans la petite plaie et y reste sans se propager au loin, mais le peu de toxine qui peut être élaborée dans un si petit espace suffit pour tuer un homme. Le bouillon de culture où a vécu ce microbe, parfaitement débarrassé de tout microbe vivant, est beaucoup plus toxique encore que la toxine diphtérique : deux gouttes de ce liquide tuent un cheval ; on n'a pas fait, naturellement, l'expérience pour l'homme, mais, d'après son poids comparé à celui des animaux sur lesquels on a

expérimenté, on peut prévoir qu'il suffirait d'un cinquième de goutte de ce liquide pour le faire mourir avec les symptômes du tétanos.

Le choléra est également un empoisonnement aigu, où le poison est élaboré par le bacille-virgule qu'a isolé Koch. La toxine se produit dans l'intestin, elle est absorbée, se diffuse dans l'organisme, et agit, elle aussi, loin du foyer d'où elle vient. La chose a été moins facile à démontrer pour cette maladie que pour les deux précédentes ; on y a réussi, à l'Institut Pasteur, par un intéressant artifice, qui consistait à introduire dans le péritoine d'un animal une culture du terrible bacille renfermée dans l'intérieur d'un petit sac de collodion, perméable aux liquides, imperméable aux solides et par conséquent aux microbes. L'animal succomba au choléra sans qu'un seul bacille ait été en contact avec ses tissus.

Plus on avance dans l'étude des maladies microbiennes, plus grande se montre la part que prennent les produits solubles sécrétés par les microbes dans les troubles morbides.

II. — A nos connaissances relatives aux attaques des microbes correspondent des connaissances relatives à la défense.

La constatation des moyens de propagation des agents pathogènes nous dicte les moyens de prévenir leur invasion : surveillance des eaux potables, désinfection immédiate des déjections typhiques, des crachats tuberculeux, des objets et des locaux contaminés, guerre aux parasites visibles à l'œil nu, rats, moustiques, etc.

La défense contre les microbes, une fois qu'ils ont pénétré dans l'organisme, est moins simple. Nous avons à lutter et contre la pullulation des parasites et contre les toxines qu'ils déversent dans le torrent circulatoire. Contre ces deux dangers l'organisme a des armes naturelles puissantes.

Notre sang contient, comme chacun sait, des globules rouges, et aussi, en bien moindre proportion, des globules blancs ; à l'état normal il se trouve environ un globule blanc pour quatre cents globules rouges. Les globules blancs sont des cellules indépendantes, ayant leur vie propre, mobiles d'un mouvement lié à des déformations incessantes, mouvement qu'on appelle amiboïde; ils ont le pouvoir de digérer. Ces globules blancs remplissent, dans l'organisme, la fonction de gendarmes, mais de gendarmes qui ne brillent pas toujours par la bravoure. Ils se promènent, isolés, surveillant ce qui se passe sur tout le territoire à la fois. Un corps étranger quelconque vient-il à pénétrer par effraction quelque part dans le sang, leur premier mouvement est de s'enfuir ; ils se réfugient dans les capillaires de différents organes, notamment des poumons et du foie. Puis, le premier moment de panique passé, après avoir obtenu du renfort, ils reviennent en rangs serrés, pour donner la chasse aux intrus. S'il s'agit de microbes, les globules blancs s'approchent d'eux, les appréhendent, les englobent, les tuent et les digèrent dans leur intérieur. M. Metchnikof, qui a découvert tout ce manège, nomme ces cellules, qui mangent les microbes, des *phagocytes*.

Voilà ce qui se passe quand le malade triomphe de la maladie. Quand au contraire la maladie est mortelle, on voit les phagocytes passer à côté des microbes sans les attaquer : l'armée a jeté bas les armes.

Si l'on injecte dans l'organisme deux bactéries différentes à la fois, il peut arriver que les phagocytes attaquent l'une et la dévorent, pendant qu'ils évitent tout contact avec l'autre.

D'où viennent ces conduites si différentes ? MM. Massart et Bordet ont prouvé que les phagocytes, comme les plantes inférieures, sont doués d'une certaine sensibilité vis-à-vis des substances chimiques, qu'ils sont attirés par certai-

nes substances, repoussés par d'autres. Tout le mécanisme de la défense repose sur ces attractions et ces répulsions.

Des faits semblables se produisent quand on injecte à un animal des poisons liquides, par exemple une solution alcaline d'acide arsénieux (1). La dose injectée est-elle rapidement mortelle, si l'on compte les globules blancs contenus dans un même volume de sang à différents moments après l'injection, on voit leur nombre diminuer graduellement jusqu'à la mort de l'animal (de 12,800 au moment de l'injection, dans une expérience, le nombre s'est abaissé progressivement jusqu'à 2,400).

La dose est-elle supportable, on observe deux stades. L'animal commence par être malade : pendant ce temps le nombre de ses globules blancs dans le sang s'abaisse ; puis il se rétablit graduellement : en même temps le nombre de ses globules blancs se relève, et pendant ce stade, non avant, l'analyse chimique montre que les globules blancs contiennent de l'arsenic.

Pour une dose indermédiaire, la maladie présente trois stades. D'abord le nombre des globules blancs s'abaisse (de 7,500 à 1,400 dans une expérience) ; pendant ce temps l'animal dépérit ; puis ce nombre se relève (de 1,400 à 17,000), en même temps l'animal se ranime ; mais bientôt le nombre des globules blancs recommence à décroître (de 17,000 à 1,000) et l'animal succombe ; pendant ce dernier stade ses globules blancs ne contenaient pas d'arsenic.

On voit donc que même dans le cas où l'organisme est attaqué par un poison liquide, la défense consiste encore dans l'englobement ou l'absorption du poison par les phagocytes.

Mais d'où vient que les globules blancs, après avoir été repoussés, puissent être attirés ?

Si les microbes ont le pouvoir de sécréter des poisons

---

(1) Besredka, *Ann. Inst. Pasteur*, 1899, p. 209 et 465.

solubles, les globules blancs ont celui de sécréter des contrepoisons solubles : à la toxine sécrétée par le parasite répond l'antitoxine sécrétée par l'organisme attaqué. Ce fait a été établi à la suite d'une grande découverte de Behring et Kitasato, qui les premiers ont préparé un contrepoison de la diphtérie. L'antitoxine peut être isolée comme la toxine ; en prenant du sang sur l'animal qui résiste au poison et le faisant coaguler, on trouve que son sérum contient l'antitoxine ; car il suffit d'ajouter en proportion convenable ce sérum à une dose mortelle de la toxine pour que le mélange puisse être injecté à un animal sensible sans le rendre malade.

La production d'antitoxine n'est pas provoquée seulement par les poisons d'origine bactérienne : les poisons des végétaux supérieurs, les venins des animaux, la solution alcaline d'acide arsénieux la provoquent également. Et c'est le changement chimique produit par la présence de l'antitoxine dans le milieu où se meuvent les globules blancs qui fait succéder l'attraction à la répulsion, et qui fait retourner au combat l'armée des défenseurs d'abord mise en fuite.

On a cherché à pénétrer la nature de ce changement chimique. Est-il comparable à la neutralisation d'un acide par une base ? L'expérience va répondre (1). On se procure une toxine et l'antitoxine correspondante, et on détermine par une série d'expériences la dose la plus petite d'antitoxine qu'il faut ajouter, par exemple, à 100 doses mortelles pour un animal sensible, pour que le mélange soit inoffensif pour cet animal. S'il y a, dans ce mélange, neutralisation par une combinaison définie, il suffira d'ajouter à la même dose d'antitoxine 101 doses mortelles de toxine pour obtenir un mélange qui tue l'animal. Or il n'en est rien : ce mélange, injecté à l'animal, lui fait éprouver seu-

(1) Expérience d'Ehrlich.

lement des troubles légers et passagers. On ne peut donc pas comparer la neutralisation de la toxine par l'antitoxine, par exemple, à la neutralisation de l'acide sulfurique par la soude ; s'il y a combinaison définie, ce ne peut être qu'une de ces combinaisons comme la chimie minérale nous en montre entre les acides faibles et les bases fortes ou faibles, combinaisons qui, en présence de l'eau, sont en état de dissociation. Les physiologistes se représentent la toxine et l'antitoxine comme se fixant et s'imprégnant réciproquement en proportions variables, de manière à fournir des mélanges plus ou moins actifs.

III. — Toutes ces données scientifiques nous conduisent à des applications pratiques.

Comment forcer les globules blancs à affronter l'ennemi au lieu de reculer? Comment s'opposer aux ravages des poisons déversés dans le sang? — En injectant les antitoxines. Et comment se procurer ces bienfaisantes substances? — En produisant artificiellement la maladie à combattre, chez un animal capable d'y résister. Le sérum du sang de cet animal contiendra l'antitoxine cherchée.

Ainsi le lapin à qui l'on a injecté une dose non mortelle d'arsenic a bientôt dans son sang l'antitoxine qui lui permettra à lui-même de résister à une nouvelle dose, plus forte, du même poison, et, après cette seconde épreuve, le sérum de son sang, injecté à un second lapin, permettra à ce dernier de supporter une dose mortelle d'arsenic injectée soit en même temps que le sérum, soit vingt-quatre heures après.

Prenons un poison végétal, la ricine (extrait aqueux de la graine du ricin de Zanzibar). Faisons-en (1) des injections successives à une chèvre, et faisons des prises correspondantes de sérum du sang de cette chèvre : on constate que ce sérum devient de plus en plus actif : à la

(1) Danysz, *Ann. Inst. Pasteur*, 1902, p. 331.

dose de 1 centimètre cube, il neutralise d'abord un demi-centimètre cube de la solution de ricine, puis il en neutralise 1 centimètre cube, et enfin 2 centimètres cubes, c'est-à-dire, finalement, mille doses mortelles pour un cochon d'Inde.

S'agit-il de combattre la diphtérie, on cultivera le bacille spécifique dans du bouillon, puis, séparant la partie liquide de la partie solide, on aura une solution de la toxine : celle-ci, atténuée soit par le chauffage à 70°, soit par l'addition de divers réactifs chimiques, sera injectée à des chevaux qui la supporteront; et des saignées pratiquées de temps en temps sur ces animaux fourniront le sérum protecteur.

D'une manière générale il existe actuellement deux méthodes principales pour préserver artificiellement les animaux contre les maladies infectieuses : l'une consiste à injecter l'antitoxine spécifique préparée dans un animal auxiliaire; l'autre à injecter à l'animal à préserver les microbes mêmes (cultures tuées ou atténuées) contre lesquels il s'agit de lutter. Dans cette seconde méthode on force l'animal à fabriquer lui-même l'*anticorps* spécifique (comme on dit aujourd'hui) (1); on lui confère ainsi ce qu'on appelle l'*immunité active*. Tandis que dans la première méthode l'animal n'avait pas besoin de réagir par lui-même : on lui avait conféré l'*immunité passive*. Ces deux méthodes ont chacune ses avantages et ses inconvénients :

L'injection de sérums antitoxiques est inoffensive et

---

(1) Le mot « anticorps », plus général que « antitoxine », est employé pour désigner toute substance produite par l'organisme sain, et spécialement antagoniste à une espèce quelconque de cellule étrangère ou à ses produits. Les anticorps réagissent par divers procédés, tels que neutralisation des poisons (antitoxines), destruction des cellules, abolition de la mobilité des cellules et de leurs appendices, agglutination des cellules, précipitation, coagulation.

produit une immunité certaine et rapide, mais très passagère.

L'injection des microbes eux-mêmes, tués ou atténués dans leur virulence, peut être accompagnée de troubles locaux et généraux plus ou moins graves; l'immunité active qu'elle confère n'est acquise qu'au bout d'un temps d'incubation qui peut durer de huit à douze jours, temps pendant lequel l'animal est sans défense contre l'infection et même n'y peut opposer qu'une résistance diminuée. Mais une fois acquise, cette immunité est plus durable.

On a cherché à réunir dans un seul traitement les avantages des deux méthodes à la fois. Pour cela MM. Calmette et Salimbeni ont pensé à injecter du sérum protectecteur en même temps que le corps des microbes tués. Cette méthode mixte n'a pas donné de résultats parfaits : la présence du sérum diminuait la durée de l'immunité qu'auraient pu produire les microbes injectés. Mais une heureuse modification, apportée à la méthode mixte par M. Besredka (1), a permis d'atteindre le but. On sait, d'après des expériences de MM. Ehrlich et Morgenroth, que toute cellule mise en contact avec son anticorps fixe celui-ci, à l'exclusion de toute autre substance qui pourrait s'y trouver mélangée. Par conséquent si l'on mélange un bacille pathogène avec le sérum antagoniste, les cellules du bacille, après un temps de contact suffisant, auront fixé l'anticorps spécifique, mais non la partie nuisible, au point de vue de la production de l'immunité, que contient le sérum. Si maintenant on tue les bacilles par la chaleur, et que, par décantation et lavages répétés, on élimine rapidement toute la partie liquide du mélange, on n'aura plus conservé que les corps des bacilles et l'anticorps qu'ils ont fixé. Délayant cette partie solide dans un peu d'eau, on obtient le vaccin cherché. M. Besredka a

(1) *Ann. Inst. Pasteur*, 1902, p. 948.

préparé de cette manière des vaccins capables de produire l'immunité active contre le choléra, la fièvre typhoïde et la peste.

L'immunité conférée par ces vaccins est de longue durée; elle s'établit pourtant sans danger et bien plus promptement que celle que conférerait l'injection des microbes sans leur anticorps (vingt-quatres heures suffisent pour le choléra et la fièvre typhoïde, quarante-huit heures pour la peste); et avant qu'elle soit obtenue, la résistance propre du sujet, au lieu d'être affaiblie, est renforcée.

Après cette énumération, très incomplète, des progrès réalisés en si peu de temps, si nous jetons un coup d'œil en arrière, nous serons frappés de voir combien la science a gagné en profondeur, en étendue, en applications bienfaisantes. Et si nous suivons l'enchaînement logique qui rattache les nouvelles conquêtes à celles de Pasteur, nous verrons que pour la plupart elles sont le développement des principes posés par lui; en sorte que, si nous avons de nouveaux noms à associer à son nom immortel, la reconnaissance que nous devons à ses continuateurs, loin de diminuer celle que nous lui avions vouée, l'accroît, puisque les fruits nouvellement récoltés nous montrent combien étaient fécondes les semences qu'il a confiées au sol de l'investigation scientifique.

La récolte n'est pas finie; de grandes espérances nous sont permises, et nous pouvons compter sur l'avenir pour augmenter toujours la gloire de notre grand Pasteur.

MARQUES DE BIBLIOTHÈQUES

ET

EX-LIBRIS FRANC-COMTOIS

(DEUXIÈME SÉRIE)

Par MM. Jules GAUTHIER et Roger DE LURION

MEMBRES RÉSIDANTS

(Séance du 30 avril 1903)

En Franche-Comté, comme partout d'ailleurs, les plus anciennes bibliothèques sont des bibliothèques monastiques. Celle de Saint-Claude d'abord, dont nous avons recueilli, outre un très curieux catalogue du XIe siècle, quelques douzaines de manuscrits précieux, puis celle de Luxeuil, dont la Bibliothèque nationale possède un Lectionnaire mérovingien des plus remarquables avec un manuscrit fameux composé vers l'an 1100 pour l'abbé Gérard, et dont les Vies de saints, compilées aux Xe-XIe siècles, ont trouvé un refuge au Bristish Museum.

Au XIIe siècle, douze abbayes cisterciennes sont bâties à la fois dans le comté de Bourgogne; chacun de ces foyers, où les préoccupations littéraires ne tiennent pas le premier rang, abrite pourtant des groupes de manuscrits plus ou moins importants. Les lettres profanes, la médecine, l'histoire même figurent à côté de la théologie, de l'hagiographie ou de la liturgie. Après l'étude qu'un savant très autorisé, d'Arbois de Jubainville, a consacrée à la bibliothèque primitive de Clairvaux, on a pu déjà faire une appli-

cation intéressante de ses observations, en étudiant les bibliothèques de nos abbayes comtoises (1).

Au XIIIe siècle, quand les Dominicains et les Franciscains apparaissent, les couvents que le diocèse de Besançon voit s'élever par leurs soins obtiennent dès le début une grande vogue; les races féodales, et non les moins illustres, choisissent volontiers leurs sépultures aussi bien chez les Jacobins de Besançon, de Poligny, que chez les Cordeliers de Gray, de Salins, de Lons-le-Saunier et de Besançon. Avec les sépultures, les fondations et les libéralités affluent, les églises des ordres mendiants s'embellissent et s'enrichissent de précieux joyaux, et les manuscrits enluminés, héritage de pieux fondateurs, s'emmagasinent dans leurs librairies. Il en est de même pour les autres maisons religieuses : hôpitaux, couvents de Carmes, voire même de Clarisses, qui fleurissent au XVe siècle, en attendant que le XVIe et le XVIIe siècle multiplient les monastères de Capucins, de Minimes, de Carmes déchaussés et ouvrent de nombreux asiles, dans les moindres de nos bourgades, aux âmes désabusées de la vie du monde.

Il n'est aucun chapitre, aucune abbaye, aucun monastère d'hommes qui n'achète ou qui ne transcrive quelques manuscrits, et quand l'imprimerie vulgarise et met à la portée de tous les livres les plus célèbres du passé ou du présent, toutes les bibliothèques monastiques ou capitulaires tiennent à honneur d'en faire emplette.

Les délibérations du chapitre métropolitain de Besançon, où l'on peut, durant près de quatre siècles (1412-1792), suivre pas à pas les moindres détails de la vie ecclésiastique, offrent, sur le terrain particulier des bibliothèques, de leur formation, de leur accroissement, bien des détails caractéristiques.

---

(1) Cours d'Histoire de Franche-Comté professé en 1900-1902 par Jules Gauthier, à l'Université de Besançon.

Nous n'avons pas la prétention de tracer, même à grands traits, l'histoire particulière des cinquante à soixante bibliothèques importantes que le moyen âge, la Renaissance ou les derniers siècles de l'ancien régime virent fonder chez nous pour aboutir à cette loi fatale de la décadence, puis de la dispersion.

Dans une première étude nous avons énuméré la plupart des anciennes bibliothèques, sans omettre les dépôts littéraires nés autour de l'Université de Dole, et, sous son influence plus ou moins directe, chez les suppôts du Parlement et de la Chambre des comptes ; sans négliger non plus les cabinets de livres formés dans les châteaux ou dans les demeures plus modestes, où la noblesse comtoise, de fortune le plus souvent médiocre, se faisait gloire de garder quelques vieux bons livres et de se tenir au courant des nouveautés du jour. Les dernières bibliothèques particulières que le règne de Louis XV vit former en Franche-Comté furent : celle du château de Saint-Remy, où M. de Vaudrey avait recueilli quelques épaves des collections Granvelle, pour les réunir aux meilleures éditions françaises et à tous les auteurs célèbres du grand siècle; celle de l'abbé Mareschal de Longeville, prieur de Voisey; enfin, la plus considérable de la province, celle du premier président Chifflet. Héritier de toute une lignée d'écrivains célèbres, il tenait de ses devanciers 6,000 volumes de toute nature, rapportés de Flandre, d'Espagne, d'Italie, soit par Philippe, soit par Jules Chifflet, tous deux abbés de Balerne, soit par le jésuite Pierre-François, l'auteur de *Béatrix de Chalon*. Les livres du médecin Jean-Jacques, l'auteur du *Vesontio*, ont été vendus à Bruxelles après sa mort, survenue en 1673, mais ses manuscrits joints à ceux de son père, de son frère et de ses fils, étaient tous restés au pays comtois. Enfin, en 1792, ce groupe considérable est entré en entier dans la bibliothèque de Besançon, dont il forme un des fonds les plus remarquables.

La bibliothèque de l'abbé Pellier, de Besançon, pouvait rivaliser, par sa composition intelligente, avec celle du conseiller Droz, le secrétaire perpétuel de l'Académie.

Toutes deux s'étaient enrichies des publications historiques les plus récentes et les plus coûteuses. Ordonnances des rois de France, Histoire littéraire, *Gallia christiana*, *Acta sanctorum*, y coudoyaient tous les ouvrages publiés sur le droit et l'histoire des deux Bourgognes. A la différence de celle du président Chifflet, qui s'arrêtait au milieu du XVIIIe siècle, elles comptaient toutes deux la plupart des éditions scientifiques ou littéraires parues de 1750 à 1790, et il fallut, pour les empêcher de s'accroître encore, que l'abbé Pellier comme Droz fussent classés parmi les suspects et les prisonniers de la Terreur. Plus heureux que son collègue et ami, Droz put garder ses collections personnelles; celles de l'abbé Pellier furent confisquées en 1793. Toutes les collections formées patiemment depuis des siècles allaient être englouties dans une catastrophe sans précédent. Les lois de 1790, de 1791, de 1793, ne respectèrent pas plus les collections des châteaux que celles des monastères; pêle-mêle tous ces livres qui ont fait le bonheur de nos aïeux disparurent dans des encans, tandis qu'un grand nombre, fort heureusement, trouvèrent un asile dans les collections publiques.

Chose curieuse, ce sont les bibliothèques des ordres mendiants, Cordeliers, Capucins ou Jacobins, qui ont fourni le contingent le plus nombreux et le plus utile aux bibliothèques des districts, des écoles centrales et finalement des villes; on en peut juger à Dole par tout ce qui provient du couvent des Cordeliers, à Besançon, à Vesoul, et à Salins par les livres des Capucins ou des Dominicains.

Au lendemain des confiscations révolutionnaires, au retour de l'émigration, les collectionneurs de l'ancien régime reparurent en bien petit nombre. L'un fut Émile Malarmey de Roussillon, qui amassa 30,000 volumes de toute

espèce. L'autre fut ce Labbey de Billy, personnage assez singulier par ses incarnations successives, qui rendit plus de services aux lettres en amassant des livres qu'en plagiant et en publiant des sermons ou des travaux historiques d'ordre très secondaire. Sa mort a fait naître une autre collection, celle d'Aymonnet de Contréglise, dispersée elle-même il y a quarante ans. Un juge au tribunal civil de Besançon, Jean-René-Marie Guillaume, cousin de l'auteur des *Sires de Salins*, un magistrat de la Cour d'appel, le président Alfred Bourgon, le pair de France Flavien de Magnoncourt, dans son château de Frasne, les Tinseau dans leur château de Saint-Ylie, avaient constitué ou continué des bibliothèques importantes, dont une seule, celle du président Bourgon, survit, acquise en 1870 par M. le baron Picot d'Aligny.

A côté de ces collections privées, des restitutions, opérées par une administration bienveillante, permirent de reconstituer les bibliothèques de l'archevêché de Besançon, du Grand Séminaire, de la Mission diocésaine et de quelques autres établissements. Des donations effectuées dès lors par l'archevêque Claude Le Coz, les cardinaux de Rohan et Mathieu, Mgr Paulinier, le chanoine Denisot et plusieurs généreux ecclésiastiques ont augmenté beaucoup ces bibliothèques spéciales.

C'est en mettant à contribution ces bibliothèques publiques ou ecclésiastiques, libéralement ouvertes à nos investigations, que nous sommes parvenus à recueillir, après notre moisson de 1894, un groupe de 150 reliures ou *ex-libris* franc-comtois qui avaient échappé à nos premières recherches. En feuilletant par milliers les livres rares ou précieux pour opérer notre récolte, nous avons eu l'occasion de noter plusieurs centaines d'*ex-libris* manuscrits apposés par les lettrés des XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles en marge ou sur les feuillets de garde des volumes qui furent leur propriété. Quelque jour, peut-être, les publierons-nous, en profitant de cette circonstance pour ébaucher la

biographie des bibliophiles des divers âges qui ont manié et utilisé chez nous les éditions rares, en y laissant des annotations et des signatures. Aujourd'hui nous nous bornerons à clore notre enquête sur les *ex-libris* gravés ou imprimés et sur les fers de reliure, avec ou sans armoiries, qui intéressent notre province, en donnant l'aperçu des principaux amateurs de livres que nous ont révélés nos dernières explorations.

Pour les reliures, dont les plus anciennes datent du XVIe siècle, nous signalerons de jolis fers de Claude d'Achey, Simon Brun, Pierre Duchesne, Prosper de La Baume, l'intendant de Lacoré, Mareschal de Bouclans, Perrenette Morand, Ermenfroy d'Oiselay, Anne d'Orsans, Claude de Rye, du Saix d'Arnans, Louise Salivet, de Vesoul, Nicolas Vernerey, abbé de Corneux.

Pour les *ex-libris* gravés, dont quelques-uns sont sortis du burin de Micaud, de Nicole ou de Viotte, nous citerons D'Agay, abbé de Sorrèze, l'abbé de Courbouzon, Simon Dejoux, de Lons-le-Saunier, Devault, de Lure, les Annonciades de Gray, le suffragant Hugon, Lagrandfemme, de Lezay-Marnésia, Marguier d'Aubonne, Marin d'Orival, Pierre-François Perrey, l'imprimeur Rigoine, l'abbaye de Theuley.

Pour les *ex-libris* plus modestes composés en typographie, nous ne pouvons omettre le chanoine Amey, l'abbaye de Buillon, les Daclin, Damey, le chanoine Fyard, M. de Valdahon, les Légier, de Jussey, le médecin Monnot, l'érudit lorrain Page de Sainte-Germaine, les Capucins de Vesoul.

Cette nouvelle série porte à quatre cent treize le nombre de marques de bibliothèques patiemment réunies par vingt ans de recherches. Nous croyons avoir épuisé une mine qu'aucun de nos devanciers n'avait ouverte, en apportant à la bibliographie comtoise des renseignements assez complets ; les amateurs de livres nous sauront gré de nos efforts et combleront nos lacunes.

CATALOGUE DES MARQUES DE BIBLIOTHÈQUES COMTOISES

I. — Fers de reliures.

266. — ACHEY (Claude d'), archevêque de Besançon depuis 1637, mort à Gy, le 16 octobre 1654.

Dans un cartouche ovale sommé d'une croix recroisetée et d'un chapeau à dix lacs, écu : *écartelé aux un et quatre* ACHEY, *aux deux et trois* BAUFFREMONT. (H. 68 mm.; L. 62) (V. nos 71-72 de ce Catalogue.)

(Ms. no 3. — *B. de Besançon.*)

267. — BERCIN, Antoine, chanoine et écolâtre de Besançon, mort le 16 août 1537.

Sur les plats, en veau gaufré, d'un Recueil de poésies, composé, au XVIe siècle, par Étienne Bercin, neveu d'Antoine, cette marque de propriété imprimée en or, deux fois répétée :

DOMINVS. ANTONIVS. BERCIN.

(Ms. 540. — *B. de Besançon.*)

268. — BESANÇON. — COLLÈGE DES JÉSUITES. XVIIIe s.

Dans un cartouche ovale, les armes de la ville de Besançon. (H. 48 mm.; L. 39.)

(Vita S. Ignatii. *B. de M. l'abbé Boiteux, professeur à Consolation.*)

269. — BRUN (Simon), de Poligny, 15..-1609, oncle du fameux diplomate Antoine Brun.

Dans quatre cartouches disposés deux par deux sur le plat et le revers d'un manuscrit. (H. de chaque cartouche, 13 mm.; L. 32.) + SIMON + — + BRVN — — + DOLANVS + + 1609 +

(*B. du Mis de Scey de Brun, château de Buthiers.*)

270. — CHARMET (Nicolas), libraire à Besançon de 1708 à 1750.

Cartouche oblong avec volutes intérieures et extérieures : CHARMET. (H. 8 mm.; L. 29.)

(Œuvres de Regnard, 1750, in-12, *B. du coll. Saint-François-Xavier.*)

271. — CHOISEUL (Claude-Antoine-Clériadus de), comte de Choiseul-La Baume, né le 5 octobre 1733, décapité le 4 mai 1794.

Cartouche ovale se terminant à la base par une coquille, contenant un écu : CHOISEUL, avec couronne ducale et deux lions pour supports. (H. 78 mm.; L. 61.) (Voir *Mém. de la Soc. d'Abbeville*, 1891, p. 92.)

(Œuvres de Saint-Réal, 1745. *B. de Salins.*)

272. — DOLE. COLLÈGE ROYAL. — 1773.

Écu royal couronné et entouré des ordres. Ce motif, très élégamment gravé, est signé au bas, à droite : LORDONNÉ, dans un cartouche formé de rinceaux et feuillages. (Ce Lordonné était un orfèvre-graveur dolois, qui était également peintre en carrosses. Nous donnons, sous le n° 348 de ce volume, un ex-libris gravé par lui.) Au-dessus, sur une banderole : COLLÈGE ROYAL DE DOLE. (H. 72 mm.; L. 64.)

(*Coll. des Archives du Doubs.*)

273. — DUCHESNE DES VAUX (Pierre), religieux profès et prieur de Bellevaux, ordre de Cîteaux, vers 1720.

Sur les plats d'une reliure, deux cartouches (H. 8 mm.; L. 42.) *droit* DUCHESNE — *revers* DES VAUX.

(Hist. de la Chine, Paris, 1698. *B. de Vesoul.*)

274. — FAVIÈRE (Claude-Étienne), docteur ès droits, originaire de Vesoul, fin du XVIIe siècle.

Ovale bordé de perles contenant un écu : *trois cosses de fèves posées deux et une* (FAVIÈRE), heaume avec lambrequins timbré d'une licorne issante. (H. 77 mm.; L. 64.)

(Notes sur la coutume de Boyvin, ms. de 1673. *B. du Grand Séminaire* et *Coll. J. Gauthier.*)

275.—FEDERIC (N....), ecclésiastique franc-comtois, XVIe siècle.

Sur le plat d'un Missel d'Antoine de Vergy (1527), ces mots : N. FEDERIC, en lettres d'or dans un cartouche oblong, fleuronné aux extrémités. (H. 8 mm.; L. 53.)

(Missel bisontin de 1527. *B. de l'Archevêché.*)

276. — FROISSARD (Joseph-Ignace-François), marquis de Broissia, chevalier d'honneur au parlement de Besançon, né le 9 novembre 1696, mort en janvier 1779.

Ovale contenant un cartouche Louis XV sommé d'une couronne de marquis; écu : *un cerf passant* (H. 41 mm.; L. 35.)

(Lettre du docteur de Douay, 1738, in-4. *B. de la Mission d'École.*)

277. — GILLABOZ (Gabriel Aimé de), seigneur de Sorbief (Jura), né le 4 mars 1715, mort le 1er juillet 1783.

Cartouche ovale contenant un écu : *d'azur à trois co-*

lombes d'argent; couronne de marquis; supports, deux hommes sauvages tenant des massues. (H. 49 mm.; L. 40.)

(Ms. n° 32. *B. d'Arbois.*)

278. — HUGON (Pierre-François-Louis), chanoine de Besançon, mort le 3 décembre 1790.

Dans un joli cartouche à flancs découpés, entouré de rinceaux et de feuilles d'acanthe, ainsi que la base, surmonté d'une couronne de marquis coiffée elle-même d'une mitre avec ses fanons, un écu ovale : *une bande ondée accompagnée de deux aiglettes.* (H. 73 mm.; L. 48.) (V. n° 157 de ce Catalogue).

(Bréviaire de Besançon de 1761. *B. de l'Archevêché.*)

279. — JAQUELIN (François), prêtre du diocèse de Besançon, 1589.

Sur les deux plats de la reliure en basane noire d'un Missel bisontin de Ferdinand de Rye (1589), ces deux mots sur double plat doré, dans deux cartouches échancrés sur les flancs : FRANCISCVS — IAQVELIN. (H. 15 mm.; L. 50 et 57.)

(Missel bisontin de 1589. *B. de l'Archevêché.*)

280. — LA BAUME-MONTREVEL (Prosper de), doyen du chapitre de Besançon, abbé de Cherlieu, mort le 8 ou 9 juin 1599.

Cartouches ovales, très ornés, contenant au droit du plat : PROS DE, et sur le revers : LA BAVME. (H. 64 mm.; L. 40.)

(Bibliorum Græcorum, Basileæ, 1550, in-12. *B. de Jules Gauthier.*)

281. LACORÉ (Charles-André de), né à Paris le 24 août 1720, intendant de Franche-Comté de 1761 à 1784, mort à Saint-Ouen, près Pontoise, le 2 novembre 1784.

Écu rocaille : *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux coqs, en pointe d'un lionceau d'argent ;* couronne ducale, supports deux lions, rinceaux fleurs et feuillages. (H. 73 mm.; L. 56.)

(Traité d'accouchement par Mme Ducoudray, 1759. *Librairie Leclerc, à Besançon.*)

282. — LEBŒUF DE VALDAHON (N....), marquis, colonel, chevalier de Saint-Louis, XVIIIe siècle.

Cartouche ovale soutenu par deux aigles, au-dessus couronne de marquis, au bas la croix de Saint-Louis entre quatre guidons fleurdelisés et deux timbales : *Écartelé aux*

un et quatre LEBŒUF, *qui est d'azur au chevron d'or chargé de trois aiglettes de sable; aux deux et trois* SORDET, *qui est de gueules à trois têtes de lévrier d'argent colletées de sable, bouclées et couronnées d'or.* (H. 49 mm.; L. 43.)

(Les Amours d'Ismène et d'Isménias, 1743. *B. du comte de Burey.*)

283. — LYAUTEY (François-Alexandre), de Vesoul, prêtre, fin du XVIIIe siècle.

Sur une reliure fort simple, ces mots imprimés en noir : F. A. LYAUTEY P.

(De l'Amour de Dieu, in-12, 1780. *B. de l'Archevêché.*)

284. — MAYROT (Guyon), conseiller au parlement de Dole, XVIe siècle, mort sans postérité. Plat droit ·⁝GVIDO⁝· revers : MAYROTIVS.

(Quintilianus, Parisiis, 1556, in-4. *B. du coll. Saint-François-Xavier.*)

285-286. — MARESCHAL (Antoine), seigneur de Bouclans, cogouverneur de Besançon en 1667.

a. Dans un ovale formé par deux branches de laurier nouées d'un ruban à la base, un écu avec lambrequins : *de.... à la bande chargée de trois étoiles à six rais de.... accompagnée de deux raisins feuillés.* Heaume timbré de deux trompes contenant une étoile à six rais. (H. 96 mm.; L. 82.)

(Ms. 1179. *B. de Besançon.*)

b. Écu : *une bande* (MARESCHAL) soutenu de deux branches de laurier, attachées d'un ruban. (H. 37 mm.; L. 36.)

(Terrier de Bouclans. Série E. *Arch. du Doubs.*)

287. — MORAND (Perrenette), d'une famille doloise, XVIe siècle.

Sur les plats d'une superbe reliure de transition du XVIe siècle, au milieu de cartouches fleuronnés, ces mots : PERRE — NETTE — MORAND.

(Vol. 235, 725. *B. de Besançon.*)

288. — OISELAY (Ermenfroy-François), baron d'Oiselay, chevalier d'honneur au parlement de Dole, mort dans cette ville le 24 février 1646.

Sur le plat antérieur d'une reliure au petit fer, ovale contenant l'écu d'OISELAY (*une bande vivrée*), soutenu par deux hommes sauvages, avec casque couronné, lambrequins et timbre : un cygne éployé. (H. 60 mm.; L. 46.)

(Ciceronis oper., 1589, in-12. *Arch. du Doubs.*)

289. — ORIVAL (N.... d'). XVIIIe siècle.

Cartouche ovale ayant à la base une coquille et des fleurons; écu : *trois fasces* (D'ORIVAL), sommé d'une couronne de marquis. (H. 42 mm., L. 36.)

(Nobiliaire de Dunod, 1740. *B. du séminaire de Consolation.*)

290. — ORSANS (Anne d'), mariée à Ermenfroy-François, baron d'Oiselay, le 7 juillet 1594, morte à Oiselay du 14 au 18 octobre 1637.

Sur le plat postérieur d'une reliure au petit fer, ovale contenant un écu losangé : *parti* OISELAY (*une bande vivrée*) *et* ORSANS (*un sautoir*). (H. 60 mm.; L. 46.)

(Ciceronis oper., 1589, in-12. *Arch. du Doubs.*)

291. — PIEROT (R.), chirurgien-major de la garnison de Besançon, fin du XVIIIe siècle.

R. PIEROT.
CHIRURG. MAJOR.

(Recueil sur l'inoculation, 1764-1766. *Arch. du Doubs.*)

292. — POURTIER (Philibert), de Salins, vicaire général de Besançon, mort le 23 septembre 1626.

Sur les plats d'une reliure, deux cartouches rectangulaires contenant au droit : PHILIBERTVS, revers : POVRTIER. (H. 7 mm.; L. 60 et 42.)

(Sententiarum volumen, 1559. *B. de Salins.*)

293. — RYE (Catherine de), abbesse de Château-Chalon, 1612-1646.

Dans un écu losangé : *une aigle éployée.* Autour une cordelière avec nœuds d'amour derrière une crosse mise en pal. (H. 193 mm. ; L. 126.)

(Terrier de Château-Chalon, *Arch. du Jura.*)

294. — RYE (Claude-René de), comte de Varax, baron de Balançon, général d'artillerie, gouverneur de Namur, mort dans cette ville vers 1630.

Sur une reliure en veau, enrichie de rinceaux et fleurons, et, aux angles, de génies portant des trompes, tranche dorée et ciselée, cette inscription en losange, rappelant un prix d'université (Ingolstadt ?) : EX 1 . GRAM . AD POET. 1 . PALMARVM EPIST . ADEPTVS EST GENER . CLAVD . RENAT . DE RYA COMES DE VARAS . BARO DE BALANÇON ETC . (plat antérieur) 1595 (plat postérieur).

(M. Ant. Mureti, Orationes, Ingolstadt, 1592, in-8. — *Coll. J. Gauthier.*)

295. — DU SAIX D'ARNANS (N....), XVIIIe siècle.

Cartouche en forme d'écu simple contenant, soutenues d'un cul-de-lampe, supportées par deux lions et couronnées d'une couronne de marquis, les armoiries des DU SAIX : *écartelé de gueules et d'or*. (H. 43 mm ; L. 33.) La reliure est signée au bas du dos : DE.

(Morelly, Essai sur l'esprit humain, 1743, in-12. *B. du docteur Blondon*.)

296. — SALIVET (Louise), de Vesoul, femme de Pierre Marquis, cogouverneur de Besançon en 1550-1572.

Sur les plats de la reliure, droit : LOVYSE, revers : SALIVET.

(Heures sur vélin de Simon Vostre pour Besançon, 1512, n° 1849, *Musée de Cluny*, Paris.)

297. — TERRIER (Marie-Jules), marquis de Mailleroncourt, président à mortier au parlement de Besançon, né le 9 septembre 1693, mort le 21 janvier 1772. (Voir nos 219-220 de ce Catalogue.)

MARIE ✳ JULES ✳
TERRIER ✳

(Clariorum virorum Commentaria, H. Zolesius, 1725, *B. du chapitre de Besançon*.)

298. — VERNEREY (Nicolas), abbé de Corneux (ordre de Prémontré), de 1608 à 1626.

Sur les plats, fleuronnés avec filets, deux médaillons, le premier représentant l'Annonciation : AVE . GRATIA . PLENA, le second le Christ en croix : IHS. Sur le plat antérieur deux cartouches rectangulaires contiennent les épigraphes dédicatoires qui suivent : *a* F . ANT . VITOT — D . MONAS. C . R (*Corneoli*). — *b* CVRATVS . DE . — SORNAY . D . D . Sur le plat postérieur deux autres cartouches : *c* : R . D . D . NICOLAO VERNEREY. — *d* : AB . D . DE . CORNIOLO.

(Vita S. Norberti, van der Sterre (illustr. Th. Galle), Antuerpiæ, in-4. *B. du chapitre métropolitain*.)

299. — WURTEMBERG-MONTBÉLIARD (le duc de), fin du XVIe siècle.

Ovale contenant un écu à l'allemande écartelé : WURTEMBERG, TECK, PORTE-ÉTENDARD D'EMPIRE, et MONTBÉLIARD, sommé de deux casques avec lambrequins, celui de gauche avec couronne ducale et deux cimiers : un huchet (WURTEMBERG) et un chien (TECK). Au-dessus, sur une banderole, la devise VTM . I . A . R . Au bas de l'écu les initiales E S.

(Plutarchi Vitæ, Gryphius, Lugduni, 1567. — *Arch. du Doubs.*)

II. — Ex-libris gravés avec ou sans armoiries.

300. — D'AGAY (Charles-Denis-François), abbé de Sorèze (diocèse de Lavaur), de 1740 à 1779, date de sa mort.

Sur un support rocaille écu ovale : *d'or au lionceau de gueules au chef cousu d'azur*; cartouche sommé d'une couronne de marquis et d'un chapeau à six glands, accosté d'une mitre et d'une crosse, disparaissant presque complètement sous les glands et sous des branches de palmier et de laurier, sans légende. (H. 87 mm. ; L. 64.)

(*Coll. des Arch. du Doubs.*)

301. — BOQUET DE COURBOUZON (Marie-François), né à Besançon le 16 avril 1707, prieur d'Arbois, de Frontenay et de Grandecourt, abbé de Buillon et de Bithaine, mort à Besançon en 1798.

Grande composition rocaille portant au sommet, incliné de gauche à droite, un écu ovale, dans un cartouche surmonté d'une mitre et d'une crosse, sommé d'une couronne de marquis : *écartelé au premier et quatrième :* SACHET, *aux deuxième et troisième :* POLIGNY, *sur le tout :* BOQUET, qui est : *d'azur à quatre roses d'or.* Signé au bas à gauche *T. Viotte sculpsit.* (H. 135 mm. ; L. 108.)

(GG 1. *Arch. municip. d'Arbois.*)

302. — BOURGEOIS DE BOYNES (Pierre-Étienne), intendant de Franche-Comté, premier président au parlement de Besançon, puis ministre de la marine, né à Paris en 1718, mort le 19 octobre 1783, à Boynes (Gâtinais).

Dans un encadrement rectangulaire, style Louis XV, un ovale soutenu d'un soubassement contenant ces mots : *Bibliotheca | Boeniana.* Sur un manteau d'hermine, écu sommé d'une couronne de marquis et d'un mortier de premier président, sable et or : *d'azur à la bande d'argent chargée de trois merlettes de sable.* (H. 85 mm. ; L. 59.)

(*Coll. du comte de Burey. Château de Nenon* (*Jura.*)

303. — BOUSSON (Jean-Claude), subdélégué de l'intendant à Pontarlier, né en 1724, mort après 1793.

Cartouche style Louis XV, écu : *d'azur à un merle d'argent posé sur une boule d'or.* EX LIBRIS Dni J. C. BOUS-

SON, advocati. Au bas : Micaud fecit. (H. 91 mm. ; L. 66.)
(*Coll. de M. l'abbé Paul Brune.*)

304. — BOUSSON (Jean-François), chanoine, puis prévôt de Saint-Maurice de Salins, 1749-1790, frère du précédent.

Dans un cartouche rocaille incliné vers la droite, accosté d'une palme, couronné d'une couronne de comte et appuyé sur un soubassement épaulé de deux volutes un écu : BOUSSON. Au-dessus, ciel nuageux semé d'oiseaux voletants ; sur le tertre et le soubassement, deux tourterelles. Au bas, une banderole avec cette légende : DOMINUS. JOANNES FRANCISCUS BOUSSON CANNONICUS REGALIS SALINENSIS. — Au-dessous : MICAUD F. (Cette légende, retouchée, a dû remplacer le nom du conseiller Jacques Bousson, de la Chambre des comptes de Dole, père du chanoine.) (H. 90 mm. ; L. 66.) (*Coll. des arch. du Doubs.*)

305-306. — COURLET DE VREGILLE (François-Désiré), lieutenant-colonel d'artillerie, mort en 1808.

a. Écu soutenu de guirlandes et rinceaux en feuilles d'acanthe : COURLET (*d'azur au chevron d'argent accompagné de deux étoiles et d'un cœur de même*). Au-dessous, dans un cartouche oblong : DE VREGILLES. (H. 70 mm. ; L. 52.)

(Il pastor fido. *B. du château de Vregille* (*Haute-Saône.*)

b. Au milieu de trophées de guerre, mortier, canon, bombes, etc., l'écu ovale des armoiries des Courlet. Au-dessous, une banderole : EX LIBRIS VREGILLE. (H. 42 mm. ; L. 68.) (*B. du château de Vregille* (*Haute-Saône.*)

307. — DEJOUX (Simon), lieutenant criminel du présidial de Lons-le-Saunier, 1734.

Joli cartouche avec casque vu de face avec amples lambrequins, écu : *de gueules à la bande composée d'argent et de sable de huit pièces.* Au-dessous, sur une banderole : BOUCHY sculpsit VESONTIONE. — SIMON DE JOUX | RERUM CAPITALIUM VICE | PRÆTOR LÆDONENSIS ANNO 1734. (H. 95 mm. ; L. 64.)

(*Musée archéologique de Besançon.*)

308. — DELACROIX (Gratien), de Saint-Claude.

Cartouche rocaille supporté par deux lionceaux assis, sommé d'une couronne comtale. Écu : *d'azur à deux fasces d'argent accompagnées en chef de trois étoiles de même, à six rais ; en cœur, d'une aigle éployée d'or.* Au bas : EX LIBRIS | GRATIANI | DE LACROIX. (H. 78 mm. ; L. 69.)

(Grand dictionnaire de Moréri, 1732. *B. de Saint-Claude (Jura.)*

309. — DEMESMAY (N....), avoué à Pontarlier, 1812.

Bordure de lauriers, au milieu un cartouche ovale style Louis XVI, sommé d'une couronne de comte. Écu : *d'azur à la fasce d'or chargée d'un losange de gueules.* Au-dessous, dans un cadre cantonné de boucles : A Mr | DEMESMAY | AVOUÉ. (H. 106 mm. ; L. 66.)

(*Coll. du comte de Burey*)

310. — DESPREZ DE ROCHE (Michel-Antoine), de Faverney, officier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, vivait en 1740.

Écu dans un cartouche rocaille soutenu de deux lionceaux, avec couronne de comte : *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois coquilles d'argent.* Au-dessous : *Desprez de Roche.* Au bas : LORDONNÉ A DOLE. (H. 68 mm.; L. 53.) (*Coll. du comte de Burey.*)

311. — DEVAULT (François-Joseph), né vers 1700 à Lure, conseiller à la Chambre des comptes de Dole, gouverneur de Lure, mort en 1776.

Dans un élégant cartouche sommé d'une couronne comtale, écu ovale, soutenu par deux salamandres adossées, entourées de flammes : *tiercé en fasce au premier d'azur à trois bonnets d'albanais d'or, au soleil de même en chef ; au second bandé de gueules et d'argent de sept pièces, l'argent chargé de trois éperons de sable ; au troisième parti de sable à l'ange d'argent debout ; et de gueules au sautoir d'or accompagné de 4 croisettes pattées d'argent.*

Au bas : EX LIBRIS NOBILIS | FRANCISCI JOSEPH DE | VAULT J. V. D. IN SUPREMA | CURIA DOLAE CONSILIARII REGIS | NEC NON MAJORIS PRÆTORIS ET | GVBERNATORIS PRO REGE LVDERÆ. (H. 86 mm. ; L. 66)

(Tarif de Rigoine, 1685, in-12. *B. de feu le P. Contet, à Dole.*)

312. — DUCHESNE DES VAUX (Pierre), religieux et prieur de Bellevaux, XVIIIe siècle.

Écu ovale, soutenu de deux anges debout, sommé d'un casque à lambrequins, surmonté d'une tête d'ange ailée. Au-dessous, une console style Louis XV. Armoiries : *de gueules au chevron d'or acc. en chef de deux glands feuillés d'argent, en pointe d'un croissant.*

EX LIBRIS F. PETRI DU CHESNE DE UALLIBUS IN ORNESIO

RELIGIOSI EXPRESSE PROFESSI NECNON DE BELLAUALLE COMITATU BURGUNDIÆ PRIORIS. — *Bouchy fecit.* (H. 91 mm. ; L. 73.) (Hist. de la Chine, 1698, in-12. *B. de Vesoul.*)

313. — ÉTERNOZ (Pierre-François d'), abbé commendataire de Saint-Rigaud (diocèse de Mâcon), prieur de Jussan-Moutier et de Saint-Renobert, XVIIIe siècle.

Dans un cartouche style Louis XV, écu : ÉTERNOZ, sommé d'une couronne de marquis, soutenu de deux chevaliers armés de toutes pièces, portant des lances, debout sur une console à rinceaux. Au-dessous : L'ABBÉE D'ETERNOZ. (H. 72 mm. ; L. 88.)

(*Coll. de M. Benoît, à Berthelmingen*, et *du comte de Burey.*)

314. — GALLET (Jean-François), avocat au parlement de Besançon, 1693.

Joli cartouche style Louis XV, timbré d'un casque avec une foule de lambrequins, écu : *d'azur à la bande d'or chargée de trois tourteaux de gueules.* Au bas : JOANNES FRANCISCUS GALLET, In Supremo Senatu Bisuntino Causarum Patronus, 1693. *Bouchy Sculp.* (H. 79 mm. ; L. 59.)

(*Coll. des Arch. du Doubs.*)

315. — GILLABOZ (Pierre-François-Louis), né à Arbois le 12 avril 1753, conseiller au parlement de Douai en 1777, trésorier-payeur général du Haut-Rhin en 1805.

Écu : *d'azur à trois colombes d'argent, becquées et membrées de gueules.* Supports, deux hommes sauvages armés de massue ; couronne de marquis ; banderole avec la devise : RERVM PRVDENTIA VICTRIX. Au-dessous : LIB : EX BIB | L : DOM : PET. FRANC : LUD : | A GILLABOZ. Equ. Aur. et in Sup. Cur. Sen. | Belg. Reg. Cons. [gravé par Danchin.] (H. 100 mm. ; L. 72.) (*Coll. de Burey.*)

316. — GORET DU CLOS (Jean-François), chanoine de Belfort, chevalier de l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, XVIIIe s.

Écu : *d'azur à l'aigle éployée d'argent, au chef cousu d'une croix de Malte ;* couronne de comte, chapeau à trois lacs ; supports, deux aigles affrontées, croix à huit pointes suspendue à un ruban. Au-dessous, dans un cartouche formé de quatre rinceaux : *I. F. Goret Du Clos Cano. Belf | Ord. Hosp. et Milit. B. V. M. de Mont | Carm. et S. Lazar. Hierosolimit. Eques.* (H. 92 mm. ; L. 76.)

(Tacite, trad. d'Ablancourt. *B. de Belfort.*)

317. — GRAY. ANNONCIADES. Fondées au XVIIe s.

Cartouche style Louis XIV, soutenu de deux branches de palmier liées d'un ruban sommé d'une couronne ducale et d'une banderole rigide : ET VERBUM CARO FACTUM EST ET HABITAVIT IN NOBIS. Écu : *sur champ d'azur la scène de l'Annonciation ;* autour, en bordure : + DE LA S. ANNONCIADE CELESTE DE GRAY (H. 90 mm. ; L. 72.) (*B. de Gray.*)

318. — GUIN (Jean-Baptiste), greffier des bailliage et gruerie de Faucogney, vers 1780.

Cartouche rocaille surmonté d'un écu : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois roses feuillées d'argent,* casque et rinceaux en lambrequins. JEAN-BAPTISTE | GUIN, | GREFFIER DES | BAILLIAGE ET | GRURIE DE | FAUCOGNEY (H. 86 mm.; L. 54). Gravure sur bois.

(*Coll. de M. Benoît, à Berthelmingen.*)

319. — GUYOT DE MAICHE (François-Joseph-Xavier Guyot), capitaine au régiment de Bourbon (infanterie), baron de Maîche, né en 1759, mort le 24 novembre 1824.

Sur un manteau drapé, surmonté d'une couronne de marquis, deux écus accolés : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois roses de même* (GUYOT) et GRAMMONT (écartelé GRANGES et GRAMMONT). Au-dessus, deux banderoles contenant les devises des deux maisons : *Semper immaculatae. — Dieu aide aux gardiens des rois.*

(Airs notés, Londres, 1784. *B. du P. Contet, à Dole.*)

320. — HUGON (Pierre-François), évêque de Philadelphie *in partibus*, suffragant de Besançon, né à Gray, le 5 octobre 1684, mort à Besançon, le 19 septembre 1754.

Cartouche ovale sommé d'une couronne comtale, d'une crosse et d'une mitre, d'un chapeau à dix glands, écu : *de gueules à la bande ondée d'or accompagnée de deux aiglettes de même.* Au bas : *filloz fe.* (H. 172 mm.; L. 129.) (*Coll. des Archives du Doubs.*)

321. — HYENVILLE (d'), XVIIIe siècle.

Cartouche rocaille incliné légèrement de droite à gauche, soutenu de deux lionceaux reposant sur une terrasse. Écu : *une ancre surchargée d'un cœur de gueules, accompagnée en chef de deux étoiles d'or, sur champ d'argent.* Au-dessous, dans un socle d'architecture : Bibliothèque de M^r d'Hyenville. — Plus bas : *Viotte Regis Monet sculp. exc.* (*Coll. de Burey.*)

322. — JOLICLER, de Pontarlier, fin du XVIIIe siècle.

Cartouche style Louis XVI soutenu de deux lionceaux, couronne de comte sommée d'un bras tenant un poignard. Écu : *d'or au faisceau de licteur mis en pal, entoure d'un serpent, au chef d'azur chargé d'un soleil, accoste de deux étoiles d'or.* (H. 62 mm.; L. 52.)

(*Coll. des Archives du Doubs.*)

323. — LAGRANDFEMME (Jean-Étienne), garde d'artillerie du fort Griffon, 1735.

Cartouche très orné sommé d'un casque de face. Écu : *d'azur au chevron renversé d'argent, au chef cousu d'or chargé de trois tourteaux de gueules.* Au-dessus, une banderole avec la devise : DEUS ET MAGNA FAMA. Au bas : EX LIBRIS | DOMINI . IOAN . STEPHANI . LAGRANDFAME | TORMENTORUM . BELLICORUM . CUSTODIS | IN . ARCE . GRIFFON . BISUNTII . 1735. (H. 68 mm. ; L. 53.) (vraisemblablement gravé à Besançon par Bouchy).

(*Coll. des Archives du Doubs.*)

324. — LEBAS DE CLÉVANS (Joseph), seigneur de Pugey, né le 26 septembre 1709, conseiller au parlement de Besançon en 1729, secrétaire perpétuel de l'Académie de cette ville, mort à Besançon le 5 janvier 1762.

Joli socle d'architecture avec lambrequins et rinceaux, cartouche supporté par deux lions, couronne de comte. Écu : *d'or à trois arbres de sinople au lionceau de gueules en cœur.* (H. 71 mm. ; L. 69.)

(*Coll. des Arch. du Doubs.*)

325. — LEBAS DE GIRANGY (Pierre-René), capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, XVIIIe siècle.

Cartouche rocaille, couronne de comte, supports deux lionceaux. Écu : *d'or à trois arbres de sinople au lionceau de gueules en cœur.* (H. 73 mm.; L. 61.) (Semble gravé par Viotte.) (*Coll. de Burey.*)

326. — LEZAY-MARNÉZIA (Claude Gaspard de), né vers 1740, chanoine-comte de Lyon, abbé de Justimont (diocèse de Metz), puis d'Acey de 1779 à 1790, vicaire général d'Évreux.

Écu : *Croix ancrée de l'un en l'autre sur champ parti d'argent et de gueules, avec franc quartier interverti en cœur;* soutenu d'un griffon et d'un lion, sommé d'une couronne de comte, d'une mitre et d'une crosse. (H. 35 mm.; L. 68.) (*Coll. de Burey.*)

327. — LEZAY DE MARNÉZIA (Claude-Louis-Albert de), né

vers 1707, abbé de Bellevaux, évêque d'Évreux, 1759-1773, mort à Lons-le-Saunier le 4 juin 1790.

Cartouche contenant un écu ovale : LEZAY, timbré d'une couronne accostée de mitre et crosse et d'un chapeau avec lacs à dix glands (H. 84 mm. ; L. 54.)

(Théâtre françois, 1737. *B. du Coll. Saint-François-Xavier.*)

328. — LYAUTEY (Claude-Étienne), de Vesoul, receveur des tailles, 1702, né le 9 février 1661, mort le 5 novembre 1712).

Écu ovale sommé d'un casque de profil avec lambrequins; *de.... à une loyauté de.... sommée d'un soleil soutenu de trois fleurettes tigées et feuillées de....* Au-dessous une banderole : CL . E . LYAUTEY (H. 68 mm. ; L. 53.)

(*Bibl. Droz des Villars.*)

329-330 *bis*. — MALVOISIN (Melchior-François de), né le 11 juin 1736, mort à Nancy au commencement du XIXe siècle, abbé de Saint-Sauve, chanoine de Nancy, vicaire général de Besançon.

a. — Dans un cartouche Louis XVI, soutenu d'un soubassement d'architecture, supports deux lionceaux couronnés, couronne de marquis sommée d'une banderole : A DEO SOLO ; un écu : *écartelé aux 1 et 4* de GRAMMONT, *aux 2 et 3* MYON (*qui est écartelé d'or et de gueules*), *à l'écu* MALVOISIN (*d'argent à la croix potencée de gueules*), *brochant sur le tout.* Autour de l'écu, ruban soutenant une croix de chanoine. (H. 67 mm. ; L. 58.)

(*Coll. de M. le baron de Braux,* château de Boucq (Meurthe et-Moselle.)

b. — Cartouche Louis XVI, soubassement très réduit couvert de guirlandes de roses ; couronne de marquis, ruban et croix canoniale. Mêmes armoiries que dans le précédent. Au-dessous : *Collin à Nancy, 1785.* (H. 86 mm. ; L. 64.)

(*Même collection.*)

c. — Le même avec crosse et mitre aux côtés et en contrebas de la couronne de marquis.

(*Même collection.*)

331. — MARESCHAL (Antoine), seigneur de Bouclans, cogouverneur de Besançon en 1667 (V. nos 285-286).

Écu à l'antique : *une bande,* sommé d'un casque de face avec lambrequins, ayant pour cimier un vol. Au bas : *Petrus de Loisy Bisuntinus fecit.* (H. 177 mm. ; L. 130.)

(Ms. Baverel 110. *B. de Besançon.*)

332. — MARGUIER (Antoine), seigneur d'Aubonne et d'Audelange, président à la Chambre des comptes, 1767, puis au Bureau des finances de Besançon en 1776, né à Chapelle-d'Huin, le 30 octobre 1741.

Cartouche rocaille avec palme et feuillages reposant, incliné vers la droite, sur un support d'architecture. Couronne de comte et banderole avec cette devise : OTIUM SINE LITTERIS MORS EST. Un écu écartelé, aux 1 et 4 : *d'azur au chevron d'or accompagné de deux roses et d'une flèche* (*la pointe en haut*) *d'argent;* aux 2 et 3, *d'azur au chevron d'argent accompagné de deux étoiles et d'une gerbe sommée d'un oiseau de même.* Au bas, sur une large banderole : *Ex Libris Antonii Marguier* | *dni : d'Aubonne, d'Audelange.* Au-dessous : *Micaud fecit.* (H. 110 mm.; L. 74.) (*Coll. des Arch. du Doubs.*)

333. — MAUDINET DE MONTRICHIER (Claude-Charles-François), de Gray, conseiller au parlement de Besançon, 1708.

Dans un cartouche ovale sommé d'une couronne de comte et supporté de deux griffons, écu écartelé : *d'or au cœur de gueules soutenu d'une flamme de même* (qui est MAUDINET), et *d'azur à l'aigle éployée d'or, soutenu d'une bisse ou serpent enlacé de même* (qui est BARBEROT).

L'ensemble repose sur une console ornée de guirlandes de fleurs à clochettes avec cette légende : CL . CA . FR . MAVDINET DE MONTRICHIER . SENATOR . ANNO . 170[8] (ce dernier chiffre écrit à la main). (H. 71 mm.; L. 69. Gravé probablement par Bouchy.)

(Dict. de Moréri, 1712. *B. de l'Archevêché de Besançon.*)

334. — MAYROT (N.... de), XVIIIe siècle.

Dans un cartouche rocaille surchargé de fleurs et de feuillages, couronné d'une couronne de marquis et incliné de gauche à droite, un écu : *de gueules à la fasce ondée d'argent.* (H. 109 mm.; L. 80.)

(Métamorphoses d'Ovide, in-12. *Bibl. du château de Vregille* (*Haute-Saône.*)

335. — OISELAY (Laurent d'), abbé d'un monastère franc-comtois, XVIIe siècle (?).

Dans un cartouche Louis XIV très orné, sommé d'une couronne de comte et d'un chapeau à six glands, un écu : *de gueules à la bande vivrée d'or.* (H. 140 mm.; L. 138.)

(*Coll. des Arch. du Doubs.*)

336. — ORIVAL (Nicolas-Marin d'), conseiller au parlement en 1733, seigneur de Miserey, né le 20 septembre 1703, mort le 28 avril 1778.

Écu à l'antique, reposant sur un pavé de mosaïque, sommé d'un casque de face avec lambrequins et cimier de deux plumes : *trois fasces*. Au-dessous : *N. M. d'Orival* I. V. D. (Bois. H. 89 mm.; L. 59.)

(Liber Sextus, 1613. *B. de la Mission d'École.*)

337. — PARGUEZ (Jean-François), familier de l'église Saint-Bénigne de Pontarlier.

Cartouche rocaille sommé d'un chapeau de sable à six glands; écu : *d'azur au bouquet de cinq quintefeuilles tigées et feuillées d'argent, soutenu d'un croissant de même.* Au bas, le nom du graveur : Bernard, 1762. Au-dessous : D. Joan. Fran. Parguez pbter | familiaris Pontissaliensis. (H. 82 mm.; L. 80.)

(*Coll. des Archives du Doubs.*)

338. — PENNET DE CHAUMARTIN (Jacques-François), né à Besançon le 28 mars 1703, fils d'un commissaire d'artillerie.

Cartouche Louis XV contenant un écu sommé d'un chapeau à six glands : *d'azur au chevron d'or accompagné de quatre maillets mis en fasce.* Au-dessous : Jacque François Pennet de Chaumartin. (H. 80 mm.; L. 58.)

(*Coll. Benoît, à Berthelmingen.*)

339. — PERRENEY DE GROSBOIS (Jean-Claude-Nicolas), premier président du parlement de Besançon de 1761 à 1778, né à Dijon le 24 octobre 1718, mort à Grosbois (Côte-d'Or), le 28 juillet 1810.

Sur un manteau drapé d'hermines, sommé d'une couronne de marquis et de mortier de sable à double galon d'or, un écu ovale : *d'azur semé d'étoiles d'or sans nombre,* dans un cartouche que surmonte une tête d'ange. (H. 138 mm.; L. 109.) — V. n° 197.

(*Coll. de Burey.*)

340. — PERREY (Pierre-François), lieutenant général du bailliage de Salins, mort en 1744. En tête + *Ex bibliotheca D. D.* | *Petri Francisci Perrey* | *Propraetoris Salinensis.* +

En dessous saint Pierre debout, la main droite sur son cœur, la main gauche tenant un livre et les clefs; au fond vue de Salins, à gauche la saline, à droite N.-D. Libéra-

trice et le fort Saint-André. Joli encadrement avec rubans, lauriers et palmettes d'angle.

Au bas du cadre écusson ovale soutenu par deux colombes et sommé d'une couronne de comte : *de gueules à quatre losanges d'or mis en bande accompagnés de deux croissants d'argent.*

Tout au bas à gauche : *Simon du Bois,* à droite : *Petrus Miotte burg. fecit.* (H. 237 mm. ; L. 167.)

(*Coll. de Burey.*)

341. — POURROY DE L'AUBERIVIÈRE DE QUINSONAS (Marc-Joseph), né à Grenoble le 21 décembre 1700, premier président de Besançon le 1er août 1749, mort à Besançon le 1er avril 1757.

Sur un manteau d'hermines noué de rubans, sommé d'une couronne de marquis et d'un mortier de sable et d'or, un cartouche contenant un écu : *écartelé aux 1 et 4 pallé d'argent et de gueules de sept pièces, au chef cousu d'azur à trois molettes d'argent; aux 2 et 3 d'or à la bande d'azur chargée de trois croissants d'argent.* Au-dessous : *Ex bibliotheca Marci Josephi | de Quinsonas in suprema | Sequanorum Curia | proto-praesidis.*

342. — PRAILEUR (Jacques-Antoine), de Fallon (Haute-Saône).

Dans une double couronne de feuilles de laurier et de plantes grimpantes, sommée d'un nœud de rubans : Ex Libris | Dni. Ibi. Anii | Praileur Falonensis. (H. 49 mm. ; L. 63.) (*Coll. des Archives du Doubs.*)

343. — PRÉVOST (de), seigneur de Pelousey. XVIIe s.

Écu écartelé : *aux 1 et 4* PRÉVOST (*un sautoir chargé de cinq étoiles*), *aux 2 et 3* MATHAY (*un torse de reine nue et couronnée, sortant d'une cuve*). Supports : un homme sauvage tenant sur l'épaule une massue et un griffon ; couronne de marquis. (H. 81 mm. ; L. 67.)

(*Coll. de Burey.*)

344. — PRIVEY (Claude-François), conseiller au parlement de Besançon le 12 mars 1701 ; né le 31 janvier 1678, mort à Besançon le 29 janvier 1716.

Dans un cartouche soutenu par deux aigles perchées sur des palmes et couronné d'une couronne de comte d'argent : *un corbeau* [*privé*] *de sable perché sur un rocher au naturel.* (Doit être gravé par Bouchy.)

Soubassement soutenu de deux griffes de lions, sur-

monté d'un bandeau lauré : CL. FR. PRIUEY. SENATOR. | BISUNTINUS. ANNO | 1701. (H. 89 mm. ; L. 86.)

(*Coll. des Arch. du Doubs.*)

345. — REUILLON DE BRAINS, Claude-Edme, conseiller-maître à la Chambre des comptes de Dole, originaire d'Autun, le 1er février 1760.

Cartouche rocaille sommé d'une couronne de comte, écu : *d'azur au chevron d'or surmonté d'un oiseau d'argent accompagné d'une ancre et de deux étoiles*. Au bas une banderole : REVILLON MAIt DES COMPTES. (H. 90 mm.; L. 85.) (*Coll. de Burey.*)

346. — RIGOINE (François-Louis), imprimeur-libraire à Besançon dès 1679, receveur des gages du parlement en 1693.

Écu ovale : *emmanché d'argent et de sable de quatre pièces, le sable chargé d'un croissant d'argent*, sommé d'un casque de face avec lambrequins, cimier : un croissant. Au-dessous : FRANÇOIS LOUIS RIGOINE. (H. 100 mm.; L. 79.)

(Ordonnances de Besançon, 1689, *B. du séminaire de Consolation.*)

347. — RYARD (Jean-Antoine), écuyer, premier président du présidial de Chalon, secrétaire du Roi à Dole, né à Dole. XVIIIe siècle.

Sur une console élégante un écu ovale soutenu de deux lions, surmonté d'une couronne comtale avec cimier : un lion issant et une ample banderole. Écu : *d'azur à un épi de riz mis en pal d'or, soutenu d'un croissant d'argent brochant sur un arc d'or mis en fasce et cordé de même.*

Au bas : *G. Phelippeaux fecit* G. P. R., et au-dessous ⁎ EX. MUSEO. JOAN. ANT. RYARD. SCU | TARII. NOBILIS. REGII. CONS. PRAETORIS. | PRIMARII. PRAESIDIALIS. CURIAE. CABIL | LONENSIS. (H. 73 mm.; L. 68.) (*Coll. de Burey.*)

348. — SAPORTA (Philippe-Gaspard de), de Poligny, capitaine de cavalerie, mort en 1820, à Champagne (Haute-Marne).

Sur une terrasse, cartouche sommé d'une couronne de marquis, supporté par deux lionceaux ; écu : *parti d'azur à la porte monumentale d'or, au chef cousu de gueules au léopard passant d'or.* Au-dessus, une banderole : FORTIS CUSTODIA. Au-dessous : DE SAPORTA, et plus bas : LORDONNÉ F. A DOLE. (H. 71 mm. ; L. 56.) (*Coll. de Burey.*)

349. — SIBLOT (C.-F.-B.), médecin à Lure (Haute-Saône).

Charmant encadrement Louis XVI, cadre rectangulaire avec bordure de rais de cœur et perles, et guirlandes de

laurier. EX LIBRIS. C. F. B. | SIBLOT MEDICI | LUTRENSIS. (H. 50 mm. ; L. 74.) (*Coll. des Archives du Doubs.*)

350. — TALBERT (Claude-François), subdélégué de Besançon, 1680, conseiller au parlement de Besançon, 1689-1700.

Dans un cadre rectangulaire un écu à l'italienne sommé d'un casque ouvert de face avec tortil et lambrequins, sommé d'un soleil rayonnant : *un arbre arraché* (sans émaux). Au bas : NICOLE FECIT.

Au-dessous : EX. LIB. D. C. F. | TALBERT. SENATORIS ANNO. 1689. (H. 104 mm. ; L. 86.)

(*Coll. de M. l'abbé Paul Brune*)

351. — TERRIER (Jacques), conseiller au parlement de Besançon, 1693-17...

Écu : *de gueules à trois gerbes d'or posées 2 et 1,* sommé d'un casque grillé de face avec tortil et lambrequins; timbre : un buste de laboureur (Terrier) s'appuyant des deux mains sur les lambrequins.

Au bas, après avoir poncé le cuivre et la signature du graveur NICOLE, dont le style est aisément reconnaissable, on a ajouté au XVIIIe siècle ces mots : NOBILIS . FRANCISCUS TERRIER 1542, dans un intérêt généalogique. (H. 130 mm. ; L. 123.) (*Coll. de M. l'abbé Paul Brune.*)

352. — THEULEY (abbaye Notre-Dame de), ordre de Cîteaux, bailliage de Gray, vers 1720.

Même type agrandi (dessin, armoiries, inscription et signature) que le n° 221. (H. 148 mm. ; L. 115.)

(A. Duchesne, Hist. de la maison de Dreux, 1631. *B. de Vesoul.*)

353. — TOULONGEON (François-Emmanuel de), XVIIIe siècle.

Cartouche rocaille incliné de gauche à droite, sommé d'une couronne de marquis, entouré de palmes et de feuillages, soutenu d'un lionceau : *d'azur aux initiales F T d'argent.* (H. 44 mm. ; L. 34.)

(*Coll. de M. l'abbé Paul Brune.*)

354. — TRESTONDANS (de), capitaine au régiment de Poitou, XVIIIe siècle.

Écu ovale sommé d'une couronne de marquis : *d'azur à la bande d'or ajourée et chargée de trois chevrons de même.* Au-dessous, une croix de Saint-Louis.

Au bas, dans un rectangle formé de fleurons : de Trestondam Cape | au régiment de Poitou. (H. 91 mm. ; L. 82.) Obtenu au moyen d'un poncif. (*B. de Vesoul.*)

355. — VACHER (Sauveur Le), prêtre.

Sur un joli socle Louis XIV, écu ovale soutenu de deux lévriers colletés, sommé d'un casque de face avec lambrequins, cimier ; une vache naissante. Écu : *d'azur à la vache passante d'argent tournée à sénestre.* Au bas : SALVATOR LE VACHER | PRÆSBITER. (H. 79 mm. ; L. 58.) (Gravé certainement par Bouchy, de Besançon, vers 1723.) V. le nº 227. (*Coll. de Burey.*)

356. — WATTEVILLE (N.... de), XVIIIe siècle.

Cartouche rocaille sommé d'une couronne comtale et se terminant au bas par une grappe de fruits ; supports : deux griffons affrontés posés sur deux chapiteaux de piliers. Écu : WATTEVILLE (*de gueules à trois demi-vols d'argent*). (H. 65 mm. ; L. 54.) (*Coll. des Archives du Doubs.*)

III. — Ex-libris typographiques.

357. — AMEY (Claude-Baptiste), chanoine de Sainte-Madeleine de Besançon, né à Baume, mort à Besançon en 1734.

★ ★★ ✠ * ** | AD USUM | CLAUDII | BAPTISTÆ | AMEY, : SACRAÆ THEOL. DOCT. | CANONICI | BISUNTINI, dans une bordure typographique formée de croisettes. (H. 80 mm. ; L. 60.) (Strada, De bello Belgico, 1648, *B. de Vesoul.*)

358. — ARBOIS. — FAMILIARITÉ, fondée le 30 décembre 1512.

EX BIBLIOTHECA | VENERABILIUM SACERDOTUM PAROCHI | ET FAMILIARIUM ECCLESIÆ PRIORALIS | ET PAROCHIALIS S. JUSTI *de Arbosio.* (H. 54 mm. ; L. 102.)

(Matières de confér. ecclés. de Besançon, 1689, in-12. *B. du séminaire de Vesoul.*)

359. — BAILLY (Pierre), né à Vesoul le 2 février 1733, greffier aux bailliage et présidial de cette ville le 26 décembre 1767, mort le 2 juillet 1792.

Dans une bordure d'ornements typographiques :

P. BAILLY, greffier | en chef au bailliage | et présidial de Vesoul. (H. 35 mm. ; L 60.)

(Le P. d'Orléans, Histoire des révolutions d'Angleterre, 1750. — *B. de l'Archevêché.*)

360. — BEAUPRÉ. MISSION fondée en 1713.

EX BIBLIOTHECA | SACERDOTUM | DE BELLO-PRATO. | DONO | Domini JACOBI-ANTONII | POURCHERESSE, Sacerdotis | Bi-

18

272

Fers de reliures : de Pierre-Désiré BOITOUSET (1690-1718) (n° 18), et du collège royal de Dole, 1773 (n° 272).

274

281

Fers de reliures : de Claude-Étienne FAVIÈRE (16..-1711) (n° 274), et de Charles-André DE LACORÉ (1720-1784) (n° 281).

Fer de reliure de Jean GARINET, médecin bisontin (1575-1657) (n° 37).

Fer de reliure d'Antoine MARESCHAL, seigneur de Sorans et Bouclans (1630-1667) (n° 285).

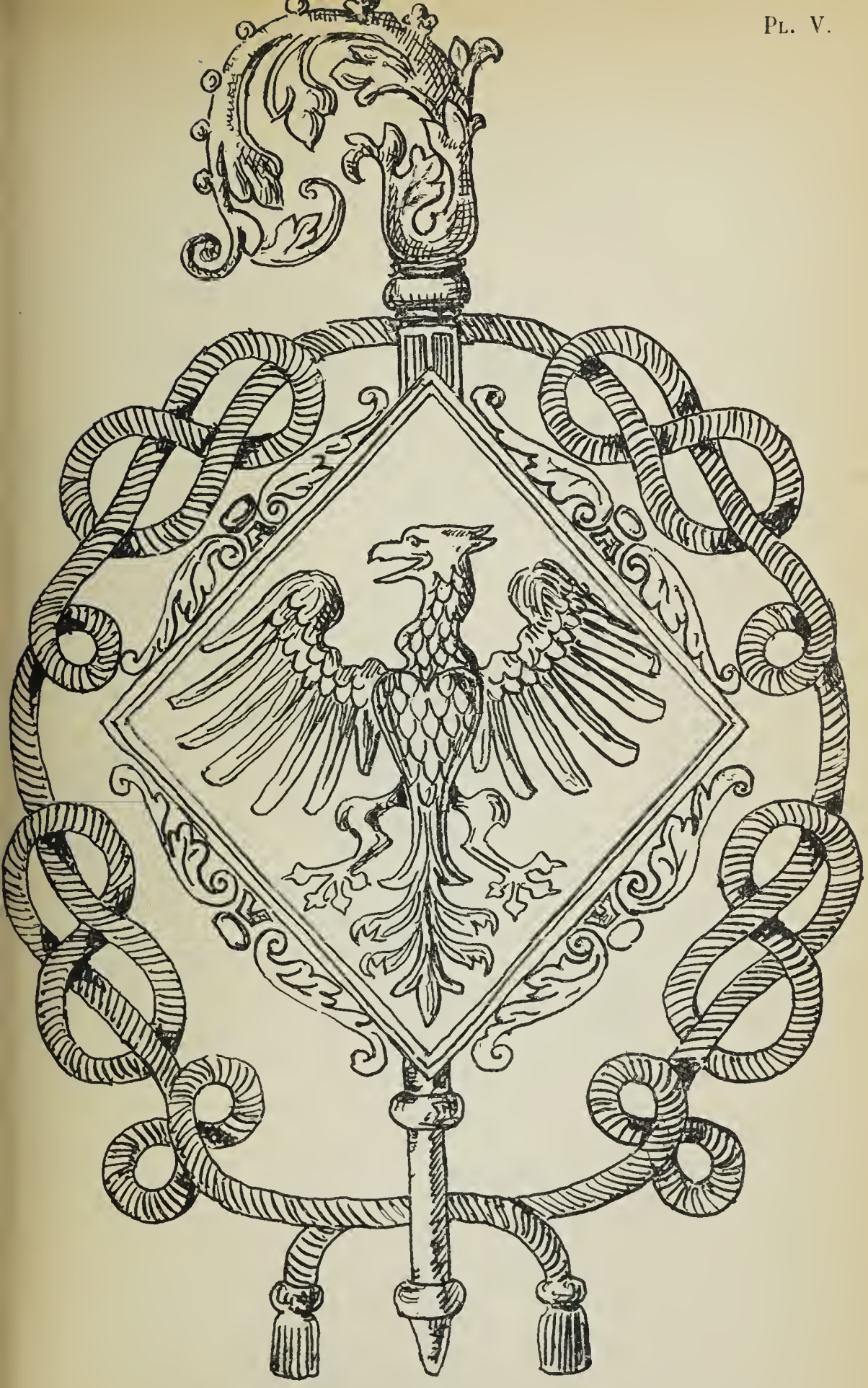

Fer de reliure de Catherine DE RYE, abbesse de Château-Chalon (1612-1646) (n° 293).

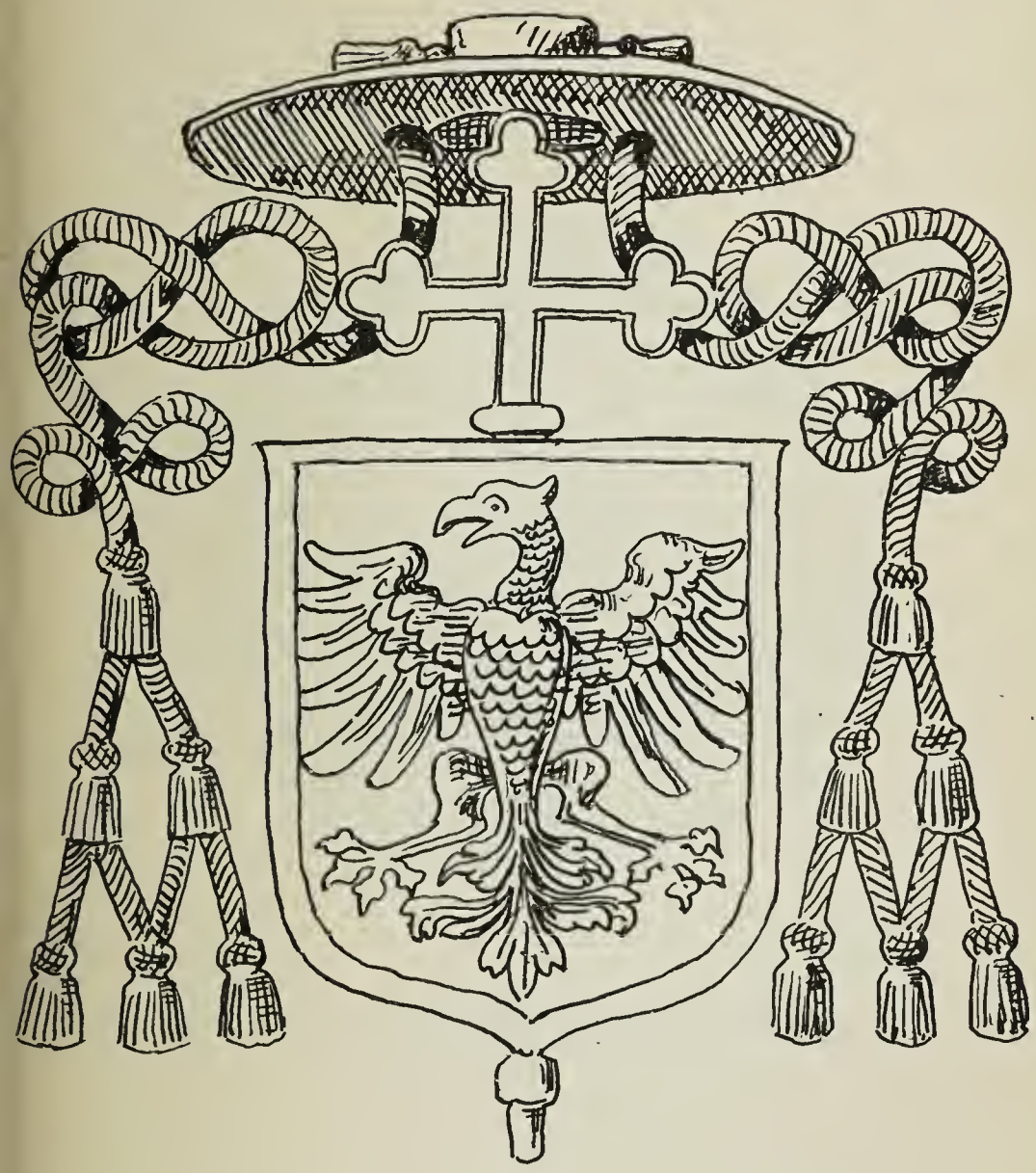

Fer de reliure de Ferdinand DE RYE, archevêque de Besançon (1586-1636) (n° 413).

Ex-libris d'Antoine PERRENOT, cardinal de Granvelle (1517-1586) (n° 200).

Ex-libris de Claude BOISOT, chantre de Besançon, prieur de Chaux (1663-1750) (n° 96).

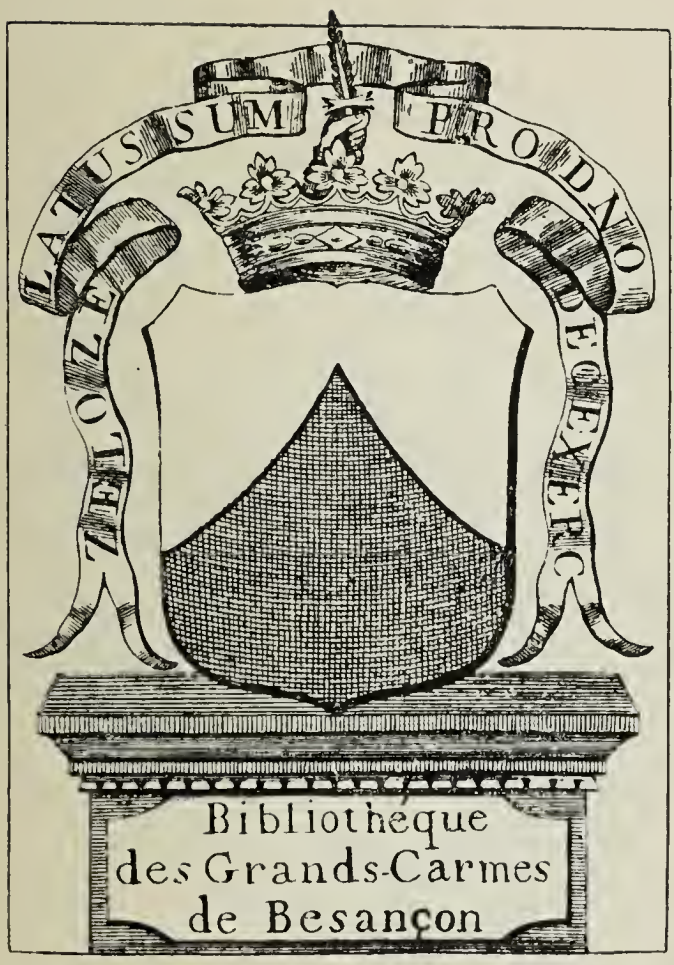

Ex-libris des GRANDS-CARMES de Besançon (XVIIIe s.) (nº 88).

Ex-libris de Jean CHIFFLET, médecin à Besançon (1550-1602) (n° 118).

suntini. Dans un encadrement typographique de roses, (H. 70 mm. ; L. 54.)

(D. Calmet, Dissertations, 1720, in-4, *B. d'École.*)

361. — BESANÇON. SÉMINAIRE, fondé en 1680.

Cadre typographique formé d'une grecque : SEMINARII | BISVNTINI. (H. 24 mm. ; L. 44.)

(Fleury, Discours sur l'histoire ecclés. 1764, *B. de M. l'abbé Louis Boiteux.*)

362. — BOGILLOT (Jean-Baptiste), imprimeur-libraire à Besançon, fin du XVIIIe siècle.

EX LIBRIS | Joannis Bapt. Bogillot | Bisuntini. (H. 62 mm. ; L. 32.)

(Rhétorique ms. 1782, in-4, *B. du séminaire de Consolation.*)

363. — BOUCHET (Antoine-Esprit), chanoine, coadjuteur de Besançon.

Dans un cadre : ANT. SPIRITUS | BOUCHET | ILLUST. ECCLESIÆ | VESUNTINÆ | CANONICUS | COADJUTOR | N° . (H. 65 mm. ; L. 47.) V. n° 103 de ce catalogue.

(Bréviaire bisontin, 1761. — *B. de l'archevêché.*)

364. — BOURGUENEUX, de Morey (Haute-Saône), XVIIIe siècle.

BOURGUENEUX DE MOREY.

(Tractatus de ecclesiâ Christi, 1783, in-12, *B. du séminaire de Vesoul.*)

365. — BRY (Jean De), préfet du Doubs de 1801 à 1814, né à Vervins (Aisne) le 25 novembre 1760, mort à Paris le 6 janvier 1834.

Dans un cadre typographique en hauteur, l'aigle impériale, et au-dessous : Bibliothèque | *de M.* | Jean de Bry. (H. 93 mm. ; L. 60.) (*Coll. de M. l'abbé Paul Brune.*)

366. — BUILLON. Abbaye cistercienne fondée vers 1130 (Doubs).

EX LIBRIS | BIBLIOTHECÆ | ABBATIÆ | B. MARIÆ | DE BUILLONE. | 1740. (Encadrement de croisettes. H. 103 mm. ; L. 71.) (*Coll. des Arch. du Doubs.*)

367. — CALLEY, de Lure, vers 1790.

N° | de la bibliothèque de | M. CALLEY l'aîné | de LURE. (Encadrement style Louis XVI, H. 34 mm. ; L. 49.)

(*Coll. Benoît, à Berthelmingen.*)

368. — CHAMPION (Jean-Pierre), prêtre de Vesoul, 1738.

Dans une bordure typographique, cette légende : Ex Libris | JOANNIS-PETRI | CHAMPION, | Sacerdotis Vesulani. (H. 30 mm. ; L. 55.) (*B. de l'archevêché.*)

369. — CLERC (l'abbé), chapelain de l'ordre de Malte.

Dans une bordure à triple filet semée de roses, cette légende : L'abbé CLERC | de l'Ordre de Malte. (H. 30 mm. ; L. 56.) (*Coll. des Arch. du Doubs.*)

370. — CORNU (P.-D.), prêtre, XVIIIe siècle.

Ex Bibliothecâ | P. D. Cornu, | Presbyteri. (H. 32 mm ; L. 47.)

(Réfutation des anecdotes par Laffitau, 1734. *B. de la Mission d'École.*)

371. — DACLIN (Charles), de Besançon, XVIIIe-XIXe siècles.

Dans un cadre typographique de fleurons croisetés, CHARLES | DACLIN | HOMME DE LOIS. (H. 28 mm. ; L. 47.)

(Bergier, Éléments des langues, 1764, in-12, *Arch. du Doubs.*)

372. — DACLIN (Jean-François), imprimeur à Besançon.

Dans une bordure typographique : JEAN-FRANÇOIS | DACLIN, | IMPRIMEUR. (H. 27 mm. ; L. 48.)

(Necker, De l'admin. des finances, 1784, in-12, *B. du séminaire d'Ornans.*)

373. — DAMEY (Claude-Alexis), de Baume-les-Dames, bailli de Belvoir, docteur en droit en 1668, mort en janvier 1721.

A Claude Alexis Damey | de Baume, Docteur ès | Droits-Baillif de Bel- | veoir, 1683. (H. 22 mm. ; L. 56.)

(*Coll. des Arch. du Doubs.*)

374. — DESBIEF (Marie-François-Xavier), chanoine de Besançon, né dans cette ville le 13 mars 1749, mort vicaire général le 6 décembre 1815.

Dans un cadre rectangulaire formé de rubans entre filets : EX LIBRIS | CANONICI DESBIEF | BISUNTINI. (H. 34 mm. ; L. 57.) (Bréviaire de 1761, *B. du Chapitre.*)

375. — DOLE. — Collège des Jésuites, bibliothèque personnelle du P. Sordet (Charles-Albert), S. J., léguée par ce dernier au collège de Dole en 1642.

Pia liberalitate

P. CAROLI ALBERTI SORDET DOLANI S. J.

qui, praeter alia in Collegium Dolanum beneficia,
aeris sequanici centum quinquaginta francos annuos
Bibliothecae erogavit, anno 1642.

(H. 34 mm. ; L. 110.)

(Œuvres de Salazar, in-fol. 1642, *B. de Vesoul.*)

376. — DU CHOULLE DE LA PELLETIÈRE, curé de Cresancey, XVIIIe siècle.

Dans un encadrement style Louis XVI (baguettes, encoignures et rubans) : DU CHOULLE | DE LA PELLETIERE | *Parochus* | *de Cresencey*. (H. 46 mm.; L. 71.)

(N° 911, *B. du Chapitre.*)

377. — FAIVRE (H. L.-J.), prêtre, XVIIIe siècle.

Dans un encadrement typographique : H. L. J. FAIVRE. | PRÊTRE. (H. 23 mm. ; L. 49)

(Asseline, Discours sur divers sujets, 1786, *B. du séminaire de Luxeuil.*)

378. — FAVIÈRE (Claude-François-Xavier), ecclésiastique, XVIIIe siècle.

Ex Libris | Cl. Fr. Xav. faviere, | Clerici. (H. 65 mm.; L. 57.)

(Les Caractères de Théophraste, 1692, *B. de Jules Gauthier.*)

379. — FLAVIGNY (Jean-Georges), de Vesoul, 1753.

Dans un cadre rectangulaire d'ornements typographiques : Ex Libris | Joannis-Georgii | flavigny | Vesulani | 17[53]. (Ces derniers chiffres à la plume; H. 45 mm.; L. 63.)

(Édits et ordonnances de Franche-Comté 1619. *B. de l'archevêché.*)

380. — FYARD DE GEVIGNEY (Simon-Thérèse), chanoine de Besançon, né vers 1750, mort au XIXe siècle.

Dans une bordure typographique : BIBLIOTHÈQUE | de M. Simon-Thérèse FYARD | de Gevigney, prêtre, ancien | chanoine de l'Église métropo- | litaine de Besançon. (H. 33 mm. ; L. 58.)

(Bullarium magnum, 1655, *B. du séminaire de Luxeuil.*)

381. — GORCEZ (Hugues), religieux minime, XVIIIe siècle.

Cadre typographique composé de fleurons : Ad usum V. P. | Hugonis | GORCEZ, | Ordinis Minimorum. (H. 45 mm.; L. 70.)

(Diurnale Romanum, 1723, *B. du grand séminaire.*)

382. — GUERIN (A.), directeur des postes, à Vesoul, 1763.

Dans un élégant cadre d'ornements typographiques rectangulaire : A GUERIN, | directeur des postes | A VESOUL, | année 17[63]. (Ces derniers chiffres à la plume; H. 38 mm. ; L. 62.)

(Hist. de Trin. Dei, 1723, *B. de l'archevêché.*)

383. — HUMBERT (Grégoire), prêtre, XVIIIe siècle.

Gregorius HUMBERT, | Sacerdos Bisuntinus. (H. 22 mm.; L. 58.)

(P. Collet, Theologicarum, *B. du séminaire de Luxeuil.*)

384. — LEBOEUF DE VALDAHON (Jacques-Marie), né le 8 septembre 1738, colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, mort avant l'émigration.

Encadrement typographique style Louis XV : BIBLIOTHÈQUE | DE MONSIEUR | DE VALDAHON. (H. 51 mm.; L. 78.)

(*Coll. des Arch. du Doubs.*)

385. — LÉGIER (François-Antoine), né le 10 septembre 1716, à Jussey.

Cadre typographique : Ex libris NOBILIS | FRANCISCI-ANTONII | LÉGIER, 1765. (H. 28 mm.; L. 50.)

(De Serves, Les femmes des douze Césars, 1722. *B. du Coll. Saint-Fr.-Xavier.*)

386. — LÉGIER (Pierre). XVIIIe siècle.

Cadre typographique formé de croisettes : Ex libris | PETRI | LEGIER. (H. 37 mm.; L. 28.)

(Satire Ménippée, Ratisbonne, 1726. *B. du Coll. Saint-Fr.-Xavier.*)

387. — LYAUTEY DE COLOMBE (Anatoile-Joseph), de Vesoul, receveur des finances du bailliage vers 1780.

Dans une bordure d'ornements typographiques, étoiles et croisettes sur double rang, ces mots : DE COLOMBE. (H. 25 mm.; L. 53.)

(*Anc. librairie Bergier* (cour des Carmes.)

388. — LYAUTEY (François-Alexandre), prêtre, originaire de Vesoul. XVIIIe siècle.

Dans un cadre typographique formé d'étoiles : François-Alexandre | LYAUTEY | prêtre. (H. 26 mm.; L. 49.)

(Bentivoglio, Hist. des guerres de Flandres, 1769. *B. du séminaire de Vesoul.*)

389. — MARGUIER D'AUBONNE (Claude-Antoine-Marie-Gabriel), prêtre, né le 9 septembre 1773, inspecteur d'académie, mort à Besançon le 8 mai 1826.

Bordure typographique : Gabriel | Marguier d'Aubonne | prêtre. (H. 40 mm.; L. 72.)

(Recueil de conférences ecclés. de Besançon. *B. du Coll. Saint-Fr.-Xavier.*)

390. — MARIN (Luc-Joseph), chanoine prébendier de Montmartin, mort le 26 avril 1760.

Ex Libris L. I. Marin | D. de Montmartin | Canonici Bisuntini. (H. 25 mm.; L. 80.) (*Coll. J. Gauthier.*)

391. — MARLET (Claude-Étienne), prêtre. xviiie siècle.

Dans un cartouche typographique oblong, avec quelques ornements style Louis XV : ex libris | Claudii-Stephani | Marlet, | sacerdotis. (H. 39 mm.; L. 39.)

(Théologie, 1779, in-12. *B. de la Mission d'École.*)

392-393. — MONGENET (Charles-Ignace de), chanoine de Vesoul, 1718.

a. Cadre d'ornements typographiques : ex biblioteca | Caroli Ignatii | de Mongenet | canonici Vesulani, 1718. (H. 57 mm.; L. 112.)

(La théologie angélique, 1658. *B. du Coll. Saint-François-Xavier.*)

b. Second ex-libris, réduction du précédent, encadré de fleurettes, même légende. (H. 41 mm.; L. 77.)

(Vanieri, Prædium rusticum, 1706. *B. du Coll. Saint-Fr.-Xavier.*)

394. — MONNOT, médecin à Besançon, 17..-18...

Cadre typographique filets et étoiles, : Monnot, | professeur d'anatomie | et d'accouchement. (H. 33 mm.; L. 64.)

(De l'origine des lois, 1758. *B. du Chapitre.*)

395. — ORNANS. COLLÈGE. xviiie siècle.

Scholæ | ornacensis. (H. 25 mm.; L. 44.)

(Ludum græcum, 1747. *B. du séminaire de Consolation.*)

396. — PAGE (D. Jean), prêtre, seigneur de Sainte-Germaine, originaire de Chauvirey, 1637.

Cadre typographique de fleurons : Ex liberalitate | Domini D. de Saincte-Germaine | . Anno 1637. (H. 33 mm.; L. 88.) (*Coll. des Arch. du Doubs.*)

397. — PRUDENT (le P.) (Prudent Vauchot), capucin, né à Faucogney (Haute-Saône), en 1743, mort à Fontaine-lez-Luxeuil le 28 août 1792.

Dans un cadre typographique : P. Prudent Vauchot | *de* | *Faucogney, capucin.* 1790. (H. 37 mm.; L. 70.)

(*Coll. de M. l'abbé Paul Brune.*)

398. — RENAUD, avocat au parlement, à Saint-Amour, vers 1780. Joli encadrement typographique (guirlande entourant une baguette). *a :* Me Renaud | *Avocat aux Parlements des duché* | *et comté de Bourgogne,* | *à Saint-Amour.* (H. 46 mm.; L. 75.)

(*Coll. de M. l'abbé Paul Brune.*)

399. — RIVIÈRE (Claude-Étienne), né à Bletterans (Jura), curé de Desnes avant la Révolution, curé de la cathédrale de Besançon en 1818, vicaire général en 1820, mort vicaire capitulaire le 11 juin 1828.

Dans un cadre d'ornements typographiques, cette légende : RIVIÈRE, *curé* DE DESNE. (H. 37 mm.; L. 67.)

(Bergier, Apologie de la relig. chrétienne, 1770. *B. de l'Archevêché.*)

400. — ROLAND (Pierre-Henri), arpenteur royal à Mont-Vouillaud, commune des Fins (Doubs), vers 1780.

Dans un cadre typographique rectangulaire, cette légende : Sr PIERRE HENRI | ROLAND | ARPENTEUR ROYAL | A MONTVOUILLAU. (H. 50 mm.; L. 63.)

(*Bibl. de M. l'abbé L. Boiteux.*)

401. — ROUHIER (Pierre-Denis), prêtre, XVIIIe siècle.

Joli cadre typographique : EX LIBRIS | PETRI-DIONISII ROUHIER | Presbyteri. (H. 43 mm.; L. 65.)

(Virgile, v. 1780. *B. du séminaire de Luxeuil.*)

402. — ROUSSET (Jean-Baptiste), docteur en médecine à Besançon vers 1810.

Cadre typographique, semis d'étoiles et de rinceaux : EX LIBRIS | J. B. ROUSSET | *Doctoris Medici Bisuntini.* (H. 44 mm.; L. 72.)

(*Coll. de M. Benoît, à Berthelmingen.*)

403. — ROUX DE RAZE (Claude-François-Xavier-Thérèse), lieutenant particulier au bailliage de Besançon, mort dans cette ville le 19 septembre 1815.

Cadre typographique de fleurons : EX LIBRIS | ROUX DE RAZE | BISUNTINI. (H. 37 mm.; L. 71.)

(*Coll. de M. Benoît, à Berthelmingen.*)

404. — SAINT-VIVANT EN AMAOUS. Prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, près Dole, XVIIIe siècle.

Bordure typographique : Ex Libris | Monasterii | Sti Viventii. (Produit d'un poncif. H. 42 mm.; L. 59.)

(*Coll. des Arch. du Doubs.*)

405. — THERET, prêtre franc-comtois, XVIIIe siècle.

Encadrement typographique : THERET, prêtre. (H. 67 mm.; L. 37.)

(La vie de J.-B. de la Salle, 1733, in-4. *B. d'École.*)

406. — VAUTHERIN (Antoine), de Jussey.

Bordure typographique de fleurs de lis : Ex Libris | ANTONII VAUTHERIN | Jusseiensis. (H. 20 mm.; L. 54.)

(Œuvres de Patru, 1714. *B. du Coll. Saint-François-Xavier.*)

407. — VERDANT (Pierre-Antoine), prêtre, v. 1790.

Dans un cadre d'entrelacs typographiques : *P. A. Verdant, prêtre.* (H. 53 mm. ; L. 38.)

(*Coll. des Arch. du Doubs.*)

408. — VERJUS (Jean-Marie), de Syam (Jura), XIXe siècle.

Jean-Marie VERJUS | de Syam (dép. du Jura). (H. 17 mm. ; L. 46.)

(Bourdaloue, Retraite spirituelle, 1737. *B. de l'abbé Boileux.*)

409. — VESOUL. CAPUCINS. Monastère fondé au XVIIe siècle.

Dans un cadre typographique : A LA BIBLIOTHÈQUE | DES PP. CAPUCINS de Vesoul. (H. 28 mm. ; L. 65.)

(Le baron de Cœhorn. Nouvelles fortifications, 1741. *B. de Vesoul.*)

410. — VESOUL. COLLÈGE DES JÉSUITES, bibl. fondée par Antoine Vuillequey, prêtre de cette ville, 1704.

Ex-libris typographique contenant cette légende :

> Reverendus Dominus Antonius Vuillequey Sacerdos Vesulanus, fundator Bibliothecæ Collegii Vesulani Societatis JESU, eam hoc volumine auxit .. In cujus perpetuam munificentiæ recordationem hanc epigraphen apposuimus. Anno Domini [1704].

(Ces chiffres à la plume ; H. 41 mm. ; L. 83.)

(*Coll. des Arch. du Doubs.*)

411. — VUILLEMET (Nicolas), religieux minime de Besançon, .. 1713-1714 ..

Ex-libris typographique sans bordure :

A l'usage du R. P. Nicolas VUILLEMET, religieux minime, 1714.

(Réflexions sur les règles de la critique, in-4, 1713. *B. de l'Archevêché.*)

412. — ACCARIER (Jean-Baptiste), prêtre, professeur de rhétorique à Gray, 1785-1793.

Encadrement typographique : *Au Citoyen Accarier, prêtre, professeur de rhétorique au collège national de Gray. L'an de J. C. 1793, le 2. de la Républ.*

(*Librairie Saffroy, Pré Saint-Gervais.*)

413. — RYE (Ferdinand de), archevêque de Besançon (1586-1636). (V. nos 63-64.)

Armoiries archiépiscopales imprimées en or sur un manuscrit, couvert en peau verte, de 1625. (H. 117 mm.; L. 103.)

(*Arch. du château de Ray.*)

ERRATA DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'OUVRAGE

N° 4. — BAUFFREMONT. Erreur d'attribution : cette reliure est de LEGRAND (Pierre-François-Bernard), président au parlement de Dijon, mort le 21 mars 1715 (V. GUIGARD, *Armorial du Bibliophile*, 2e édit., II, 307).

N° 8. — BELOT DE CHEVIGNEY. Ajouter les dimensions du fer de reliure : H. 94 mm.; L. 89.

N° 40. -- GRAMMONT (de) Lire au numéro *b* : la date 1570 au lieu de 1370.

N° 52. — MALARMEY DE ROUSSILLON. Rectifier .... sept billettes (DE MANDRE). Devise sur une banderole : AMOR IN HONORE (et non HAMOR).

N° 76. — ARIEZ. Ajouter au-dessus de l'écusson une banderole avec cette devise : VITA INGENII LITTERÆ SUNT.

N° 119. — CHIFFLET (Philippe). Ajouter à la description : l'arbre de gauche porte ces mots : *sicut serpentes;* l'arbre de droite : *sicut columbæ.*

N° 138. — ÉTERNOZ (d'). Lire Pierre-François d'Éternoz, abbé de Saint-Rigaud au diocèse de Mâcon, prieur de Jussan-Mouthier et Saint-Renobert (1712-1740).

N° 204. — PHILIPON DE LA MADELEINE. Au lieu de : *trois léopards*, lire : *trois lézards.*

N° 252. — LOMBARD. Ajouter : confesseur de la foi, mort le 15 mai 1857.

TABLE DES NOMS PROPRES (1)

Accarier, J.-B., 412.
Acey, abbaye, 326.
Achey, Claude d', 266.
Agay, Charles-Denis-François d', 300.
Arbois, familiarité d', 358.
— prieuré, 301.
Arnans. V. Saix.
Aubonne, 332.
Audelange. V. Marguier, 332.

Bailly, Pierre, 359.
Balançon, 294.
Bauffremont, 266.
Barberot, 333.
Beaupré, mission, 360.
Bellevaux, abbaye, 273, 312, 327.
Bercin, Antoine, 267.
Bernard, graveur, 337.
Besançon, collège des Jésuites, 268.
— séminaire, 361.
Bithaine, abbaye, 301.
Bogillot, Jean-Baptiste, 362.
Boquet de Courbouzon, Marie-François, 301.
Bouchet, Antoine-Esprit, 363.
Bouchy, graveur, 307, 312, 314, 344, 355.
Bouclans, 285, 286, 331.
Bourgeois de Boynes, Pierre-Étienne, 302.
Bourgueneux, 364.
Bousson, Jean-Claude, 303.
— Jean-François, 304.
Boynes. V. Bourgeois.
Brains. V. Reuillon.
Broissia. V. Froissard.
Bry. V. Debry.
Brun, Simon, 269.
Buillon, abbaye, 301, 367.
Calley, 367.
Champion, Jean-Pierre, 368.
Charmet, Nicolas, 270.
Chaumartin. V. Pennet.
Cherlieu, abbaye, 280.
Choiseul, Claude-Antoine-Clériadus de, 271.
Clerc, l'abbé, 369.
Clevans. V. Lebas.
Clos. V. Goret.
Collin, graveur, 329-330.
Colombe. V. Lyautey.
Corneux, abbaye, 298.
Cornu, P. D., l'abbé, 370.
Courlet de Vregille, François-Désiré, 305-306.

Daclin, Charles, 371.
Daclin, Jean-François, 372.
Damey, Claude-Alexis, 373.
Danchin, graveur, 315.
Debry, Jean, 365.
Dejoux, Simon, 307.
Delacroix, Gratien, 308.
Demesmay, 309.
Desbief, Marie, chanoine, 374.
Desprez de Roche, Michel-Antoine, 310.
Devault, François-Joseph, 311.
Dole, Collège des Jésuites, 375.
— Collège royal, 272.
Du Bois, Simon, dessinateur, 340.
Du Chesne des Vaux, Pierre, 273, 312.
Du Choulle de La Pelletière, curé, 376.

(1) Les noms de possesseurs de bibliothèques et d'ex-libris sont seuls mentionnés dans cette table, avec ceux des graveurs et quelques noms de lieux, ces derniers en *italique*.

Eternoz, Pierre-François d', 313.

Faivre, H. L. J., 377.
Favière, Claude-Étienne, 274.
— Claude-François-Xavier, (l'abbé), 378.
Fédéric, N., 275.
Filloz, graveur, 320.
Flavigny, Jean-Georges, 379.
Froissard, Joseph Ignace-François, marquis de Broissia, 276.
Frontenay, prieuré, 301.
Fyard de Gevigney, Simon-Thérèse, 380.

Gallet, Jean-François, 314.
Gevigney. V. Fyard
Gillaboz, Gabriel-Aimé de, 277.
— Pierre-François-Louis de, 315.
Girangy. V. Lebas
Gorcez, Hugues, 381.
Goret du Clos, Jean-François, 316.
Grammont, 329-330.
Grandecourt, prieuré, 301.
Gray, Annonciades, 317.
Grosbois. V. Perreney.
Guerin, A., 382.
Guin, Jean-Baptiste, 318.
Guyot de Maîche, François-Joseph-Xavier, 319.

Hugon, Pierre-François, 320.
Hugon, Pierre-François-Louis, 278.
Humbert, Grégoire (l'abbé), 383.
Hyenville, d', 321.

Jaquelin, François, 279.
Jolicler, N., 322.
Jussan-Moutier, prieuré, 313.
Justimont, abbaye, 326.

La Baume-Montrevel, Prosper de, 280.
Lacoré, Charles-André de), 281.
Lagrandfemme, Jean-Etienne, 321.
Lebas de Clévans, Joseph, 324.
Lebas de Girangy, Pierre-René, 325.
Lebœuf de Valdahon, Jacques-Marie, 384.
Lebœuf de Valdahon, N., 282.
Légier, François-Antoine, 385.
Légier, Pierre, 386.
Le Vacher. V. Vacher.
Lezay-Marnézia, Claude-Louis-Albert de, 327.
Lezay-Marnézia, Claude-Gaspard de, 326.
Loisy, Pierre de, graveur, 331.
Lordonné, F., graveur, 310, 348.
Lyautey, Claude-Etienne, 328.
— François-Alexandre, 283, 388.
Lyautey de Colombe, Anatoile-Joseph, 387.

Maîche. V. Guyot.
Mailleroncourt, 297.
Malvoisin, Melchior-François de, 329-330 *bis*.
Mareschal, Antoine, seigneur de Bouclans, 285-286, 331.
Marguier, Antoine, seigneur d'Aubonne, 332.
Marguier d'Aubonne, Claude-Antoine-Marie, 389.
Marin, Luc-Joseph, chanoine, 390.
Marlet, Claude-Etienne, 391.
Marnézia. V. Lezay.
Marquis, Pierre, 296.
Mathay, 343.
Maudinet de Montrichier, Claude-Charles-François, 333.
Mayrot, N.... de, 334.
Mayrot, Gui, 284.
Micaud, graveur, 332.
Miotte, Pierre, graveur, 340.
Miserey, 336.
Mongenet, Charles-Ignace de, 392-393.
Monnot, médecin, 394.
Montmartin, 390.
Montrichier. V. Maudinet.
Morand, Perrenette, 287.
Myon, 329-330.

Oiselay, Ermenfroy-François d', 288, 290.
Oiselay, Laurent d', 335.
Orival, N.... d', 289.
Orival, Nicolas-Marin d', 336.
Ornans, Collège, 395.
Orsans, Anne d', 290.

Page, D., seigneur de Sainte-Germaine, 396.
Parguez, Jean-François, 337.
Pennet de Chaumartin, Jacques-François, 338.
Perreney de Grosbois, Jean-Claude-Nicolas, 339.
Perrey, Pierre-François, 340.
Phelippeaux, G., graveur, 347.
Pierot, R., 291.
Poligny, 301.
Pourroy de l'Auberivière de Quinsonas, Marc-Joseph, 341.
Pourtier, Philibert, 292.
Praileur, Jacques-Antoine, 342.
Prévost, de, 343.
Privey, Claude-François, 344.
Prudent, le P. capucin, 397.
Pugey, 324.

Quinsonas, de. V. Pourroy.

Raze. V. Roux.
Renaud, 398.
Reuillon, Claude-Edme, 345.
Rigoine, François-Louis, 346.
Rivière, Claude-Etienne, 399.
Roche. V. Desprez.
Roland, Pierre-Henri, 400.
Rouhier, Pierre-Denis, 401.
Rousset, Jean-Baptiste, 402.
Roux de Raze, Claude-François-Xavier-Thérèse, 403.
Ryard, Jean-Antoine, 347.
Rye, Catherine de, 293.
— Claude-René de, 294.
— Ferdinand de, 413.

Sachet, 301.
Sainte-Germaine, 396.
Saint-Renobert, prieuré, 313.
Saint-Rigaud, abbaye, 313.
Saint-Vivant en Amaous, prieuré, 404.
Saix d'Arnans, N. du, 295.
Saporta, Philippe-Gaspard de, 348.
Salivet, Louise, 296.
Siblot, C. F. B., 349.
Sorbief, 277.
Sordet, 282.
Sordet, Charles-Albert, 375.
Sorèze, abbaye, 300.

Talbert, Claude-François, 350.
Teck, 299.
Terrier, Jacques, 351.
— Marie-Jules, 297.
Théret, N., 405.
Theuley, abbaye, 352.
Trestondans, de, 354.

Vacher, Sauveur Le, 355.
Valdahon. V. Lebœuf.
Varax, 294.
Vauchot. V. Prudent.
Vautherin, Antoine, 406.
Vaux. V. Duchesne.
Verdant, Pierre-Antoine, 407
Verjus, Jean-Marie, 408.
Vernerey, Nicolas, 298.
Vesoul, Capucins, 409.
— Collège des Jésuites, 410.
Vregille. V. Courlet.
Viotte, T., graveur, 321.
Vitot, Antoine, 298.
Vuillemet, Nicolas, 411.

Watteville, de, 356.
Wurtemberg-Montbéliard, 299.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Par M. Paul GUICHARD

MEMBRE TITULAIRE

(Séance du 25 juin 1903)

La poésie n'est pas morte en Franche-Comté et les manuscrits qui nous sont arrivés au nombre de quatre, pour le concours, en attestent la vitalité. On est heureux, dans les époques troublées, de voir certains esprits se tourner encore vers les régions sereines de l'imagination et de l'art, de même qu'il est doux à notre vieille Académie de constater que le sol et l'histoire de notre province sont en quelque sorte inépuisables, puisque depuis si longtemps ils fournissent des matières renaissantes aux efforts des candidats qui répondent à notre appel.

Il est certain qu'à côté d'études bien plus importantes et plus fécondes qui font l'honneur de la Compagnie, de modestes travaux poétiques ne revêtent pas un caractère de première utilité. N'importe, la poésie répond à l'un des besoins de l'intelligence ; elle n'est pas née d'hier, elle suit toutes les phases des littératures. Conservons-lui toujours une place honorable et conforme à nos traditions.

Lamartine disait : « La poésie est la langue de tous les

âges. Cette voix ne s'éteindra jamais dans le monde, car ce n'est pas l'homme qui l'a inventée, c'est Dieu même qui la lui a donnée : c'est le premier cri qui est remonté à lui de l'humanité, comme ce sera aussi le dernier que le Créateur entendra s'élever de son œuvre quand il la brisera. »

Nous allons examiner les quatre pièces, suivant l'ordre dans lequel nous les avons reçues.

N° 1. — *Besançon.* — Devise : *Fac et spera.* — 60 vers alexandrins en 15 strophes.

Ce mémoire est empreint d'une certaine originalité. Il célèbre notre ville dans son passé, dans son présent, même dans son avenir. L'auteur fait la description du site ; disons que plusieurs images qu'il y sème ont semblé bizarres et peu appropriées au sujet.

Comme appréciation générale, la commission a trouvé que les pensées étaient vagues, plus obscures que profondes et souvent difficiles à suivre pour le lecteur, que les allusions historiques n'étaient pas assez claires ; mais chacun se plaît à reconnaître de la facilité, une vraie allure poétique puisée de préférence à l'école de Rostand, et un sentiment réel de l'harmonie des vers.

Ces qualités, associées au fini du travail qui, cette fois, semble un peu hâtif, amèneront certainement l'auteur à de sérieux résultats.

N° 2. — Titre : *Les bonnes fées de Palente et la Dame verte de Thise.* — Devise :

Couronnés de thym et de marjolaine,
Les Elfes joyeux dansent dans la plaine.

750 vers. (Leconte de Lisle.)

L'action de cette jolie pièce légendaire et idyllique se passe aux environs de notre ville, en 1720. L'un de nos membres a fait judicieusement observer qu'à cette époque le merveilleux n'était déjà plus guère en vogue. Comme

il ne s'agit pas d'histoire, laissons libre carrière à la fantaisie des poètes.

Notre compatriote, Auguste Demesmay, a chanté *la Dame verte ;* M. Charles Thuriet, dans *les Traditions populaires du Doubs*, en parle et la représente comme terrible à ceux qui ne savent dominer leurs penchants coupables. Il fait aussi mention des bienfaisantes fées de la roche de Palente. Nous voilà donc en pays de connaissance.

Il s'agit d'un enfant

Qu'un bûcheron trouva près d'un antique chêne,
Sur un lit de gazon, à l'abri d'un troène. ..

L'enfant, immédiatement porté chez le vieux curé de Thise, y fut recueilli et baptisé, sous le nom de Sylvain de Chailluz. Bien soigné par lui et par d'autres personnes dévouées, il grandit, reçut quelque instruction et prospéra de toutes manières.

Sylvain à dix-huit ans était un fort garçon
Qui de la rude vie acceptait la leçon,
Un actif laboureur éveillé dès l'aurore
Et que le crépuscule aux champs trouvait encore....
. . . . . .

Cependant le pauvret était isolé. En dehors de ses protecteurs qui le soutenaient, il était resté pour les jeunes villageois, jaloux de lui, un enfant trouvé, un mendiant, et ils ne lui ménageaient pas leurs affronts, au milieu des jeux du dimanche où il les surpassait par son adresse :

Pour échapper
Aux éclats insultants de leur rage ironique,
Il gagnait pour pleurer la forêt pacifique....
Dans le calme absolu, son âme renaissait.
. . . . . .
Un matin de printemps, à l'ombre d'un cytise
Couvert de grappes d'or, il rencontra Florise....
Florise, une pâle mignonne
Que sa chevelure couronne
D'une auréole d'ambre clair....

Une amitié enfantine les unit bientôt, décrite par le poète avec beaucoup de fraîcheur et de délicatesse.

On devine que ces jeunes cœurs ne tarderont pas à éprouver un autre sentiment et que Sylvain demandera à épouser la jeune fille. Seconde phase du petit roman dont nous ne poursuivrons pas plus loin l'analyse.

Disons seulement que le rôle des Esprits est d'assurer à Sylvain l'accomplissement de ses désirs. La Dame verte de Thise, qui punit les mauvais desseins, le délivre d'un rival qui, par des procédés malveillants, cherche à lui ravir la main de Florise. Les bienfaisantes fées de Palente lui fourniront une dot pour son mariage et le charmeront par des fêtes où l'on voit passer des multitudes d'êtres fantastiques, ondines, lutins, feux follets. Ces féeries sont décrites avec une riche imagination ; il y a de beaux couchers de soleil, de vaporeuses peintures des bois et de leurs mystères nocturnes.

Au point de vue technique, on peut dire que les vers et les rimes, tout en trahissant une certaine inexpérience, ont de la correction. A signaler pourtant quelques irrégularités. Comment du reste produire, sans aucunes faiblesses, une composition d'aussi longue haleine, trop étendue, pourrait-on dire, vu la simplicité du sujet. Il est vrai que l'auteur prend soin d'éviter la monotonie par la variété et l'élégance de ses rythmes.

Ce manuscrit a paru digne de fixer l'attention de l'Académie.

N° 3. — Titre : *Pour Lacuzon et le baron du Saix d'Arnans.*
Devise : Gagne le haut. — 115 vers.

Nous sommes dans le fond du Jura, après la conquête française ; on sait que, dans cette région, la résistance fut acharnée.

Quelques seigneurs comtois, ruinés par la guerre, n'ayant plus aucune ressource pour élever leurs familles

dans une contrée désolée, ne crurent pas entacher leur blason et se soumirent au vainqueur. Le poète les excuse, réclame de l'indulgence pour ceux qui, après avoir vaillamment combattu, obéissaient à la nécessité, puis il continue ainsi :

Mais d'autres Franc-Comtois, parmi lesquels je cite
Les plus fiers, Lacuzon et le baron d'Arnans,
Après mille combats, mille exploits étonnants
Dont la mémoire encor se réveille et palpite,
Le soir, au foyer des manants,
Préférèrent quitter leur demeure natale....
Quitter les hauts gradins couronnés de forêts
D'où fondait leur élan prompt comme la rafale,
Les délaisser à tout jamais....

Ils s'expatrièrent plutôt que de se rendre et passèrent en Italie, où ils moururent dans leur exil.

Ils y gisent, obscurs, ces proscrits volontaires,
Ces Vercingétorix de la Franche-Comté,
Parangons de bravoure et de fidélité,
Ne leur rendra-t-on pas au pays de leurs pères
Les devoirs de la piété ?

Comme il n'est plus possible, après deux siècles, de ramener leurs restes, le poète voudrait qu'on leur érigeât un souvenir monumental et caractéristique :

En fiers quartiers de roche à jamais permanents,
Colonne ou pyramide, une gloire géante....
. . . . . .

Il s'efforce, en de beaux vers, de les disculper de leur réputation de pillage. Il fallait bien vivre ; que pouvaient faire ces malheureux qui mouraient de faim ? Nobles étaient la cause qu'ils soutenaient et les intentions dont ils étaient animés !

Grands pilleurs, oui vraiment ! pilleurs sans égoïsme,
Uniquement poussés par le fervent amour
De leur Dieu, de leur comte et de ce franc séjour
Qu'ils voulaient préserver des mœurs, du despotisme
Du roi de France et de sa cour....
. . . . . .

Suivent d'autres strophes dans le même sens et également bien frappées.

Après ces sorties vigoureuses, l'auteur, par une transition que l'on a trouvée un peu brusque, mais qui était attendue et bien naturelle, se déclare bon Français.

Ce qui ne l'empêche pas, bien entendu, de réclamer toujours que l'on dresse sur une cime du Jura un quartier de roche étincelante :

A LACUZON, AU SAIX D'ARNANS

Cette pièce renferme des beautés et des élans de vrai patriotisme ; les passages que nous avons cités plairont, sans doute ; cependant, dans d'autres parties, on désirerait plus d'élévation poétique et l'on regrette quelques vulgarités ; ce qui ne l'empêche pas d'avoir des qualités sérieuses, du feu, une belle allure et de mériter le bon accueil de l'Académie.

N° 4. — Titre : *Fastes bisontins. Jules César.* — Devise : Dans le camp tout entier, les soldats faisaient leur testament. — 160 vers alexandrins.

La scène inspirée, ainsi que l'épigraphe, par les *Commentaires de César,* se passe sur le mont Cœlius, notre citadelle actuelle. Le général romain est venu pour quelques jours à Vesontio, que menace Arioviste.

Pendant qu'il s'occupe des approvisionnements, les soldats recueillent des renseignements sinistres sur les ennemis qu'ils ont à combattre et ils hésitent à marcher.

Le poète nous représente Jules César très inquiet de cette terreur qui a envahi toute son armée. Il se promène le soir, en y songeant :

Or, seul sur les remparts se promenait un homme
Dont un pli soucieux creusait le vaste front ;
Il personnifiait la puissance de Rome
Et des adversités il ignorait l'affront.

Pourtant il redoutait de voir à l'improviste
Sur les rives du Doubs paraître Arioviste,
Et sachant que la peur met des chaînes aux mains,
Que ses centurions pensent que les Suèves
Sont d'horribles géants armés d'immenses glaives,
César perdait sa foi dans les soldats romains.

« Eh quoi, se disait-il, cette folle panique,
De Rome, sous mes yeux, briserait le destin?
Non ; tant que je vivrai, la horde germanique
Ne moissonnera pas, sur ce mont visontin,
Pour couronner ici sa chevelure blonde,
Le moindre des lauriers que j'ai conquis au monde. »
Et César, relevant la tête, regarda
D'un geste de défi cette noire vallée,
Où bientôt, il devait jouer en la mêlée
Son prestige établi de chef et de soldat.

. . . . . .

La nuit se passa dans ces graves réflexions. Au lever du jour, César, reprenant sa fermeté habituelle, harangua son armée dans un discours saisissant, dont voici quelques passages :

Romains, centurions, tribuns et mercenaires,
Approchez-vous. J'entends ne parler qu'à vos cœurs.
Laisserez-vous, par des terreurs imaginaires,
Pâlir entre vos mains ces emblèmes vainqueurs ?
Ces aigles dont l'éclat sur le monde rayonne,
Ces aigles qu'une gloire immortelle environne,
Ces aigles que vos fils réclameront de vous,
Telles que les aïeux vous les ont confiées,
Telles que nos exploits les ont déifiées
Et que nous les devons à leur amour jaloux.

Que répondrez-vous donc aux questions de l'Histoire,
Quand la postérité saura que vous avez,
Un jour, abandonné vous-mêmes la victoire,
Que devant des Germains vous vous êtes sauvés.
Car je sais quelle peur contamine vos âmes,
Hier j'avais des soldats, je n'ai plus que des femmes.
Reprenez le chemin de Rome, dès l'instant,
Allez de vos hauts faits au Sénat rendre compte ;
Vous lui raconterez, pour votre propre honte,
Que César, resté seul, est mort en combattant.

. . . . . .

Suit une superbe apostrophe qui n'est point faite pour déplaire aux Bisontins :

Et toi, Vesontium, devant Rome et la Gaule,
L'Histoire te confie un grand et noble rôle ;
De ton indépendance et de tes droits, jaloux ;
Face à l'invasion constamment menaçante,
Sur ce rocher qu'entoure une onde mugissante,
Tes fils vont désormais monter la garde au Doubs.

Les hordes passeront, mais toujours immuable,
Leurs flots confus viendront s'effondrer devant toi,
Et tu demeureras, gardienne vénérable,
Comme un phare allumé sur des plaines d'effroi.

. . . . . .

Mais résistant à tout, ô citadelle entière,
Se cramponne à ton roc l'antique liberté,
Veille, Vesontio, veille sur la frontière,
La Gaule attend de toi sa force et sa fierté.

. . . . . .

Ce discours, suivant les expressions mêmes des *Commentaires*, changea d'une manière extraordinaire la disposition des esprits. César avait réfuté toutes les objections, calmé toutes les terreurs. Un départ enthousiaste suivit de près, puis la déroute d'Arioviste.

Le poème aurait gagné à être lu tout entier : nous pensons, toutefois, que les passages cités suffisent pour faire ressortir le mâle talent de l'auteur.

La commission a formulé quelques critiques de détail et relevé diverses incorrections de forme, mais elle considère l'œuvre, à un point de vue général, comme la meilleure des quatre qui lui ont été présentées. Les vers, solidement construits, ont parfois une éloquence entraînante, et la vérité historique qu'elle possède n'est pas à dédaigner.

Après cet examen, la commission a demandé à l'Académie de décerner une médaille de 75 fr. au manuscrit n° 2, intitulé : *Les bonnes fées de Palente*, ayant pour épigraphe :

Couronnés de thym et de marjolaine,
Les Elfes joyeux dansent dans la plaine.

Une médaille de 75 fr. au manuscrit n° 3 : *Pour Lacuzon et le baron du Saix d'Arnans*, portant la devise : *Gagne le haut.*

Une médaille de 150 fr. au manuscrit n° 4 : *Fastes bisontins. — Jules César.*

Devise : *Dans le camp tout entier les soldats faisaient leur testament.*

Le total des récompenses accordées s'élève, comme on le voit, à la somme de 300 fr. Toutefois l'ensemble du prix de poésie reste, comme par le passé, fixé à 200 fr. Il s'est trouvé exceptionnellement enrichi cette année de 100 fr., par suite d'un reliquat sur le prix Weiss, non entièrement décerné. Cet excédent a été gracieusement ajouté au concours de poésie de 1903, en vertu d'une décision de l'Académie qui n'engage pas l'avenir.

Adoptant les conclusions du rapport ci-dessus, l'Académie, dans sa séance publique du 25 juin 1903, a décerné : à M. E. Langlade une médaille de 150 fr., pour la pièce *Fastes bisontins, Jules César;* à M. Xavier Brun une médaille de 75 fr. pour sa pièce *Pour Lacuzon et le baron du Saix d'Arnans;* une médaille de 75 fr. à Mme A. Saugel-Boudringhin, pour sa pièce *Les bonnes fées de Palente et la Dame verte de Thise.*

SUR LA

TOMBE D'ÉDOUARD GRENIER

Par M. Frédéric BATAILLE

ASSOCIÉ CORRESPONDANT

(Séance publique du 29 janvier 1903)

Déjà depuis un an, ô Maître, tu reposes
Dans le paisible enclos où dorment tes aïeux,
Et la neige en silence a recouvert tes roses
Qu'apporta sur ta tombe un souvenir pieux.

Sous ce linceul qui cache aux yeux le cimetière
Et qui t'isole encor du monde des vivants,
Entends-tu les accents de mon humble prière,
Le cri des passereaux et la plainte des vents?

Or, du vent des sommets voici la plainte triste :
« Pleurez, grottes, forêts, vallons, coteaux, vergers!
Et vous, ciels de Comté, beaux couchants d'améthyste,
Diadèmes de pourpre au faîte des rochers,

Prenez l'écharpe sombre et les voiles funèbres :
Le poète n'est plus qui disait vos splendeurs!
Et l'oiselet transi, tremblant dans les ténèbres,
Soupire au vent glacé qui souffle des hauteurs :

« Où donc est il, l'ami de nos chères familles?
Nous ne l'avons pas vu depuis l'autre saison.
Reviendra-t-il bientôt à l'ombre des charmilles
Ou près de la glycine, au seuil de sa maison?

« Nous connaissions la voix si douce du poète
Qui veillait sur nos nids et chantait nos amours :
Hélas! et maintenant sa demeure est muette !
Quand le reverrons-nous? Nous l'attendons toujours ! »

Et voici ma prière ainsi que mon hommage :
« Ami, puisse ton œuvre, en tes vers triomphants,
Garder mieux que le marbre où vivra ton image
Ta mémoire grandie au cœur de nos enfants !

« Que tes poèmes purs où chantent l'espérance,
La jeunesse, la foi, la grâce et la beauté,
Où palpite l'amour sacré de notre France,
Du droit, de la justice et de la liberté;

« Que tes pages de deuil comme tes chants d'aurore
Enseignent à nos fils le culte du foyer,
L'attachement fidèle au pays qu'on adore,
Le devoir et l'honneur que rien ne peut souiller !

« Qu'à jamais protégé par l'ombre de Francine,
Souriante au détour d'un rustique sentier,
Rayonne entre les noms que la gloire illumine,
Sur notre livre d'or, celui des deux Grenier! »

Vanves, le 7 janvier 1903.

ARCIER

HISTOIRE D'UNE SOURCE

Par le Docteur L. BAUDIN

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 25 juin 1903)

I.

On sait avec quel luxe grandiose les Romains ont appliqué les eaux à la propreté et à l'embellissement de leurs villes, ainsi qu'aux usages domestiques, aux commodités et à l'alimentation de leurs habitants, c'est-à-dire à l'hygiène et à la salubrité publiques. Ils voulaient que ces eaux, vives et saines, fussent dispensées en abondance, à profusion ; qu'on pût les gaspiller à volonté, devançant l'application de cette maxime de l'hygiène moderne, formulée par Foucher de Careil : « Il faut qu'il y ait trop d'eau « dans une ville pour qu'il y en ait assez. » A cet égard, dans tous les pays qu'ils ont occupés, ils ont laissé de magnifiques exemples : pour se procurer cet élément de salubrité, rien ne leur coûtait : ni l'or à dépenser, ni les distances à parcourir, ni les obstacles à vaincre.

A peine érigée en colonie romaine, sous le vocable de *Colonia victrix Sequanorum*, Vesontio fut dotée, par Marc-Aurèle, qui venait de repousser les Germains envahisseurs, non seulement de toute une parure monumentale : arènes,

portiques du forum, arc de triomphe, temple de marbre consacré aux divinités capitolines, mais encore des pures eaux vives, jaillissantes, amenées d'Arcier au moyen d'un aqueduc magnifique, et alimentant d'immenses bassins-réservoirs, des bains publics, des fontaines décoratives. Le canal-aqueduc d'Arcier, canal souterrain, voûté, était haut de 1m62 (sous clef), large de 0m85, en maçonnerie, béton et ciment ; il longeait, parallèlement à la rive gauche du Doubs, le flanc de la montagne, dont il déchirait l'escarpement, débouchait dans la presqu'île de Besançon par le rocher qui se dresse à la gorge où s'est ouverte la Porte-Taillée, suivait le faubourg Rivotte et, finalement, venait déverser ses eaux en un bassin sis au côté droit de l'arc de triomphe de Porte-Noire, bassin faisant corps avec le théâtre de Besançon.

Édifié pour braver les siècles, l'aqueduc d'Arcier fut détruit, après deux cent trente à deux cent quatre-vingts années à peine d'existence, soit par les Vandales, au début du ve siècle, soit, plus probablement, par les Huns, vers l'année 451. La ruine, semble-t-il, ne fut d'abord que partielle, et, à la rigueur, réparable ; mais elle ne fit que s'accentuer dans la période qui s'étend du ve au xe siècle, véritable chaos d'invasions, de révolutions et d'anarchie ; et, au bout de cette période, — durant laquelle s'organise la féodalité, avec ses changements de maîtres et ses morcellements du sol, partagé entre les Burgondes envahisseurs et les premiers et anciens occupants gallo-romains, — Besançon se trouve, en fin de compte, dépossédé et de l'aqueduc et des sources d'Arcier.

Sans doute, dans les souvenirs, puis dans les légendes des Bisontins, restèrent toujours présents Arcier et ses eaux bienfaisantes ; mais les ruines de ces immenses travaux hydrauliques, ouvrage d'un véritable peuple-roi, et portant l'empreinte d'un troublant sentiment d'immensité, décourageaient les espoirs et les efforts de populations

morcelées et misérables, alors que, pour reprendre l'œuvre romaine, il eût fallu, comme autrefois, l'ordre et la stabilité, les légions transformées en travailleurs disciplinés, et l'or, beaucoup d'or écumé chez toutes les nations connues.

Du moment de l'annexion du Comté à la monarchie française, sous le premier et le second royaume de Bourgogne (XIe et XIIe siècles), jusqu'au moment de la conquête définitive de la Franche-Comté par Louis XIV, l'histoire de notre ville peut se résumer tout entière en celle de ses désastres : invasions, guerres, séditions — suivies de mise en interdit, de mise au ban de l'empire, d'excommunication, — destructions, massacres, incendies, rançonnements, peste, épidémies de toute sorte, famines. A la fin du XIe siècle, la ville était réduite à quelques groupes de maisons, distancées par des champs et par des bois, avec 2,000 habitants à peine.... Ce fut une tâche assez lourde pour la vigueur et la ténacité déjà toutes comtoises de nos pères, que de vivre et de faire vivre, au jour le jour, ce qui restait de leur ville, et, au milieu des entreprises et des rivalités des empereurs, des puissants ducs de Bourgogne, des archevêques-gouverneurs, de conquérir et de conserver à la commune ses droits et ses franchises.

Alors même que la ville eut cessé d'être tout à fait malheureuse, elle resta longtemps pauvre, et cette pauvreté lui interdisait « les longs espoirs et les vastes pensées » ; aussi, lorsqu'elle put enfin songer à se procurer des eaux salubres, elle dut mettre ses prétentions au niveau de ses ressources, et, à défaut des eaux d'Arcier, toujours convoitées, se contenter d'abord de celles de Fontaine-Argent (1457), puis, un siècle plus tard (1559), de celles de Bregille.

Mais à peine l'annexion définitive de la Comté à la France a-t-elle apporté à Besançon, devenue capitale de la province, quelque espoir de stabilité et de prospérité relative, que l'idée de l'adduction d'Arcier se fait jour à nouveau :

dès l'année 1681, M. de Falletans conçoit et formule la première pensée de réfection de l'œuvre romaine, réfection qu'il démontre possible au prix d'un sacrifice de 12,000 pistoles, — « sur quoi le Magistrat, à raison que l'argent « manque, n'a rien voulu délibérer pour le présent. » Cependant, l'idée est éclose ; elle s'est faite homme ; elle s'est faite peuple, et il ne lui reste plus qu'à subir l'inévitable phase des contradictions, des discussions et des luttes qui doivent la fortifier, lui donner sa forme dernière, et finir par imposer sa réalisation.

En 1777, M. d'Auxiron, échevin de la ville, proclame : « L'on ne doit pas perdre de vue le magnifique projet formé « par M. de Falletans, en 1681, de ramener les eaux d'Ar- « cier à Besançon. De tous les projets, c'est le plus grand, « le plus beau, le plus utile. »

Le 5 janvier 1778, en séance du conseil, M. de Saint-Germain donne lecture d'un « prospectus », œuvre de l'ingénieur de Fortaigne, qui en demande la publication, afin d'entraîner l'opinion publique en faveur d'un nouveau projet d'amenée des eaux d'Arcier. On en réfère à l'intendant, M. de Lacoré, qui, séduit tout d'abord, prend le projet sous son haut patronage et en prépare la réalisation, en dépit de l'avis défavorable du conseil. Celui-ci, en effet, tout en reconnaissant que « le plan saisit au premier coup « d'œil par la possibilité de son exécution et l'avantage « réel qui résulterait pour la ville d'avoir en tout temps les « plus belles eaux en abondance, » se voyait forcé de l'abandonner, « vu la dépense ». M. de Lacoré insiste et décide la ville à tenter de se procurer les ressources nécessaires au moyen d'une souscription publique ; celle-ci échoue lamentablement.

Les partisans d'Arcier ne se découragent pas pour autant : en 1778, l'Académie de Besançon met au concours cette question : « Quel est le meilleur moyen de multiplier les « fontaines à Besançon ? » et elle a soin de spécifier :

« L'Académie désire qu'on discute à nouveau les projets « déposés en 1777 sur la conduite des eaux d'Arcier. » L'almanach de la Franche-Comté, de cette même année, appelle, lui aussi, l'attention des concurrents sur ce point. Les mémoires envoyés à l'Académie furent insuffisants, mais tous, — à l'exemple de ceux fournis quelques années auparavant en réponse à cette question : *Du choix et des emplacements et ornements des fontaines faites ou à faire*, — tous payaient un tribut de regret au canal d'Arcier, « lequel fournissait les meilleures eaux, et en si grande « abondance. »

Les jours les plus difficiles de la Révolution et du premier empire ne firent pas oublier aux Bisontins le grand projet, toujours si chèrement caressé. En 1819, le préfet de Villiers du Terrage s'empresse de reprendre les projets de l'intendant de Lacoré : fouilles, mémoires, devis, tout est à jour ; il ne reste plus qu'à établir les « moyens », dont M. Chopin d'Arnouville, successeur de M. de Villiers, poursuit l'étude à son tour. Un échec subi devant le conseil général remet tout en question. Enfin, en 1829, sur un rapport de M. Marnotte, architecte de la ville, la campagne est reprise, et, sous la pression de l'opinion publique, à dater de 1833, les événements se précipitent : les études, très complètes, des ingénieurs, MM. Boudsot, puis Mary, celles du chimiste H. Sainte-Claire-Deville, concluent unanimement en faveur du projet d'Arcier : « le plus grand, le plus simple, le plus sûr et le plus durable » (1836-1844). En même temps, les experts nommés par le conseil entamaient, avec les ayants droit sur la source d'Arcier, les pourparlers, puis les interminables procès d'expropriation tranchés enfin le 22 août 1842 en faveur de la ville. Le 15 mai 1843, les premières fouilles, les premiers sondages commençaient et enfin, à partir de mai 1850, les travaux étaient adjugés et poussés avec vigueur, conformément aux plans et devis de l'ingénieur Mary.

Droz, dans ses *Fontaines de Besançon*, ouvrage paru en 1853, et que j'ai si souvent mis à contribution dans la première partie de ce travail, nous a décrit, en termes pittoresques et suggestifs, le mouvement de curiosité et de joie qu'excitait alors, dans la population, la seule vue des travaux entrepris : « Depuis deux ans, écrit-il, tout le monde « a parcouru cette route qui, greffée sur un déchirement « de l'ancienne rampe Saint-Léonard, dessine et borne à « l'est la vallée du Doubs.... Voici que tout à coup ses « bermes sont inondées d'une foule avide et compacte. Les « groupes se renouvellent, toujours nombreux, animés de « la même pensée.... on vient voir les travaux de l'aque- « duc d'Arcier. Or, quels renseignements, quelle satisfac- « tion donne aux visiteurs le théâtre de cette vaste cons- « truction? Quelques tranchées à peine abordables, des « embouchures de galeries, des puits d'extraction, des « déblais semés ou vomis sur le passage, de fréquentes « détonations souterraines : voilà les ressources dont s'a- « limente la curiosité.... C'est égal, les pérégrinations « continuent, et, préjugeant de la grandeur des moyens « par la grandeur du but, on s'inspire de je ne sais quel « entraînement sur le lieu du travail ; puis, en face de ces « roches muettes et ébranlées, on discute l'origine, les « péripéties, et par-dessus tout les conséquences de l'objet. « De là, ces appréciations ardentes et prématurées qui « agitent en ce moment la population.... » Et, montant son enthousiasme à la hauteur de celui de la foule, notre auteur s'écrie : « L'aqueduc d'Arcier fera époque dans les annales « bisontines : comme acte d'édilité, c'est le plus considé- « rable de nos temps modernes ; comme œuvre d'art, cette « création eût fait honneur au génie des Romains, car les « Romains seront surpassés ; sous le rapport de la gran- « deur et de la perpétuité, aucun monument ne l'effacera « ici.... Quant à l'opportunité de l'œuvre, elle se justifie « par l'histoire, et surtout par ces exigences qui, bienfaits

« matériels de la civilisation, s'accroissent chaque jour du « progrès accompli dans le bien-être humain. »

II.

Enfin, en 1854, le grand œuvre est achevé : la source d'Arcier, aux vertus légendaires, la source jamais oubliée et convoitée durant tant de siècles par les Bisontins leur est enfin rendue ! Le succès de l'entreprise dépassait toutes les prévisions, toutes les espérances : la joie des habitants, leur enthousiasme, furent indescriptibles. Pour les comprendre, il faut avoir, année par année, pour ainsi dire, recueilli l'écho des plaintes lamentables et universelles suscitées, chez nos aïeux, par l'insuffisance des eaux d'alimentation, insuffisance chaque jour grandissante; car, en même temps que le nombre des bouches à désaltérer augmentait, les sources de Bregille baissaient comme rendement, et les puits existants se fermaient peu à peu, empoisonnés par la contamination de la nappe d'eau souterraine : de 10 litres environ par jour et par personne (en temps ordinaire et en dehors des sécheresses), la ration d'eau de source fournie par Bregille était tombée aux chiffres dérisoires de 5, et même de 4 litres! Les commissaires municipaux « délégués aux fontaines » s'épuisaient en vains efforts pour économiser l'eau et la répartir d'une manière équitable, discutant ou disputant pied à pied avec les concessionnaires privilégiés, dont les prétentions, souvent déraisonnables, ne cessaient de provoquer des conflits entre la municipalité, d'une part, l'autorité militaire, l'administration préfectorale de l'autre. Il était peu d'années où les fontaines élevées, celles de Battant et de Saint-Quentin d'abord, ne vissent leurs eaux se tarir durant des semaines, parfois durant des mois.

Enfin, après la disette, c'était l'abondance, et l'abon-

dance assurée à jamais : 250 litres, au minimum, par jour et par habitant, d'une eau vive, toujours fraîche, pure, claire et limpide, sauf à de rares périodes de trouble momentané, après les grandes pluies. Aussi bien, l'analyse organoleptique et l'analyse chimique, — les deux seuls moyens d'appréciation alors existants de la qualité et de la valeur hygiénique d'une eau, — s'accordaient pour la montrer irréprochable : cette eau, en effet, était, — elle est toujours, — agréable au goût, fraîche en été, tempérée en hiver, avec une température constante de 10° à 11°, sans odeur et limpide en temps ordinaire ; suffisamment aérée, ni lourde ni dure ou calcaire, elle était d'une digestion facile, cuisait bien les légumes et dissolvait le savon (1). H. Sainte-Claire-Deville, puis Wurtz, dans son dictionnaire de chimie, la citaient comme un modèle-type d'excellente eau de source. Son débit énorme, accru encore à dater de 1866, époque où la ville devient propriétaire de la totalité de la source, était porté dès lors à 500 litres par jour et par habitant en temps ordinaire, à 300 litres en temps de sécheresse estivale moyenne, et à 230 litres en temps de sécheresse prolongée, exceptionnelle, comme

---

(1) Le tableau ci-dessous, établissant la comparaison des divers éléments chimiques de nos eaux d'Arcier, de Bregille et d'Aglans, avec ceux correspondants d'une eau de source idéale, acceptable comme bonne eau de boisson, établit l'excellence de nos eaux d'Arcier au point de vue chimique. (L'analyse qui a fourni ces chiffres, pour nos sources bisontines, a été pratiquée en 1884 par les soins de l'École nationale des ponts et chaussées.)

	Bonne eau de boisson.	Arcier.	Bregille.	Aglans.
Degré hydrotimétrique.	15° à 30°	25°	26°	15°
Résidu fixe, total . . .	0,10 à 0,50	0,24	0.26	0,14
Chaux (en totalité) . .	0,18 à 0,20	0,12	0,13	0,07
Acide nitrique	0,001 à 0,004	0,000	0,014	0.000
Matières organiques . .	0,01 à 0,05	0,01	Non dosées	0,005
Chlore.	0,002 à 0,008	0,001	0,003	0,001
Acide sulfurique . . .	0,002 à 0,063	0,002	0,005	0,0007
Ammoniaque.	0,001 à 0.004	0,002	0,005	0,002

en 1893. Besançon se classait ainsi au quatrième ou cinquième rang parmi les villes de France et d'Europe les plus richement pourvues d'eau de source.

Ce n'est pas tout, bien vite nos statistiques obituaires accusèrent l'heureuse influence de l'amenée des eaux d'Arcier sur la santé publique : notre mortalité générale qui, dans les précédentes années, avait été de 35 à 36 °/₀₀ (soit 35 à 36 décès annuels par chaque millier d'habitants), tombe rapidement à 29 °/₀₀ en 1856, puis à 25 °/₀₀ en 1858, pour se tenir dorénavant, et jusqu'à il y a douze à quinze ans, à 26 °/₀₀ environ, chiffre moyen qui n'est plus dépassé qu'à de longs intervalles, dans les années calamiteuses (guerre, grandes épidémies, etc.). Il est indéniable que cet abaissement brusque, énorme, de plus d'un quart, de près de 30 °/₀ de notre mortalité générale, a été dû, pour la presque totalité, à l'installation de la nouvelle canalisation d'eau, avec ses conséquences multiples : propreté des immeubles et de la rue, création rendue possible d'égouts bien lavés, fermeture des puits suspects, ouverture de bains publics, etc., etc.

En sorte que l'on peut estimer à 8 par an et par 1,000 (des 38,000 à 40,000 habitants alimentés en eau d'Arcier), le nombre des existences conservées de ce chef à Besançon ; soit 300 existences sauvées chaque année depuis 1856, et, pour 45 années, de 1856 à 1903 (les années 1870 et 1871 exceptées), un total de 13,500 existences représentant, — au taux admis d'appréciation du capital-vie humaine moyen, une somme de 21 millions de francs. A cette somme, il faut joindre celle représentant l'économie des frais de maladie et de chômage résultant d'un abaissement de la morbidité, abaissement proportionnel, naturellement, à celui de la mortalité : cette nouvelle somme, d'une manière générale, peut être évaluée aux 7/9 de celle représentant l'économie des décès ; ci, de ce nouveau chef, une économie de 17 millions environ ; en sorte que

le capital épargné, grâce à Arcier, se trouve être, pour ces 45 années, de 21 + 17 = 38 millions, un peu plus d'un million par an, soit l'intérêt, à 5 °/₀, d'un capital de plus de 20 millions une fois dépensé.

Or, les frais d'acquisition, de captage, d'amenée et de distribution des eaux d'Acier n'ont pas dépassé 1,750,000 fr., dont l'intérêt se trouve, depuis bien des années déjà, couvert par les recettes provenant des abonnements à ces eaux.

Et ces évaluations restent au-dessous encore de la vérité ; car, avec la suite des années, au fur et à mesure que se multipliaient les abonnements et les concessions gratuites de ces eaux, leur influence bienfaisante continuait à s'accentuer en se généralisant, et, dans l'abaissement progressif de notre mortalité générale qui, de 1856 à nos jours, tombe de 26 °/₀₀ à 21 °/₀₀, il faudrait encore faire la part d'Arcier, — part incontestable et bien établie par la marche en sens directement inverse que l'on constate entre la courbe graphique de notre mortalité et celle des recettes annuelles des abonnements aux eaux, la première descendant à mesure que la seconde s'élève.

On peut l'affirmer, jamais œuvre municipale ne constitua une opération aussi fructueuse. Et donc, j'avais raison lorsque, citant l'axiome célèbre de Rochard : « Le gaspillage de la vie humaine est le plus ruineux de tous, » j'en formulais, à cette occasion, la contre-partie : « La prodigalité, en matière d'hygiène publique, n'est que de l'économie bien entendue. » Et l'on comprend les résistances que l'on rencontre dans le public, et même dans une partie, de plus en plus faible, il est vrai, du corps médical bisontin, lorsque l'on vient incriminer aujourd'hui ces eaux d'Arcier, lesquelles, jadis, apparurent si bienfaisantes.

III.

C'est à l'un de nos distingués confrères, c'est à M. le professeur Gauderon, que reviennent la responsabilité et l'honneur, — car c'est toujours un honneur de servir la vérité, — d'avoir jeté le premier doute sur l'intangibilité (passée à l'état de dogme) de l'eau d'Arcier : au cours de la grave épidémie typhoïde de 1886, M. le docteur Gauderon constata que tous les typhiques de sa clientèle, tant urbaine qu'hospitalière, s'alimentaient en eau d'Arcier; que ni lui ni ses confrères n'observaient, au contraire, de cas dans les groupes de la population alimentés en eau d'Aglans ou en eau de Bregille. De là à soupçonner l'eau d'Arcier d'être le véhicule du germe typhoïde, il n'y avait qu'un pas.... Restait à établir le procédé de contamination.

Sans doute, déjà en 1886 on ne croyait plus au *miasme* indéterminé, mais de nature plutôt gazeuse, ayant, par conséquent, l'air pour véhicule à peu près exclusif, et le poumon pour porte d'entrée; on savait depuis peu, mais d'une manière très nette, que l'agent infectieux était un *germe*, particule solide aussi ténue que l'on voudra, mais élément figuré, enfin, pénétrant surtout par les voies digestives avec les liquides, avec l'eau, son véhicule le plus ordinaire. Mais on s'était fait en même temps une idée très fausse, parce que très exagérée, de la puissance filtrante du sol par rapport à ces germes, et c'est pourquoi les découvertes pastoriennes n'avaient fait que renforcer en quelque sorte l'antique croyance à l'excellence de l'eau de source, tout simplement parce qu'eau de source : une eau de source était une eau filtrée, et pure par conséquent ; elle ne pouvait être souillée qu'à son point de captage, ou dans ses réservoirs ou canaux de distribution. Or, de ces divers côtés, l'eau d'Arcier était inattaquable.

Sans se décourager, M. le docteur Gauderon explora le plateau Nancray-Gennes-Saône ; il finit par incriminer le ruisseau de Nancray comme susceptible de déverser dans Arcier les eaux de ruissellement provenant du charnier du village. Les diverses commissions sanitaires qui visitèrent ensuite le plateau, sans accorder une aussi grande importance au charnier (immédiatement supprimé, d'ailleurs), reconnurent les graves souillures organiques, animales, fécales même, dont le ruisseau était le véhicule obligé. En même temps, M. Jeannot, directeur des eaux de la ville,— à ce moment où il n'était point encore question des expériences aujourd'hui classiques réalisables à l'aide de la fluorescéine, — établissait la communication des eaux du ruisseau de Nancray avec celles d'Arcier au moyen d'une expérience très ingénieuse et très personnelle : dans le ruisseau, au voisinage des entonnoirs, il versait 1,000 kilos de sel marin dont, neuf heures après, il décelait la présence dans les eaux d'Arcier.

Cependant, on voulait croire encore que les eaux du ruisseau n'arrivaient à nos sources que suffisamment filtrées : au bureau d'hygiène, qui venait de se fonder officieusement, M. Jeannot et moi nous continuions à faire quelques réserves, tout en poursuivant nos enquêtes et en adoptant, par prudence, des mesures qui, dans la suite, contribuèrent à atténuer tout au moins les nouvelles épidémies : c'est ainsi que M. Jeannot rejeta, dès cette époque, de la consommation la portion d'eau de la source provenant de la galerie de captage de gauche, laquelle se troublait la première, le plus longtemps et avec une particulière intensité.

Sur ces entrefaites, Trélat vint déclarer à la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle, à Paris, que tous les terrains soi-disant filtrants ne filtrent pas ; qu'il est des sédiments géologiques qui sont « de véritables passoires », que l'eau traverse en masse, rapidement

et sans se purifier le moins du monde. L'affirmation n'alla pas sans susciter un peu de scandale et beaucoup de méfiance. Mais à la suite d'expériences et d'enquêtes, poursuivies un peu partout, à l'aide de la fluorescéine puis de la levure de bière, il fallut bien se rendre à l'évidence : les *sols-passoires*, loin d'être l'exception, étaient la règle, surtout dans les terrains crétacés ou calcaires.

La source d'Arcier, en plein calcaire jurassique, avec son débit énorme, qui, par les saisons pluvieuses, la transforme en véritable rivière souterraine, avec son vaste périmètre, de plus de cent kilomètres carrés d'étendue, avait toutes les chances de figurer à l'un des premiers rangs, parmi ces sources incomplètement filtrées par un sol-passoire, et sujettes, par conséquent, à des contaminations au moins intermittentes et momentanées : depuis longtemps, quelques esprits observateurs se trouvaient mis en défiance par le trouble très prononcé et par l'odeur appréciable qui se remarquent dans les eaux d'Arcier après des pluies un peu considérables. En même temps, les géologues, MM. Vézian, Magnin, Fournier entre autres, insistaient sur ce point, que le plateau d'alimentation d'Arcier, du fait de la nature calcaire de son terrain, ne permettait d'espérer, en maints endroits, au lieu et place de la *filtration fine*, nécessaire, qu'une *filtration en grand*, plus apparente que réelle, et forcément incomplète, imparfaite.

Or, sur cet immense plateau d'alimentation, compris à peu près entre la Vèze, Montfaucon, Gennes, Nancray, Naisey, Mamirolle et Saône, se disséminent des fermes, des hameaux, des villages importants même. Ce bassin, vaste et peuplé, et cultivé, est complètement « fermé » ; c'est-à-dire qu'aucun ruisseau, ruisselet, ou bief d'un volume quelconque, permanent ou temporaire, n'en sort pour aller se jeter dans une rivière voisine : toutes les eaux de ruissellement et de lavage de ce sol marneux, les ruisseaux ou ruisselets servant d'égouts aux villages qui

y déversent les purins de leurs fumiers, les trop-plein de leurs lavoirs et de leurs abreuvoirs, tout cela finit par disparaître, absorbé par des fissures, des fêlures, des failles, des entonnoirs, bétoirs ou gouffres, et constitue, en synthèse finale, la circulation souterraine d'un second bassin inférieur, également fermé, avec Arcier pour point terminal. Nancray, en raison tant de sa topographie que de l'état détestable de sa voirie, réalise au maximum, pour Arcier, ce mode de contamination ; mais s'il est, sans conteste, la cause principale, il n'est malheureusement pas la cause unique des souillures de notre source : les patientes et méthodiques recherches de M. Jeannot ont établi, depuis un an à dix-huit mois, que pouvaient être incriminés au même chef, quoiqu'à un moindre degré, les villages de Saône, de la Vèze, de Mamirolle, de Naisey, de Gonsans, et ce, à l'encontre de toutes les opinions jusqu'ici admises. Peut-être ne sommes-nous pas au bout encore d'autres surprises également peu agréables.

Tous ces faits, dans leur ensemble, dans leur matérialité et dans leurs conséquences, nous apparaissent comme d'acquisition récente. Il est curieux de les retrouver, exposés pour ainsi dire tout au long, au nom de la pure observation et du simple bon sens, dans un mémoire publié en décembre 1839 sous ce titre : *Eaux de Besançon*, par le journal *le Franc-Comtois*. L'article, compendieux, très ordonné et très documenté, dirigé contre le projet d'adduction d'Arcier, émanait à coup sûr d'un des propriétaires de la source, menacé d'expropriation, et l'on va voir à quel point la défense de ses intérêts le rendait clairvoyant : « On a constamment présenté les eaux d'Arcier, « était-il dit dans ce mémoire, comme ne troublant ja- « mais.... Cette opinion n'a pu être émise que par des « personnes qui ne connaissaient pas la source et qui « n'avaient jamais observé.... ni la perturbation que « porte, à certaines époques de l'année, le défaut de lim-

« pidité des eaux de la source haute dans le travail jour-
« nalier de la papeterie contiguë, ni la longue queue li-
« moneuse qu'en certaines circonstances le ruisseau d'Ar-
« cier projette dans les eaux plus limpides du Doubs.

« Le défaut de limpidité des eaux d'Arcier n'a, d'ailleurs,
« rien qui doive surprendre. Il affecte les plus belles sour-
« ces de la province; celles du Doubs, de la Loue, du Lison,
« du Vernoz, de Gy, de Cussey, de la Mouillère, de Bre-
« gille, etc., n'en sont pas exemptes; il est commun, pour
« ainsi dire, à toutes celles qui sourdent des monts Jura aux-
« quels appartiennent encore les environs de notre ville....

« Dans nos contrées, où les bassins d'alimentation sont
« rarement recouverts d'une forte épaisseur de matières
« filtrantes, souvent même assez imparfaites, — où ces
« matières reposent sur des rochers généralement fractu-
« rés dans tous les sens par les dislocations dont ils ont
« été le théâtre à diverses époques; — où de nombreuses
« failles engendrent tant de canaux souterrains remplis
« de débris de roches à volumineux interstices, commu-
« niquant inférieurement au point d'émergence, et, supé-
« rieurement, à la surface du sol, par des entonnoirs dans
« lesquels s'engouffrent les eaux superficielles avec toutes
« les impuretés qu'elles charrient, — les eaux de source
« ne peuvent être, et ne sont en effet, d'après l'observa-
« tion, qu'un mélange en proportion variable, selon les
« circonstances, de celles qui ont traversé les couches fil-
« trantes du bassin, avec celles qui ont coulé torrentielle-
« ment à sa surface, mélange toujours impur et trouble
« après certains orages locaux, les pluies abondantes et
« prolongées, etc.

« En outre, ce trouble fréquent des eaux d'Arcier est-il
« calcaire, argileux, organique ou de toute autre nature?
« Quelle action peut-il, selon ces circonstances, exercer
« sur la santé?.... »

On croirait entendre le regretté professeur Vézian insis-

tant, quelque trente à quarante ans plus tard, sur l'insuffisance de la *filtration en grand*, la seule assurée par les terrains calcaires jurassiques aux eaux génératrices de nos sources, — ou encore les savants de la *grande commission de perfectionnement de Montsouris*, présidée par M. Duclaux, rendant compte de leurs enquêtes et expériences poursuivies pendant deux ans dans les vastes bassins de la Vanne, de la Dhuys, de l'Avre, de l'Eure, et concluant : « Les sols-passoires sont la règle, surtout lors-« qu'il s'agit de terrains crétacés ou calcaires jurassiques. »

Arcier, avec son énorme périmètre d'alimentation, ne fait que suivre la commune loi, et il est aisé de se rendre compte du mécanisme selon lequel s'opèrent ses contaminations intermittentes et momentanées :

En temps ordinaire, de sécheresse relative coupée de petites pluies rares, les déchets, immondices et souillures des villages croupissent sur les fumiers et sur les chemins, au voisinage des habitations, s'y dessèchent, s'y oxydent lentement et ne sont entraînés qu'exceptionnellement jusqu'aux ruisseaux et ruisselets, de là, aux entonnoirs. D'autre part, ruisseaux et ruisselets coulent lentement, — dans leurs canaux souterrains, une fois absorbés, comme dans leurs canaux aériens avant d'arriver aux entonnoirs, et, chemin faisant, la purification se fait à peu près complète. Alors, les eaux d'Arcier sont limpides et, sauf exceptions infimes, peu ou point contaminées.

Dans les saisons pluvieuses, les lavages répétés du sol se font à courts intervalles : les immondices n'ont guère le temps de s'accumuler, moins encore de fermenter; enfin, la dilution se fait, considérable dans les sources largement alimentées et transformées en rivière souterraine. A ce moment, l'eau d'Arcier se trouble, mais elle contient surtout des particules argileuses, — rarement, sauf après la première grande averse, une forte quantité de germes banals ou bactériens.

Mais survienne, après une période de sécheresse, au début de l'automne ou vers la fin de l'hiver, une chute d'eau considérable qui, avec les eaux de ruissellement, va entraîner les purins des fumiers et les déjections couvrant ces fumiers et les abords des chemins et des habitations, et voilà, du fait de ce *coup de balai*, nos eaux d'Arcier soumises à une contamination en masse, à une *crue microbienne* redoutable.

Supposé qu'il existe à ce moment, sur le plateau, dans tel ou tel village, comme Nancray, ou Saône, se lavant dans un ruisseau tributaire d'Arcier, un ou plusieurs cas de fièvre typhoïde, et l'on comprendra avec quelle facilité les germes infectieux, contenus dans les selles du ou des malades et déversés sur les fumiers, dans les lavoirs, aux abords des habitations, vont être entraînés aux ruisseaux; de là aux entonnoirs, puis à Arcier et à Besançon : le mécanisme est simple, fatal en quelque sorte. — Aussi, depuis 1886, chaque fois qu'explose sur le réseau d'Arcier une bouffée de cas épidémiques, nous courons au plateau où, inévitablement, nous relevons les cas générateurs de l'épidémie, dans des conditions de date et de topographie absolument probantes : toujours ces cas ont précédé les premiers cas signalés à Besançon de plusieurs semaines, et toujours les premiers cas signalés à Besançon ont été précédés, en outre, d'un trouble de l'eau d'Arcier, avec crue microbienne colibacillaire, antérieur de douze à quinze jours à leur apparition, — précisément l'intervalle de temps nécessaire à l'incubation de la maladie.

On essaierait en vain d'invoquer des coïncidences fortuites dans cette succession régulière de faits observés au moment de chacune de nos grandes épidémies typhoïdes depuis près de vingt ans, — faits, non pas d'observation courante, banale, mais faits d'observation rigoureusement scientifique, dont les moindres détails, relevés jour par jour, ont été consignés par les soins du

bureau d'hygiène et passés au crible de la discussion à la Société de médecine de Besançon et de la Franche-Comté.

Pour compléter la démonstration de l'origine hydrique, par contamination des eaux d'Arcier, de la plupart de nos grandes épidémies typhoïdes, il reste à examiner la répartition des cas et à établir leur localisation stricte sur le réseau d'Arcier :

Dans son rapport au comité central d'hygiène de France sur l'épidémie typhoïde bisontine de 1893-1894, M. le directeur Thoinot, professeur agrégé à la Faculté et médecin des hôpitaux de Paris, insistait sur « la curieuse « répartition, peut-être unique en France, du territoire de « Besançon en plusieurs zones alimentées différemment « en eau potable. » En effet, trois sources alimentent, par zones distinctes, Besançon et sa vaste banlieue :

L'eau d'Arcier (20,000 à 25,000 m. c. par jour) alimente la ville proprement dite, la vieille ville embastionnée ; soit 38,000 habitants environ.

L'eau d'Aglans (1,000 m. c. par jour, au maximum) alimente la haute banlieue : partie haute des Chaprais, Saint-Claude, Montrapon, Champforgeron-la Butte, Saint-Ferjeux, etc.; soit 12,000 habitants environ.

L'eau de Bregille (120 m. c. par jour) alimente le faubourg-village de Bregille et la partie basse des Chaprais ; soit 2,000 habitants environ.

Enfin, les points extrêmes de la banlieue sont alimentés par des *puits* et par quelques rares *citernes* ; soit 4,500 habitants environ.

Ce n'est pas tout : certains points de la vieille ville, très élevés (rues du Chapitre, de la Citadelle, Richebourg, haut Chartres, fort Griffon), constituent dans le territoire d'Arcier deux îlots alimentés en eau d'Aglans. En revanche, on trouve dans la partie moyenne des Chaprais, enserré dans les territoires d'Aglans et de Bregille, un îlot alimenté en eau d'Arcier.

Eh bien! que voyons-nous en 1886, comme en 1893-1894, comme en 1901, comme en 1902? Si, sur une carte de la ville et de sa banlieue divisées en zones et îlots alimentés par les sources diverses ou les puits, on pointe les cas typhoïdes au fur et à mesure de leur apparition, on constate que, d'une manière générale, partout où l'on trouve l'eau d'Arcier, on trouve aussi des cas typhoïdes; que partout où cette eau fait défaut, ces cas brillent par leur absence; — qu'il existe bien quelques rares cas faisant exception à cette règle, mais que tous concernent des personnes habitant, il est vrai, hors du territoire d'Arcier, mais ne faisant guère qu'y coucher, et passant leur journée à Besançon, y prenant leurs repas et buvant, par conséquent, de l'eau d'Arcier; — que, des divers corps de la garnison, tous ceux alimentés en eau d'Aglans, ou de Bregille, ou en eau de puits ou de citerne (fort Griffon, quartier de la Butte, fort de Bregille, des Montboucons, de Chatillon, de Montfaucon, de Planoise, etc.), sont exempts de typhoïde; que tous les autres corps, consommant l'eau d'Arcier, sont au contraire fortement atteints; — que la garnison du fort Griffon, très éprouvée en 1886, alors qu'elle était alimentée en eau d'Arcier, n'offre plus un seul cas en 1893-1894, en 1901, ni en 1902, l'eau d'Aglans ayant été, depuis 1887, substituée à l'eau d'Arcier; — que les compagnies d'infanterie casernées à la citadelle sont exemptes de typhoïde, bien que buvant de l'eau d'Arcier, mais que, là, l'eau d'Arcier ne leur est livrée qu'après purification au moyen de batteries de filtres Chamberlan régulièrement surveillés et entretenus par les soins du médecin du corps.

En vérité, n'y a-t-il pas en tout ceci une accumulation, un enchaînement rationnel de faits, tous parfaitement établis et concordants, équivalant et par eux-mêmes et par leur groupement à une démonstration, je ne dirai pas mathématique, — les vérités, en matière de science d'observation, ne se pouvant démontrer ni par des formules

algébriques ni par des propositions géométriques, — mais une démonstration aussi méthodique, aussi rigoureuse que peut l'être une démonstration dans le domaine des sciences d'observation?

IV.

Ainsi, l'eau d'Arcier n'est pas une eau irréprochable : elle peut être, et elle est, en effet, sujette de temps à autre à des contaminations, à des souillures organiques et microbiennes, banales et spécifiques, lesquelles peuvent provenir des villages de Nancray, de Saône, de la Vèze, de Mamirolle, de Naisey...., d'autres encore peut-être, ainsi que des gouffres qui, de Gennes à Nancray, s'égrènent le long de la côte boisée de la combe oxfordienne. Elle peut ainsi recevoir du plateau d'origine de ses eaux et conduire et distribuer à Besançon les germes infectieux surtout transmissibles par l'eau de boisson ; c'est-à-dire ceux de la fièvre typhoïde, — ceux du choléra et de la dysenterie, affections heureusement devenues exceptionnelles, — et *peut-être* ceux de certaines diarrhées.

Pratiquement, en dernière analyse, sa nocivité se réduit à la production, — à intervalles assez éloignés, — d'épidémies typhoïdes dont la gravité et la durée vont sans cesse en diminuant depuis que, leur cause connue, on a appris à les prévoir et à les combattre dès l'origine par des moyens appropriés d'hygiène publique et de police sanitaire.

C'est trop encore, sans doute ; mais faut-il, pour cela seul, et passant tout à coup de la quiétude d'une confiance à coup sûr excessive à l'affolement d'appréhensions non moins exagérées, déclarer nos eaux d'Arcier « empoisonnées », et les rejeter, *de plano*, de la consommation? Car telles sont les conclusions un peu bien excessives aux-

quelles ont abouti, en leur donnant un retentissement fâcheux, quelques géologues et bactériologistes obstinément cantonnés dans le domaine de la théorie pure et de la spéculation scientifique, et dédaigneux de l'enseignement pratique des faits et des chiffres.

Sans doute, naguère encore, nul n'eût songé à discuter la fameuse formule que ces savants donnent pour base à leurs réquisitoires : « Toute eau qui contient du coli-bacille « non rarement et en quantité notable doit être rejetée de la « consommation. » Il n'en est plus de même, — sauf pour les sources de faible volume, à périmètre d'alimentation restreint, non habité et non cultivé, — aujourd'hui, alors que les travaux, inattaqués parce qu'inattaquables, de la grande commission de Montsouris, ont démontré que, en règle générale, toute eau de source considérable, capable d'alimenter une grande ville, se trouvait sujette, fatalement en quelque sorte, et au moins à intervalles, à des souillures par les eaux superficielles insuffisamment filtrées, et, par conséquent, à des contaminations coli-bacillaires.

M. le docteur Maréchal, chef du laboratoire du regretté professeur H. Bruchon, — à la suite et en conclusion de multiples analyses bactériologiques, et en s'appuyant, d'autre part, sur d'intéressantes considérations géologiques, s'est attaché à définir le « régime des eaux d'Arcier » dans un premier travail : *Les sources vauclusiennes dans le département du Doubs* (janvier 1903), puis dans sa thèse inaugurale toute récente de doctorat en médecine : *Les eaux d'alimentation dans le département du Doubs*. Pour lui, le régime d'été d'Arcier commence en mai, ou plus tard même, après les grandes pluies du printemps : la teneur microbienne des eaux de la source tombe et se maintient alors aux chiffres très satisfaisants de 100 à 300 bactéries aérobies au centimètre cube, avec absence du coli-bacille. Mais si, alors, une pluie intense et brusque

s'abat sur le bassin d'alimentation, ce « coup de balai » amène dans les eaux d'Arcier, quelque vingt à trente heures plus tard, un trouble boueux accompagné d'une crise intense en microbes banals et pathogènes, notamment en coli-bacille : « il semble qu'il y ait un déverse-« ment brusque d'un véritable bouillon de culture », et c'est alors que les eaux peuvent devenir dangereuses. Le régime d'hiver (d'octobre à fin avril) est caractérisé par des troubles fréquents d'Arcier, avec crises microbiennes portant, cette fois, surtout sur des bactéries banales ou seulement suspectes, mais relativement pauvres en bactéries : les eaux d'Arcier sont, alors, rarement dangereuses, mais souvent suspectes.

Ces données de l'expérience ne font guère, en somme, on le voit, que confirmer celles acquises par l'observation prolongée au bureau d'hygiène où, depuis des années, nous avions établi la possibilité, — disons la fatalité, — des contaminations d'Arcier, après des pluies brusques et prolongées, par les eaux superficielles du plateau Nancray-Saône balayant sur leur passage et véhiculant aux failles et entonnoirs toute sorte de souillures d'origine végétale ou animale, d'origine fécale même ; où nous avions montré que ces contaminations sont surtout intenses dans certaines circonstances climatériques bien déterminées, alors que les pluies succèdent à une longue période de sécheresse, c'est-à-dire, le plus souvent, vers la fin de l'été ou le début de l'automne. Nous sommes donc jusque-là en parfaite communauté d'idées avec lui. Mais nous ne saurions le suivre lorsque, de ces seules données théoriques, à l'encontre de l'unanimité des praticiens de la ville, à l'encontre des faits, positifs et brutaux comme des chiffres, il conclut en portant sur les eaux d'Arcier ce jugement sévère, mais excessif, mais injuste : *ces eaux, type des eaux vauclusiennes les plus dangereuses, sont suspectes en tout temps et très dangereuses après les pluies.* Et nous ne saurions assez

protester contre l'usage qui a été fait, dans la suite, des travaux, d'ailleurs si intéressants, de M. le docteur Maréchal, tantôt pour jeter dans la population bisontine de vaines paniques, tantôt pour essayer d'établir, en France et même à l'étranger, « la triste célébrité dont jouit Besan- « çon dans le monde des hydrologues et des géologues » (*Bulletin de la Société de géologie* de Bruxelles).

Il est infiniment regrettable que les détracteurs d'Arcier, au lieu de se laisser emporter par un zèle quelque peu inconsidéré, n'aient pas cru devoir prendre l'avis, par exemple, du directeur même du laboratoire de bactériologie, le regretté professeur H. Bruchon, chez qui l'expérience du praticien s'ajoutait à la science spéculative du bactériologiste; qu'ils n'aient pas cru devoir consulter, sur l'opportunité de leur campagne, la Société de médecine de Besançon et de la Franche-Comté, laquelle compte parmi ses membres la presque totalité des praticiens de la ville ; qu'ils ne se soient pas donné la peine de demander au bureau d'hygiène quelques indications, au moins sommaires, sur la répartition, par saisons et par mois, à Besançon, des cas typhoïdes, — sporadiques d'une part, épidémiques de l'autre, — ainsi que sur leur fréquence, tant absolue que relative à celle observée dans les autres villes françaises d'importance comparable. Ils eussent évité ainsi les cruels démentis infligés par les faits à leurs déductions aventurées autant que prématurées.

Car enfin, si les eaux d'Arcier sont *suspectes en tout temps*, si, à chaque pluie, elles deviennent très dangereuses, et ce, dans une des localités où il tombe le plus d'eau (1,100 à 1,200 millimètres par an), et où l'on enregistre le plus grand nombre de jours de pluie (155 à 165 par an), une conclusion s'impose : Besançon doit être une ville déshéritée entre toutes, à mortalité générale considérable, à mortalité épidémique, mais surtout à mortalité typhoïde énorme. Or, *il n'en est rien*, AU CONTRAIRE : la statistique

sanitaire officielle des villes françaises établit que, au cours des dix dernières années, la mortalité moyenne annuelle des villes de France de 30,000 à 100,000 habitants, ayant été de 22.5 pour 1,000 habitants (soit 22 décès 1.2 par chaque millier d'habitants), cette mortalité générale n'a été que de 21.7 pour 1,000 à Besançon ; — que la mortalité par toutes maladies épidémiques réunies (fièvres éruptives, coqueluche, diphtérie, fièvre typhoïde) ayant été, moyennement et par an, de 1.2 pour 1,000 pour les autres villes, elle n'a été à Besançon que de 0.8 pour 1,000; — que, enfin, la mortalité typhoïde ayant été de 0.38 pour les autres villes, elle n'a été que de 0.28 pour 1,000 à Besançon [1]. D'où il suit qu'à Besançon, où l'on fait usage constant d'une eau dont la triste célébrité est si bien établie, suspecte en tout temps, et dangereuse après chaque grande pluie, on meurt moins que dans les autres villes, et surtout l'on y meurt beaucoup moins que dans ces villes de maladies épidémiques en général et de fièvre typhoïde en particulier ! Et l'on se demande alors en quels termes qualifier et « célébrer » les sources alimentant ces autres villes.

Et d'autre part, puisque Arcier, après chaque grande chute d'eau, se trouve contaminé d'une façon aussi « intense » et aussi « dangereuse », comment se fait-il que Besançon, au lieu de compter plusieurs épidémies, ou une épidémie typhoïde tout au moins par année, n'en compte guère qu'une tous les six à sept ans : 1886, — 1893-1894, — 1901 ?

La vérité est que les crues microbiennes, prétendues si dangereuses, ne sont, en général, que des crues microbiennes banales et inoffensives, — ce n'est pas nous qui

---

(1) A noter, par surcroît, que Besançon renferme une très forte garnison, de plus de 5,000 hommes, particulièrement prédisposés, par l'âge, la vie en commun, le surmenage, etc., à recevoir et à développer le germe typhoïde.

parlons, ce sont les chiffres, ce sont les faits, — et qu'elles restent telles tant que le plateau n'envoie aux sources d'Arcier que des souillures banales, même d'origine fécale, animale ou humaine, *tant que le plateau n'envoie pas dans ces eaux de souillures spécifiques*, tant qu'il n'existe pas sur ce plateau de cas typhoïdes placés dans des conditions topographiques telles que les déjections des malades puissent facilement gagner le ruisseau et, de là, Arcier. Là est la *condition première*, *sine qua non*, de nos épidémies typhoïdes par l'eau d'Arcier; si elle n'est réalisée, nous observerons en vain, pendant cinq, six et sept ans, parfois plus, et plusieurs fois par an, ces crues microbiennes intenses et dangereuses (?), et l'épidémie n'éclatera pas. Nous ajoutons que cette *condition première*, *nécessaire*, n'est pas à elle seule suffisante. Il faut en plus le concours de certaines circonstances météorologiques bien déterminées : orages violents ou pluies abondantes et prolongées succédant brusquement à une période de sécheresse au moins relative : des épidémies typhoïdes ont pu exister sur le plateau, en ses points les plus menacés, à Nancray et à Saône, et durant des mois (été de 1893), la vidange se faisant librement au fumier, à la rue et au ruisseau, le linge des typhiques étant couramment lavé au ruisseau, et tout cela sans que l'épidémie soit transmise à Besançon. Pourquoi ? Parce que manquait alors la grande chute d'eau, le coup de balai ramenant concentriquement toutes les immondices au ruisseau et les précipitant aux entonnoirs en un cours torrentiel.

En un mot, et en résumé : pour que les eaux d'Arcier provoquent l'explosion, à Besançon, d'une épidémie typhoïde, il faut que se trouvent réunies les deux causes, — génératrices à un degré inégal, — suivantes : *a*) cas typhoïdes sur le plateau, en certains points plus particulièrement dangereux, — et *b*) véhiculation rapide, torrentielle (par l'eau de ruissellement des grandes chutes

d'eau), des germes spécifiques de l'affection aux ruisseaux, aux entonnoirs et à Arcier. La réunion de ces deux conditions est à la fois *nécessaire* et *suffisante*, et alors l'épidémie éclate, pour ainsi dire fatalement, à Besançon ; — à moins que, par une surveillance médicale rigoureuse du plateau, par un isolement et une désinfection régulièrement assurés pour chaque cas dès le début de la maladie, on n'arrive à annihiler la première et la plus importante de ces conditions génératrices de l'épidémie, en supprimant l'agent pathogène, le germe transmissible à la sortie de l'intestin des malades (1).

Mais, disent les intransigeants, les abstracteurs de quintessence, — si minime que l'on veuille supposer.... et admettre, *par comparaison*, le chiffre des décès typhoïdes attribuables à Arcier, c'est trop encore, c'est toujours trop ; il n'est pas permis de faire de l'estimation lorsqu'il s'agit de la vie humaine, laquelle n'a pas de prix : Arcier est à supprimer. C'est bientôt dit ; mais, dans l'espèce, supprimer comporte remplacer....

Or, il suffit de considérer les environs immédiats de Besançon pour se rendre compte qu'aucune source, dans le rayon d'Arcier ou dans un rayon approchant, ne saurait nous fournir, à beaucoup près, les vingt à vingt-cinq mille mètres cubes d'eau par jour, qu'une habitude déjà invétérée nous fait considérer comme nécessaires, et que les

---

(1) C'est ce à quoi le bureau d'hygiène vient de réussir : pendant plus de trois mois, de la mi-juin à la fin de septembre 1903, la fièvre typhoïde n'a cessé de sévir à Nancray (7 cas, dont 1 décès) et à Saône (8 cas, dont 1 décès), c'est-à-dire sur les deux points les plus menacés et les plus menaçants du bassin d'alimentation d'Arcier ; la moitié environ de ces cas se sont déclarés au voisinage immédiat, à moins de 15 à 20 mètres des ruisseaux ; pendant cette période, et à trois reprises, de subites et énormes chutes d'eau se sont produites, après chacune desquelles le laboratoire de bactériologie a dénoncé l'eau d'Arcier comme « extrêmement dangereuse.... » Grâce aux mesures prises de surveillance et de défense médicales du plateau, aucune épidémie, petite ou grande, ne s'est manifestée à Besançon.

exigences de la vie et du confort modernes commencent même à nous faire trouver insuffisants. Le service des eaux a étendu son enquête sur un périmètre beaucoup plus vaste, à quinze, vingt, trente kilomètres et plus autour de Besançon et dans toutes les directions; ses recherches sont restées vaines. Mais, supposé que ces recherches aboutissent, supposé que nous trouvions, bien loin et à quelque prix que ce soit, une source aussi abondante.... eh bien! cette autre source, qui aurait forcément un périmètre d'alimentation très vaste et sis en plein calcaire jurassique, en terrain, par conséquent, non homogène et imparfaitement filtrant, cette source serait un autre Arcier, soumis à des souillures, au moins intermittentes, de même nature. Il serait puéril de nous faire la moindre illusion à cet égard, et c'est M. Duclaux qui nous le déclare tout net dans ses conclusions résumant les travaux de la grande *Commission de perfectionnement de Montsouris :* « Quand, dit-il, on veut capter des sources « abondantes, il est impossible de compter sur l'homogé- « néité et la porosité égale du sol, par conséquent sur la « filtration fine, qui seule retient tous les microbes.... — « Il est vain d'espérer, pour les villes, une eau de boisson « privée de germes. »

On a parlé de répartir, par une double canalisation, — très coûteuse et à inconvénients d'ailleurs multiples, — l'eau d'Aglans comme eau de boisson à toute la population, sauf à conserver Arcier pour les usages domestiques, pour le nettoyage des maisons, des rues et des égouts. Aglans alimente, avec peine en été, 12,000 habitants environ de la banlieue haute : il devrait alimenter en outre les 38,000 habitants qui consomment l'eau d'Arcier; soit un total de 50,000 habitants; or, de 1,000 mètres cubes par jour, en temps ordinaire, son débit tombe à 700, et même à 600 mètres cubes en temps de sécheresse : ce sont 20 litres d'eau par jour et par habitant, au maximum,

réduits souvent à 14 ou 15, parfois à 12 litres, chiffre absolument insuffisant et, au surplus, impossible à régler. Enfin, il existe une autre impossibilité à la réalisation de ce projet : dès que le débit d'Aglans tombe à 700 mètres cubes par jour, ce qui n'est pas rare, même en hiver, la pression fait défaut pour permettre à l'eau de monter dans la haute banlieue si la moindre saignée est établie en ville, sur sa canalisation.

M. l'ingénieur Chavanne a émis le projet, appuyé par M. le professeur Fournier, de capter les eaux tombées sur le territoire de la forêt de Chailluz, avec celles du ruisseau de Thise, de les élever au fort Benoît-Palente, pour, de là, les répartir, par canalisation spéciale, à toute la population, comme eau de boisson. On pourrait disposer ainsi, *théoriquement*, de 60 litres environ par jour et par personne, chiffre qui paraît devoir être réduit, en pratique, à 30 à 40 litres au plus, ce qui est bien peu ! Mais quelle serait, au juste, la valeur hygiénique de cette nouvelle eau ? Nous avons, sur ce point, exprimé de suite des réserves justifiées depuis par les travaux de M. le docteur Maréchal. Il est établi aujourd'hui, en effet, que le sous-sol de Chailluz est sillonné par des cours d'eau assez importants, dont l'un vient ressortir aux environs de Thise, — c'est le ruisseau de ce nom, — tandis qu'un autre alimente le ruisseau de la Mouillère ; et l'analyse bactériologique démontre que l'eau de ces deux ruisseaux est sujette, elle aussi, à des crues microbiennes avec bactéries banales et colibacilles, ces derniers dénonçant des souillures d'origine fécale.

Faute de pouvoir supprimer Arcier, peut-on supprimer les causes de ses souillures, détourner et jeter au loin, par exemple, dans le Doubs et dans la Loue, les ruisseaux de Nancray et de Saône, et tous autres ruisseaux ou ruisselets suspects ? Oui, sans doute, au prix de sacrifices énormes.... ; seulement, lorsqu'on sera venu à bout, enfin, de ces travaux gigantesques, il n'y aura plus de source d'Arcier.

Peut-on purifier les eaux d'Arcier sur leur parcours de la source aux réservoirs, les filtrer, les désinfecter par quelque procédé physique ou chimique ? Sur ce point encore les conclusions de la *Commission de Montsouris* sont très nettes. Après avoir déclaré, nous l'avons vu tout à l'heure, qu'il est vain, pour une ville, d'espérer une eau de boisson privée de germes, M. Duclaux ajoute : « Ceci n'est « pas vrai seulement pour les eaux de source, mais encore « pour toutes les eaux purifiées EN GRAND par un procédé « quelconque : filtration, chaleur, électricité, agents chi- « miques, etc. »

Le mal est-il donc sans remède, sans atténuation possible ? Non, à la condition que le public, comme l'a fait la municipalité, veuille bien, de son côté, prendre les précautions et les mesures de défense nécessaires.

A la ville il appartient, — ou plutôt il appartenait, car c'est chose faite aujourd'hui, — de réclamer et de poursuivre l'application, dans les divers villages du plateau, à Nancray notamment, de rigoureuses mesures d'hygiène destinées à assurer, dans la limite du possible, la propreté des habitations, de leurs alentours et des abords des ruisseaux ; puis d'organiser sur tout le plateau, avec le concours des praticiens de la région, la surveillance médicale, le service d'isolement des malades typhiques, la désinfection de leurs effets et l'enfouissement de leurs déjections, après désinfection préalable. Ce dernier ensemble de moyens est d'une importance capitale puisque, consciencieusement pratiqué, il n'aboutit à rien moins qu'à saisir et à détruire les germes infectieux à la sortie de l'intestin des malades, avant qu'ils aient eu le temps de se répandre et d'être véhiculés du voisinage des habitations ou des fumiers aux ruisseaux ou ruisselets, de là à Arcier et à Besançon. En organisant cette défense du plateau et des abords des entonnoirs contre l'envahissement des germes typhiques, en créant, sur les points et dans les villages

les plus menacés des dépôts de désinfectants mis gratuitement par les médecins du service de surveillance à la disposition des familles des malades typhiques pendant et après la maladie; en ouvrant enfin dans la ville, toutes les fois que les eaux d'Arcier troublent et, par le fait, deviennent suspectes, des robinets de fortune débitant l'eau d'Aglans, la municipalité a réalisé, de la façon la plus complète, toutes les mesures de protection et de défense qui, proposées par le bureau d'hygiène d'accord avec la commission sanitaire municipale, ont reçu le complet assentiment de la Société de médecine de Besançon et de la Franche-Comté.

A la population il appartient de faire le reste : elle doit considérer la situation avec sang-froid, bien convaincue que nos eaux d'Arcier sont aussi bonnes, meilleures même, et d'une façon générale, et au point de vue typhoïde, que la plupart des eaux d'alimentation des grandes villes, mais bien avertie aussi que ces eaux peuvent, comme toutes les autres, être sujettes, à longs intervalles, lors des grandes chutes d'eau, surtout après sécheresse, à des troubles, à des souillures soudaines, massives, presque toujours de courte durée, troubles qui les rendent alors suspectes, parfois même dangereuses, lorsque des cas typhoïdes existent sur le plateau, à Nancray, notamment, et à Saône. Et, partant de là, il faut que le public se résigne, toutes les fois que l'eau d'Arcier trouble, et pendant quelques jours encore après que le trouble a disparu, à n'employer comme eau de boisson que de l'eau d'Aglans, de l'eau minérale ou de l'eau d'Arcier bouillie, sérieusement filtrée ou purifiée au moyen d'un procédé chimique quelconque (notamment par le permanganate de chaux ou de potasse).

Il est puéril, dans l'état actuel de la science hydrologique, de s'obstiner à répéter : la ville doit nous donner de l'eau pure; il est ridicule de dire : j'ai autre chose à faire qu'à aller ou à envoyer chercher l'eau aux robinets d'Aglans,

ou à filtrer ou faire bouillir chez moi l'eau d'Arcier. La ville, en distribuant en abondance l'eau d'Arcier, a assuré aux Bisontins la meilleure ou la moins mauvaise eau de source dont on pouvait disposer ; elle en a assuré la défense contre l'invasion microbienne par tous les moyens possibles ; elle la remplace, comme eau de boisson, toutes les fois qu'elle est suspecte, par des distributions forcément limitées, mais en somme suffisantes, d'eau d'Aglans ; elle a fait et elle fait tout son devoir parce qu'elle a fait et fait tout ce qui est en son pouvoir. Aux habitants, à nous tous, il appartient de faire le reste, et, le cas échéant, de compléter à domicile la purification de l'eau de consommation. *Aide-toi, le ciel t'aidera.*

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DU PRIX WEISS

Par M. Jean GUIRAUD

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance publique du 25 juin 1903)

L'Académie a reçu deux mémoires pour le concours du prix Weiss. L'un d'eux, celui qui a pour devise *Laboremus*, nous apporte une monographie de la vallée de Plancher-les-Mines. Dans son prologue, l'auteur prend soin de déclarer que « ce mémoire n'est pas une étude isolée, » mais un extrait presque textuel d'un grand travail sur le nord de la Franche-Comté. Il se flatte d'avoir « longuement et spécialement étudié, sous ses diverses faces, la vallée de Plancher-les-Mines, » et de l'avoir décrite « plus amplement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. » Enfin, il prend soin de nous faire remarquer que « la plus grande partie de cette étude est entièrement personnelle. »

Voilà certes un noble programme ! et l'Académie serait particulièrement heureuse d'avoir contribué à le faire éclore et de le couronner, s'il avait été vraiment exécuté.

Ce n'est ni dans les considérations générales du premier chapitre, ni dans la description de la vallée qui forme le

second, ni dans l'excursion dans la vallée qui forme le troisième, que nous avons trouvé les vues personnelles et nouvelles qui nous avaient été annoncées. Cette première partie du travail se compose sans doute de pages simples et claires. Le touriste qui aurait l'heureuse fortune de parcourir la vallée, sous la conduite de notre auteur, n'aurait certes pas à se plaindre de lui, et à la rigueur il pourrait se passer de Joanne, puisque la vallée de Plancher-les-Mines a maintenant le sien ; mais pour peu qu'il fût sévère sur la méthode géographique, je ne sais pas s'il ne conseillerait pas à son guide de poursuivre ses études afin de leur donner un tour encore plus personnel. Sans doute, dans son prologue, notre auteur nous a dit qu'il était personnel : puisse-t-il le devenir chaque jour davantage ! on ne saurait l'être trop, — en matière littéraire, s'entend.

Avec le quatrième chapitre de la monographie, nous quittons les riants paysages de la vallée et les panoramas grandioses des sommets pour nous enfoncer dans les profondeurs des mines. La clarté sereine des premières pages fait place aux savantes pénombres de la géologie ; car l'auteur ne se contente pas de nous décrire les différents terrains que l'on trouve aujourd'hui dans la vallée ; il nous transporte aux âges préhistoriques, essayant de reconstituer la forme qu'elle devait affecter, avant les cataclysmes de l'époque glaciaire. Ici, sa confiance l'abandonne, et se résignant à n'être plus personnel, « il a recours à des ouvrages spéciaux qu'il a grand soin d'indiquer. » Le rapporteur s'arrête, plein de trouble lui-même, devant ces magnifiques systèmes préhistoriques ! Il avoue humblement son incompétence, et ce qui console ses scrupules, c'est que le prix Weiss est un prix d'histoire ne comprenant pas dans son concours les études géologiques. Quelque savantes qu'elles puissent être, elles ont le tort de porter sur des périodes qui ne nous ont

laissé ni chroniques, ni chartes, ni monuments figurés. Et c'est là, Messieurs, la critique principale que j'adresserai à la monographie de Plancher-les-Mines : elle ne répond pas au programme du concours auquel elle a été présentée.

Elle se termine, il est vrai, par une notice historique qui, remontant à la légende de saint Desle, fondateur de l'abbaye de Lure, nous ramène à l'année présente. Malheureusement, c'est un court résumé qui tient en cinq petites pages, et il n'a pas semblé à la commission que la rapidité du coup d'œil ait suffi à calmer ses curiosités historiques. Elle vous propose donc d'écarter du concours un ouvrage dont notre incompétence ne conteste pas les mérites, mais qui a le tort grave, à nos yeux, de n'être pas historique.

*
* *

L'Académie a reçu, d'un autre côté, un copieux mémoire de 208 pages in-folio que l'auteur a modestement intitulé : « *Renseignements sur les communautés de Nantel et d'Ecuiria et en général sur la seigneurie d'Andelot-lez-Coligny, notamment au XVIIIe siècle où elle fut possédée, avec une partie de Civria, par la famille Guyénard.*

Le titre, Messieurs, vous a paru long et enchevêtré, et vous rappelant que :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,

vous vous êtes demandé si le sujet était bien conçu. Prendre aux temps gallo-romains l'histoire de deux ou trois petits villages et la conduire jusqu'aux années troublées de la Révolution était une entreprise difficile. L'auteur risquait d'apporter sur les siècles lointains des hypothèses beaucoup plus que des certitudes établies sur des textes. Il pouvait lui arriver aussi de traverser de longues périodes sans le moindre document et de nous donner l'impression d'un désert où nulle source n'étanche-

rait notre soif historique ; et puis tout à coup, les eaux vives jaillissant avec une abondance malheureuse, nous courrions le risque d'être submergés sous le flot toujours montant de la paperasserie moderne. Ces dangers, l'auteur n'a pas su les éviter ; et c'est sans doute parce qu'il s'est rendu compte lui-même des inégalités de son travail, qu'il nous l'a présenté, avec autant de modestie que de vérité, comme une série de renseignements : renseignements sur la maison de Coligny, renseignements sur la famille Guyénard, renseignements sur des granges, renseignements sur la population et les mœurs rurales de Nantel au XVIIIe siècle !

J'imagine, Messieurs, que la première qualité d'une agence de renseignements est de les fournir aux clients avec ordre et netteté. La monographie de Nantel, du moins dans sa première partie, pourrait encore développer en elle ces précieuses qualités. Le lecteur a quelque peine à se retrouver au milieu des généalogies, des achats et échanges de seigneuries et en général des menus faits qu'elle nous donne avec une abondance peut-être excessive.

Je ne sais si le savant auteur du mémoire est originaire de Nantel ; celà expliquerait l'importance qu'il donne à la famille Guyénard. Avec une patience de bénédictin, il nous en décrit les différentes branches, celle de Jean et celle de Renaud ; il fait l'inventaire de ses biens et l'estimation de sa fortune. Malheureusement, nous n'avons pas tous l'honneur d'être de Nantel et d'Écuiria, et si Dangeau finit par lasser notre attention, quand il nous décrit les menus faits du Roi-Soleil, nous serons excusables si nous nous intéressons médiocrement aux histoires de la famille Guyénard, même lorsque, « avec Gaspard, chevalier, marquis d'Andelot, elle atteignit le plus haut point de sa fortune ! »

Il nous est cependant agréable de reconnaître et de louer les efforts accomplis par l'auteur pour puiser aux meilleures sources ses copieux renseignements. Il a dépouillé,

avec une conscience scrupuleuse, les archives du Jura et du Doubs, celles des communes de Nantey et de Florentia, les registres paroissiaux de plusieurs villages du Jura, enfin les papiers de la famille Guyénard qu'a mis à sa disposition la bienveillance de ses possesseurs. Il en a tiré des renseignements vraiment intéressants sur la vie rurale de la Franche-Comté, aux temps qui précédèrent la Révolution. Nous assistons aux procès interminables qui s'agitaient si souvent, au cours du XVIIIe siècle, entre les communautés villageoises et les seigneurs au sujet de droits féodaux de plus en plus contestés. Nous voyons les assemblées des paysans prendre, en face du château, une attitude de plus en plus indépendante, et ce sont ces symptômes, chaque jour plus accentués, d'émancipation qui ont amené notre auteur à cette conclusion aussi juste que précise : « Une révolution était moins nécessaire qu'une évolution, et par évolution j'entends un changement effectué peu à peu avec douceur et avec justice. »

Les moralistes et les économistes de l'école de Le Play trouveront à prendre beaucoup de renseignements dans cette monographie. Ils y verront quelles étaient, à la fin de l'ancien régime, les conditions matérielles de la vie du paysan, avec les prix des objets de première nécessité, le mode d'exploitation des terres, les cultures qui s'étaient développées dans ces humbles communautés, les pratiques de l'élevage, les impôts de plus en plus lourds qui pesaient sur une population en décroissance. Il n'est pas jusqu'au folk-loriste qui n'ait à puiser à cette source abondante, et moi-même je ne résiste pas au plaisir de citer un passage pittoresque décrivant les superstitions qui régnaient encore, au XVIIIe siècle, parmi ces populations ignorantes.

(Ici le rapporteur lit un extrait du mémoire sur les fées dans le pays de Nantel.)

En somme, ce mémoire nous apporte les éléments d'un

bon travail plutôt qu'une étude définitivement rédigée. C'est ce qui a engagé l'Académie à ne pas décerner le prix, mais à envoyer à l'auteur, avec ses encouragements et ses vœux, une récompense de 300 fr.

LES

FRANC-COMTOIS A FERRARE

AU XVe ET AU XVIe SIÈCLE

Par M. A. BOUSSEY

MEMBRE RÉSIDANT

(Séance du 19 mars 1903)

Le *Journal des savants*, dans les cahiers de février et de mars 1902, a publié une liste des *Français reçus docteurs à Ferrare ou témoins des actes de doctorat de 1402 à 1559*. Cette liste est l'œuvre de M. Em. Picot, membre de l'Institut, qui l'a dressée à l'aide des travaux consacrés à l'Université de Ferrare, par deux savants italiens, MM. Giovanni Martinelli et Giuseppe Fardi.

M. Picot, dans une préface de quelques pages, indique le but et l'intérêt de son travail, il dit en particulier : « N'est-il pas curieux de voir où les conseillers de nos parlements, où les chefs de nos finances, où les hommes qui dirigeaient notre politique allaient puiser leur connaissance du droit? Est-il indifférent de savoir qui étaient leurs compagnons d'études et quelles relations le séjour dans les Universités étrangères établissait entre eux et une foule de jeunes gens appelés à jouer un rôle en Italie, en Allemagne, en Hongrie, en Espagne ou dans les Pays-Bas? »

Or, sur les cent soixante et onze noms recueillis par M. Picot, quarante-cinq appartiennent au comté de Bourgogne ; et la plupart de ces noms sont parmi ceux qui se rencontrent fréquemment dans les annales de notre province. Aussi m'a-t-il semblé qu'il ne serait pas sans intérêt d'extraire de la liste totale des étudiants de « langue française » et de publier à part celle des étudiants franc-comtois. C'est cette liste que je présente à l'Académie.

M. Picot termine sa préface en disant : « Nous avons joint, autant que nous l'avons pu, aux noms des personnages, quelques notes biographiques. On aimerait à savoir ce que sont devenus tous ces étudiants, tous ces docteurs qui passent sous nos yeux ; mais notre curiosité n'est pas toujours facile à satisfaire. Le temps, il est vrai, nous a manqué pour pousser plus loin nos recherches. »

La compétence, plus encore que le temps, m'aurait fait défaut pour compléter les renseignements donnés par M. Picot. Je reproduis simplement son texte en rectifiant seulement trois ou quatre fois l'orthographe fautive de quelques noms propres, soit de personnages, soit de lieux, et en laissant à de plus érudits le soin d'en tirer le parti qu'ils jugeront possible et utile.

Je voudrais cependant soumettre à l'Académie quelques réflexions que m'a suggérées la lecture du travail de M. Picot.

On parle beaucoup de notre temps d'internationalisme ; le mot peut servir à désigner et au besoin à dissimuler des choses bien différentes ; si l'on entend par là le souci et l'habitude de bien accueillir la vérité d'où qu'elle vienne et d'aller la chercher là où elle s'enseigne le mieux sans tenir compte des frontières que la politique a tracées entre les nations, rien de plus légitime, mais en même temps rien de moins nouveau. Est-il nécessaire de rappeler que, pendant toute la durée du moyen âge, le monde de la science formait une vaste république internationale et

qu'entre les universités les plus éloignées il se faisait un perpétuel échange de maîtres et de disciples? Un des caractères des temps modernes est d'avoir rompu cette unité intellectuelle de l'Europe. Mais la rupture ne s'est pas faite brusquement : au xve et au xvie siècle, les étudiants avaient encore l'habitude d'aller chercher au loin les leçons des maîtres les plus célèbres ; ils se trouvaient partout chez eux, grâce à une langue commune, le latin, qu'aucun volapuck ou esperanto n'a encore remplacé. Rien de surprenant donc de rencontrer des Bourguignons du Comté sur les registres de l'Université de Ferrare. Le chiffre de quarante-cinq noms que j'ai relevé ne peut même nous donner qu'une idée bien insuffisante du mouvement qui entraînait nos compatriotes au delà des monts. Outre que les registres de l'Université qui ont servi de base au travail de M. Picot présentent de nombreuses lacunes, les écoles de Ferrare étaient loin d'être les plus fréquentées de l'Italie : Bologne, Pavie et Padoue étaient le rendez-vous d'un beaucoup plus grand nombre d'étudiants. En nous en tenant à ces quarante-cinq noms et en suivant ceux qui les portent dans leurs pérégrinations scolaires que nous indique M. Picot chaque fois qu'il le peut, voici ce que nous trouvons : dix-sept sont indiqués comme ayant étudié à Dole; il est probable que ce chiffre est bien au-dessous de la réalité; douze se retrouvent à Bologne, onze à Pavie, sept à Padoue, et un à chacune des écoles de Pise, Vienne, Naples et Rome, soit, en y comprenant les quarante-cinq inscriptions de Ferrare, soixante-quatorze inscriptions pour l'Italie. Quatre sont inscrits à Poitiers, deux à Paris, deux à Toulouse, deux à Avignon, un à Bourges, à Orléans et à Valence, soit un total de treize inscriptions pour la France, en y comprenant Avignon. Six ont étudié dans les Pays-Bas, à Louvain, et un seul dans les pays allemands, à Fribourg. Sur les quarante-cinq, c'est Louis du Tartre qui tient, comme on dirait aujourd'hui, le record

du déplacement. Avant d'être professeur et distributeur en l'Université de Dole, abbé de Bellevaux, évêque de Nicopolis et suffragant de Claude de la Baume, archevêque de Besançon, il avait étudié dans huit Universités, à Louvain, à Dole, à Pavie, à Bologne, à Ferrare, à Pise, à Sienne et à Naples.

On voit que si nos étudiants voyageaient beaucoup, c'était aux Universités italiennes qu'ils allaient surtout demander des leçons. Il y avait sans doute plusieurs raisons de cette préférence, voici peut-être la principale. Ces jeunes gens, futurs membres du Parlement ou de la Chambre des comptes, aspirants aux bénéfices ecclésiastiques ou aux charges de la politique, avaient ceci de commun de se livrer aux mêmes études; c'était le titre de docteur ès droits — selon la vieille formule — qu'ils allaient tous chercher si loin de chez eux. Or, même dans les pays de droit coutumier, et le comté de Bourgogne était de ceux-ci, le droit romain restait la base de l'enseignement, et c'est en Italie qu'il était enseigné avec le plus d'éclat. Le célèbre Alciat renouvelait alors la science du droit en complétant et éclairant l'étude des textes juridiques par celle de l'histoire et des littératures antiques. Il professa quelque temps à Avignon et à Bourges, mais surtout à Pavie, à Bologne et à Ferrare, notamment de 1543 à 1546. Sa réputation suffit à expliquer et à justifier le grand concours d'étudiants dans les écoles italiennes. Seules les Universités françaises de Bourges, d'Orléans ou de Poitiers auraient pu rivaliser avec celles-ci ; nous avons vu qu'elles n'étaient pas fermées aux Franc-Comtois; mais il n'est pas surprenant que ceux-ci se soient sentis moins attirés dans les États de Louis XI et de ses successeurs, adversaires politiques de leurs souverains.

Une autre remarque n'est peut-être pas sans intérêt. Dans la liste donnée par M. Picot, il n'est pas une seule fois fait mention des Universités espagnoles; étaient-elles

en général moins fréquentées que leurs rivales? Je crois qu'il faut l'admettre, mais cette explication ne suffit pas. Voici la question. En 1516, Charles d'Autriche, comte de Bourgogne, héritait du royaume d'Espagne de son aïeul Ferdinand, et, pour employer l'expression consacrée, la Franche-Comté devenait espagnole. Or, l'Espagne possédait une université célèbre, celle de Salamanque, qui se vantait au XIIIe siècle de ses quatorze mille étudiants et s'appelait encore au XVIe la « mère des vertus, des sciences et des arts »; comment se fait-il que parmi les étudiants comtois qui de 1516 à 1559 allaient ainsi d'université en université à la recherche de la science, il ne s'en trouve pas un seul qui soit désigné comme ayant étudié aux écoles espagnoles de Salamanque? Comment se fait-il que ni Charles-Quint ni Philippe II n'aient songé soit à encourager, soit même à obliger leurs sujets à fréquenter les Universités qui se trouvaient dans leurs États? Je ne vois qu'une réponse : il faut admettre que si cette date de 1516 a une grande importance pour l'histoire générale de l'Europe, puisqu'elle vit naître la colossale fortune de la maison d'Autriche, elle n'en a qu'une très secondaire dans l'histoire de la Franche-Comté, qui resta ce qu'elle était auparavant, et, malgré la communauté de souverain, échappa à peu près complètement à l'influence de l'Espagne. Toute notre histoire dans le cours du XVIe siècle et dans la première moitié du XVIIe aboutit, je crois, à cette conclusion, et sans doute, parmi les raisons que l'on aurait de l'adopter, celle que je tire des registres d'inscriptions d'étudiants à l'Université de Ferrare ne viendrait pas au premier rang; j'ai pensé cependant qu'il n'était pas inutile de la signaler à l'attention des érudits et des curieux.

Andelot (François d'), Bourguignon, témoin des promotions d'Hugues et de Claude de Boutechoux au grade de docteur ès droits, 12 juillet 1546 (p. 143). Ce François ne figure pas dans la généalogie de la famille d'Andelot donnée par Guichenon (*Hist. de Bresse et de Bugey*, 1650, IIIe partie, p. 1) (1).

Armenier (Guillaume). « Guill. Arminerii, prior ecclesie conventualis beate Marie de Luntuno, ordinis S. Augustini, Bisuntine diocesis in Borgundia, » est témoin de la promotion de Jean d'Arboud, 30 avril 1471 (p. 57). Guillaume appartenait sans doute à la famille de Guy Armenier, bailli d'Aval au comté de Bourgogne, 1420-1421, président du parlement de Dole, 1428, mort en 1430, et d'Estienne Armenier, bailli d'Aval, après son père, 1422 1423, président du parlement de Dole, 1439-1453 (V. Gollut, *Mémoires historiques de la république séquanoise*, nouv. édit., 1846, col. 1754, 219, 1756, 1757).

Bardes (Jean de), « Bardesius, Bourguignon, fils de Claude, seigneur de Ponvillars, témoin de la promotion de Tommaso degli Abizzi, » 23 juillet 1543 (p. 134) ; — il est appelé « Jo. de Barde de Burgondia » ; — témoin de la promotion d'Arthur de La Fontaine, 18 août 1543 (p. 137) ; docteur ès droits, 23 mai 1545. Il avait étudié à Dole, à Toulouse, à Pavie et à Ferrare (p. 138).

Barondel (Claude), Bourguignon. Voir Varondel.

Bernardi (Renobert), « Renobertus Bernardius, dominus de Choisex, filius Joannis, domini de Authume, et secretarii Caroli V imperatoris », docteur ès droits, 8 janvier 1552 (p. 100). Il avait étudié à Dole, à Paris et à Bologne. Renobert, alors qualifié seigneur d'Authume, testa le 13 novembre 1568 et fit diverses libéralités en faveur de l'église et des enfants pauvres de Dole (Arch. du Jura, G. 216, 258; Invent., I, p. 77b, 93b). La seigneurie de Choisey ou Choisy passa au frère de Renobert, Louis Bernard, cité en 1563 (ibid., G. 284; Invent., I, p. 104b).

Boutechoux (Hugues et Claude), frères, Bourguignons, fils de feu Jean (« filii q. Jo. Excassensis »), sont témoins de la promotion de Jean de Bardes, 23 mai 1545 (p. 138) ; sont reçus docteurs ès droits, 12 juillet 1546 (p. 142). Claude et Hugues de Boutechoux étaient fils de Jean de Boutechoux, mort en 1549, secrétaire d'État de l'empereur Charles-Quint, et d'Antoinette de Marmier. Claude épousa, par contrat passé à Gray, le 15 décembre

(1) Ce François d'Andelot appartenait à la famille d'Andelot-en-Montagne. Ce pouvait être François d'Andelot, protonotaire du Saint-Siège apostolique, fils d'Elyon d'Andelot et de Jeanne de Ferrières (A. B.).

1548, Charlotte de Vandenesse. Il devint avocat fiscal du roi Philippe II au parlement de Dole (4 janv. 1561), puis conseiller audit parlement. Il fit son testament à Dole le 8 février 1562, et mourut peu de temps après. Hugues épousa Louise Le Vaux. Il fut institué, le 31 mars 1571, grand juge de Besançon. Il fut ensuite conseiller et maître des requêtes au conseil privé du roi d'Espagne pour le service de Sa Majesté aux affaires de Bourgogne (15 juin 1578). Il fut confirmé le 6 août (Biblioth. nat., ms. fr. 26960, dossier 10667 ; Guillaume, *Histoire de la ville de Salins*, II, 1758, p. 52, 57).

Camou (*Antoine*), de Lons-le-Saunier (« Camuttus, Ledonensis Burgundus »), reçu docteur ès droits, 11 juin 1555 (p. 171).

Chaillot (*Luc*), témoin des promotions d'Hugues et de Claude de Boutechoux, 12 juillet 1546 (p. 143) ; témoin de la promotion d'Estienne de Vernet dit *Donnet*, 1er octobre 1548 (p. 151) ; témoin de la promotion de Simon Du Ban, 11 septembre 1550 (p. 157). En 1548 et en 1550, L. Chaillot est qualifié « docteur et chevalier. » Aux pages 143 et 157, son prénom est écrit « Lud. », c'est-à-dire « Ludovicus » ; mais à la page 151, il y a bien « Lucas » en toutes lettres. Christophe Chaillot, professeur extraordinaire à l'université de Franche-Comté, fut pourvu d'un office de conseiller au parlement de Bourgogne le 31 décembre 1524, et mourut en 1535. Son fils, Luc, fut conseiller au parlement de Dole en 1556 (Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, 1740, in-4, p. 646). Son arrière-petit-fils, François Chaillot, fut professeur à Besançon en 1607, et mourut doyen de la faculté de droit (voir Beaune et d'Arbaumont, *les Universités de Franche-Comté*, 1870, p. 191 et 197). Un Claude Chaillot, docteur ès droits, est cité en 1584 (Arch. du Jura, G. 176, fol. 71 vo ; *Invent.*, p. 656).

Des Barres (*Anatoile*), de Besançon, fils de Pierre, chevalier et président du parlement de Dole, est reçu docteur ès droits, le 8 mars 1553 (p. 166). Il avait étudié à Padoue, à Bologne et à Ferrare. Anatoile étudia d'abord à Louvain, où il fit imprimer un petit traité intitulé *Arithmeticæ practicæ libri IV*, 1595. On a encore de lui *Carolus Quintus cœlo donatus* (Lovanii, 1559, in-8). Voir Paquot, *Mémoires*, 1768, in-folio, p. 628.

Des Barres (*Louis*), frère du précédent, chanoine de Besançon, est reçu docteur ès droits le 2 novembre 1552. Il avait étudié à Bologne, à Pavie et à Ferrare. Le 7 septembre 1548, Louis avait été nommé prébendier de Supt (Archives du Doubs, G. 195 : Invent., I, p. 138a). Il devint chanoine de l'église métropolitaine de

Besançon (Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne,* 1740, in-4, p. 625) (1).

Du Ban (Simon), « de Ban, » d'Arbois en Bourgogne, fils de Jean, est témoin des promotions d'Hugues et de Claude Boutechoux, 12 juillet 1546 (p. 143). Il est reçu docteur ès droits le 11 septembre 1550. Il avait étudié à Dole, à Ferrare et à Pavie. Gérard Du Ban, trésorier de Dole, fut maître en la Chambre des comptes de cette ville de 1494 à 1500 (R. de Lurion, *Notice sur la Chambre des comptes de Dole*, 1892, p. 209). Un Estienne du Ban était en 1520 procureur au parlement de Paris (voir la liste donnée à la fin du *Stille de parlement*, etc.; cf. Biblioth. nat., ms. fr. 17116). Un Jean du Ban, seigneur de Saint-Germain, fut maire de Bourges (J. Chaumeau, *Histoire de Berry*, 1566, p. 191).

Du Champ (Jean) est témoin de la promotion de Noël Hugon, 23 janvier 1552 (p. 161). Le nom est écrit « Da Champ ».

Du Champ (Nicolas), de Dole, fils de feu Eustache du Champ, général des monnaies de Bourgogne, est reçu docteur ès droits le 14 février 1551 (p. 156). Il avait étudié à Dole, à Louvain, à Poitiers et à Pavie. — Eustache du Champ avait épousé Jeanne Chisseret, qui testa le 15 décembre 1523 (Arch. du Jura, G. 211 ; *Invent.*, I, p. 76b). Il était mort au plus tard en 1547, laissant deux fils : Nicolas et Estienne (Ibid., G. 294 ; *Invent.*, I, p. 109a). Nicolas fut reçu conseiller au parlement de Dole, le 14 mai 1572 (Dunod, *Mémoires*, 1740, p 646).

Du Tartre (François), « de Tartre », est témoin de la promotion de Noël Hugon, 23 janvier 1552 (p. 161). — François était frère de Louis, qui suit. Il fut, comme son père, lieutenant général du bailli d'aval, à Poligny. Il épousa Jeanne de Salives. (V. Chevalier, *Mém. histor. sur la ville de Poligny*, II, 1769, p. 492).

Du Tarthre (Louis), « Tartreus, Dolanus Burgundus, filius Petri, pretoris baillivatus d'aval », est reçu docteur ès droits le 23 septembre 1550 (p. 156). Il avait étudié à Louvain, à Dole, à Pavie, à Bologne, à Ferrare, à Pise, à Sienne et à Naples. — Le père de Louis, Pierre du Tartre, docteur ès droits, qui testa le 4 juin 1558, avait épousé Jeanne de Marenches (Arch. du Jura, G 177, fol. 21 v° ; *Invent.*, I, p. 66a). Quant à Louis, il fut professeur et distributeur en l'université de Dole, abbé de Bellevaux, évêque de Nicopolis et suffragant de Claude de la Baume, arche-

---

(1) Il mourut en 1570. V. J. Gauthier et J. de Sainte-Agathe, *Obituaire du chapitre métropolitain de Besançon.* Besançon, Jacquin, 1901 (A. B.).

vêque de Besançon. (V. Chevalier, *Mém. histor. sur la ville de Poligny*, II, 1769, p. 492).

Esterno (*Jean d'*), Bourguignon, est reçu docteur ès droits, 2 mai 1555 (p. 171). Ce personnage est un fils de Jean IV d'Esterno et de Catherine Coytaud, de Salins, « Jean-Frederic d'Eterno, écuyer, qui après avoir voyagé longtemps en Italie et en Allemagne, s'adonna à l'étude des lois et laissa de son mariage avec Marguerite du Moulin deux filles, l'une épouse de François de Darbonnay, écuyer, seigneur de Villers-Farlay, et l'autre, nommée Gasparine-Françoise, alliée à noble Pierre Bancenel, de Salins. » (Guillaume, *Hist. de la ville de Salins*, II, 1758, p. 126)

Férod (Pierre), « P. Ferodi, de Grandirale, Bisontin. diocesis in Borgondia, filius nobilis Johannis, in artibus graduatus », est reçu docteur en droit civil le 9 juillet 1461 (p. 52). — Henri Farod et Charles Farod eurent, au commencement du XVIe siècle, des offices dans la saunerie de Franche-Comté (Arch. du Doubs, B. 208 ; *Invent.*, I, p. 88). Un Claude Farod, qui fut chanoine de Besançon, paraît avoir étudié un siècle plus tard en Italie. C'est à ce Claude que Jean Verneret, de Pontarlier, dédie ses *Animadversiones in Michaelem Poletum, artium liberalium professorem Montanum* (Bologne, 1er avril 1570). Voir Baudrier, *Bibliogr. lyonnaise*, III, p. 313.

Grandmont (*François de*), de Besançon, est témoin de la promotion d'Estienne de Mesmay, 31 mai 1553 (p. 167) ; est reçu docteur ès droits le 18 mai 1554 (p. 170). — Le nom de François de Grandmont se lit sur un incunable de Besançon (Castan, *Catal.*, p. 248, n° 336).

Guierche (*Melchior*), de Besançon, est témoin des promotions de Noël Hugon, 23 janvier 1552 (p. 161), et d'Anatoile des Barres, 8 mai 1553 (p. 167).

Hugon (Noël), de Gray, « filius nobilissimi Joannis », est témoin de la promotion de Pierre Varondel, 11 septembre 1550 (p. 197) ; il est reçu docteur ès droits le 23 janvier 1552 (p. 160). Il avait étudié à Poitiers, à Pavie, à Bologne et à Ferrare. — La sœur de Noël, Anne Hugon, épousa François-Joseph Linglois, sieur de Champrougier, avocat fiscal à Vesoul, puis (1579) premier maître à la Chambre des comptes de Dole. V. R. de Lurion, *Not. sur la Ch. des comptes de Dole*, p. 185.

Jonvelle (*Jean*), de Dole, fils de Jean, conseiller du duc Philippe le Beau, est témoin de la promotion de Simon du Ban, 11 septembre 1550 (p. 157) ; son nom est écrit « Joncelle ». Il est reçu docteur ès droits le 8 janvier 1552 (p. 160) ; son nom est

écrit « Jonvellus ». Il avait étudié aux universités de Dole, d'Avignon et de Bologne. — Jean Jonvelle, secrétaire de Philippe le Beau, est cité dans la *Correspondance de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche*, t. I, p. 174 : « Quant à maistre Jean Jonvelle (M. le Glay imprime « Jonuelle »), en ce que luy pourrai faire plesir ny adresse pour l'honneur de nous », écrit Marguerite à Maximilien, au mois d'août 1509, « voulentiers le feray ». Jean II, son fils, notre docteur, testa le 8 juin 1571 (Arch. du Jura, G. 217 : *Invent.*, I, p. 78a).

Maignin (Claude), Bourguignon, fils de noble Jean Maignin, est reçu docteur ès droits le 28 août 1553 (p. 168). Il avait étudié à Dole (sous Niccolo Belloni), à Pavie et à Bologne.

Marenches (*François de*), de Dole, fils de Constance, est reçu docteur ès droits le 29 juillet 1551. Il avait étudié à Dole, à Pavie et à Bologne. — Constance de Marenches, seigneur de Nenon, était trésorier général du comté de Bourgogne ; il devint premier maître à la Chambre des comptes de Dole, lors de son rétablissement en 1562 ; il mourut en 1565. (R. de Lurion, *Not. sur la Ch. des comptes de Dole*, p. 183.)

Marenches (*Jean de*), Bourguignon, de Dole, fils de Louis de Marenches, docteur ès droits, conseiller au parlement de Dole et membre du conseil privé du roi, est témoin des promotions d'Hugues et de Claude Boutechoux, 18 juillet 1546 (p. 153). — Louis de Marenches, fils d'Anselme, podestat d'Ivrée, qui était venu s'établir comme professeur à Dole, en 1452, et y était mort le 19 mai 1497, avait professé lui-même le droit civil. (Voir Beaune et d'Arbaumont, *Les Universités de Franche-Comté*, 1870, p. 190, 191.)

Mareschal (*Antoine*), de Besançon, fils de noble Guillaume, est reçu docteur ès droits le 12 février 1551 (p. 156). Il avait étudié à Poitiers, à Bourges, à Orléans et à Ferrare. — Antoine entra en 1560 dans le gouvernement de Besançon ; il mourut le 24 février 1610. On voit sa signature sur deux incunables conservés dans la bibliothèque de Besançon (Castan, *Catalogue*, p. 157 et 441).

Mesmay (*Estienne de*), de Besançon, clerc, fils d'Estienne, est reçu docteur ès droits le 31 mai 1553 (p. 166). Il avait étudié à Padoue, à Dole et à Louvain. — Estienne Ier de Mesmay était contrôleur de la maison de Marie, reine de Hongrie et de Bohême. Son fils aîné, Renobert, né le 15 juillet 1513, fut président d'Orange et premier maître à la Chambre des comptes de Dole (1565) ; il mourut le 7 mars 1573. Son second fils, Es-

tienne II, étudiait à Padoue en 1551 ; il y fut élu conseiller de la nation de Bourgogne, le 6 septembre de cette année (Arch. univ., reg. VIII, fol. 168 v°). Il remplit bientôt après les fonctions de syndic (ibid., fol. 175, 178 : 2, 9 déc.). Estienne II fut admis, dès le 10 novembre 1554, à la coadjutorerie de la prébende de Geneuille (Arch. du Doubs, G. 195 : *Invent.*, I, p. 139b).

Mignot (*Jean*), Bourguignon, est témoin de la promotion de Claude Maignin, 28 août 1553 (p. 169).

Moyria (*Claude*), « Claudius Moyrya, » Bourguignon, du diocèse de Lyon, est reçu docteur ès droits le 12 novembre 1543 (p. 134). Il avait étudié à Poitiers, à Valence, à Dole et à Padoue. — Guichenon cite plusieurs personnages du nom de Claude dans la généalogie qu'il a donnée de la famille Moyria (*Hist. de Bresse et de Bugey*, 1650, IIIe partie, p. 181) ; il ne mentionne pas celui-ci.

Montrichard (*Hector de*), de Besançon, fils d'Estienne, est témoin de la promotion de Noël Hugon, 23 janvier 1542 (p. 151) ; est reçu docteur ès droits, 8 mai 1555 (p. 166). Il avait étudié à Bologne, à Ferrare et à Dole.

Morel (*Jacques*), de Dole, « filius Jacobi, questoris Caroli V Universitatis Dolane », est reçu docteur ès droits le 14 septembre 1553 (p. 168). Il avait étudié à Louvain, à Dole et à Padoue.

Morel (Jean), d'Orgelet, dans le comté de Bourgogne, fils de noble Claude Morel, est reçu docteur en droit canon le 17 mars 1536 (p. 124). — M. R. de Lurion (*Nobiliaire de la Franche-Comté* 1890, p. 552) ne fait qu'une vague mention de Claude de Morel, fils d'Humbert Morel, ou de Morel, écuyer. Ce dernier vivait à Orgelet, en 1500.

Nardin (Thomas), de Besançon, est témoin des promotions de Renobert Raclet, 13 février 1551 (p. 157) et de Noël Hugon, 23 janvier 1552 (Pardi, p. 161, imprime « Nardrin »). Thomas a traduit en français l'ouvrage publié en italien par Juan de Sylva, comte de Puertalegre, sous le masque de Jeronimo de Franchi Correstaggio : *L'Union du royaume de Portugal à la couronne de Castille*, etc. (Besançon, Nic. de Moingosse, 1596 ; Arras, Gilles Bauduyn, 1600, in-8, et avec quelques rajeunissements dans le style, Paris (Hollande), 1680, 2 vol. in-12). Voir Brunet, II, 217.

Petitot (Girard), « Complitensis Burgundus, » fils d'André, est reçu docteur ès droits le 14 décembre 1548 (p. 150) ; il avait étudié à Fribourg, à Padoue, à Dole, à Bologne et à Ferrare.

Poligny (*Guy de*), « Bisuntinus Burgundus », fils de Pierre, est reçu docteur ès droits le 23 juin 1551 (p. 158). Il avait étudié à Louvain, à Pavie et à Bologne. Guy devint conseiller clerc au

parlement de Dole ; il est cité en 1556 et 1557 (L. Gollut, *Mémoires histor. de la républ. séquanoise*, nouv. édit., 1846, col. 1761). Il fut emporté par une mort prématurée. Le 18 septembre 1557, Guy de Poligny, frère de Joachim, seigneur de Chatillon, fut enterré à Besançon (Arch. du Doubs, G. 196 ; *Invent.*, I, p. 140).

Raclet (*Robert*), « Raiclet, » de Dole, fils de feu Claude et secrétaire de la Majesté Impériale, est reçu docteur ès droits le 12 février 1551 (p. 156). Il avait étudié à Dole, à Louvain et à Pavie.

Salins (*Antoine de*), Bourguignon, est témoin de la promotion de Jean de Bardes, 23 mai 1545 (p. 138) ; il est appelé « de Saline ». — Il s'agit probablement d'Antoine de Salins, seigneur de Corabeuf, qui épousa Catherine de Mypont, dame de Carteynes, morte le 3 avril 1588 (M. Pellechet, *Notes sur les livres liturgiques.... d'Autun*, etc., 1883, p. 504). — Un premier Antoine de Salins avait étudié le droit à Padoue, où, le 1er août 1506, il avait été nommé conseiller de la nation de Bourgogne (Arch. univ., reg. II, fol. 166), et où, au mois d'août 1507, il avait été conseiller suppléant des nations de Pologne et de Hongrie (reg. III, fol. 23, 24). Cet Antoine était devenu chanoine de Beaune, puis doyen, en 1543 ; il était mort le 18 septembre 1557 (M. Pellechet, *loc. cit.*, p. 504).

Salives (*Antoine de*), « de Salicis » (*lisez* de Salivis), est témoin de la promotion d'Hugues Bonféal, 19 janvier 1494 (p. 95). — Antoine de Salives, seigneur de Betoncourt, docteur ès droits, fut conseiller au parlement de Dole de 1500 à 1532 ; il mourut avant 1537 (Gollut, *Mém. de la république séquanoise*, éd. de 1846, col. 1762). Antoine fut aussi conseiller de Marguerite d'Autriche (voir Le Glay, *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche*, II, 1845, p. 270, où le nom est écrit « Saline »).

Salives (*Guillaume de*), « de Salicis » (*lisez* de Salivis), est témoin de la promotion d'Hugues Bonéfal, 29 janvier 1494 (p. 95). — Guillaume était probablement frère d'Antoine.

Saulget (*Denis*) est témoin de la promotion de Renobert Raclet, 12 février 1551 (p. 157). — Les Saulget étaient de Pontarlier. M. de Lurion (*Nob. de Franche-Comté*, 1890, p. 730) cite Louis Saulget, docteur ès droits, anobli, en 1580, par l'empereur Rodolphe II, en même temps que François, Jean, Pierre, Simon et Étienne Saulget.

Thomassin (*Philippe*), Bourguignon, fils de Jean Thomassin, conseiller de l'empereur, est reçu docteur ès droits le 22 mai 1533 (p. 120). — Jean Thomassin, seigneur de Cendrecourt, était

conseiller au parlement de Dole depuis 1524 au moins ; il mourut en 1550 (L. Gollut, *Mém. de la république séquanoise*, 1846, col. 1763). Sa postérité, dit M. R. de Lurion, fut très nombreuse (*Nob. de Franche-Comté*, 1890, p. 749). — Un Léonard Thomassin est cité parmi les juristes, à Padoue, en 1538. Aux « probations » qui eurent lieu le 26 juillet de cette année. « D. Stephanus Basciar (= Bouchard) opposuit contra D. Leonardum Thomasinum, quia non est scholaris idoneus, et quia venit ad hanc civitatem ex causâ praticharum, non causa studiendi legibus. Non habet libros.... Et, quia juvenis, fuit admissus » (Arch. univ. de Padoue, reg. V, 2e partie, fol. 37 *bis* vo)

Varondel (*Claude*), « Barondel », Bourguignon, est témoin de la promotion de Pierre Ferod, 9 juillet 1461 (p. 53).

Varondel (*Pierre*), de Saint-Claude, Bourguignon, fils de Claude Varondel, secrétaire de l'empereur Charles-Quint, est reçu docteur ès droits le 11 septembre 1550 (p. 156). Il avait étudié à Paris, à Dole, à Padoue, à Rome et à Pavie. — M. de Lurion (*Nob. de Franche-Comté*, 1890, p. 779) cite Pierre à Besançon en 1553.

Vernet (*Estienne de*) ou du Vernois (« de Verneto (*sic*) »), *alias* Domet, de Lons-le-Saunier, diocèse de Besançon, protonotaire, fils de Jean, est reçu docteur ès droits le 1er octobre 1548 (p. 150). Il avait étudié aux universités de Dole, d'Avignon, de Toulouse et de Bologne. — Étienne fut vice-chancelier et chanoine de l'église Notre-Dame, à Dole. Gollut, qui le cite (*Mém. de la républ. séquanoise*, éd. de 1846, col. 143), l'appelle « M. Estienne Dolmet ».

Villette (*Pierre de*), de Besançon, fils de noble Jean de Villette, est reçu docteur en droit civil le 31 mars 1460 (p. 36).

Viron (*Siméon*), de Salins, est reçu docteur ès droits le 3 septembre 1555 (p. 171). — Siméon pouvait être fils d'Oudot Viron, secrétaire de la reine Éléonore d'Autriche, anobli par Charles-Quint en 1541, et mort à Bruxelles en 1577, laissant dix-sept enfants (R. de Lurion, *Not. sur la Ch. des comptes de Dole*, p. 262). Le frère d'Oudot, Jean Viron, qui fut nommé auditeur en la Chambre des comptes de Dole le 25 août 1574 et mourut en 1596, avait étudié à Padoue ; son souvenir y est conservé par une inscription qui se voit encore au palais de l'Université (Dell' Ero, *Della universita di Padova, cenni ed iscrizioni*, 1841, in-8, p. 5a).

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1903)

I.

ACADÉMICIENS TITULAIRES

1° Directeurs Académiciens nés.

Mgr l'archevêque de Besançon (Mgr Petit).

M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général Deckher).

M. le premier président de la cour d'appel (M. Gougeon).

M. le préfet du département du Doubs (M. Roger).

2° Académicien-né.

M. le maire de la ville de Besançon (M. Baigue).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

1. Suchet (le chanoine), *Doyen de la Compagnie*, rue Casenat, 1 (21 janvier 1863).
2. Estignard (Alexandre), ancien député du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).
3. Sire (Georges), ✻, docteur ès sciences, essayeur de la garantie, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), rue de la Mouillère, 15 (28 janvier 1870).
4. Gauthier (Jules), ✻, archiviste du département, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Ch. Nodier, 8 (29 janvier 1872).

MM.

5. Pingaud (Léonce), ✻, professeur à l'Université (Faculté des lettres), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Saint-Vincent, 17 (27 janvier 1876), *Secrétaire perpétuel honoraire.*
6. Mercier (Louis), horloger, rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).
7. Isenbart (Émile), ✻, artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).
8. Mairot (Henri), banquier, président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).
9. Sainte-Agathe (le comte Joseph de), ancien élève de l'École des Chartes, rue d'Anvers, 7 (28 janvier 1886). *Archiviste.*
10. Gauderon (le docteur Eugène), professeur à l'Université (École de médecine), Grande-Rue, 110 (29 juillet 1886).
11. Lombart (Henri), ancien conseiller à la Cour, rue du Mont-Sainte-Marie, 2 (27 janvier 1887).
12. Beauséjour (Mgr Paul de), évêque élu de Carcassonne, à l'archevêché (26 juillet 1889).
13. Girardot (le docteur Albert), rue Saint-Vincent, 15 (31 janvier 1889).
14. Lambert (Maurice), docteur en droit, bâtonnier de l'ordre des avocats, quai de Strasbourg, 13 (25 juillet 1889).
15. Guichard (Paul), rue Pasteur, 13 (25 juillet 1889).
16. Boussey (Armand), professeur d'histoire au lycée, Grande-Rue, 116 (13 fév. 1890), *Vice-président annuel.*
17. Lieffroy (Aimé), conseiller général du Jura, rue Charles Nodier, 11 (24 juillet 1890).
18. Boutroux (Léon), professeur à l'Université (Faculté des sciences), à Fontaine-Écu (24 juillet 1890).
19. Roland (le docteur), professeur à l'Université (École de médecine), rue de l'Orme de Chamars, 10 (24 juillet 1890).
20. Lurion (Roger de), rue du Perron, 22 (24 juillet 1890). *Secrétaire perpétuel.*

MM.

21. Vaulchier (le marquis de), ✻, rue Moncey, 9 (22 janvier 1891).
22. Giacomotti (Félix-Henri), ✻, directeur de l'École des Beaux-Arts, correspondant de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue Moncey, 9 (23 juillet 1891).
23. Baudin (le docteur), ✻, Grande-Rue, 86 (23 juillet 1891).
24. Chipon (Maurice), avocat, docteur en droit, rue de la Préfecture, 23 (9 février 1893).
25. Vaissier (Alfred), conservateur du musée des antiquités, Grande-Rue, 109 (27 juillet 1893).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

MM.

26. Guillemin (Victor), peintre et critique d'art, rue des Granges, 21 (27 juillet 1893). *Président annuel.*
27. Ledoux (le docteur Émile), quai de Strasbourg, 13 (11 juillet 1895). *Trésorier de la Compagnie.*
28. Beauséjour (Gaston de), ancien élève de l'École polytechnique, place Saint-Jean, 6, et à Motey-Besuche (Haute-Saône) (4 février 1897).
29. Truchis de Varennes (le vicomte de), rue de la Lue, 9 (31 janvier 1901).
30. Jeannnerod (le général Alexandre), G. O. ✻, ancien commandant de corps d'armée, rue Saint-Vincent, 19 (29 janvier 1903).
31. Rossignot (le chanoine), curé de Sainte-Madeleine, rue de la Madeleine, 6 (29 janvier 1903).
32. Guiraud (Jean), professeur à l'Université (Faculté des lettres), à Fontaine-Écu (29 janvier 1903).
33. Cretin (Émile), ✻, professeur honoraire de l'Université, Grande-Rue, 121 (29 janvier 1903).
34. Baille (Louis), artiste peintre, rue Saint-Vincent, 1 (29 janvier 1903).

35-40....

II.

ACADÉMICIENS HONORAIRES

1° Anciens titulaires.

MM.

1. Weil (Henri), O. ✻, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, rue Adolphe Yvon, 16, à Paris (23 janvier 1864).
2. Chotard, ✻, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, rue de Vaugirard, 61, à Paris, (25 août 1873).
3. Mignot (Édouard), ✻, colonel en retraite, rue Las Cases, 18, à Paris (25 août 1875).
4. Huart (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, rue Picot, 8, à Paris (27 janvier 1876).
5. Tivier (Henri), ✻, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon, à Amiens (27 janvier 1876).
6. Piépape (Léonce de), O. ✻, général de brigade, du cadre de réserve, rue de l'École de Droit, 7, à Dijon (27 juillet 1878).
7. Saint-Loup (Louis), ✻, professeur honoraire à l'Université de Besançon (Faculté des sciences), à Vuillafans (Doubs) (27 juillet 1878).
8. Meynier (le docteur Joseph), O. ✻, médecin principal de l'armée territoriale, Vallorbe (Suisse) (29 juillet 1879).
9. Chardonnet (le comte de), ✻, ancien élève de l'École polytechnique, rue Cambon, 43, à Paris (21 janvier 1884).
10. Touchet (Mgr), évêque d'Orléans (22 janvier 1891).
11. Rolland, O. ✻, capitaine de vaisseau en retraite, ancien gouverneur de Besançon, rue des Dominicaines, 39, à Marseille (22 décembre 1892).
12. Rigny (l'abbé), chanoine honoraire, à Purgerot, Haute-Saône (11 juillet 1895).

MM.

13. Louvot (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Gray (1er février 1900).
14. Poëte (Marcel), bibliothécaire de la ville de Paris, rue Dante, 7, à Paris (1er février 1900).
15. Prinet (Max), archiviste-paléographe, rue Maurepas, 18, à Versailles (31 janvier 1901).

2° Membres honoraires.

1. Gérôme (Jean-Léon), C. ✻, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).
2. Seguin, ✻, recteur honoraire, rue Ballu, 1, à Paris (29 janvier 1872).
3. Dreyss, ✻, ancien recteur, inspecteur général honoraire, rue Vaneau, 30, à Paris (27 juillet 1874).
4. Mérode (le comte de), ancien sénateur, ancien conseiller général du Doubs, rue de Varennes, 55, à Paris (28 juillet 1880).
5. Vorges (le comte Domet de), O. ✻, ancien ministre plénipotentiaire, rue du Général Foy, 46, à Paris, et à Maussans (Haute-Saône) (9 février 1893).
6. Vieille (Paul), O. ✻, ingénieur en chef du service des poudres et salpêtres, directeur du laboratoire central, quai Henri IV, 12, à Paris (24 janvier 1895).
7. Perraud (le cardinal), évêque d'Autun (6 février 1896).
8. Pouillet, ✻, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, rue de l'Université, 10, à Paris (4 février 1897).

9-10....

III.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAONE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ).

MM.

1. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'École des chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).
2. Baille (Charles), ancien magistrat, rue de l'Université, 78, à Paris (31 juillet 1877).
3. Prost (Bernard), inspecteur général des bibliothèques et archives, avenue Rapp, 7, à Paris (31 juillet 1877).
4. Becquet (Just), O. ✻, statuaire, rue de la Procession, 27, à Paris (27 juin 1878).
5. Thuriet (Charles), ancien magistrat, à Turin (Italie) (29 juillet 1879).
6. Rambaud (Alfred), O. ✻, sénateur, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).
7. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1862).
8. Toubin (Édouard), ancien professeur, à Salins (28 janvier 1886).
9. Duvernoy (Clément), bibliothécaire de la ville, à Montbéliard (27 janvier 1887).
10. Girod (Paul), professeur à l'Université de Clermont-Ferrand (Faculté des sciences et École de médecine) (27 janvier 1887).
11. Petetin (l'abbé), aumônier de la Visitation, à Ornans (2 février 1888).

MM.

12. Lamy (Étienne), ancien député du Jura, place d'Iéna, 3, à Paris (25 juillet 1889).
13. Tripard (Just), ancien juge de paix, à Marnoz (Jura) (25 juillet 1889).
14. Feuvrier (Julien), professeur au collège de Dole (24 juillet 1890).
15. Le Mire (Paul-Noël), à Mirevent, par Pont-de-Poitte (Jura) (22 janvier 1891).
16. Lods (Armand), à Héricourt, et à Paris, avenue Friedland, 8 (29 janvier 1892).
17. Boisselet (Joseph), à Roche-sur-Linotte (Haute-Saône) (29 janvier 1892).
18. Guichard (l'abbé), curé de Grozon (Jura) (29 janvier 1892).
19. Loye (l'abbé), curé de Fleurey-lez-Saint-Hippolyte (Doubs) (28 juillet 1892).
20. Godard (Charles), professeur d'histoire au lycée du Puy (Haute-Loire) (9 février 1893).
21. Bataille (Frédéric), professeur au lycée Michelet, à Vanves (Seine) (27 juillet 1893).
22. Brune (l'abbé), curé de Mont-sous-Vaudrey (Jura) (27 juillet 1893).
23. Caron (René), à Arc-et-Senans (25 janvier 1894).
24. Brugnon (Stanislas), avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassalion, rue de la Bienfaisance, 8, à Paris (24 janvier 1895).
25. Narbey (l'abbé), vicaire à Clichy-la-Garenne, rue de l'Union, 10 (Seine) (6 février 1896).
26. Richenet, professeur honoraire, à Dole (4 février 1897).
27. Routhier, secrétaire de l'Association franc-comtoise *Les Gaudes*, rue Flatters, 10, à Paris (4 février 1897).
28. Chapoy (Henri), avocat, rue des Saints-Pères, 13, à Paris (7 juillet 1898).
29. Derosne (Charles), à Ollans (Doubs) (7 juillet 1898).

MM.

30. Kirwan (Charles de), inspecteur des forêts en retraite, villa Dalmassière, près Voiron (Isère) (26 janvier 1899).
31. Bouchot (Henri), conservateur du cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale, rue Bonaparte, 47, à Paris (26 janvier 1899).
32. Bertin, docteur en médecine, à Gray (1er février 1900).
33. Grandmougin (Charles), rue Chauveau, 6, Neuilly-sur-Seine (13 juin 1901).
34. Roy (Jules), professeur à l'École des chartes, rue Hautefeuille, 19, à Paris (13 juin 1901).
35. Menthon (Henri de), ancien lieutenant de vaisseau, à Saint-Loup-lez-Gray (21 janvier 1903).
36. Piot-Bey (J.-B.), directeur du service vétérinaire des domaines de l'État égyptien, le Caire (29 janvier 1903).
37. Ollone (le vicomte Henri d'), capitaine d'infanterie de marine, rue Hamelin, 46, à Paris (29 janvier 1903).

38-40....

IV.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ

MM.

1. Junca, ✻, ancien archiviste du Jura, rue des Batignolles, 39, à Paris (28 janvier 1865).
2. D'Arbois de Jubainville, ✻, ancien archiviste de l'Aube, professeur au Collège de France, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
3. Beaune (Henri), ancien procureur général, cours du Midi, 21, à Lyon (27 janvier 1874).
4. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).

MM.

5. Beaurepaire (de), ✻, archiviste de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), rue Beffroy, 24, à Rouen (29 août 1875).
6. Tuetey (Alexandre), sous-chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales, rue de Poissy, 31, à Paris (31 juillet 1877).
7. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, rue de l'École de droit, à Dijon (28 juillet 1880).
8. Arbaumont (Jules d'), rue Argentières, à Dijon (28 juillet 1881).
9. Keller (Émile), ancien député du Haut-Rhin, rue d'Assas, 14, à Paris (26 janvier 1887).
10. Babeau (Albert), ✻, membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, à Troyes, et à Paris, boulevard Haussmann, 133 (28 juillet 1887).
11. Tinseau (Léon de), homme de lettres, rue de Vienne, 21, à Paris (31 janvier 1889).
12. Du Bled (Victor), à Servigney, par Saulx (Haute-Saône) (28 juillet 1892).
13. Monnier (Marcel), voyageur, à Jeurre (Jura) (24 janvier 1895).
14. Fondet (Eugène), directeur des écoles françaises de Moscou, rue Petite Loubianka, à Moscou (Russie) (6 février 1896).
15. Milcent (Louis), ancien auditeur au Conseil d'État, à Vaux-sous-Poligny (Jura) (4 février 1897).
16. Vallery-Radot (René), homme de lettres, à Paris, rue de Grenelle, 14 (31 janvier 1901).
17. Ingold (l'abbé), directeur de la *Revue d'Alsace*, à Colmar (Alsace) (29 janvier 1903).
18. Aubert (Joseph), artiste peintre, rue Chalgrin, 4, à Paris (29 janvier 1903).

19-20....

V.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS

MM.

1. Anziani (l'abbé), ancien bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1881).
2. Montet (Albert de), à Chardonne-sur-Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
3. Brunnhofer (Hermann), à Saint-Pétersbourg (19 juillet 1883).
4. Du Bois-Melly, à Genève-Plainpalais (28 juillet 1887).
5. Choffat (Paul), géologue, rue de Arco a Jesus, 113, à Lisbonne (13 février 1890).
6. Dufour (le docteur Marc), ✻, professeur à l'Université, à Lausanne (22 janvier 1891).
7. Diesbach (le comte Max de), à Villars-les-Joncs, près Fribourg (Suisse) (23 juillet 1891).
8. Dufour (Théophile), bibliothécaire de la ville de Genève (23 juillet 1891).
9. Godet (Philippe), professeur à l'Académie de Neuchatel (Suisse) (29 janvier 1892).
10. Polovtsov (Alexandre), G. O. ✻, président de la Société d'histoire de Russie, correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences morales et politiques), à Saint-Pétersbourg, et à Paris, rue Cambon, 41 (28 juillet 1892).
11. Kurth (Godefroid), professeur à l'Université de Liège (9 février 1893).
12. Winterer (l'abbé), député au Parlement allemand, à Mulhouse (Alsace) (24 janvier 1895).
13. Roberti (Giuseppe), professeur à l'Académie militaire, à Turin (24 janvier 1895).
14. Marchal (le chevalier Edmond), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (6 février 1896).

MM.

15. Thompson (sir Edward), directeur du *British Museum*, à Londres (26 janvier 1899).

16. Giory de Nadudvar (Arpad de), ✻, archiviste d'État, Minoritenplatz, à Vienne (31 janvier 1901).

17. Bourban (le chanoine), à Saint-Maurice (Valais) (31 janvier 1901).

18. Holder (l'abbé), professeur à l'Université de Fribourg (Suisse) (13 juin 1901).

19-20....

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1903

Membres titulaires.

MM.

Perrin (l'abbé Élie), décédé à Besançon le 30 avril.

Lebon (le docteur Eugène), décédé à Besançon le 21 juin.

Membre honoraire (ancien titulaire).

M.

Reboul (Pierre-Edmond), ✻, décédé à Marseille le 23 décembre 1902.

Académicien honoraire.

M.

Jacquinet (ancien recteur), décédé à Paris le 15 mai 1903.

Correspondants franc-comtois.

MM.

De Beauséjour (Eugène), décédé à Lons-le-Saunier le 28 avril.

Petit (Jean), statuaire, décédé à Paris le 6 mai.

Robert (Ulysse), ✻, décédé à Paris le 5 novembre.

Correspondants nés hors de l'ancienne province de Franche-Comté.

MM.

Viellard (Léon), décédé à Morvillars le 28 juin.

Garnier (Joseph), ✻, décédé à Dijon le 13 novembre.

Associé étranger.

M.

Bollati de Saint-Pierre (le baron), décédé à Turin le 28 mai 1903.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (125)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE

FRANCE

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'émulation de l'Allier ; Moulins.

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes ; Gap.

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie ; Caen.
Société d'agriculture ; Caen.
Société des beaux-arts ; Caen.

Charente.

Société archéologique et historique de la Charente ; Angoulême.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.
Commission des antiquités du département de la Côte d'Or.

Côtes-du-Nord.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord ; Saint-Brieuc.

Doubs.

Société d'émulation du Doubs ; Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme ; Valence.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nimes.

Garonne (Haute-).

Académie des Jeux-Floraux ; Toulouse.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres ; Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France ; Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire ; Tours.

Isère.

Académie Delphinale ; Grenoble.

Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère ; Grenoble.

Jura

Société d'émulation du Jura ; Lons-le-Saunier.

Loire.

Société de la Diana ; Montbrison.

Loire-Inférieure.

Société académique ; Nantes.

Lot.

Société d'études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot ; Cahors.

Maine-et-Loire.

Société d'études scientifiques d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche ; Saint-Lô.
Société des sciences naturelles ; Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.

Marne (Haute-).

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas ; Nancy.

Meuse.

Société des sciences, lettres et arts de Bar-le-Duc.
Société philomathique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord ; Douai.
Société d'émulation de Cambrai.
Société d'émulation de Roubaix.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Commission départementale des monuments historiques; Arras.
Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Rhin (Haut-).

Société Belfortaine d'émulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; Chalon-sur-Saône.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Éduenne; Autun.

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul.
Société grayloise d'émulation; Gray.

Savoie.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry.

Savoie (Haute-).

Académie Chablaisienne; Thonon.

Seine.

Société de médecine légale; Paris.

Société des études historiques ; Paris.
Société philotechnique ; Paris.
Société philomathique ; Paris.
Société des antiquaires de France ; Paris.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société havraise d'études diverses.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise ; Versailles.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise ; Versailles.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie ; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France ; Amiens.
Société d'émulation d'Abbeville.

Tarn-et-Garonne.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne ; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne ; Montauban.

Var.

Académie du Var ; Toulon.

Vaucluse.

Académie de Vaucluse ; Avignon.

Vienne.

Société des antiquaires de l'Ouest ; Poitiers.

Vosges.

Société d'émulation des Vosges ; Épinal.
Société philomathique vosgienne ; Saint-Dié.

ALLEMAGNE

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe ; Iéna.
Société historique et philosophique ; Heidelberg.

ALSACE-LORRAINE

Académie de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la basse Alsace; Strasbourg.

AMÉRIQUE DU SUD

Université de Buenos-Ayres; République Argentine.
Annales de l'Université du Chili; Santiago.
Annales du Musée national de Montevideo; Uruguay.

AUTRICHE

Académie impériale et royale des *Agiati;* Rovereto (Tyrol).

BELGIQUE

Académie royale de Belgique; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique; Bruxelles.

BRÉSIL

Musée national de Rio de Janeiro.

DOMINION DU CANADA

Société de numismatique et d'antiquités; Montréal.

ÉGYPTE

Institut égyptien; Le Caire.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut Smithsonien; Washington.
American Museum of natural history; New-York.

ITALIE

Académie royale des *Lincei ;* Rome.
Société des études zoologiques ; Rome.
Académie royale de Lucques.
Académie des sciences morales et politiques ; Naples.

MEXIQUE

Observatoire météorologique central de Mexico.
Observatoire de Tacubaya.
Bibliothèque de la *Secretaria de Fomento ;* Mexico.
Société scientifique Antonio Alzate ; Mexico.
Institut géologique du Mexique : Mexico.

RUSSIE

Société des naturalistes de l'Université de Kiev.

SUÈDE & NORWÈGE

Académie royale des sciences de Stockholm.
Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités ; Stockholm.
Institut géologique de l'Université d'Upsal.
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE

Société jurassienne d'émulation ; Porrentruy (canton de Berne).
Société neuchateloise de géographie ; Neuchatel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; Genève.
Institut national genevois ; Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande ; Lausanne.
Société d'histoire du canton de Fribourg.

Publications périodiques diverses reçues par l'Académie

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique.

Annuaire des bibliothèques et des archives.

Journal des savants.

Bulletin d'archéologie africaine.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers ; Romans.

Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.

Revue de l'enseignement supérieur et des Facultés ; Dijon.

Revue viticole, agricole et horticole de Franche-Comté et de Bourgogne ; Poligny.

Revue d'Alsace ; Colmar.

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES

Bibliothèque de la Sorbonne : Paris.
— de la ville ; Besançon.
— universitaire ; id.
— du grand séminaire ; id.
— de l'Institution Sainte-Marie ; id.
— du cercle des officiers ; id.
— de la Société de lecture ; id.
— de Baume-les-Dames.
— de Montbéliard.
— de Vesoul.
— de Lons-le-Saunier.
— de Pontarlier.
— de Saint-Claude.
— de Salins.
— de Dole.
— de Gray.
— de Luxeuil.
— de Lure.
— de Belfort.
— du séminaire de Vesoul.
— du petit séminaire d'Ornans.
— du petit séminaire de Consolation.
Archives du Doubs.
— de la Haute-Saône.
— du Jura.
— de la Côte-d'Or.

TABLE DES MATIÈRES (1903)

PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbaux v
Discours prononcé aux obsèques de M. l'abbé Élie Perrin, le 30 avril 1903 XII
Notice sur M. Reboul, par M. Boutroux XVIII
Notice sur M. Joseph Garnier, membre correspondant, par M. Jules Gauthier XXVII
Notice nécrologique sur M. Eugène de Beauséjour, membre correspondant, par M. Lieffroy XXIX
Notice sur M. Ulysse Robert, correspondant franc-comtois, par M. Jules Gauthier XXXII
Programme des prix qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1904 et 1905 XXXV

MÉMOIRES

Sur l'air liquide, par M. Léon Boutroux 3
Un érudit alsacien en Franche-Comté à la fin du XVIIIe siècle, par M. le chanoine Louvot 17
Le professeur Coutenot, médecin en chef de l'hôpital Saint-Jacques, par M. le docteur Gauderon 37
Notice sur M. Albert Mallié, secrétaire perpétuel, par M. Léonce Pingaud 60
La principauté de Neuchatel sous le maréchal Berthier (1806-1814), par M. Albert Mallié 67
Sur les progrès accomplis depuis Pasteur dans la science qu'il a fondée, par M. Léon Boutroux 100
Marques de bibliothèques et ex-libris franc-comtois (deuxième série), par MM. Jules Gauthier et Roger de Lurion 120
Rapport sur le concours de poésie, par M. Paul Guichard . . . 156
Sur la tombe d'Édouard Grenier, par M. Frédéric Bataille . . 165
Arcier, histoire d'une source, par le docteur L. Baudin 167
Rapport sur le concours du prix Weiss, par M. Jean Guiraud . 198

Les Franc-Comtois à Ferrare au xve et au xvi siècle, par M. A. Boussey 204

Liste académique. 217
Liste des académiciens décédés en 1902 228
Liste des sociétés savantes 229
Dépôts publics ayant droit à un exemplaire des Mémoires. . . 237

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00698 9954